PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut
(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME V

1727-1743



PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA'RT FRANÇAIS
5, QUAI MALAQUAIS
Tél. Gobelins : 28. 20
1918

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

V

1727-1743

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. Henry LEMONNIER

TOME V

1727-1743



PARIS

ÉDOUARD CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

5, QUAI MALAQUAIS

Tél. Gobelins : 28. 20

1918



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS

Avec le tome V nous atteignons la fin du sixième registre des *Procès-verbaux*, exceptionnellement chargé de matière. Nous pouvons donc estimer que trois volumes suffiront pour que soit achevée par nous ou par d'autres la tâche entreprise en 1910. Nous avons considéré comme un devoir de la poursuivre, au milieu de pensées bien autres, pour répondre à l'aide libérale de l'Institut et du Ministère de l'Instruction publique.

La copie du registre était prête depuis longtemps, grâce à la diligence et aux soins de Mme Hélouis. On ne s'étonnera certainement pas que l'impression ait subi des retards, malgré la bonne volonté de notre imprimeur; les circonstances ne les expliquent que trop.

Retards dans l'impression; impossibilité pour l'illustration. Nous remettrons au volume suivant le parti à prendre relativement à certaines figures annoncées dans les notes et à la suppression de quelques théorèmes, élémentaires d'ailleurs et peu intéressants (p. 339). Le texte, s'il était seul, en était absolument inutile. Le lecteur verra aussi dans l'Introduction (p. vii) la raison de la suppression de cerains détails

du toisé des bâtiments. Tout, en somme, se réduit à quelques pages sans aucune importance, même pour les spécialistes.

Si ce volume ne présente pas partout la régularité que nous avions essayé de réaliser dans ceux qui précèdent, le lecteur nous excusera peut-être, en songeant aux difficultés de toute sorte que nous avons rencontrées dans nos recherches ou dans l'exécution.

Nous saisissons, d'ailleurs, cette occasion de rappeler à ceux qui voudraient recourir aux textes, qu'il existe aux Archives nationales (O^{1} 1929-1929^{11}), une copie complète, facile à consulter.

Juin 1918.

INTRODUCTION

L'ACADÉMIE DE 1727 A 1743.

Ce volume comprend l'histoire de l'Académie d'architecture depuis le début de l'année 1727 jusqu'à la fin de l'année 1743.

Confirmée et organisée officiellement par les lettres patentes de février 1717[1], la Compagnie resta pendant longtemps telle que celles-ci l'avaient constituée. Pourtant, lorsque par des lettres de 1728[2] le nombre des membres de la seconde classe fut porté de dix à dix-huit (celui des membres de la première restant fixé à dix), cette mesure contribua à modifier de plus en plus le caractère de la Compagnie. A l'origine, elle ne comprenait que quelques architectes choisis parmi les plus en vue : sept à huit au xviie siècle[3]. Lorsqu'elle en reçut dix-huit, puis vingt-huit, il s'en trouva nécessairement d'une valeur très secondaire. L'histoire a à peine conservé leurs noms, sans y rien ajouter, et leur biographie est presque impossible, peu utile d'ailleurs à établir.

Nous avons essayé, dans l'Introduction du volume précédent, de résumer celle des académiciens les plus

1. J'en ai reproduit le texte dans le volume précédent, p. 335-347.

2. Le texte est dans Aucoc, *Lois, statuts...*, p. CLXXVIII.

3. *Procès-verbaux*, t. I, Introduction.

notables pour la première moitié du siècle : Boffrand, Gabriel V, de Cotte, Jean Beausire, etc. Comme les nouveaux venus, qui ne sont pas tous à négliger, ont prolongé leur existence académique bien au delà de l'année 1743, nous les retrouverons dans le volume suivant et les étudierons alors.

Nous notons seulement ici les changements opérés parmi les fonctionnaires de l'Académie. Robert de Cotte, directeur depuis 1708 († 1735), fut remplacé par Gabriel V († 1742). Jean-François Félibien, secrétaire depuis 1695 († 1733), eut pour successeur l'abbé Camus († 1768). Après la mort de Desgodetz (1728), qui professait le cours d'architecture, l'enseignement avait été confié à François Bruand, qui démissionna à la fin de 1730 ; de Courtonne († 1739), puis Jossenay († 1748) en furent successivement chargés.

L'abbé Camus (Charles-Étienne-Louis), 1699-1768, titulaire des fonctions importantes de secrétaire perpétuel et de professeur, mérite au moins quelques mots. C'est un personnage remarquable, de la classe des François Blondel et La Hire, intelligences encyclopédiques. Géomètre, physicien, astronome, membre depuis 1727 de l'Académie des sciences, il avait été chargé en 1730 du cours de mathématiques à l'Académie d'architecture. Très informé en même temps sur la technique et l'esthéthique architecturale, il pouvait rédiger un mémoire sur le *Bon goût* aussi bien que donner son avis sur le *Toisé* ou les *Servitude*s, et même former des élèves architectes [1]. Les *Procès-verbaux* montrent que ses collègues faisaient grand cas de lui et le consultaient. Nous aurons à revenir

1. Charles de Wailly, prix de Rome en 1752, était élève de Camus. *Correspondance des directeurs, etc.*, t. XI, p. 8.

plus longuement dans le prochain volume sur sa vie et son rôle.

Le duc d'Antin, directeur (1708), puis surintendant des Bâtiments (1716), mourut en novembre 1736. Nous avons dit quelques mots de son administration et de ses rapports avec l'Académie dans l'Introduction du volume précédent. Orry, qui lui succéda (1736-1745), n'a rien fait de notable dans son administration.

Pas plus que sur les membres de l'Académie, nous ne nous étendrons longuement sur ses travaux. Le lecteur éprouvera sans doute une nouvelle surprise à voir reparaître la question du toisé. Il lui semblera que la Compagnie s'était déjà occupée plus longuement qu'il ne convient à des matières sans rapport avec l'architecture, ni même avec la pratique de la construction[1]. Elle y revint pourtant et dans de nombreuses, très nombreuses séances, continuées pendant des années. Non sans hésitation et sans un sentiment de satiété, j'ai reproduit intégralement ces délibérations, qui fournissent après tout des renseignements sur l'esprit des académiciens, leurs connaissances scientifiques, leurs préoccupations, et ajoutent ainsi quelque chose à leur histoire. Mais j'ai pris le parti de supprimer les calculs ou les énumérations de chiffres, qui n'intéressent plus aujourd'hui personne. Bien que réduite, la charge qui pèsera ainsi sur le volume reste lourde.

Il ne faudrait pas qu'elle en dissimulât les nombreuses parties vraiment intéressantes. La Compagnie

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 147-218. — Le toisé reparaît le 31 mars 1727 (p. 7-11), puis presque sans interruption depuis le 19 avril 1727 jusqu'au 22 décembre 1734, puis encore en 1734, 1735, 1736 (*passim*), 1737 (p. 231-233), puis encore en 1740-1743.

continue à s'occuper des ponts, comme par une prérogative spéciale : ponts de Rouen, de Nantes, de Gien, de Moulins; elle est consultée à propos de la Bourse de Nantes, d'une église à Chalon-sur-Saône, etc.[1]. Les particuliers lui demandent de régler entre eux des conflits[2]. Elle ne néglige pas les matières industrielles; nous signalons spécialement les séances consacrées à l'examen de la valeur d'un nouveau procédé pour laminer le plomb[3], où l'on constate occasionnellement les rapports qui commençaient à s'établir entre les industriels de France et d'Angleterre. Elle étudie des inventions pour les cheminées. D'Italie, un architecte lui communique des dessins et un projet pour la construction, aux environs de Bologne, d'un palais en l'honneur de Benoît XIV; un Français, Marteau, lui soumet des plans de Saint-Pierre de Rome, dont on ne saurait trop regretter la perte[4].

La Compagnie eut à régler une affaire délicate entre deux de ses membres, Beausire le jeune et de Vigny. Ce dernier fut obligé de faire des excuses assez humbles[5]. En 1740, elle s'occupa d'une question plus importante pour elle : la création, par Jacques François Blondel, de l'École d'architecture si souvent citée. Elle varia, refusa d'abord de l'autoriser, puis se ravisa en 1743[6].

Mais sans doute on demandera surtout à ces *Pro-*

1. P. 7, 8, 13-17, 146-147, 270, 286, 289.
2. P. 152, 161.
3. P. 70, 78-87. Cf. la question des machines à vapeur, *Procès-verbaux*, t. IV, p. 318 (février 1726), et H. L., *Commission du Vieux-Paris*, 1917.
4. P. 210, 234, 299-301.
5. P. 311 et note.
6. P. 314, 343 et note.

cès-verbaux qu'ils nous renseignent sur l'esthétique académique.

Et d'abord sur l'enseignement. Je ne dirai pas que nous puissions pénétrer très avant dans la suite du travail des élèves et dans leurs rapports avec leurs professeurs. Nous savons cependant que leur nombre était limité et les conditions d'admission fixées[1]. Nous connaissons aussi quelque chose des cours. En 1738-1739[2], de Courtonne « continuera son traité d'architecture sur le bon goût, qu'il dictera et expliquera par figures, en y joignant les sentiments et manières des plus fameux architectes modernes et principalement pour ce qui regarde la construction et la solidité. Il continuera pareillement d'expliquer son traité de perspective ». A côté de lui, Camus donnait des leçons de statique et « expliquait les forces des machines et les différents usages qu'on en peut faire ». A quelques détails près, on peut voir là le programme normal de l'École.

On peut aussi en déterminer le caractère par les sujets de concours pour les Grands-Prix[3]. Ils furent assez simples pendant longtemps : *Maître-autel pour une cathédrale* (1724 et 1734), *Portail d'église* (1726), *Plan d'église* (1729), *Maison de campagne* (1736), une *Chapelle avec porche et sacristie* (1743). Ils présentent parfois une certaine originalité ou comportent des

1. Article XL des statuts de 1717, *Procès-verbaux*, t. IV, p. 346. A propos du concours pour les Grands Prix, les procès-verbaux indiquent deux fois les noms des professeurs des candidats.

2. P. 239, 240.

3. J. Guiffrey et Barthélemy, *Liste des pensionnaires de l'Académie de France à Rome...*, 1908. Les procès-verbaux de l'Académie fournissent sur les sujets beaucoup de détails complémentaires intéressants.

développements plus considérables. La *Grande écurie pour un prince souverain* (1739), « sur un plan de 10,000 toises carrées », pouvant contenir 7 à 800 chevaux et comprenant deux manèges, 25 à 30 remises, une chapelle, des logements, des ateliers, etc., parut à l'Académie elle-même entraîner un tel travail qu'elle laissa expressément six mois aux concurrents[1]. En 1740, elle proposa un jardin de 400 toises avec un programme très détaillé. Les exigences s'augmentèrent ainsi peu à peu, mais lentement et irrégulièrement.

A partir de l'année 1734 surtout, la Compagnie revint aux problèmes d'esthétique[2] et encore une fois elle essaya d'établir les principes du beau en architecture. Elle entreprit d'abord de les formuler dans des considérations générales, qu'elle demanda à quelques-uns de ses membres de rédiger. Gabriel écrivit une longue préface, insérée dans les *Procès-verbaux*, et qui ne vaut guère que par le nom de son auteur. Camus, Boffrand, de Courtonne, H. Mansart s'exercèrent sur le même motif[3]. Puis elle aborda (elle l'avait déjà fait) l'étude de détail des différents ordres : toscan, dorique, ionique, etc., avec leurs bases, fûts, chapiteaux, entablements[4]. Sept années n'épuisèrent pas le sujet, ni, paraît-il, l'intérêt qu'elle y prenait. Quoiqu'on pense de la valeur de ces travaux poussés pour nous jusqu'à la minutie, ils montrent du moins

1. P. 255.
2. Sur la demande du duc d'Antin, 11 janvier 1734.
3. P. 135-146, 149-151, 184-188.
4. A partir de mars 1736 (p. 188) et presque sans interruption jusqu'en 1744.

En 1701, pour ne prendre qu'un exemple, l'Académie avait consacré nombre de séances à l'étude des ordres. *Procès-verbaux*, t. III, p. 120-138.

chez ses membres, même obscurs, une grande conscience professionnelle, l'amour de leur art et des préoccupations respectables.

Croirait-on que l'architecte Tanevot se chargea de faire les dessins des ordres d'après ses observations personnelles et celles de ses confrères longuement discutées? Ils existent à la bibliothèque de l'Institut en deux albums[1]. Sur des feuilles du plus grand format, Tanevot a figuré des détails ou des ensembles, quelquefois presque à demi grandeur d'exécution. On y rencontre, à côté des modèles conçus par lui, quelques documents figurés sur des monuments du XVIIe et du XVIIIe siècle. Ils valent la peine d'être consultés.

Comme l'avaient fait leurs prédécesseurs, lorsqu'ils avaient essayé de constituer la théorie des ordres, en la fondant sur les modèles antiques ou sur les ouvrages écrits par les maîtres, les architectes du XVIIIe siècle sentirent que les principes n'avaient pas la fixité rigide qu'on leur attribuait. Ils ne craignirent pas de déclarer que, sans vouloir s'écarter des principes, « l'Académie verrait avec plaisir l'émulation s'appliquer à de nouvelles études et qu'elle croit devoir son suffrage aux découvertes dont il résulte plus d'élégance et de noblesse dans la composition, plus d'ordre et d'arrangement dans les parties[2] ».

Il faut sans doute tenir compte de cette observation; il ne faut pas en exagérer la portée en face des longues,

1. Institut, N 38 D et 84 C, in-fol. — Je les ai signalés page 201, d'après Mlle Duportal. J'y renvoie fréquemment dans les notes de ce volume. Comme ils sont pour la plupart rangés par séries d'ordres : toscan, dorique, etc.; il sera facile au chercheur de trouver les rapprochements avec le texte.

2. P. 201.

nombreuses séances consacrées à l'étude des ordres. Et ainsi se pose le problème suivant dans l'histoire de l'esthétique et de l'art du XVIIIe siècle.

En 1734, au moment où triomphe le style auquel s'attache le nom de style Louis XV, si libre, si souple, mais, a-t-on prétendu, si éloigné des modèles antiques, l'Académie revient avec décision, avec un scrupule inlassable, à l'étude des règles formulées par Vitruve et ses interprètes modernes, Palladio, Vignole, etc. Elle reprend ou plutôt elle continue la pure tradition classique du XVIe et du XVIIe siècle, avant la date qu'on assigne ordinairement à cette seconde Renaissance.

A vrai dire, on constatera que cette tradition n'avait jamais été abandonnée, à mesure qu'on connaîtra mieux l'histoire de notre architecture et qu'on saura distinguer entre les édifices publics et les constructions privées, ou bien encore entre le style architectural des extérieurs et l'ornementation des intérieurs. Ce que les novateurs de la fin du XVIIIe siècle ont appelé renaissance du classicisme fut en réalité, — pour l'architecture, — l'introduction d'une sorte de style romain primitif ou jugé tel. Ce sont là des questions de premier ordre, sur lesquelles les architectes mêmes du XVIIIe siècle se sont prononcés plus d'une fois et qu'il faudra bien un jour traiter dans leur ensemble.



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1727.

Du 13e Janvier 1727[1].

Après les festes, la Compagnie s'estant rassemblée, l'on a lu le cahier de l'article 198 de la coustume[2]. Il a donné lieu à plusieurs questions et il y a esté fait quelques apostilles.

Du 20e Janvier 1727.

La Compagnie ayant entendu la lecture des cahiers nos 16 et 17 sur les articles 199 et 200 de la coustume et en suite de la délibération du 2e septembre 1726[3], l'Acadé-

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Aubert, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, de Vigny, Félibien.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 297.
3. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 297, 298, 303 et 332.

mie a trouvé à propos d'ajouter à cette délibération qu'au cas que le voisin dont la maison est démolie refuse le remboursement de la moitié du mur, il y soit contraint, et permis à celuy dont la maison existe de percer des veues de coustume dans le mur.

Du 29e Janvier 1727.

« Le sr La Rue, Messieurs, m'a présenté son ouvrage en deux volumes sur la *coupe des pierres*. Il m'a paru d'autant plus beau que la construction solide des plus grands édifices en dépend; il m'a demandé qu'avant de luy permettre de le mettre au jour vous l'examiniez en sa présence, pour répondre aux difficultez que vous y trouverez. Approuvant son sentiment qui n'est point d'un homme rempli de luy mesme, je vous l'adresse pour examiner son travail en pleine assemblée, y faire vos réflexions sur ce qu'il y auroit à augenter ou retrancher, que vous ferez mettre par écrit, affin qu'il s'y conforme, et lorsque vos opérations seront entièrement finies, vous m'informerez de ce que vous en jugez [1].

Je suis, Messieurs, plus à vous que personne du monde. »

Ainsy signé : le duc DANTIN.

La lettre cy dessus présentée par M. *de Cotte*, directeur de la Compagnie, a esté leue à l'Académie, et le sieur La Rue luy a fait voir son ouvrage, qu'elle examinera.

Du 3e Février 1727 [2].

L'on a lu le cahier marqué no 18. Il contient les articles

1. L'examen dont parle d'Antin était prévu par l'art. XIX des statuts de 1717 (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 341).

2. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Jossenay, Leroux, A. Mollet, de Vigny, Félibien.

201 et 202, et le cahier nº 19 contenant l'article 203 de la Coustume. La Compagnie, qui s'en est beaucoup entretenue, n'a rien trouvé à y adjouter.

M. *Boffran*, qui a esté chargé de l'examen de l'ouvrage du s[r] La Rue, a commencé cet examen pour en faire son raport à l'Académie lorsqu'il l'aura achevé.

Du 10[e] Février 1727.

La Compagnie s'est entretenue sur le contenu aux cahiers n[os] 19, 20, qui concernent les articles 204, 205 et 206 de la Coustume[1]. Elle n'y a rien trouvé à changer et adjouter. Mais ils ont donné lieu à plusieurs questions qui ont esté agitées.

Du 17[e] Février 1727.

M. *Boffrand* ayant esté chargé par l'Académie d'examiner le livre du s[r] De La Rue intitulé *Pratique de la coupe des pierres*, M. *Boffrand* en a fait son raport à la Compagnie. Elle estime que cet ouvrage peut estre très utile au public[2]. Ce livre a esté remis entre les mains de l'autheur.

Du lundy 3[e] Mars 1727[3].

M. *Desgodetz* a lu à la Compagnie le commencement du 18[e] chapitre du toisé de la maçonnerie[4]. Le chapitre

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 303-305, pour les deux séances.
2. Cf. ci-après, p. 4.
3. Ont signé en mars : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, de Vigny, Félibien.
4. La Compagnie parla pour la première fois du toisé en 1702 (*Procès-verbaux*, t. III, p. 146, 147). Mais c'est à partir de 1718 qu'elle traita longuement toutes les questions qui s'y rattachent (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 146-219, années 1718-1721). Elle était très préoccupée de supprimer les abus que l'usage

traite des légers ouvrages et M. *Desgodetz* y fait remarquer les abus qui s'y sont introduits.

Ensuite, on a lu le 21e cahier qui contient l'article 207 de la Coustume. Il a esté trouvé conforme au sentiment de l'Académie.

Du lundy 10e Mars 1727.

Le cahier 22, qui contient l'article 208 de la Coustume, a donné sujet à la Compagnie, avec l'article 209 qui est au commencement du 23e cahier, de s'entretenir sur les poutres posées en murs métoyens et ensuite sur les murs de closture. Et l'on n'a rien trouvé à changer sur ces deux articles.

Du lundy 17e Mars 1727.

« Monseigneur,

« Suivant la lettre du 19 janvier dernier, où vous avez marqué à l'Académie d'architecture d'examiner l'ouvrage du sr La Rue qui concerne le trait de la coupe des pierres pour tous les bastimens, la Compagnie, Monseigneur, en a considéré avec attention les deux volumes. L'un contient les figures différentes des traits pour la coupe des pierres, et l'autre les discours qui servent à les expliquer. L'autheur a composé cet ouvrage avec beaucoup d'intelligence et de méthode pour le rendre utile aux ouvriers[1].

y avait introduits. Elle va consacrer bien du temps à étudier sous leur forme scientifique ces questions très spéciales.

Pour la bibliographie et la décision que nous avons prise de supprimer certaines parties des *Procès-verbaux*, voir l'Introduction du présent volume.

1. Cf. ci-dessus, p. 2-3. Le *Traité de la coupe des pierres*, 1728, gr. in-fol., fut réimprimé par Jombert en 1764 et a eu même, en 1858, une troisième édition, revue et corrigée par Ramée (*Manuels Roret*, in-fol., 98 pl.). J.-B. Delarue devint membre de l'Académie en 1729.

Nous sommes avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs. »

Du 24e Mars 1727.

L'on a lu dans le 23e cahier, dont il a esté parlé dans la conférence du 3e de ce mois[1], l'article 210 de la Coustume. Il a servi à la Compagnie à agiter plusieurs questions, et elle n'a rien trouvé à changer dans ce cahier.

Du lundy 31e Mars 1727.

Les abus qui se sont glissés dans la manière de toiser les ouvrages des bastimens suivant les us et coustumes de Paris a donné à la Compagnie sujet de s'entretenir des moyens de remédier à ces abus[2]. Elle a résolu de travailler aux observations nécessaires à l'exécution de ce dessein dans ses conférences.

Du lundy 21e Avril 1727[3].

Après les festes, la Compagnie s'estant rassemblée, M. *Desgodetz* a fait voir un plan qu'il a composé pour un hostel Dieu[4] et a lu le premier chapitre de la seconde section de son *Traité de la commodité de l'architecture dans la distribution des édifices* pour les leçons publiques qu'il donne aux estudians de l'Académie. Ce chapitre contient

1. Lire 10 mars. — Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 307-309.
2. Voir la note ci-dessus, p. 3. Desgodetz signale ces abus dans la préface de son *Traité*.
3. Ont signé en avril : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, A. Mollet, de Vigny, Félibien.
4. Ce plan figure en effet au t. II du manuscrit que nous avons cité à plusieurs reprises (*Procès-verbaux*, t. III, p. 300; t. IV, p. 231, et Appendice III).

une description des sales, logemens et autres parties représentées sur ce plan pour un hostel Dieu. Ce que la Compagnie a approuvé.

Du lundy 28e Avril 1727.

M. *Félibien* a présenté à la Compagnie un portefeuille contenant des épreuves de planches gravées sur les cinq ordres d'architecture, avec un manuscript servant d'explication et un mémoire, par lequel le sr Pierre Nativelle, architecte, demande à Mgr le garde des sceaux permission d'exposer cet ouvrage par voye de souscription, affin de fournir aux frais et le faire imprimer[1]. Lequel mémoire, avec l'ouvrage, a esté envoyé à M. *Félibien* pour en faire son raport à l'Académie qui, avant que de donner son aprobation, a jugé à propos que le portefeuille et ce qu'il contient soit remis entre les mains de M. *de Vigny* pour l'examiner et le raporter à la Compagnie, à laquelle on a aussy fait lecture d'une lettre de l'autheur de l'ouvrage adressée à Messieurs de l'Académie.

Du lundy 5e jour de May 1727[2].

M. *Boffrand* a lu trois cahiers, nos 24, 25, 26, concernant les articles 211, 212, 213 de la Coustume. La Compagnie les a trouvés conformes à ce qu'elle a délibéré sur ces articles, et lesdits cahiers ont esté remis à M. *de Boffrand.*

M. *de Vigny*, qui a esté nommé dans la conférence précédente, se trouvant en campagne, le portefeuille contenant les épreuves et manuscript du sr Pierre Nativelle ont

1. Voir plus loin, p. 9, 10, et cf. statuts de 1717, art. XIX.
2. Ont signé en mai : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Leroux, A. Mollet, Félibien.

esté remis par délibération de l'Académie à M. *Le Roux* pour l'examiner et en faire son raport.

Du lundy 12e May 1727.

La Compagnie, après avoir entendu la lecture du 27e cahier, qui contient l'article 214[1] de la Coustume, y a trouvé quelques propositions sur lesquelles l'Académie n'ayant rien encore décidé, elle a remis à s'en entretenir plus amplement.

Du lundy 19e May 1727.

M. *Gabriel* a fait voir à l'Académie des plans et des profils pour un projet de pont de bois proposé à construire à *Rouen*[2], à trente six pieds de profondeur d'eau en basses marées, qui auroit en haute marée quarante quatre à quarante cinq pieds d'effort d'eau à soustenir, ce qui produirait un grand ébranlement.

Pour assurer les palées, M. *Gabriel* propose de faire une file de pieux de chaque costé, et comme les pieux de la palée du milieu, entrant dans le terrain du lit de la rivière au moins de dix huit pieds pour avoir un siège solide, auroient cinquante quatre pieds de hauteur, on les coëferoit d'un chapeau à la hauteur de la basse marée, sur lequel on hanteroit d'autres pieux pour achever la

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 309, 310, 311 pour les deux séances.

2. Il a été question : 1° du vieux pont de pierre ruiné dont il ne restait déjà plus que quelques piles en 1678 (*Procès-verbaux*, t. I, p. 227); 2° d'un projet de pont de pierre présenté par Bruand pour remplacer le pont de bateaux, en 1709 (*Procès-verbaux*, t. III, p. 328, 329), projet qui ne fut pas réalisé. Il existait un pont de bois aboutissant en face de la rue du Bac. Quant à celui dont parle Gabriel, je ne vois pas qu'il ait été exécuté (cf. séance suivante). Le vieux pont de bois figure dans un dessin de Cochin de 1777 (musée de Rouen, n° 962).

hauteur du pont. Les pieux des deux files des costez monteraient trois pieds plus haut et seroient pareillement coëfez chacun d'un chapeau. On establirait sur ces chapeaux des entretoises doubles qui metteroient les pieux de la palée antés à cette hauteur et empêcheroient l'écartement des deux files de pieux des costez. Toutes ces palées seroient encore entretenues par des moises doubles orizontales et en écharpe, pour rendre la construction du pont plus ferme et solide. Et, pour résister à l'effort des glaces qui sont poussées par le flus et reflus de la mer, on feroit des brise glaces d'amont et d'aval. Cette construction a été trouvée très solide par la Compagnie.

Du lundy 26e May 1727.

M. *Gabriel* a lu l'extrait du procez verbal qu'il a fait pour un pont sur la *Seine*, vis à vis de la ville de *Rouen*. Il a esté parlé dans la conférence précédante d'un projet pour faire ce pont en bois, et il paroist par l'extrait qui a esté lu qu'il est d'une extrême difficulté et comme impossible de construire ce pont en pierres. Et les raisons que M. *Gabriel* en donne ont esté approuvées par la Compagnie.

Du lundy 9e Juin 1727[1].

M. *Desgodetz* a fait la lecture des trois premiers chapitres de la seconde section de son *Traité du toisé des bastimens* concernant la charpenterie[2]. Il explique la réduction des bois, la manière du toisé selon l'usage des bastimens royaux, et la manière du toisé aux us et coustumes de Paris, et fait voir la différence de ces deux

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Boffrand, Bruand, Desgodetz, Desgots, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, Félibien.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 200-204.

manières, et que celle des us et coustumes de Paris produit beaucoup plus au profit de l'entrepreneur que la manière du toisé dans les bastimens royaux, ce qui est conforme au sentiment de l'Académie.

Du lundy 16e juin 1727.

Le quatriesme et cinquiesme chapitre du *Toisé de la charpente* par M. *Desgodetz* a donné lieu à la Compagnie de s'entretenir sur différens abus qui ont esté introduitz dans le toisé aux us et coustumes de Paris et qui passent en pratique[1]. M. *Desgodetz* fait connoistre ces abus par des exemples qu'il en raporte. L'Académie trouve qu'ils méritent qu'on y fasse attention pour faciliter les moyens de remédier à ces abus.

Du lundy 23e Juin 1727.

M. *Le Roux*, qui a esté chargé à la place de M. *de Vigny* de l'examen du manuscrit et des épreuves des planches sur le *Traitté des cinq ordres d'architecture* par le sr Nativelle, dont il a esté parlé dans les conférences des 28e avril et 5e de may derniers, a commencé son raport par la lecture de la préface de ce livre. La Compagnie y a fait plusieurs remarques pour les changemens qu'il y a à y faire. Et M. *Le Roux* continuera son raport dans les assemblées prochaines.

Du lundy 30e Juin 1727.

M. *Le Roux* a fait raport à l'Académie du livre du sr Nativelle, suivant les délibérations de la Compagnie des 28 avril, 5 may et 23 du présent mois de juin. L'Aca-

1. Cf. les *Procès-verbaux* de 1720, (t. IV, p. 200-204).

démie, sur ce raport, a examiné cet ouvrage et a trouvé à propos d'en donner l'approbation suivante.

L'Académie royale d'architecture a examiné le livre envoyé à la Compagnie par Monseigneur le garde des sceaux. Cet ouvrage, composé par le sr Pierre Nativelle, architecte, a pour titre : *Nouveau traitté des cinq ordres d'architecture, suivant les quatre autheurs les plus approuvez, sçavoir : Vignole, Palladio, Philibert de Lorme et Scamozzi, sur les principes desquels l'autheur a disposé différens sujets d'architecture*[1]. L'Académie approuve cet ouvrage et estime qu'il peut être utile au public.

Du lundy 7e Juillet 1727[2].

La Compagnie s'est entretenue sur ce qui donne lieu aux accidens de feu qui arrivent souvent par la mauvaise construction des cheminées lorsqu'on ne les fait point de briques, mais surtout à celles dont les tuyaux sont desvoyez.

Ensuite, M. *Desgodetz* a représenté que le peu de

1. L'ouvrage comprend 2 vol. in-fol., 1728. Il est intéressant parce que l'auteur, très imbu des doctrines classiques, a cependant sur certains points des idées assez larges et aussi assez singulières. Il propose pour une église « modèle » une combinaison de la nef d'Amiens et du chœur de Beauvais. Fantaisie esthétique assez goûtée, il y a quelque temps encore. Il donne des plans de maisons (deux terminées sur le fief de la Grange-Batelière), etc.

Il est assez curieux qu'aucun des dictionnaires d'architecture ne fasse même mention du nom de Nativelle. Il ne fit point partie de l'Académie. On trouvera dans les *Archives de l'Art français* (*Rev.*, t. VIII, p. 93) l'indication de la vente d'une maison sise au « faubourg de la rue de Richelieu » (1719), une de celles probablement dont il est question ci-dessus, ce qui permet de penser que Nativelle a dû naître vers 1685-1690, pour avoir construit un immeuble important avant 1719.

2. Ont signé en juillet : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, Desgodetz, Desgots, Hardouin, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Félibien.

temps qui reste pour pouvoir juger les prix avant les vacances demande qu'on donne un sujet aux étudians affin qu'ils travaillent à leurs desseins. La Compagnie leur propose de faire les plans du rez de chaussée et du premier étage avec un profil sur la longueur de la cour d'un hostel, sur un emplacement de vingt six toises de largeur, dont les murs des costez soient paralelles et la face sur la rue, biaise, de deux pieds par toise, sur une échelle où un pouce fasse une toise.

Du lundy 14e Juillet 1727.

Les esquisses que les estudians de l'Académie ont faites le huitiesme jour de ce mois, en présence de M. *Desgodetz*, sur le sujet proposé pour les prix par la Compagnie, ont esté présentez par M. *Desgodetz* et parafez par M. *Félibien* et remis à Louis Mouret, Pierre Cornet, Jean François Gallot, Joseph Eustache de Bourges et Pierre de Lafont, estudians de l'Académie et aspirant aux prix pour estre par eux mis au net.

Du lundy 21e Juillet 1727.

M. *Desgodetz* a lu à la Compagnie le neufviesme chapitre de son *Traité du toisé de la charpente*[1]. Ce chapitre a pour titre : Paralelle du toisé de la charpenterie à l'usage des bastimens du Roy et du toisé aux us et coustumes de Paris. On y connoist par le calcul une différence presque du quart de plus aux us et costumes de Paris que dans l'usage des bastimens du Roy, où les bois sont contez des longueurs et grosseurs mis en œuvre.

M. *Boffrand* a aussi fait part à la Compagnie des observations qu'il a faites sur le pont de *Joigny*[2]. Son premier

1. Ci-dessus, p. 8, et Introduction du présent volume. Ce traité forme la deuxième section du *Traité du toisé*.

2. Sur le pont de *Joigny*, voir un article de L. Desmaisons,

dessein estoit de faire un massif dans le lit de la rivière, dans toute la longueur et largeur du pont, avec une file de pieux de pales planches le long du massif d'amont et d'aval, pour y contenir le terrein et empescher l'affouillement, et de construire sur ce massif les piles du pont.

Il a esté détourné de ce dessein parce qu'il a observé qu'un pieu qu'il a fait battre à l'endroit où devoit estre le massif est entré de 11 à 12 pieds dans le terrain, ce qui luy a fait croire qu'il ne seroit pas assez solide pour servir de fondement au pont. Il a pris le party de fonder les pilles sur des pieux et plateformes à l'ordinaire. Cependant, l'épuisement du bastardeau estant fait, il a reconnu qu'une ancienne pile estoit fondée sur le terrain du lit de la rivière et y subsiste depuis plusieurs siècles sans pilotis ny plates formes. Et ses observations l'ont persuadé que son premier dessein estoit bon, quoyque contre l'usage ordinaire.

Du lundy 28e Juillet 1727.

La Compagnie, en continuant de s'entretenir des différentes manières de fonder dans l'eau et de prévoir les accidens que les affouillemens y causent[1], s'est ressouvenue de ce qui est arrivé en 1716 aux *quais des Orphèvres* dans la partie joignant la culée du *Pont Neuf*, en seize toises ou environ de longueur[2]. Quoy que toute cette partie fust bien construite, il arriva que la rivière, qui avoit commencé son affouillement depuis longtemps sans qu'on s'en apperceust, par dessous les premières assises,

dans l'*Annuaire historique de l'Yonne*, 1863. Le pont existe encore aujourd'hui (restauré en 1862).

1. Question très souvent traitée par l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 228-229; t. IV, p. 80, 220-226.

2. Il existe un *Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction d'une partie du mur du quai des Orfèvres*, 1716 (4 p. et plan). Il avait été dressé par Beausire en sa qualité d'architecte de la Ville.

avoit déchaussé les pilotis. Ils n'estoient que de trois pieds de longueur et de 4 à 6 pouces de gros, sans racinaux ny plattesformes, ce qui n'estoit pas suffisans pour résister à l'effort de l'eau, qui cherchoit son ancien cours qu'on avoit resserez pour former le terrain occupé par la *place Dauphine* et l'éperon d'entre les deux parties du pont.

C'est pourquoy, lorsqu'on a fait le rétablissement de cette partie du quay, outre les pieux de dix à douze pieds de long qu'on a battus avec racinaux et platesformes pour en assurer la fondation, il a esté construit au devant une crêche de charpente garnie de moëlon de meulière.

Du lundy 4e jour d'Aoust 1727[1].

M. *Gabriel* qui, dans la conférence du 7e janvier 1726, avoit fait voir à la Compagnie une carte du point de partage pour un canal proposé à faire dans la *Bourgogne* pour la communication des deux mers par la *Saône* et la *Seine*[2], a donné de nouveaux éclaircissemens à ce sujet. L'on s'en est entretenu et M. *Gabriel* a promis d'apporter à l'Académie, avec le plan, le procès verbal qu'il a fait pour le projet de l'exécution de ce canal.

Du lundy 11e jour d'Aoust 1727.

M. *Gabriel* a lu un mémoire qu'il a fait pour répondre à ce qui a esté escrit au sujet de la fondation des piles du pout de Pyrmil à *Nantes*[3], dont le deffaut est que les

1. Ont signé en août : De Cotte, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, Tanevot, Félibien.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 289, 304, 316, et ci-après, p. 15.

3. Le pont de Pyrmil à *Nantes* a occupé plus d'une fois la Compagnie. Elle fut même, en 1714-1717, chargée d'une importante expertise pour la reconstruction des arches du pont ren-

pilotis de ce pont sont découverts dans les basses eaux et que les premières assises de pierres sont posées sur les grillages sans plattesformes. M. *Gabriel* propose pour prévenir les accidens qui en peuvent arriver de faire des crêches au pourtour des piles, dont les pilotis et chapeaux soient deux pieds au dessous des plus basses eaux, et que le dessus de ces crêches soit couvert de dales de pierre par assises en retraites et en glacis jusques aux assises des piles.

Du lundy 18e Aoust 1727.

M. *Gabriel* a commencé de faire la lecture à l'Académie du procez verbal dont est fait mention dans la conférence du 4e jour de ce mois, au sujet de la communication des deux mers projetée par un canal qu'on propose de faire en *Bourgogne*, qui traversera de la *Saône* à la *Seine*, et dont le point de partage sera à *Pouilly*[1]. Cette lecture sera continuée dans les conférences suivantes.

La Compagnie trouve bon que l'extrait des conférences des 8 juillet et 25 novembre 1726, dont M. *Félibien* a fait lecture, soit délivré au sr Blanchard[2].

Du mardy 26e Aoust 1727.

La Compagnie a examiné les desseins qui ont esté faits par les estudians de l'Académie pour disputer les prix. Des cinq dont les desseins ont esté exposez dans la sale des conférences, il a esté jugé par scrutin que le dessein marqué C remportoit le premier prix, qui est une

versées par une crue de la Loire. *Procès-verbaux*, t. II, p. 79-85, année 1685; t. IV, p. 41-61, 77-82, 125-131, et Introduction, p. XLVII-LI, années 1711-1717.

1. Ci-dessus, p. 13, et ci-après, p. 15.

2. Il s'agissait d'un *Traité de la coupe du bois*... L'ouvrage présenté en 1726 ne fut publié qu'en 1729. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 328, 333.

médaille d'or où, d'un costé, est le portrait et le nom du Roy. Il y a au revers cette légende : EXEMPLAR REGNI, et à l'exergue on lit : AVITUM REGIMEN RESTITUTUM[1]. Cette médaille a esté donnée à François Gallot, qui a fait le dessein marqué C.

Pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent, où il y a au revers une figure assise représentant la la ville de Paris, avec cette légende : FELICITAS PUBLICA, et, à l'exergue, LUTETIA, il a esté remporté par le dessein marqué A et remis à Joseph Eustache de Bourges, qui a fait ce dessein.

Et l'accessit, qui est une petite médaille d'argent, avec les mêmes types et légendes que la médaille d'or du premier prix cy-dessus, a esté donné à Louis Mouret, qui a fait le dessein marqué E.

Du lundy premier jour du mois de Septembre 1727[2].

M. *Gabriel* a achevé de lire à la Compagnie le procès verbal de reconnoissance qu'il a fait de la possibilité du canal proposé par M. Abeille, ingénieur du Roy, pour la communication des deux mers par la *Bourgogne*, dont le point de partage est estably à *Pouilly*[3].

1. Allégorie au rétablissement de l'ordre gouvernemental de Louis XIV. A la face, Louis XV en costume royal, tête nue, devant Minerve. *Ludovicus XV rex Christianissimus*. Au revers, les légendes indiquées ici et la date M DCC XXVI. Du Vivier, F. (*Catalogue des médailles dont les coins sont conservés à la Monnaie*, n° 53).

La seconde médaille ne figure ni au Catalogue de la Monnaie, ni au *Trésor de numismatique. Procès-verbaux*, t. IV, p. 313.

2. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Boffrand, Bruand, Desgodetz, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Félibien.

3. Ci-dessus, p. 14, et Lalande, *Les canaux de navigation*, p. 224-237. On y retrouve les indications données ici.

Nous avons dit (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 316) que le canal, faute d'argent, ne fut entrepris qu'en 1775. Gabriel, en 1727, estimait la dépense à 10,808,376 livres.

L'Académie trouve par toutes les observations raportées dans ce procès verbal que le canal est très possible dans l'exécution et qu'il y paroist une assez grande abondance d'eau pour fournir à la navigation.

L'on a aussy vu l'un des treize volumes touchant les limites *de la ville et faubourgs de Paris*, ordonnées par les déclarations du Roy de 1724 et 1726[1]. M. *Beausire*, qui a fait cet ouvrage, l'a fait voir et en a entretenu la Compagnie. Elle l'a trouvé d'une grande discution et fort exact.

Ensuite, l'Académie a pris ses vacances pour jusqu'au lundy d'après la saint Martin.

Du lundy 17e Novembre 1727[2].

M. *Desgodetz* a présenté à l'Académie les affiches pour les leçons publiques, où il se propose de continuer le *Traitté de la commodité, distribution et proportion des édifices publics et particuliers*. Il achèvera le *Traité du toisé des bastimens* et la seconde partie du *Traité des ordres d'architecture*[3]. Ensuite, il donnera une dissertation sur le dessein et la perspective et un *Traitté de la coupe des pierres*.

Ensuite, M. *Desgodetz* a lu à la Compagnie le second

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 281. L'ouvrage cité ici resta manuscrit, mais il en fut fait quatre copies. Les cinq exemplaires furent attribués au Bureau de la Ville, au Parlement, etc. Les Archives nationales en conservent un (série Q 1099[169-77]). Il en existe au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale un résumé (Fr. 737) fait au XVIIIe siècle. Beausire, dans son grand ouvrage, commentait les déclarations de 1724, 1726 et 1728 (à la fin de l'ouvrage). Il énumérait les bornes de la ville, les rues, les maisons des faubourgs, etc.

2. Ont signé en novembre : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Leroux, A. Mollet, de Vigny, Félibien.

3. Voir ci-dessus, p. 3, 4, 5.

chapitre de la seconde section du traitté de la commodité, contenant la description d'un hostel de ville dont il a fait voir les plans et élévation[1].

M. *Gabriel* a proposé différens moyens pour assurer la fondation des piles du pont de *Pyrmil* à *Nantes*[2], dont le grillage et la teste du pilotis excède de dix sept pouces le dessus de la superficie des plus basses eaux, ce qui cause qu'outre l'affouilement que le courant des eaux peut faire sous la pile, les bois du grillage et la teste des pieux estant découverts en dessus et pénétrez d'eau en dessous se pouriront facilement et causeront la ruine du pont. La Compagnie a approuvé la double arche revestue de pales planches pour former au pourtour un enquaissement dont les bois soient tousjours au dessous des plus basses eaux, et que cet enquaissement soit rempli et couvert de maçonnerie.

Du lundy 24e Novembre 1727.

M. *Gabriel* a fait voir à la Compagnie par une carte le cours de la rivière de la *Vilaine*, depuis *Rennes* jusques à *Redon*[3], avec partie des autres rivières et ruisseaux qui s'y joignent.

L'on propose de rendre cette rivière navigeable en toutes sortes de temps. Comme les écluses qui y ont esté faites sont trop éloignées les unes des autres et que leur pente ne peut corriger la grande pente de la rivière, la plus grande partie des biez est à sec dans les eaux basses. Et cette rivière coulant dans des valons et des plaines très plates, les inondations submergent les écluses et s'étendent

1. Reproduit dans le manuscrit de Pinard. Cf. ci-dessus, p. 5, n. 4.
2. Ci-dessus, p. 13.
3. Ces travaux ne furent pas exécutés. L'Académie proposait des canaux.

dans les plaines, ce qui rend la navigation impraticable dans les grandes eaux et dans les basses.

L'Académie est d'avis qu'il est inutile d'aprofondir, comme on l'a proposé, le lit de la rivière dans les endroits où il manque d'eau, et qu'on ne peut rendre sa navigation durable en tout temps qu'en faisant des canaux indépendans de son cours dans toutes les parties où son lit n'est pas assez profond, et en soustenant l'eau par des écluses qui corrigent la pente.

Ensuite, on a commencé la lecture du procès verbal fait en 1678 par l'Académie de la visite des pierres employées aux anciens édifices des maisons de *Paris*[1].

Du lundy premier jour de Décembre 1727[2].

L'on a continué la lecture du procez verbal fait en mil six cent soixante dix huit, dont il est mention en la conférence précédante. La première vacation du procès verbal est du 13e juillet, et celles qu'on a lues aujourd'hui sont des 14e, 18e et 19e des mêmes mois et an. Par les observations faites dans les vacations et visites, on connoist que les pierres de cliquart et de Trossy sont celles qui se sont mieux conservées à l'air dans toutes les différentes expositions[3].

Du mardy 9e jour de Décembre 1727.

L'on a lu les visites des 21e et 23e juillet 1678, dont les

1. L'Académie a déjà repris plusieurs fois la lecture de cette visite des monuments jadis ordonnée par Colbert. Voir ce que nous en avons dit (*Procès-verbaux*, t. I, Appendice, et p. 168-263; t. III, p. 68-72, année 1699).

2. Ont signé en décembre : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Leroux, A. Mollet, Tanevot, Félibien.

3. *Procès-verbaux*, t. I, p. 169-199 pour les quatre séances.

remarques sont les mesmes pour les qualitez des pierres que ce qui en a esté dit dans la conférence précédente.

Du lundy 15e Décembre 1727.

Les visites des 26e et 27e juillet 1678 ont esté leues. Il y est parlé des carrières derrière les *Chartreux*, à l'endroit que l'on nomme le *Mont Parnasse*, et, par la description des différens bancs de pierres de ces carrières, le premier banc de dessus est le libage, le second le souchet, ensuite le bon banc, au dessous le haut banc, plus bas le clicart et encore au dessous le liais. Le procez verbal de visite marque les qualités de ces bancs et en fait la comparaison aux pierres employées dans les édifices dont il est fait mention dans ce procez verbal.

Du lundy 22e Décembre 1727.

L'on a continué la lecture du procez verbal de visite des édifices des *environs de Paris*. Elles sont dattées des 29e juillet, du 2e, 3e et 4e aoust 1678. Il y est parlé des pierres employées aux églises d'*Argenteuil* et de *Saint Denis en France*, de *Saint Sulpice*, de *Saint Germain des Prez*, des *Saints Innocentz*, de *Sainte Opportune*, de *Sainte Catherine*, de *Saint Gervais*, des *Jésuites de la rue Saint Antoine du Temple*, de *Saint Jacques de la Boucherie*, de *l'abbaye de Royaumont*, de l'*Hostel de Ville de Paris*, du *chasteau d'Écouan* et des *carrières de Saint Denis*. L'on y a remarqué que les pierres de cliquart, de liais, de Trossi et de Saint Leu sont les mieux conservées.

1728.

Du lundy 12e Janvier 1728[1].

La Compagnie s'est rassemblée après les festes. M. *Boffrand* a raporté les 24e, 25e et 26e cahiers mis au net et qui contiennent les articles 211, 212 et 213 de la Coustume.

Ensuite, il a relu ce qu'il a escrit touchant l'article 214[2]. Sur quoy l'Académie a dit son avis et M. *Boffrand* l'a remporté pour le faire mettre au net.

Du lundy 19e Janvier 1728.

M. *Boffrand* a raporté le 27e cahier concernant le 214e article de la Coustume et a lu les 28e, 29e et 30e cahiers, qui concernent les 215e, 216e, 217e, 218e et 219e articles, lesquels se sont trouvez conformes à ce qui a esté résolu cy devant par l'Académie[3].

Du 26e Janvier 1728.

La Compagnie ayant fini la lecture de ce qu'elle a rédigé sur les articles du neufviesme tiltre de la Coustume concernant les servitudes et raports de jurez, com-

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Gabriel, A. Mollet, Félibien.
2. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 123, 124.
3. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 125, 131, 132, 322.

mençant par l'article 184 jusques et compris l'article deux cent dix neuf, ce qui est contenu en trente un cahiers, il a esté jugé à propos de faire transcrire ensemble tous ces cahiers, et à cet effet ils ont esté remis à M. *de Cotte*, directeur de l'Académie[1].

Ensuite, M. *Gabriel* a fait voir la carte générale du canal proposé de faire en *Bourgogne* pour la jonction des deux mers, dont il a esté parlé[2]. Sur cette carte, la distribution des écluses est marquée chacune à leur place.

Du mardy 3e Février 1728[3].

L'on a repris la suite de la lecture du procez verbal de visite des édifices et carières. Dans les visites des 5e et 6e aoust, il est parlé des différens bancs de pierres des carières de *Trossi*, de *Saint Leu*, de *Senlis*, de *Pontoise*, de *Val armé* et de *Maubuisson*. L'on a remarqué que dans celles de *Val armé* il y a des bancs de pierre de six pieds de hauteur d'appareil, mais que, de toutes les carrières, les pierres de Trossy sont les meilleures.

Du lundy 16e Février 1728.

La lecture que l'on a faite du procez verbal de visite des 19e, 20e, 21e et 24e aoust 1678 fait mention : 1° des carrières de la vallée de *Fécan*[4]. L'on a reconnu que les pierres dont le *pont de Charenton* estoit construit ressembloient à celles de ces carrières qui sont proches;

1. Nous avons déjà dit que ces différents cahiers ne se retrouvent pas.

2. Voir ci-dessus, p. 13. La carte ne figure pas dans l'ouvrage de Lalande.

3. Ont signé en février : De Cotte, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, A. Mollet, de Vigny, Félibien.

4. *Procès-verbaux*, t. I, p. 199-211 pour les deux séances.

2o des différens bancs des carrières de *Meudon*, de *Vitry* et de *Montesson*.

Du lundy 23e Février 1728.

Les visites des 25e et 26e aoust, dont les procez verbaux de 1678 ont esté lus, marquent les différentes natures des pierres des carrières de *Meulan*, de *Tessaucourt*, des *Célestins*, de *Mantes*, de *Vernon* et du bassin à *Vernonet*, fauxbourg de Vernon[1], avec différentes observations touchant les édifices anciens et nouveaux des environs où des pierres de ces carrières sont employées.

Du lundy premier jour de Mars 1728[2].

Dans le procez verbal de visites des 27e et 28e aoust 1678[3], il est dit que l'*église paroissiale du Pont de l'Arche* est bastie de pierres de Vernon; que le pont et les tours à l'extrémité sont construits de pierres du pays mal conservez; que les bastimens de l'*abbaye de Bonport* sont en partie de pierres de Vernon et bien conservées. A *Rouen*, l'*église et l'abbaye de Saint Ouen* et plusieurs autres églises, le *Palais*, les piles qui sont restées du pont, le *palais archiépiscopal*, la *maison de M. le président de la Ferté* et la *fontaine de la Pucelle d'Orléans* sont aussy pour la pluspart de pierres de Vernon bien conservées.

Du lundy huitiesme Mars 1728.

M. *Desgodetz* a lu le onziesme et dernier chapitre de

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 212-227. Visite rapportée dans le procès-verbal de la séance du 12 septembre.

2. Ont signé en mars : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Leroux, A. Mollet, Félibien.

3. *Procès-verbaux*, t. I, p. 224-230.

son *Traité du toisé*[1]. Il fait remarquer que ce qui concerne les hauteurs, largeurs et longueurs, les superficies et les cubes est certain suivant les principes de la géométrie, et, qu'à l'égard de ce qui est sujet aux us et coustumes, il y a des abus qui s'y sont introduitz et qui sont à réformer pour remettre les choses dans le droit et l'équité qui convient.

Ensuite, on a continué de lire les procez verbaux de visites des carrières de *Sainte Barbe*, de *Diépedale*, du *Val des Leus*, qui sont des deux costez de la rivière de *Seine*, au dessous de *Rouen*, qu'on a visitées, et les édifices des environs, les 29 et 30 aoust 1678[2].

Du lundy 15e Mars 1728.

L'on a lu le procez verbal de visite des 31e aoust, 1er, 2e et 3e septembre 1678[3]. Il y est parlé des carrières de *Louviers*, où les 1er et 2e bancs de pierre dure, blanche, n'ayant presque point de bisets, ont 3 pieds de hauteur d'appareil; le 3e banc au dessus a 4 pieds d'appareil et il s'y peut tirer des pierres très longues et très larges. Le dessous de ces bancs est de pierre de souchet, et les pierres au dessus sont de bitte et de roche, qu'on employe ordinairement aux fondations des édifices. Il est remarqué dans ces visites qu'à l'*église de Louviers*, à l'*abbaye de la Croix*, au *chasteau d'Anet* et à l'*église de Saint Lin* il a esté employé de la pierre de Louviers, qui s'est bien conservée. L'église du *chasteau de Dreux* est bastie de pierre de Vernon ou Louviers, aussy bien conservée. L'on a employé à l'église *cathédrale de Chartres* des pierres des carrières de Berchère Lévesque, de Louviers, de Vernon et de Saint Leu, le tout bien conservé.

1. Ci-dessus, p. 3.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 231-234.
3. *Procès-verbaux*, t. I, p. 234-242.

Du mardy 6e jour d'Avril 1728[1].

La Compagnie s'est rassemblée après les festes, et, sur ce que M. *Gabriel* a fait part à l'Académie de deux mémoires concernant divers projets mentionnez en ce registre, elle s'en est entretenue de nouveau[2].

Du lundy 12e Avril 1728.

On a achevé de lire le procès verbal des pierres de plusieurs carrières et bastimens fait en 1678 par ordre, du temps de feu Mgr Colbert[3]. La Compagnie a remarqué que les pierres des carrières de Berchère Lévesque et autres carrières des environs de *Chartres*, dont l'église cathédrale et autres églises de cette ville sont basties, sont d'une qualité très durable, résistant à toutes les impressions de l'air.

Du lundy 19e Avril 1728.

L'on a lu le commentaire de M. de Ferrière sur l'article 219 de la Coustume, qui parle du toisé des bastimens. La Compagnie s'en est entretenue. Il a esté délibéré que l'on examinera les abus qui se sont introduits dans ce que l'on nomme le toisé aux us et coustumes de Paris, pour former un corps du toisé qui soit plus régulier et plus judicieux.

Du 26e Avril 1728.

L'Académie, dans le dessein de commencer le travail

1. Ont signé en avril : De Cotte, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Leroux, A. Mollet, Félibien.

2. Nous ne savons ce qu'étaient ces projets mystérieux. Ils ne figurent pas dans le registre.

3. *Procès-verbaux*, t. I, p. 242-244.

qu'elle s'est proposé dans la précédente conférence, a jugé à propos de lire d'abord le livre intitulé : *L'architecture pratique*, qui comprend le détail du toisé et du devis des ouvrages de maçonnerie, par M. *Bullet*, architecte du Roy et de l'Académie royale d'architecture[1].

L'on a lu l'avant propos de ce livre, où l'auteur expose en général ce qu'il s'est proposé d'y mettre. Et la Compagnie est d'avis de continuer la lecture de ce livre.

Du 3e May 1728[2].

L'article de la construction et du toisé des bastimens selon M. *Bullet* a esté lu et a donné lieu à la Compagnie de s'entretenir sur l'usage de ne point conter d'autres fractions dans le toisé que les quarts, demy et trois quarts de pied. L'Académie est d'avis que l'on doit compter les pouces et les lignes et que l'on doit mesurer la hauteur des murs, tant de face, de pignon que de refend, depuis le rez de chaussée jusqu'au sommet de leur hauteur, au lieu que suivant l'usage ordinaire l'on toise les murs par étage en augmentant un pied pour l'époisseur de chaque plancher, lesquels planchers n'ont point leur époisseur fixe, estant quelques fois de quinze pouces, d'autres fois de neuf, plus ou moins.

Du lundy 10e May 1728.

M. *Desgodetz* a fait voir à la Compagnie un plan qu'il

1. Nous avons signalé à plusieurs reprises cet ouvrage de Bullet : *L'architecture pratique, qui comprend la construction générale et particulière des bâtiments, le détail, toisé et devis de chaque partie...*, 1691, éd. de 1755, revue par Descoutures. Sur Bullet (1639-1716), voir l'Introduction du t. II, p. XXI-XXIV.

2. Ont signé en mai : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgodetz, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Félibien.

a dressé d'un palais de parlement pour servir de leçon aux estudians de l'Académie[1]. Ce plan est distribué de manière que toutes les juridictions renfermées à *Paris* dans l'estendue du palais sont contenues dans un espace de dix sept arpens seulement et ménagé de telle sorte, par la distribution, que toutes les pièces nécessaires à chaque juridiction se trouvent dégagées et se communiquent de plain pied par des galeries, sans monter ny descendre.

Ensuite, M. *Desgodetz* a lu le chapitre troisiesme de la seconde section de son *Traité de la commodité de l'architecture*, et c'est dans ce chapitre qu'est la description du plan qu'il a fait voir.

Du lundy 24e May 1728.

L'Académie s'est rassemblée après les festes, et la mort de M. *Desgodets*, professeur[2], rendant cette place vaccante, l'on a unanimement esté d'avis que M. *Bruand* seroit proposé pour remplir cette place[3]. Chacun de la Compagnie luy a donné sa voix pour estre proposé par raport à cette mesme place de professeur de l'Académie royale d'architecture, et M. *de Cotte*, directeur, s'est chargé d'escrire à ce sujet à Monseigneur le duc d'Antin.

Du lundy 31e May 1728.

La Compagnie a vu un livre d'architecture qui luy a esté présenté pour estre examiné, ce qu'elle ne fera qu'après en avoir meurement délibéré[4].

1. Je ne crois pas que ce plan ait été reproduit dans le manuscrit de Pinard. — Au XVIIIe siècle, un arpent de Paris = 2,200 pieds en carré, et le texte du procès-verbal porte bien dix-sept.

2. Sur Desgodetz, voir t. III, p. XVII-XIX, et t. IV, p. XXIV.

3. Sur Bruand, voir l'Introduction du présent volume.

4. Il n'est plus question ensuite de cet ouvrage. Cf. pourtant ci-après, 28 juin 1728.

M. *Bruand* a donné aujourd'huy les leçons aux estudians de l'Académie.

Du lundy 7e Juin 1728[1].

En continuant la lecture qui a esté commencé du livre de M. *Bullet*[2], qui comprend le détail du toisé, l'article intitulé construction des cheminées a donné lieu à la Compagnie, après qu'on a lu la conférence du 3e may dernier de ce qui y est dit du toisé, de parler de la mesme matière qui y est traitée. L'Académie persiste dans le mesme sentiment qui est marqué par la délibération de ce mesme jour.

Du lundy 14e Juin 1728.

M. *de Cotte*, directeur de l'Académie, a fait part à la Compagnie de l'ordre qu'il a receu de Monseigneur le duc Dantin au sujet de la place de professeur vacante par la mort de M. *Desgodetz*, pour laquelle l'Académie, suivant la délibération du 24e may dernier, a unanimement proposé M. *Bruand*. Monseigneur le duc Dantin a marqué que le Roy a approuvé le choix que l'Académie a fait de M. *Bruand*.

Du lundi 21e Juin 1728.

M. *de Cotte*, directeur de l'Académie, a apporté une lettre de Monseigneur le duc Dantin. La lecture en a esté faite ainsy qu'il s'ensuit :

« A Compiègne, le 18 juin 1728.

« Je reçois, Monsieur, vostre lettre du 16 avec la liste

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, de Vigny, Félibien.

2. Voir ci-dessus, p. 25.

de ceux que l'Académie propose pour remplir les deux places vacantes, dont j'ay rendu compte au Roy; Sa Majesté a choisi les srs *Hardouin* et *Dorbay*[1] pour remplir les deux places vacantes dans la première classe; faites le savoir à ces Messieurs; j'attends les sujets proposez pour la seconde classe, où le sr De la Rue ne sera pas oublié. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

« *Ainsy signé :* Le duc DANTIN. »

L'Académie, sur la représentation que M. *Bruand* a fait pour les prix des estudians, est d'avis qu'il leur soit proposé pour sujet le plan d'un chasteau de trente à trente cinq toises de longueur avec les accompagnemens.

Du lundy 28e Juin 1728.

M. *de Cotte*, directeur de l'Académie, aporte la lettre de Monseigneur le duc Dantin. La lecture en a esté faite ainsi qu'il s'ensuit :

« A Compiègne, le 24 juin 1728.

« Sur le compte que j'ay rendu au Roy, Monsieur, des sujetz que l'Académie propose pour remplir les deux places vacantes dans la seconde classe, Sa Majesté a choisi le sr *De la Rue* et le sr *d'Ille*. Instruisez en l'Académie, et je suis, Monsieur, entièrement à vous.

« *Ainsy signé :* Le duc DANTIN. »

Ensuite l'Académie a vu huit esquisses faites par les prétendans aux prix en présence de M. *Bruand*, à qui elles ont esté remises. L'une est signée Des Marais; la 2e Cornet; la 3e Queau; la 4e Daufranc; la 5e Delafond;

1. Les *Procès-verbaux* ne portent pas trace de cette proposition, pas plus que de celle à laquelle il est fait allusion ci-dessous (28 juin). On observera que d'Antin, en somme, imposait la candidature de Delarue (cf. Introduction du présent volume et lettres patentes de 1728).

la 6e Rigaud; la 7e Des Bœufs, et la 8e et dernière de Bourge. Et toutes ces esquisses sont contresignées *Bruand* et *Félibien*.

M. *Le Roux* a fait raport à la Compagnie de l'examen du livre intitulé : *Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*[1].

L'Académie n'y trouve rien qui puisse en empescher l'impression.

Du lundy 5e Juillet 1728[2].

M. *Bruand* a présenté son brevet de professeur de l'Académie royale d'architecture pour estre enregistré. Le brevet est du douze juin mil sept cent vingt huit, et marque que le Roy estant à Compiègne et voulant favorablement traiter le sr *François Bruand*, architecte de la première classe de son Académie d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de professeur de laditte Académie, vacante par le déceds du sr *Desgodets*, pour jouir en laditte qualité des honneurs, droitz et prérogatives y attribuez, etc. Ledit brevet signé : Louis, et plus bas, Phélipeaux, rendu à Versailles, le 24 juin 1728.

La Compagnie s'estant entretenue sur différens sujetz d'architecture et principalement sur le toisé, elle est convenue qu'on feroit rechercher dans les registres de ce qui y a esté dit touchant le toisé[3].

Du lundy 12e Juillet 1728.

La Compagnie, pour commencer le travail qu'elle s'est

1. Cet ouvrage, dont le titre rappelle celui du livre bien connu de Le Muet : *Manière de bâtir...*, et d'autres ouvrages analogues, est attribué à Brizeux, 2 vol. in-4°, 1728.

2. Ont signé en juillet : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, A. Mollet, Tanevot, Félibien.

3. Voir ci-dessus, p. 3, et l'Introduction.

proposé de faire au sujet du toisé, a fait après plus[ieurs] réflexions une attention particulière à ce qui peut servir de fondement à ce travail, affin d'en délibérer avant tout.

Du lundy 19e Juillet 1728.

L'on s'est entretenu sur ce qui concerne le toisé, et M. *Bruand* s'est chargé de dresser un mémoire du toisé pour les ouvrages en fondation.

Du lundy 26e Juillet 1728.

M. *Bruand* a commencé de lire un projet ou mémoire qu'il s'est chargé de dresser du toisé pour les ouvrages en fondation, et la Compagnie s'en estant entretenue est convenue que chacun aporteroit son avis par escrit avant que de rien résoudre.

Du 2e jour du mois d'Aoust 1728[1].

M. *Bruand* a continué la lecture de son mémoire, et la Compagnie s'en estant beaucoup entretenue, M. *Beausire* a donné son avis par escrit suivant le résultat de la précédante conférence.

Du lundy 9e Aoust 1728.

L'on a lu deux mémoires, l'un intitulé *Toisé des murs en fondation*, fait par M. *Bauffrand*, et l'autre intitulé *Sur la manière d'asseoir de bons fondemens sur toute sorte de terrain*, etc., par M. *de Beausire*[2].

1. Ont signé en août : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Jossenay, Leroux, Tanevot, de Vigny, Félibien.
2. Sous cette forme, l'Académie s'est très souvent occupée de cette question. Cf. t. IV, p. 225, et les renvois au t. III.

Ensuite la Compagnie a réglé la manière de toiser les murs en fondation, ce que M. *Bruand* s'est chargé de mettre au net.

Du mardy 17e Aoust 1728.

M. *Bruand* a raporté au net la délibération de l'Académie où elle a réglé dans la conférence précédente la manière de toiser les murs en fondation.

Du lundy 23e Aoust 1728.

M. *Bruand,* ayant relu le premier chapitre pour le toisé des murs en fondation, a remporté ce cahier, qu'il fera remettre au net suivant ce que l'Académie y a réformé.

L'on s'est ensuite entretenu sur la manière de toiser les voûtes.

Du lundy 30e Aoust 1728.

La Compagnie a continué de s'entretenir sur la manière de toiser les voûtes, dont M. *Bruand* a lu un projet. L'Académie y a fait plusieurs observations, que l'on raportera au net à la première assemblée.

Du lundy 6e Septembre 1728[1].

L'on s'est entretenu sur le toisé des voûtes en plein ceintre, surhaussées et surbaissées, et sur la manière d'opérer plus facilement, d'éviter les fractions qui souvent causent de l'embaras. La Compagnie en a remis la décision après les vacances.

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Bruand, de Cotte fils, Jossenay, Félibien.

Du lundy 15e Novembre 1728[1].

L'Académie s'est rassemblée après les vacances. M. *de Cotte*, directeur, a communiqué à la Compagnie deux lettres de monseigneur le duc Dantin, du 8 et 25 octobre 1728[2]. La lecture en a esté faite et de la liste des huit architectes nommez de nouveau pour la deuxiesme classe, ainsy qu'il s'ensuit : MM. *Gabriel*, *Courtonne*, *Villeneuve*, *Legrand*, *Benoist*, *Blondel*, *Constantz*, *Lépée*, dont les brevetz sont mentionnez cy aprez.

M. *Dorbay* a présenté son brevet d'architecte du Roy de la première classe pour estre enregistré. Ce brevet est du cinq aoust mil sept cent vingt huit et marque que le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traiter le sieur *Dorbay*, controlleur de ses Bastiments, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la première classe, pour par ledit sr *Dorbay* jouir en cette qualité, etc. Ledit brevet ainsy signé : LOUIS, et plus bas, PHÉLIPEAUX. Veu à Fontainebleau, le 8 octobre 1728.

Ainsy signé : Le duc DANTIN.

S'ensuit l'enregistrement pour les brevetz des huit nouveaux académiciens adjoutez par le Roy à la seconde classe.

Le premier de ces brevetz, datté du seize octobre mil sept cent vingt huit, marque que le Roy estant à Fontainebleau, voulant favorablement traitter le sr *Gabriel de Mézières*, controlleur général de ses Bastimens, Sa Majesté l'a retenu et retient pour remplir l'une des

1. Ont signé en novembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Billaudel, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Villeneuve, Félibien.

2. Sur cette « fournée » d'architectes, voir l'Introduction du présent volume.

huit places d'architecte créées par édit du mois de juillet dernier par augmentation à la seconde classe de son Académie d'architecture, pour par ledit s^r *de Mézières* jouir en cette qualité des honneurs, droitz et prérogatives y attribuez, tels et semblables qu'en jouissent les anciens architectes de ladite classe, conformément aux lettres patentes d'établissement, statutz, règlemens, clauses et conditions y portées; mande et ordonne Sa Majesté audit duc Dantin, pair de France, Directeur général de ses bastimens, arts et manufactures de France, de faire jouir ledit s^r *de Mézières* pleinement et paisiblement du contenu au présent brevet, que Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. Ainsy signé : Louis, et plus bas, Phélypeaux.

Vu par nous, duc Dantin, pair de France, etc. Fait à Fontainebleau, le 25 octobre 1728.

Ainsy signé : Le duc Dantin.

Les brevetz des sept autres nouveaux architectes du Roy ajoutez à la seconde classe, suivant la liste susdite, tous lesditz brevetz de cette datte, signez et visez de même que le précédent, sont les brevetz pour le s^r *Courtonne*, celui pour le s^r *Villeneuf*, celuy pour le s^r *Le Grand*, celuy pour le s^r *Benoist*, celuy pour le s^r *Blondel*, celuy pour le s^r *Contant* et celuy pour le s^r *De l'Épée*.

Du lundy 22e Novembre 1728.

La Compagnie a examiné les desseins composez pour les prix de la présente année. Le premier prix, qui est une médaille d'or, représentant d'un côté le portrait du Roy et de l'autre le portrait de la Reine, a esté donné par

voix de scrutin au s^r Desmaretz[1]. Le second, qui est une grande médaille d'argent, a esté donné de mesme par scrutin au s^r de Bourges; et une troisiesme médaille, plus petite, a esté donnée au s^r Quéau pour (*mot illisible*).

Du lundy 29e Novembre 1728.

M. *D'Isle* a présenté son brevet pour estre enregistré en qualité d'architecte du Roy de la seconde classe.

Ce brevet est du cinq aoust mil sept cent vingt huit et marque que le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traitter le s^r *Garnier D'Isle*, controlleur général de ses Bastimens, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du s^r *D'Orbay* à la première classe, pour ledit s^r *D'Isle* jouir en cette qualité des honneurs, droitz et prérogatives y attribuez, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir le s^r *Dorbay*, conformément aux lettres patentes, etc.

Ainsy signé : Louis, et plus bas, Phélipeaux.

Veu par nous, duc Dantin, pair de France. A Fontainebleau, le 25 octobre 1728.

Ainsy signé : Le duc Dantin.

M. *De la Rue* a aussy présenté son brevet d'architecte du Roy de la seconde classe pour estre enregistré. Ce brevet de mesme datte, signé et visé de mesme que le précédent, marque le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traitter le s^r *Jean Baptiste De la Rue*, architecte, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du s^r *Hardouin* à la première classe, pour par ledit s^r *De la Rue* jouir en cette qualité des honneurs, etc.

1. Cf. *Catalogue des médailles dont les coins sont conservés à la Monnaie*. Ci-dessus, p. 15.

Ensuite M. *Bruand* a lu à la Compagnie la préface sur le toisé, dans laquelle préface l'on a fait plusieurs observations, de mesme que sur le second chapitre du toisé des voûtes, sur lequel on s'entretiendra plus amplement.

Du lundy sixiesme jour de Décembre 1728[1].

M. *Bruand* a relu à la Compagnie la préface du toisé nº 1 et la manière de toiser les murs en fondation nº 2. La Compagnie y a fait plusieurs observations pour les remettre au net.

Du lundy 13e Décembre 1728.

M. *Boffrand* a remis le cahier au net nº 1, intitulé *Toisé des bastimens*, dont la Compagnie a entendu la lecture. Et M. *Bruand* a lu un cahier nº 3 intitulé *Chapitre des voûtes*, qui sera remis au net.

Du lundy 20e Décembre 1728.

M. *Hardouin* a présenté son brevet d'architecte de la première classe de l'Académie d'architecture pour estre enregistré.

Ce brevet est du cinq août mil sept cent vingt huit et marque le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traitter le sr *Hardouin*, l'un des architectes de la deuxiesme classe de son Académie royale d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de sadite Académie de la première classe, vacante par

1. Ont signé en décembre : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, Contant, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

le déceds du s[r] *Desgodetz*, pour par ledit s[r] *Hardouin* jouir en cette qualité, etc.

Ledit brevet ainsy signé : Louis, et plus bas, Phélypeaux. Veu à Fontainebleau, le 8 octobre 1728.

Ainsy signé : Le duc Dantin.

M. *Bruand* a fait la lecture à la Compagnie du second cahier remis au net intitulé *Toisé des murs en fondation*.

Ensuite il a lu un troisiesme cahier intitulé *Toisé des voûtes en plein cintre et surbaissées,* que la Compagnie a approuvé.

1729.

Du lundi 10e jour de Janvier 1729[1].

Après les festes, la Compagnie s'est entretenue sur la manière de toiser la circonférence des voûtes pour en establir une règle générale[2]. MM. *Courtonne* et *De Lespée* se sont chargés de raporter au premier jour un projet pour le toisé de pied en pied, qui commencera à trois pieds, afin qu'on puisse déterminer une proportion commune sur toutes ces différences.

M. *Gabriel* a lu un mémoire en réponse à trois deffectuosités qu'on a prétendu avoir trouvé sur le projet du *Canal de Bourgogne*[3]. L'Académie a remis à en délibérer à la prochaine assemblée.

Du lundi 17e Janvier 1729.

La Compagnie a examiné le mémoire fait par M. *de Lépée*, par lequel il explique trois manières différentes de toiser les circonférences des voûtes. Ce mémoire a été

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Billaudel, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Lefort, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Villeneuve, Félibien.

2. Nous renvoyons une fois de plus à l'Introduction du présent volume, où nous avons indiqué et expliqué le procédé suivi pour les parties des *Procès-verbaux* relatives au toisé.

3. Voir ci-dessus, p. 15.

remis à M. *Courtonne* pour y faire ses observations et les raporter à l'Académie.

Du lundy 24e Janvier 1729.

M. *Courtonne* a raporté le mémoire de M. *Lépée* et la réponse qu'il a faite à ce mémoire. L'un et l'autre escrits sont annexés au présent registre. L'Académie est d'avis qu'on doit s'en tenir à la première opération et qu'elle est la plus abrégée et la plus intelligible et telle que la méthode suivante :

Si la voûte en plein ceintre a quatorze pieds de diamètre et sept pieds de montée, il faut joindre le diamètre et la montée ensemble, 14 et 7, qui font 21 pieds, et au produit y ajouter la vingt uniesme partie, qui est un; par conséquent laditte voûte aura vingt deux pieds de pourtour.

La Compagnie est aussy d'avis qu'on se serve de la mesme règle pour les voûtes surmontées ou surbaissées, comme en cet exemple :

Si la voûte a quatorze pieds de diamètre et six pieds de montée, les deux diamètres adjoutez ensemble auront 20 pieds, et y adjoutant le 21e du produit, ladite voûte aura en son pourtour 20 pieds 3/7.

Du lundy 31e Janvier 1729.

L'on s'est entretenu au sujet des voûtes d'arestes et de la manière de les toiser. Et comme cette matière a besoin de réflexion, la Compagnie a jugé qu'il estoit à propos de remettre à en délibérer lorsqu'on aura agité toutes les questions qui y ont raport, et quand M. *Courtonne* aura fini un mémoire qu'il a commencé.

Du lundy 7e Février 1729[1].

Après la lecture des deux conférences précédentes, la Compagnie a entendu le mémoire de M. *Courtonne*, où il propose la manière de toiser les voûtes d'arestes. L'Académie est d'avis que les voûtes d'arestes soient toisées comme celles en berceau, suivant cet exemple : une voûte de 14 pieds en carré et dont la circonférence sera de 22 pieds, compris le pied d'augmentation de la 21e partie, produira pour la superficie 308 pieds, ce qui fait huit toises et demie et deux pieds.

A l'égard des lunettes que l'on pratique dans les voûtes, la Compagnie est d'avis que l'on toise et développe ces lunettes séparément et que l'on en déduise le vuide qu'elles forment dans le berceau.

Du lundy 14e Février 1729.

La Compagnie, en continuant de s'entretenir sur la toisée des voûtes, est d'avis que les arcs, chaînes, dosseretz et arcs doubleaux doivent se toiser à toises courantes, sans y comprendre aucunes saillies, harpes ny retours, ni demy faces, quoyqu'il se pratique différement suivant l'usage ordinaire. A l'égard des arrestes que l'on toise selon le mesme usage pour un pied courant, et les reins qui sont toisés pour un quart dans les voûtes d'arestes, il a été décidé qu'elles ne seroient pas toisées en particulier, estant comprises dans le prix de la voûte.

Du lundy 22e Février 1729.

L'on a relu les résultats de la conférence précédente.

1. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier

Ensuite l'on s'est entretenu de la manière de toiser les piliers isolés qui contiennent les voûtes d'arrestes. La Compagnie est d'avis de les toiser à toises courantes, depuis le dessous des premières assises jusques à la naissance des voûtes, et le noyau au dessus jusques au couronnement de la voûte se toise en cubes suivant la qualité des matériaux.

Du lundy 1er Mars 1729[1].

En continuant de s'entretenir de ce qui a esté agité le 22e du mois de février dernier, la Compagnie a résolu que les voûtes sphériques en plein ceintre doivent estre toisées en multipliant la circonférence du grand cercle de leur naissance en plan par leur hauteur ou demi diamètre. Ainsi le produit fera la superficie de la voûte sphérique.

(Suit un exemple[2].)

L'Académie est toujours d'avis de ne point toiser de reins étant compris dans le toisé des voûtes.

Du lundy 14e Mars 1729.

L'on s'est entretenu sur la manière de toiser les voûtes sphériques en plein cintre, qui a esté réglée dans la dernière conférence comme la plus aisée dans la pratique.

Ensuite M. *Bruand* a lu ce qu'il a escrit touchant la manière de toiser les divers segmens ou portions de

d'Isle, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Villeneuve, Félibien.

1. Ont signé en mars : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, de Villeneuve, Félibien.

2. Nous supprimons, comme nous le ferons désormais, les exemples qui constituent de simples problèmes, sans rapports même les plus éloignés avec l'architecture. Voir l'Introduction du présent volume.

voûtes sphériques, sur quoy la Compagnie a fait plusieurs observations, et MM. *De l'Épée* et *Courtonne* travailleront sur le mesme sujet pour en faire leur raport à l'Académie, en joignant à ce travail un toisé pour les voûtes sphériques surmontées et surbaissées, d'un diamètre de 14 pieds sur quatre pieds et cinq pieds de montée et, pour les surmontées, de huit pieds et de neuf pieds de hauteur, sur le même diamètre de quatorze pieds.

Du lundy 21e Mars 1729.

La Compagnie s'est entretenue sur les voûtes sphériques surmontées et surbaissées. Il a esté résolu que chacun raporteroit par escrit son sentiment : 1° Sur la manière de toiser les voûtes sphériques en plein ceintre sur le diamètre de quatorze pieds et sept pieds de montée. 2° Sur la voûte sphérique surbaissée, sur un diamètre de quatorze pieds et quatre pieds de montée. 3° La mesme voûte surbaissée, sur le diamètre de quatorze pieds et cinq pieds de montée. 4° La même voûte surmontée, sur un diamètre de quatorze pieds et huit pieds de montée. 5° La mesme voûte sur un diamètre de quatorze pieds et neuf pieds de montée.

Du lundy 28e Mars 1729.

On a relu les conférences des 1er, 14 et 21 de ce mois touchant la manière de toiser les voûtes sphériques. Et à ce sujet il a esté proposé différentes manières sur lesquelles il a esté remis à en délibérer à la prochaine assemblée, lorsque MM. *Boffrand* et *De la Rue* auront apporté leur sentiment par escrit sur toutes les mesures qui leur ont esté données pour une voûte sphérique en plein ceintre de quatorze pieds de diamètre.

Du lundy 4e jour d'Avril 1729[1].

MM. *Boffrand* et *De la Rüe* ont fait entendre à l'Académie leur sentiment sur toutes les mesures qui leur ont esté données pour une voûte sphérique en plein cintre de quatorze pieds de diamètre. Et le produit de leurs opérations se rapportant à ce qui a esté résolu dans la conférence du 7 mars dernier, l'Académie est d'avis de s'en tenir à la règle qui y a esté establie pour la plus facile dans la pratique et la plus aprochante de la mesure du cercle suivant les règles d'Archimède.

Et à l'égard desdites voûtes quand elles seront extradossées, il faudra ajouter au diamètre une époisseur de la voûte.

(Suit un exemple.)

Du lundy 25e Avril 1729.

La Compagnie s'est entretenue sur différentes manières de toiser les voûtes sphériques surbaissées et surmontées et l'on a remis à la prochaine assemblée à examiner plusieurs opérations qui seront présentées à ce sujet.

Du lundy 2e jour de May 1729[2].

L'on a agité beaucoup de différentes difficultés qui se rencontrent sur la manière de toiser les voûtes sphériques surbaissées et surmontées, suivant les opérations qui ont esté proposées dans la conférence précédente. Et la Compagnie a chargé M. *Bruand* d'en tracer une épure de

1. Ont signé en avril : De Cotte, Beausire, Billaudel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Legrand, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Félibien.

2. Ont signé en mai : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Villeneuve, de Vigny, Félibien.

la grandeur de l'ouvrage de 14 pieds de diamètre sur neuf pieds, trois pieds et un pied de montée, affin d'aprocher le plus qu'il est possible de la mesure des différentes voûtes. Et M. *De la Rue* s'est chargé d'aporter les développemens des mesmes voûtes marquées cy dessus.

Du lundy 9e May 1729.

M. *Courtonne* a fait voir par escrit la manière qu'il propose pour toiser les voûtes sphériques surmontées et surbaissées. L'Académie n'a rien décidé à ce sujet et attend que MM. *Boffrand* et *De la Rue* ayent raporté par escrit leurs méthodes sur le toisé des voûtes en question.

Du lundy 16e May 1729.

M. *Courtonne* ayant remarqué qu'il y avoit quelque chose à réformer dans la manière de toiser les voûtes sphéroides surmontées et surbaissées, il a lu à l'Académie ce qu'il a adjouté à sa méthode pour la perfectionner. Ensuite M. *De Vigny* a fait voir diverses opérations qu'il a fait sur le même sujet et qui sont fondées sur les mesmes principes.

Du lundy 23e May 1729.

L'Académie, après s'être entretenue sur plusieurs sujets qu'il conviendroit de proposer aux élèves de l'Académie d'architecture pour les prix de la présente année 1729, est d'avis de leur donner à composer un plan d'église, sans déterminer aucune mesure, laissant à chacun la liberté de disposer ce plan comme il le jugera à propos, sans y estre aucunement assujetti, ny pour la forme ny pour la grandeur[1].

1. C'est la première fois que l'Académie laisse cette liberté aux candidats. Je ne crois pas que le fait se soit souvent présenté.

On joindra au plan une coupe et une élévation. Et affin de pouvoir faire plus facilement le paralelle des dessins, ils seront tous réduits sur une eschelle de neuf lignes de pied de roy par toise. Il faut que les plans et les élévations soient sur la mesme eschelle.

Les élèves seront obligez d'aporter leurs dessins entièrement finis pour estre remis à l'Académie avant le dernier jour d'aoust, passé lequel temps ils ne seront plus reçus.

M. *Boffrand* a fait voir à la Compagnie une méthode pour toiser les voûtes sphériques et M. *Courtonne* doit travailler de son costé sur les mesmes principes avant que la Compagnie en délibère pour décider.

Du lundy 30e May 1729.

L'Académie a continué de s'entretenir sur la manière de toiser les voûtes sphériques surmontées et surbaissées. On examinera encore plus particulièrement toutes les règles qui ont esté proposées à ce sujet pour en établir qui approche le plus près de la vérité, n'estant pas possible de donner une règle générale par laquelle on puisse toiser géométriquement les voûtes sphériques surbaissées et surmontées.

M. *Bruand* a présenté à l'Académie les esquisses que les élèves ont composées pour les prix. On les leur remettra entre les mains parafez pour les représenter lorsqu'ils apporteront leurs desseins.

Du lundy 13e jour de Juin 1729[1].

MM. *Boffrand*, *Courtone* et *L'Épée* ont raporté après les festes plusieurs manières différentes de toiser les voûtes sphériques surmontées et surbaissées. L'Académie

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Garnier d'Isle, Jossenay, Legrand, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

s'en est entretenue et s'est déterminée, pour la facilité des experts et des ouvriers, à une règle mécanique qui convient le mieux à toutes sortes de hauteurs de voûtes, et M. *Bruand* s'est chargé d'en raporter l'explication au net avec la figure comme elle a esté approuvée par la Compagnie.

Du lundy 20e Juin 1729.

L'Académie, après avoir examiné toutes les différentes règles qui ont esté proposées pour le toisé des voûtes sphériques, est d'avis pour la facilité des experts et des ouvriers de se servir d'une règle mécanique qui convienne à toutes sortes de voûtes sphériques surmontées et surbaissées, par approximation.

(Suit un exemple.)

M. *Lépée* a proposé une autre manière de toiser les voûtes sphériques surmontées et surbaissées, qu'il s'est chargé de raporter au net avec la figure.

Du lundy 27e Juin 1729.

M. *Bruand* a lu un mémoire, qui luy a esté remis par M. *Lépée*, où il propose une nouvelle manière pour trouver la superficie des voûtes sphériques surmontées et surbaissées. L'on a comparé les calculs faits suivant cette manière, depuis un pied de montée jusques à six pieds, avec ceux de MM. *Boffrand* et *Courtonne*. Comme il s'y trouve une grande différence, ce mémoire a esté remis à MM. *Boffrand* et *Courtonne* pour y joindre leurs remarques et en faire raport à l'Académie.

Du lundy 4e jour de Juillet 1729[1].

La Compagnie a continué de s'entretenir sur les toisés des voûtes sphériques surmontées et surbaissées.

1. Ont signé en juillet : De Cotte, Beausire, Benoist, Billau-

M. *Bruand* a lu deux nouvelles méthodes de M. *Lépée* à ce sujet. Mais comme elles sont différentes de celles de MM. *Boffrand* et *Courtonne*, l'on a remis à en délibérer après qu'on aura tracé en grand tous les ceintres depuis un pied jusques à sept pieds de montée.

Du lundy 11e Juillet 1729.

Tous les ceintres en grand depuis un pied jusqu'à sept pieds pour le toisé des voûtes surbaissées ayant esté tracés, comme il avoit esté résolu dans la conférence précédente, chacun a pris une copie de ces sept ceintres et de leurs différentes mesures pour en faire un toisé et en fixer la superficie par les différentes opérations qui ont esté faites cy devant et déterminer ce qui aproche le plus de la vérité.

Du lundy 18e Juillet 1729.

M. *Bruand* a fait voir à l'Académie les opérations pour le toisé des voûtes sphériques depuis un pied jusqu'à sept pieds de montée. Ses calculs se raportent à ceux de MM. *Boffrand*, *Courtonne*, *Lépée* et *De la Rue*. La Compagnie est d'avis que l'on trace en grand les voûtes surmontées depuis sept pieds jusqu'à douze, affin de connoistre si la pratique que M. *Bruand* propose convient aux voûtes surmontées comme aux voûtes surbaissées.

Du mardy 26e Juillet 1729.

M. *Bruand* a fait part à la Compagnie d'une nouvelle méthode pratique pour toiser les voûtes sphériques surbaissées, suivant la proportion d'Archimède, de sept à

del, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

vingt deux. Plusieurs de l'Académie se sont proposés d'examiner cette méthode pour savoir si elle peut convenir au toisé des voûtes surmontées.

Cependant, on s'est entretenu touchant différens ornemens d'architecture et ce qu'ils peuvent servir au bon goust dans les cinq ordres suivant les situations[1].

Du lundy premier jour du mois d'Aoust 1729[2].

La Compagnie a examiné la méthode pratique proposée par M. *Bruand* dans la précédente assemblée pour toiser les voûtes sphériques surbaissées. Et l'Académie, ayant approuvée cette méthode comme la plus facile et la plus approchante de la vérité, est d'avis qu'elle peut servir au toisé des voûtes surbaissées. M. *Bruand* en apportera un cahier au net pour estre annexé au registre.

Du lundy 8e Aoust 1729.

Après la lecture d'une lettre de M. *Lépée* à M. *Bruand* et l'entretien de l'Académie à ce sujet, elle est d'avis, pour establir de plus en plus la méthode pratique dont elle est convenue pour toiser par approximation toutes sortes de voûtes sphériques surmontées et surbaissées, qu'on joigne l'opération que M. *Lépée* propose dans sa lettre à l'opération de M. *Bruand* que la Compagnie a approuvée dans la précédente conférence, les deux opérations pouvant se servir de preuves l'une à l'autre.

Du mercredy 17e Aoust 1729.

Après les festes, la lecture du résultat de la précédente conférence a donné lieu à M. *Lépée* d'éclaircir entière-

1. Voir plus loin, p. 49.

2. Ont signé en août : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Hardouin, Jossenay, Legrand,

ment ce qui a esté proposé de sa part; ainsy sa méthode a esté approuvée de mesme que celle de M. *Bruand*.

La Compagnie se propose de travailler pour une méthode qui établira un toisé des voûtes sphéroïdes sur un diamètre de 14 pieds pour le grand et de sept pieds pour le petit, et depuis un pied jusques à trois pieds et demy de montée.

Du lundy 22e Aoust 1729.

M. *Bruand* a lu à la Compagnie le mémoire de M. *Lépée* pour le toisé des voûtes sphéroïdes depuis un pied jusques à trois pieds et demy de montée. Plusieurs se sont chargez de faire les calculs suivant cette méthode, pour les vérifier et en faire raport à l'Académie, supposant tousjours le grand diamètre de quatorze pieds et le petit de neuf, dix, onze et douze.

Du lundy 29e Aoust 1729.

Suivant le résultat de la conférence précédente, M. *Bruand* a fait entendre à la Compagnie une méthode qu'il propose pour toiser les voûtes sphéroïdes : le calcul qu'il en a rédigé est depuis un pied jusques à trois pieds et demy de montée. L'Académie a esté d'avis, pour une plus ample explication, que M. *Bruand* fasse le calcul de ces sortes de voûtes sur un plan éliptique, depuis six pieds jusqu'à douze pieds de montée, sur quatorze pieds pour le grand diamètre et sur neuf pieds, dix, onze et douze pieds pour les petits diamètres.

Du lundy 5e jour de Septembre 1729[1].

M. *Bruand* a lu à la Compagnie une méthode pour trouver la superficie d'une voûte sphéroïde, dont le plan

Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Benoist, Beausire,

est éliptique. L'Académie est d'avis que MM. *Boffrand*, *Bruand*, *Courtonne* et *la Rue* fassent des calculs pour trouver la superficie des voûtes sphéroïdes sur un plan éliptique, en supposant tousjours le grand diamètre de quatorze pieds et les petits diamètres de neuf, dix, onze et douze pieds, sur 7, 8, 9 et 10 pieds de montée.

Du lundy 14e jour de Novembre 1729[1].

M. *Bruand* a lu à l'Académie une méthode proposée par M. *Courtonne* pour toiser les superficies des voûtes sphéroïdes. Plusieurs de la Compagnie se sont chargés de l'examiner.

Ensuite, on a lu l'affiche pour les leçons des élèves de l'Académie, où M. *Bruand*, professeur, continuera tous les lundy de proposer différens sujets sur la distribution des bâtimens, et il dictera les samedy un nouveau paralelle pour les cinq ordres d'architecture.

Du lundy 21e novembre 1729.

La Compagnie a examiné les desseins pour les prix de l'Académie. Et les voix pour les distribuer ont par voye de scrutin donné le premier prix au dessein marqué A fait par le sr de Bourges, auquel ce prix, qui est une médaille d'or, a esté remis par M. *De Cotte*, directeur de l'Académie. Elle représente le portrait du Roy avec cette légende : LUDOVICUS REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers il

Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Hardouin, Legrand, A. Mollet, de Villeneuve, Félibien.

1. Ont signé en novembre : De Cotte, Aubert, Benoist, Beausire, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

y a une figure debout avec ces mots[1] : HERCULES MUSARUM. Le 2e prix pour le dessein marqué B fait par le sr Villiard luy a esté remis de mesme. C'est une médaille d'argent où le portrait du Roy est d'un costé avec légende : LUDOVICUS REX CHRISTIANISSIMUS et au revers une figure assise avec cette légende : FELICITAS PUBLICA. Et le troisième prix pour le 3e dessein marqué C fait par le sr Quéau luy a esté remis. Elle représente le Roy et la Reine et au revers une figure avec ces mots : VOTA ORBIS.

Du lundy 28e Novembre 1729.

M. *Lépée* a proposé deux méthodes, l'une pour toiser les voûtes sphériques et l'autre pour les voûtes sphéroïdes suivant les principes d'Archimède, de onze à quatorze. M. *de Lépée* doit apporter sa proposition au net.

Du lundy 5e jour du mois de Décembre 1729[2].

M. *de Cotte*, directeur de cette Académie, a apporté pour estre leue à la Compagnie une lettre dattée de Versailles, le 2e décembre 1729, que monseigneur le duc d'Antin luy a adressée. S'ensuit la teneur de cette lettre :

« La mort du sr *De Lépine*, Monsieur, laissant une place vacante dans la seconde classe de l'Académie, je souhaite qu'elle soit remplie par le sr *Billaudel*, qui est un fort bon sujet. Ainsy je vous prie de le proposer à ces Messieurs[3]. Je suis, Monsieur, entièrement à vous ; ainsy signé : le duc d'Antin. »

1. Voir *Catalogue des médailles dont les coins sont conservés à la Monnaie*, p. 225, nos 61, 62, 64. Au lieu de (FELICITAS) PUBLICA, il faut lire PERPETUA.

2. Ont signé en décembre : De Cotte, Benoist, Beausire, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Villeneuve, Félibien.

3. Cette nomination, directe en fait, est en contradiction

En suite de la lecture de cette lettre, l'Académie, pour remplir la place vacante par la mort de M. *De Lépine* dans la seconde classe, a élu d'une voix unanime M. *Billaudel* intendant des Bâtimens.

Le sr Edme Blanchard, menuisier, a fait présent à l'Académie d'un exemplaire de son *traité de la coupe des bois pour le revêtement des voûtes et tours rondes*, utile aux arts de charpente, menuiserie et marbrerie[1].

Du 12e Décembre 1729.

M. *Bruand* a lu à l'Académie un mémoire contenant plusieurs règles pour le toisé des voûtes sphéroïdes surmontées et surbaissées, qui ont esté communiquées et examinées. Et sur le raport qui en a été fait à la Compagnie, elle a unanimement approuvé ce qui a esté proposé par M. *de Lépée*, qui doit le remettre au net affin de l'annexer au registre.

Du lundy 19e Décembre 1729.

En continuant de s'entretenir du toisé des voûtes sphéroïdes, la Compagnie a résolu, pour terminer cette matière, de travailler après les festes au toisé en cube des sphères et des sphéroïdes dont on a cy devant réglé la superficie.

avec le droit de présentation de l'Académie (art. VI et VII des statuts de 1717. *Procès-verbaux*, t. IV, appendices, p. 338).

1. Voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. 328.

1730.

Du lundy 9e jour du mois de Janvier 1730[1].

L'Académie, estant de retour après les festes, s'est entretenue sur la manière de toiser la solidité des sphères et sphéroïdes surmontées et surbaissées. MM. *Bruand*, *Courtonne* et *Lespée* ont proposé chacun une méthode qui se raportent tous trois pour le calcul, mais la Compagnie est d'avis de choisir préférablement celle de M. *Lépée*, à cause de sa briéveté et qu'elle est générale pour toutes sortes de voûtes tant surmontées que surbaissées.

Du lundy 16e Janvier 1730.

M. *Lépée* a apporté au net pour estre annexé au registre sa manière et méthode de toiser la solidité des sphères et sphéroïdes surmontées et surbaissées. Cette méthode est la mesme que la Compagnie a approuvée dans la conférence précédente et qui servira aussy pour les sections et segmens des solides des sphères et sphéroïdes.

M. *Lespée* s'est chargé de raporter à la première assemblée une méthode pour toiser les glacières sur un plan circulaire ou carré ou ovale, la pratique dont on se sert ordinairement à ce sujet n'estant pas juste.

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Hardouin, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

Du lundy 23e Janvier 173o.

M. *Lespée* a apporté à l'Académie sa méthode pour toiser le solide des pyramides entières ou tronquées sur quelque plan que ce puisse estre, soit carées, octogones, triangulaires, ovales ou cintrées. La Compagnie a approuvé cette méthode pour estre insérée dans le registre.

On continuera à s'entretenir sur la manière de toiser les façades des bâtimens et les moulures d'architecture dont elles sont ornées.

Du lundy 3oe Janvier 173o.

M. *Bruand* a lu une manière de toiser les murs de face et de refend au dessus des fondations à la toise superficielle, où l'on doit distinguer chaque espèce et nature d'ouvrage, toisant séparément ce qui est de pierre de taille dure ou tendre, en moellon picqué ou moellon brut, en mortier ou en plastre enduit ou apparant, et ayant égard aux différentes épaisseurs de chacun, pour parvenir à en marquer la juste valeur.

Du lundy 6e Février 173o[1].

La Compagnie a continué de s'entretenir sur les différentes manières de toiser les murs de face. L'on a agité la question, sçavoir si on diminuerait généralement tous les vuides, mais avant que de rien déterminer à ce sujet, on est convenu de revoir ce qui en a esté inscrit dans le registre précédant.

1. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Villeneuve, Félibien.

Du lundy 13e Février 1730.

L'on a relu, suivant la précédente délibération, plusieurs conférences touchant le toisé, tant celle du 20 juin 1718, que celles sur lesquelles M. *Bruand* a rédigé trois cahiers numérotés 1, 2 et 3[1], dont on a aussy fait lecture et qui luy ont esté remis pour continuer d'y joindre d'autres cahiers sur la mesme matière, à mesure que l'Académie en aura délibéré.

Du lundy 27e Février 1730.

On a relu les délibérations faites à l'Académie sur le toisé, depuis celle du 26 avril jusqu'à celle du 21 juin 1718. La Compagnie a fait à ce sujet plusieurs réflexions et, pour régler définitivement ce qui concerne le toisé, il sera fait un relevé par M. *Bruand* de toutes les conférences de ce qui concerne cette matière, qu'il fera copier.

Et M. *Bruand* ayant l'agrément de Mgr le duc d'Antin de s'absenter pour aller aux eaux, l'Académie a nommé M. *Le Roux* pour dicter en son absence les leçons aux estudians.

Du 6e jour de Mars 1730[2].

M. *Bruand* a lu à la Compagnie le commencement de l'extrait qu'il fait des conférences et délibérations de l'Académie sur le toisé des bastimens. L'on s'est entretenu sur l'article 3e, qui fait mention de la conférence du 9e jour de may 1718. L'Académie est d'avis que l'on peut

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 153 et suiv.
2. Ont signé en mars : De Cotte, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, de Vigny, de Villeneuve, Félibien.

toiser superficielement les murs de face, compensations faites des pleins et des vuides, y compris les saillies des plintes, entablemens, bandeaux des croisées, impostes, archivoltes, saillies des appuis et refends, en toisant la longueur desdits murs sur leur hauteur de tout ce qui est de mesme épaisseur et, à l'égard des avants corps, s'ils saillent de 6 pieds, de 9 pieds ou un pied, on peut passer à l'entrepreneur une demy face seulement, qui est la moitié de l'épaisseur du mur, pour le dédommager des portions perdues à la jonction des masses avec l'avant corps.

L'on a remis à M. *Bruand* les deux derniers registres des précédentes conférences.

Du lundy 13e Mars 1730.

M. *Bruand* a fait raporter à l'Académie et remis les deux registres mentionnés dans la conférence précédente.

Ensuite il a continué la lecture qu'il a commencée des conférences précédentes sur le toisé. L'on s'est arresté à la conférence du lundy 5 septembre 1718[1]. Et l'Académie est d'avis qu'au lieu de réduire les colonnes isolées à l'épaisseur du mur, il faut les mesurer à la toise courante, compris le fût de la colonne, base, chapiteau, piédestal ou socle; et qu'à l'égard des colonnes engagées des deux tiers ou trois quarts, elles seront comprises dans l'épaisseur des murs, de mesme que les pilastres.

Du lundy 20e Mars 1730.

L'Académie, en continuant de s'entretenir sur le toisé des façades des bâtimens, est d'avis de ne point diminuer les renfoncemens des arcades et croisées feintes, à cause des paremens des costés et des apuis et sujétion des cla-

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 159.

vaux, lorsque le renfoncement n'aura pas plus de trois pouces. La Compagnie est aussy convenue que les moulures et austres membres d'architecture seront réduits à la toise quarée, en estimant la façon et la matière dont elles sont faites. Et l'on ne diminuera point le vuide des tuyaux de cheminée dans l'épaisseur du mur.

Du lundy 27e Mars 1730.

L'on a continué à s'entretenir sur le toisé des murs de face. Et la Compagnie est d'avis que les ouvertures des portes et croisées faites après coup dans un mur de moëlon doivent estre toisées comme ce mur, en déduisant les vuides et ajoutant à leur largeur dix huit pouces de chaque costé, compris les arachemens; et les enduits des tableaux et recouvremens des linteaux réduits en légers ouvrages. S'il y a des appuys de pierre aux croisées et des sueils ou marches dans les portes, ils seront estimés en plus value pour la pierre et la taille.

M. *Bruand* ayant proposé à l'Académie de marquer aux estudians un sujet d'architecture sur lequel ils puissent travailler pour disputer les prix, la Compagnie est d'avis que les étudians composent un dessein d'arc de triomphe de quinze à dix huit toises de face.

Du lundy 17e Avril 1730[1].

Après les festes, M. *Bruand* a fait voir à la Compagnie les esquisses de douze aspirants aux prix signées *Bruand* et soussignées, la première Coustiller, la deuxième Louis Jean Laurent, la 3e Floureau, la 4e Quéau, la 5e Delaincourt, la 6e P. Laisné, la 7e Coinet, la 8e Pierre Laurent,

1. Ont signé en avril : De Cotte, Aubert, Beausire, Blondel, Boffrand, Bruand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, de Villeneuve, Félibien.

la 9e De Villiars, la 10e Delafond, la 11e Daviler, la 12e et dernière Haneuse.

Ensuite, M. *Bruand* continuant la lecture de l'extrait qu'il a fait des registres, on s'est arresté à l'extrait de la conférence du lundy 12 décembre 1718, où l'Académie a esté d'avis que les reins des voûtes, ce que la Compagnie entend de toutes sortes de voûtes, doivent estre compris dans le prix de la voûte sans estre toisés à part, à cause qu'une partie de la naissance de la voûte fait partie du mur qui la porte.

Du lundy 24e Avril 1730.

M. *Bruand* a continué la lecture de ce qu'il a extrait des registres depuis la conférence du 14 novembre 1718 jusqu'à celle du 30 janvier 1719. Il y est parlé du mémoire de M. *Desgodetz* sur la manière de toiser les voûtes d'arestes et les voûtes de cloistre[1]. L'Académie, avant que de délibérer, est d'avis que toutes les pages des registres soient cottées, pour en extraire tous les articles qui concernent le toisé des voûtes et des murs en fondation, en deux cahiers séparés et qui soient relatifs aux pages des registres, pour y avoir recours.

Du mardy 2e May 1730[2].

L'on a relu la conférence du 20e jour de mars 1719 où, en continuant la lecture de ce que M. *Desgodetz*, a escrit au sujet du toisé des voûtes sphériques en plein ceintre ou sphéroïdes, etc., il propose une règle par approxima-

1. Le mémoire lu dans la séance du 14 novembre 1718 était de Boffrand; celui de 1719 est bien de Desgodetz.

2. Ont signé en mai : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Bruand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

tion. La Compagnie est d'avis que l'on se tienne à ce qui a esté réglé en dernier lieu au sujet de la méthode proposée par M. *de Lespée*[1].

Du lundy 8e May 1730.

M. *Bruand* a continué à lire par raport au toisé les conférences des 17 et 24 avril et 2 may 1719, où il est parlé des voûtes sur le noyau, des voûtes en trompe sur des angles, arrière voussures St Antoine et de Marseille[2]. L'Académie est d'avis, avant que de rien délibérer sur la manière de toiser ces sortes de voûtes, d'attendre l'extrait que M. *Courtonne* doit commencer des registres, comme il l'a esté dit dans la conférence du 24 avril dernier.

Du lundy 15e Mai 1730.

M. *Bruand* a lu les conférences des 8, 15 et 22 may 1719 et ensuite un mémoire annexé au registre, où il est parlé en particulier du toisé des moulures et saillies d'architecture. L'Académie est d'avis qu'on remette au net toutes les moulures que M. *Desgodetz* a raportées dans son mémoire du 5 juin 1719[3], pour escrire sur chacune ce que l'Académie règlera à leur sujet.

Du lundy 22e May 1730.

L'on a lu les conférences des 3, 10, 17 juillet 1719 et le mémoire intitulé suite du toisé des moulures d'architecture. La Compagnie est d'avis que les larmiers qui terminent le haut des souches des cheminées sont plus nui-

1. Ci-dessus, p. 37, 38.
2. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 170-172.
3. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 174, 175. On notera que ces différents mémoires, « annexés au registre », dit le procès-verbal, ne se sont pas retrouvés.

sibles qu'utiles, parce qu'ils n'ont aucune liaison avec la souche et qu'il suffit d'y faire des plintes. On est aussy d'avis qu'aux manteaux de cheminées de briques on déduise le vuide d'entre les deux jambages, et qu'aux manteaux des cheminée en plastre on ne déduise point le vuide qui se trouve entre les jambages, à cause des saillies qu'il y faut faire.

Du lundy 5e jour de Juin 1730[1].

La Compagnie, en continuant après les festes à s'entretenir sur le toisé des cheminées, a remarqué dans la conférence du 17e juillet 1719 qu'on ne doit rien conter pour les tranchées et séellement des fantons, lorsque les tuyaux sont adossez contre un mur neuf non enduit et, si le mur estoit enduit, qu'on doit conter un quart de pied de chacun costé. La Compagnie est d'avis qu'à toutes cheminées adossées contre un mur neuf enduit ou non enduit on ne doit conter aucun arrachement ou séelement des fantons. Que, dans le cas que l'on fasse des cheminées par changement, on contera un quart de pied courant de chaque côté comme dans les vieux murs.

Et à l'égard des fausses hotes dans les cheminées, qui sont entiérement séparées du manteau, le produit sera réduit aux trois quarts parce que les fausses hotes ne sont enduites que d'un costé.

Du lundy 12e Juin 1730.

L'on a lu les conférences des 7e, 14e et 21e aoust 1719. Il y est parlé des potagers et fourneaux des fours et des planchers; la Compagnie est d'avis, lorsque les potagers

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Benoist, Boffrand, de Cotte fils, de Courtonne, Delarue, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, de Lespée, A. Mollet, de Villeneuve, Félibien.

et fourneaux sont adossés contre de vieux murs, on doit compter en les toisant un quart de pied courant pour les tranchées et liaisons seulement de chacun costé. Les scélements des barres et autres fers seront contés pour un pied chacun en vieux mur. Mais si le mur est neuf et que le fourneau soit construit avant qu'on enduise le mur, on ne comptera point le quart du pied courant. Le scéelement des réchaux sera conté pour trois pieds chacun en légers ouvrages. A l'égard des fours, de quelque manière qu'ils soient construits, on les toisera par développement en faisant distinction de chaque nature d'ouvrage : sçavoir ce qui est en pierre, en moelon, en brique ou en tuileau, chacun selon sa qualité, et ce qui se trouvera en légers ouvrages sera toisé à part.

L'Académie a fait mettre entre les mains de M. *Courtonne* deux des registres des conférences de l'Académie, l'un costé Ve Registre, 1711-1723, et l'autre, qui est le présent Registre, cotté VIe Registre, 1723.

Du lundy 19e Juin 1730.

La Compagnie s'est entretenue de plusieurs particularités concernant le toisé de divers ouvrages des bastimens dont M. *Courtonne* a commencé à faire l'extrait dans les deux registres qui luy ont esté mis entre les mains.

Du lundy 26e Juin 1730.

L'on a lu la conférence du 16 may et celle du 23 may 1718 au sujet des murs en fondation. La Compagnie est d'avis qu'à ce qui a esté dit dans la conférence du 23 may 1718 l'on adjoute que les vuides des portes, soit en platte bandes, cintrées ou bombées, doivent estre déduites et la pierre de taille toisée pour le cube de la pierre et la taille. Et à l'égard du port et de la pose de laditte pierre de taille,

seront compensées pour le moëlon dont la pierre occupe la place, et l'on fera en particulier l'estimation de la pierre et de la taille.

L'on a lu ensuite une lettre de Mgr le duc d'Antin adressée à M. *de Cotte;* s'ensuit la teneur de cette lettre :

« A Marly, le 25e Juin 1730.

« Le sr *Bruand*[1], Monsieur, ayant donné sa démission de la charge de professeur à l'Académie d'architecture, j'ay nommé le sr *Courtonne* pour l'architecture et le sr *Le Camus* pour la géométrie, partageant entre eux deux les appointements de douze cent livres. Faites les installer au plustost pour que le service n'en souffre point. Je suis, Monsieur, entiérement à vous.

« *Ainsi signé :* Le duc DANTIN. »

Du lundy 3e jour de Juillet 1730[2].

La Compagnie, ayant entendu la lecture des conférences des 30e may et 13e juin 1718, a chargé M. *Courtonne* de continuer de faire ses remarques sur la suite des conférences anciennes, pour en faire son raport.

M. l'abbé *Le Camus* est venu à l'Académie y prendre séance et possession de sa place de professeur de mathématique, suivant l'ordre précédant de Mgr le duc Dantin. Il professera samedy pour la première fois.

Du lundy 10e Juillet 1730.

La Compagnie s'estant entretenue au sujet de plusieurs délibérations précédantes au sujet desquelles M. *Cour-*

1. Voir l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en juillet : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Villeneuve, Félibien.

tonne a lu des remarques sur le toisé; il s'est chargé de continuer ce travail principalement pour ce qui regarde les vuides dans les murs de face. Et aussy pour ce qui regarde les murs de clôture.

Du lundy 17e Juillet 1730.

M. *Courtonne* a lu ce qui est contenu dans les conférences de l'Académie depuis et compris la conférence du treizième juin jusques à celle du 29 aoust 1718. Et sur les remarques qu'il a exposées à ce sujet, la Compagnie, y ayant fait attention, a remis à en délibérer à la prochaine assemblée.

Du lundy 24e Juillet 1730.

L'on a lu plusieurs anciennes conférences depuis et compris celle du 20 juin 1718. A l'égard de la conférence du 6e mars 1730, la Compagnie est convenue que les murs de face seront toisés superficiellement tant plein que vuide, et que les saillies d'architecture seront toisées à part, tant en pierre qu'en plastre. Et lorsqu'il se trouvera de grands vuides tant pour des boutiques que pour des remises de carosses, dont la fermeture sera avec poitreaux de charpente, on rabattra tout le vuide en toisant le recouvrement par dessus et par devant et par dedans en légers ouvrages.

Du mardy 1er jour d'Aoust 1730[1].

Aujourd'huy, lendemain de Saint Germain l'Auxerrois,

1. Ont signé en août : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Bruand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Félibien.

feste de la paroisse[1], l'on a relu la conférence précédente. La Compagnie est d'avis qu'on y ajoute à l'égard du toisé des grandes ouvertures comme boutiques et remises que, lorsqu'un poitrail est au dessus de ces ouvertures, il faut conter la taille des piédroits de pierre dans les tableaux, feuillures et embrasemens, comme aussy les appuis des boutiques s'il y en a, les sueils et marches de pierre, par estimation.

Que si la fermeture des boutiques ou remises est de pierre de taille, on ne rabattera à l'entrepreneur que la moitié du vuide au dessous de la retombée du cintre, pour le dédommager de la dépense du cintre et de la perte sur la pierre et sur la taille causée par les voussoirs, auquel cas on ne contera point la taille des tableaux ny les seuils.

Du lundy 7e Aoust 1730.

Après la lecture qui a esté faite de la conférence précédente, la Compagnie est convenue qu'alors qu'après la construction des ouvertures des arcades, l'on y fait des changemens, comme des appuis des boutiques, des sueils et marches, seront toisés à part et séparément suivant leur valeur.

Du lundy quatorzième Aoust 1730.

L'on a relu le résultat de la Compagnie du 22e aoust 1718 sur la manière de toiser les saillies des avant corps, pilastres, piédestaux et autres avant corps saillans. Elle a jugé qu'ils doivent estre toisés sur la hauteur et largeur de leur face, leur saillie hors le corps du mur estant

1. L'Académie logée au Louvre (voir l'Introduction du t. II, p. XVII-XIX) dépendait en effet de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois.

réduite (par proportion) à l'épaisseur du mur contre lequel ils sont, etc.

Du lundy 21e Aoust 1730.

En continuant l'examen des anciennes conférences au sujet du toisé, celle du 29 aoust 1718 et les précédentes du présent mois d'aoust 1730 ont donné lieu à agiter plusieurs questions et différents dont la Compagnie, après s'en estre longtemps entretenue, a remis à en délibérer dans la prochaine assemblée.

Du lundy 28e Aoust 1730.

Les desseins des aspirans aux prix ont esté exposez au nombre de dix et marqués de ces dix lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, K. Le premier prix remporté par le dessein marqué E fait par le sieur Louis Davilers lui a esté délivré. C'est une médaille d'or qui représente d'un costé les portraits du Roy et de la Reyne avec cette légende[1] : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS. MARIA FR. ET NAV. REGINA, et au revers une figure assise avec cette légende : VOTA ORBIS, et dans l'exergue : NATALIS DELPHINI IV SEPTEMBRIS M DCC XXIX.

Le deuxième prix remporté par le dessein marqué F, fait par le sr Pierre Laurent, luy a esté délivré. C'est une grande médaille d'argent, qui représente d'un costé le portrait du Roy avec cette légende : LUDOVICUS XV. FRAN. ET NAV. REX. Et au revers une figure assise avec cette légende : FELICITAS PUBLICA, et dans l'exergue : LUTETIA.

Et le troisième prix donné par accessit au dessein marqué C, fait par le sr De Villiars, luy a esté accordé. C'est une médaille d'argent avec les mêmes types et légendes qu'à la médaille du 1er prix.

1. Voir ci-dessus, p. 50, le renvoi au *Catalogue de la Monnaie*.

Du lundy 4e Septembre 1730[1].

La Compagnie, après la lecture et l'examen du résultat de la conférence du 29 aoust 1718, est convenue, pour toiser les bossages de pierre saillans hors le nud des murs, qu'il faut les toiser selon leur hauteur et largeur de leur face, en réduisant leur saillie à chaque assise de pierre à la proportion de l'épaisseur du mur auquel ils sont adossés, observant aux entablemens et autres saillies qui seront de plusieurs assises de mesurer séparément chaque assise à sa plus grande saillie, sans conter de retour aux dittes saillies ou bossages.

L'Académie, en prenant vacance, a fait laisser le présent registre no VI et le précédent no V entre les mains de M. *Courtonne*.

Du lundy 13e Novembre 1730[2].

Monseigneur le duc d'Antin a fait dire à l'Académie que la place vacante dans la seconde classe par le décès du sr *De Villeneuve* est remplie par le sr *Vinage*[3].

L'on a relu la conférence du 14 novembre 1718 et celle du 20 mars 1730, qui traite des renfoncemens des arcades et croisées feintes. La Compagnie est convenue qu'on ne doit rien diminuer dans le toisé pour ces renfoncemens, non plus que pour les niches et mesme pour les tuyaux des cheminées dans les épaisseurs des murs.

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Benoist, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Hardouin, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Félibien.

2. Ont signé en novembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vinage, Félibien.

3. Encore un exemple de nomination directe sans présentation de l'Académie, contrairement aux statuts de 1717, art. VI et VII. Voir *Procès-verbaux*, t. IV, appendices, p. 338.

Du 20e Novembre 1730.

Après la lecture du résultat de la conférence précédente, et que les conférences du 14e novembre 1718 et du 27e mars 1730, qui traite des percemens faits après coup dans les murs, ont esté relues, la Compagnie est d'avis qu'on establisse un article particulier dans le toisé pour les percemens comme il se pratique dans les bastimens du Roy[1], et M. *de Lespée* s'est chargé de mettre au net et d'aporter à l'Académie ce qu'il a lu à ce sujet.

Du lundy 27e Novembre 1730.

M. *de Lespée* ayant lu son mémoire touchant l'article du toisé en percement, la Compagnie s'en est entretenue et l'on a remis à délibérer à ce sujet après que les diférens sentimens seront consiliés et qu'il en sera fait raport.

Du lundy 4e Décembre 1730[2].

L'Académie est d'avis que la manière de toiser les murs en percement de portes ou croisées dans les murs en moilons est d'adjouter un pied à la hauteur du vuide pour le revêtement des linteaux, et un pied de chacun côté à la largeur dudit vuide pour les piédroits de la maçonerie qui seront érigez, lesquels seront recouverts de plâtre ainsy que les linteaux et toisez tant plein que vuide, sans rien augmenter pour les troux et séelements des portes ou croisées, ni pour les carreaux et séelements de lambourdes dans le vuide des bayes.

1. On a vu que l'Académie oppose toujours le toisé suivant l'usage des Bâtiments du Roi au toisé suivant la Coutume de Paris.

2. Ont signé en décembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Billaudel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Vinage, Félibien.

Les moilons qui proviendront des dits percements resteront à l'entrepreneur en compensation des frais de démolitions et enlèvement des gravois, et si l'on met des seuils et appuits de pierre dure, ils seront comptez en plus valeur pour la taille et pierre seulement, auquel ouvrage il sera mis un prix différent des autres murs, ny ayant point de moilon à fournir par l'entrepreneur.

(Suivent deux exemples[1].)

La Compagnie ayant entendu la lecture de la précédente délibération l'a approuvée unanimement.

Du lundy 11e Décembre 1730.

La Compagnie s'entretenant sur le toisé des berceaux des voûtes de cloistre et des voûtes d'arestes en plein cintre, sur pareil plan, pour en déterminer la différence, elle a chargé MM. *Courtonne*, *L'Espée* et *Camus* d'examiner cette matière pour en faire leur raport.

Du lundy 18e Décembre 1730.

Suivant la délibération précédente, MM. *Camus*, *Lespée* et *Courtonne* ont fait leur raport, et la Compagnie est d'avis que, pour trouver la superficie d'une voûte en plein cintre, il faut multiplier la longueur par le pourtour, lequel pourtour se trouvera comme sept à vingt deux.

(Suivent deux exemples.)

1. Nous renvoyons encore une fois à l'Introduction du présent volume, où nous expliquons la raison de ces suppressions.

1731.

Du lundy 8e jour de Janvier 1731[1].

La Compagnie continuant à s'entretenir sur le toisé des voûtes en plein cintre sur un plan quarré, sçavoir du berceau de la voûte en arc de cloître et de la voûte d'arrête, elle est d'accord qu'une voûte en arc de cloître et une voûte d'arrête font ensemble la valeur de deux berceaux qui seroient sur un même plan. La Compagnie est aussy d'accord qu'une voûte de cloître est égale à deux fois le quarré de la baze.

(Suit un exemple.)

Tout ce que dessus a esté lu à la Compagnie et elle l'a approuvé.

Du lundy 15e Janvier 1731.

M. *Camus* a présenté pour estre enregistré son brevet datté du dix sept septembre mil sept cent trente. Il y est marqué que le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Camus*, Sa Majesté l'a retenu et retient pour professer la géométrie dans son Académie d'architecture, établie au Louvre, au lieu et place du sr *Bruand,* qui s'est retiré, pour, par ledit sr *Camus*, jouir des honneurs, droits et prérogatives et de six cents livres de gages, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts, etc. Ledit brevet signé Louis et plus bas Phély-

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, de Lassurance, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Vinage, Félibien.

peaux (ce brevet est daté du 17 septembre 1730[1]). Le veu dudit brevet est datté à Versailles, le 20 décembre 1730. Et signé le duc d'Antin.

En suite de l'enregistrement du brevet cy dessus, M. *Camus* a commencé à lire un mémoire sur le traité des voûtes en cul de four surmontées et surbaissées, avec une explication des règles qu'il faut suivre dans la recherche des méthodes qui conviennent au toisé de ces voûtes.

Du mardy lendemain de Saint Vincent, 23e Janvier 1731.

M. *de Lassurance* a présenté pour estre enregistré son brevet datté du huit may dix sept cent vingt trois[2]. Il y est marqué que le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *De Lassurance* le fils, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe pour, par le dit sr *De Lassurance*, jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribuez, conformément aux lettres patentes d'établissement, etc. Ledit brevet signé Louis et plus bas Phélypeaux. Le veu dud. brevet est datté à Paris le 31 may 1723 et signé le duc d'Antin.

Après l'enregistrement cy dessus, M. *Camus* a continué la lecture de son mémoire sur le toisé des voûtes. Et la Compagnie a remis à délibérer à ce sujet lorsque ce mémoire sera achevé.

Suivant la lettre de Mgr le duc Dantin du 19 janvier 1731, adressé à M. *De Cotte*, sur la proposition de la Compagnie des plombs laminez, de fournir les bastiments du

1. Sur *Courtonne* et *Camus*, voir l'Introduction du présent volume. Quant à *Bruand*, il avait donné sa démission non seulement de professeur, mais d'académicien, on ne trouve plus sa signature à partir de septembre 1730.

2. Voir sur lui l'Introduction du présent volume. *Lassurance* fils, présenté par l'Académie le 29 février, avait été nommé par le Roi, le 8 mars 1723.

Roy[1], l'Académie est convenue qu'elle se rendroit à la fabrique de ces plombs, le lundy de la première semaine de Carême, entre neuf et dix heures du matin, pour examiner la fabrique dudit plomb et en donner son avis.

Du lundy 29e Janvier 1731.

M. *Courtonne* a présenté pour estre enregistré son brevet datté du dix sept décembre mil sept cent trente. Il y est marqué que le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traitter le sr *Courtonne*, architecte de la seconde classe de son Académie d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de professeur de lad. Académie vacante par la retraite du sr *Bruand*, pour jouir en lad. qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués et de six cents livres de gages, conformément aux lettres patentes d'établissement, etc. Led. brevet signé Louis et plus bas Phélypeaux.

Le veu dud. brevet est datté à Versailles le 20e décembre 1730 et signé le duc Dantin.

M. *Camus* a continué la lecture de son mémoire touchant toutes sortes de voûtes surmontées en élipses sur toutes sortes de plans rectilignes et circulaires.

Du lundy 12e Février 1731[2].

Suivant ce qui a esté résolu dans la conférence précédente du 29 janvier, la Compagnie s'est assemblée ce matin hors la *porte Saint Anthoine*[3], à la manufacture du plomb laminé. L'on y a examiné toutes les opérations

1. Voir plus loin, p. 74-78.

2. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Vigny, Vinage, Félibien.

3. Adossée aux fossés de la *Bastille*.

dont on se sert pour la fabrique du plomb. Et l'Académie s'estant rassemblée au *Louvre*, à l'heure ordinaire, il y a esté lu d'abord un mémoire intitulé : *Observations sur le plomb laminé*. Et la Compagnie s'estant entendue à ce sujet, a trouvé à propos qu'il en soit délivré une copie à M. *Boffrand*.

Du lundy 19e Février 1731.

L'Académie, ayant examiné divers échantillons tant de plomb laminé que du plomb des plombiers, a esté d'avis, avant que de donner sa décision, de nommer cinq commissaires de la Compagnie pour voir, visiter les ouvrages de plomb laminé employés, depuis que le privilège a esté accordé, au réservoir qui a esté fait à la *Salpétrière* et au *Palais*[1], au dessus de la grande sale, pour en faire leur rapport à l'Académie, qui a nommé à cet effet MM. *Le Roux*, *Benoist*, *Devigny*, *Blondel* et *Joffenay*.

Du lundy 26e Février 1731.

Après la lecture qui a esté faite de différens mémoires touchant le plomb laminé, et aussy la lecture du procès verbal de visite faite au *Palais* et à la *Salpétrière*, au sujet de ces plombs, led. procès verbal signé *Blondel*, *de Vigny*, *Le Roux*, *Joffenay* et *Benoist*, l'Académie a remis à la prochaine assemblée à en délibérer, ainsy qu'au sujet du mémoire que M. *Le Roux* a aussy lu.

Du lundy 5e Mars 1731[2].

La Compagnie ayant entendu la lecture d'un mémoire

1. A la *Salpêtrière*, c'est le fameux puits et réservoir que Boffrand construisit. Voir son *Livre d'architecture*, p. 69-77.
Pour le *Palais de justice*, nous n'avons pas de renseignement relatif à l'emploi du plomb laminé.

2. Ont signé en mars : De Cotte, Beausire, Benoist, Blon-

présenté par M. *Hardouin* au sujet des plombs laminés, pour qu'il soit fait des fontes de toutes qualités de plombs neufs et vieux, pour estre ensuite passés au laminage, et fait comparaison des qualités des uns aux autres, ainsy que pour les tuyaux de différens diamètres, l'Académie est d'avis qu'il soit fait toutes sortes d'épreuves à ce sujet. Et l'on posera des tables d'un pied en quarré de tous ces plombs et de toutes sortes d'épaisseurs.

Du lundy douzième Mars 1731.

M. *Courtonne* a proposé pour les aspirans aux prix qu'on doit distribuer à la Saint Louis prochain un bastiment quarré, et la Compagnie en a déterminé la grandeur de vingt à vingt cinq toises en carré.

Du mardy 3e Avril 1731[1].

M. *Gabriel* a proposé une question à la Compagnie pour un pont à bastir sur une petite rivière. On a trouvé qu'après avoir sondé le terrain, il y a d'après la superficie des basses eaux quinze à dix huit pieds de profondeur de terrain ou vase sans consistance, et au dessous des dix huit pieds, il se rencontre un terrain solide de trois pieds aussy de profondeur, que la sonde a percé avec peine, et au dessous de ce terrain solide, la sonde a enfoncé sans peine de quarante pieds de profondeur, où se rencontre un fond solide. La Compagnie est d'avis de fonder sur le premier terrain solide.

del, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Garnier d'Isle, de la Guêpière, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

1. Ont signé en avril : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

Du lundy 9e jour d'Avril 1731.

La Compagnie s'est entretenue sur différentes manières de niveler. Et aussy de la manière de toiser les voustes d'arestes en plein cintre surmontées et surbaissées, et M. *de Lespée* s'est chargé d'en faire faire un modèle.

M. *Gabriel* a proposé ce qui suit :

Question.

Comment on détermineroit la fondation d'un quay avancé dans une rivière où la marée remonte de 12 à 15 pieds deux fois par jour, outre six pieds d'eau à l'endroit où l'on doit fonder, sans estre obligé de faire des batardeaux ni d'épuisemens[1]. On peut se contenter d'establir la platte forme de sa fondation, trois ou quatre pieds plus haut que la plus basse marée, sur pilotis ferrés bien battus avec une palée revestue de bonnes palles planches ferrées, pour faire un encaissement que l'on remplira entre les pilottis d'une maçonnerie avec chaux et ciment dans l'eau. Cette platte forme portera solidement la fondation, et ces quatre pieds qu'on élèvera au dessus de la basse marée donneront le temps de travailler dans le temps qu'elle remonte et redescend ces quatre pieds.

Du lundy 16e Avril 1731.

M. *Courtonne* a fait voir à la Compagnie des esquisses des prétendans ou aspirans aux prix, les dittes esquisses signées, la première Labadye, la 2e Daufrand, la 3e Mattau, la 4e Cornet, la 5e Chardonneau, la 6e Rousset, la 7e Lange, la 8e Haneuse, la 9e Pierre Delafond, la 10e et dernière Coustillier. Et toutes ces esquisses dattées du 15e mars 1731 par M. *Courtonne*, qui les a aussy signées pour les reconnoistre.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 224-226.

Ensuite, après la lecture de la conférence du 9e du présent mois d'avril, la Compagnie ayant examiné le modèle que M. *Lépée* a fait apporter suivant le résultat de cette conférence, on s'en est entretenu et on en délibérera à la première assemblée.

Du lundy 23e Avril 1731.

S'ensuit la copie d'un mémoire envoyé en *Angleterre* et répondu à Mgr le duc d'Antin, en marge dud. mémoire, comme il s'ensuit :

On a estably à *Paris*, par privilège exclusif du Roy, une fabrique pour laminer le plomb à l'instar et pratique d'*Angleterre;* ces laminoirs sont des tables plus longues et plus larges que celles qui se fondent à l'ordinaire en ce païs et paroissent très propres à tous les ouvrages de plomberie. Elles sont aussy d'une exacte égalité d'épaisseur. Et la matière par l'opération du laminoir paroît avoir acquis plus de compacité et de solidité.

Mais, malgré tous ces avantages qu'un examen exact a fait connoistre, on ne croit pas devoir adopter l'usage de ce plomb dans les bastimens du Roy, par préférence à celuy fondu suivant l'usage jusqu'à présent pratiqué en *France*, avant d'estre suffisamment instruit[1], si l'expérience qu'on en a eu en *Angleterre* et un long service de cette matière ne démentent point l'opinion que l'inspec-

1. Sur la question du plomb laminé, on peut consulter l'édition très augmentée du *Dictionnaire universel du commerce* de Savary, publiée en 1761 (t. III, col. 220-235). On y trouvera tous les renseignements utiles. L'auteur cite un mémoire du sr Rémond, qui parut en 1731, qui contient beaucoup des indications données dans les *Procès-verbaux*. C'est peut-être le mémoire dont il est parlé dans la séance du 12 février.

La manufacture était dirigée par un certain François Besnard. En 1758, elle put, après trente ans de succès, réduire ses prix. Je n'ai pas trouvé son emplacement au *Faubourg-Saint-Antoine*.

tion et l'examen en donnent. C'est pourquoy on souhaiteroit sçavoir :

1. — Combien il y a de temps que le plomb laminé est en usage en Angleterre.

1. — Environ 24 ans.

2. — Combien il y a de laminoirs établis à Londres.

2. — Il y a 2,000 ouvriers établis à *Londres* et environ 10,000 dans la *Grande-Bretagne* et *Irlande*.

3. — De quelles mines sont les plombs qui s'y laminent.

3. — Les plombs du *pays de Galles* et de la province de *Darby*[1] sont les meilleurs parce qu'ils sont plus doux.

4. — Quelles épaisseurs on donne aux tables de plomb suivant les différens ouvrages où on les emploie.

4. — Il y a diverses dimentions pour l'épaisseur. Le pied carré pèse depuis 5 jusques à 9 livres. On a employé le plus épais aux endroits où l'on marche, le moyen pour les goutières et le plus mince pour couvrir.

5. — Si ce plomb résiste mieux aux impressions de l'air que le plomb simplement fondu.

5. — Ce plomb résiste mieux, le plomb fondu estant sujet à des creus causés par le sable.

6. — Si quelques feuilletages qui se trouvent sur la surface de ce plomb y sont préjudiciables et en altèrent la solidité.

6. — Les feuilletages qui se trouvent sur la surface de ce plomb ne font rien. Ils sont creusés lorsque le cheval qui tourne le moulin s'arreste trop viste.

7. — Et enfin tous les

7. — Depuis qu'on se sert

1. Le *Dictionnaire du commerce* (*id.*, *ibid.*, col. 225) dit bien qu'on exploitait et travaillait le plomb dans le *pays de Galles* et dans le *comté de Derby*, particulièrement à *Peak*.

avantages ou désavantages que l'espérience en Angleterre doit avoir démontré depuis que ce plomb y est usité.

de ce plomb en *Angleterre*, on a trouvé que 5 livres feroient le même service que 8 livres de fondu, ce qui diminue d'autant la consommation.

Il y a une Compagnie établie pour laminer le plomb, où tous les particuliers le peuvent envoyer pour le faire mettre en feuilles de l'épaisseur qu'ils veulent; mais cette Compagnie n'empesche pas que les particuliers ne puissent avoir de moulins, s'ils avoient assez d'ouvrages pour les entretenir et, comme cela n'est point, chacun se sert de la Compagnie.

En suite de ce qui est enregistré cy dessus, l'Académie a agité ce qui regarde le toisé des voûtes. Et n'ayant rien déterminé à ce sujet, elle a remis à en délibérer définitivement dans une autre conférence.

Du 30e Avril 1731.

La Compagnie, après avoir entendu une seconde lecture du contenu de la conférence précédente et s'en estre entretenue, a résolu qu'il seroit fait différens mémoires sur ce que cette conférence contient.

Du 7e May 1731[1].

De l'ordre verbal de Mgr le duc d'Antin, pair de France, chevallier des ordres du Roy, directeur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté, nous, *Robert de Cotte*, premier architecte du Roy, et

1. Ont signé en mai : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Camus, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

nous, intendants et contrôleurs généraux desd. Bâtimens, sommes transportés, conjointement avec MM. les architectes de l'Académie royalle d'architecture, à la manufacture des plombs laminés, scize *faubourg St Antoine, à Paris*, où estant avec trois fontainiers du Roy[1] que nous y avons appellez, avons observé la manière de fondre leur plomb, de le jetter en table de six pieds de longueur sur quatre pieds huit pouces de largeur, et de seize à dix huit lignes d'épaisseur, lesquelles estant portez par une machine sur la table du laminoir pour estre passé sous les cylindres, qui ont leurs mouvemens par un moulin à plusieurs cheveaux, et qui rendent lesdittes tables de l'épaisseur que l'on désire, depuis une demye ligne jusqu'à deux et trois lignes d'épaisseur et plus si besoin est; et après avoir mûrement et profondément examiné lad. fabriquation, avons trouvez que les tables de plombs de différentes épaisseurs, en sortant du laminoir, sont d'une égalité parfaitte, unyes et bien compactes, et après avoir pris l'avis de l'Académie et des trois fontainiers, tous, d'un sentiment unanime, ont déclaré que lesd. plombs seroient d'un bon usage pour les bâtimens, tant pour les faîtages, noües, nocquets, bavettes, revestemens des lucarnes, chesneaux, réservoirs, terrasses, et généralement pour tous les ouvrages de plomberie, sans excepter même des morceaux de plomb joints ensemble, que nous avons vu souder en nostre présence, qui nous ont paru parfaittement bien soudés, et qu'il y entroit bien moins de soudure que dans les plombs ordinaires, et que l'ouvrage en estoit bon et solide et de moindre dépense.

Touttes lesquelles observations ayant esté faittes, nous en avons rendu compte à Monseigneur le duc d'Antin, qui les a toutes approuvées, sauf à en juger plus particulièrement lorsque l'expérience et la durée desd. plombs

1. Voir plus loin, p. 86, les noms et les emplois de ces trois fontainiers royaux.

en sera reconnue. Mais, comme l'on se sert desdits plombs laminés en *Angleterre* depuis vingt quatre ans et qu'il est nécessaire d'en connaître l'usage, Mgr le duc Dantin en a écrit à M. de Brogliou[1], ambassadeur de France dans ledit royaume, avec un mémoire instructif joint à sa lettre, lequel a esté répondu favorablement en faveur des plombs laminez, comme estant fort en usage depuis vingt quatre ans dans toute l'*Angleterre;* et ladite réponse a esté insérée dans les registres de l'Académie, et Mgr le duc Dantin, s'estant transporté dans ladite manufacture, a reconnu par luy même que le rapport de l'Académie estoit juste et véritable.

L'exposé cy dessus ayant esté lu à la Compagnie, elle l'a unanimement reconnu conforme à ses sentimens, et la minute en est restée annexée au registre pour résultat de sa conférence de ce jour[2].

Du 21e May 1731.

La Compagnie, pour donner une décision touchant ce qui a esté agité au sujet des voûtes d'arestes et par rapport à la conférence du 16 janvier 1719, a chargé M. *Camus* d'en faire un dispositif pour l'insérer dans le registre à la première assemblée.

Du lundy 28e May 1731.

M. *Camus* a commencé la lecture de ce qui avoit esté résolu dans la précédente conférence qu'il rédigeast par escrit et, comme son ouvrage n'est pas encore fini, la Compagnie a remis à l'insérer dans ce registre après qu'elle aura entendu la lecture du total.

1. Il s'agit de François-Marie de Broglie (1671-1745), maréchal de France. Il était ambassadeur à Londres depuis 1724.
2. Une note indique que ce procès-verbal et le mémoire consultatif ont été remis à de Cotte.

Du lundy 4e jour de Juin 1731[1].

La Compagnie, s'estant entretenue au sujet des pilastres et sur les difficultés qui s'y trouvent par rapport à la diminution que plusieurs architectes y ont faites, a jugé qu'on doit élever tous les pilastres à plomb, sans en diminuer la largeur[2].

Du lundy 11e de Juin 1731.

On s'est entretenu sur différentes difficultés qui se rencontrent dans la pratique des règles d'architecture et qui ont esté agitées cy devant en diverses conférences[3]. La Compagnie a jugé à propos de se déterminer à examiner quelques unes de ces difficultez avant que d'en rien délibérer.

Du lundy 18e Juin 1731.

En conséquence du résultat de la conférence du 21 may dernier, M. *Camus* a escrit le dispositif suivant :

Des voûtes en arcs de cloître en plein cintre.

Toutes voûtes en arcs de cloître en plein cintre, et dont tous les panneaux sont égaux, vallent deux fois le plan de leur base, ainsi :

1o Pour avoir la superficie d'un cul de four en plein cintre, il faut prendre deux fois la surface du cercle qui lui sert de plan ou bien multiplier le pourtour du cercle

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Benoist, Boffrand, Camus, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

2. La question des pilastres a été plus d'une fois abordée. Cf. t. IV, p. 13.

3. L'Académie a bien souvent traité ces questions, — ou projeté de les traiter. Voir, par exemple, les t. I, II, III et IV des *Procès-verbaux* (références indiquées au t. IV, p. 9 et 83).

qui lui sert de base par sa montée ou par le rayon de la même base.

2° Pour toiser une voûte de cloître en plein cintre sur un plan quarré, il faut prendre deux fois le quarré de sa base ou bien multiplier le pourtour du quarré qui sert de base par la montée, qui est égale à la moitié du côté de la base.

(Suit un exemple.)

Autre manière de faire le même toisé.

La voûte de cloître ayant 14 pieds pour le côté du quarré de sa base, le pourtour de sa base sera 56 pieds, multipliant ce pourtour 56 par la montée qui est 7, le produit 392 sera la surface de la voûte de cloître proposée.

3° Pour toiser une voûte de cloître dont tous les pans sont égaux et en plein ceintre sur un poligone régulier quelconque, il faut doubler la surface de sa base ou bien multiplier le pourtour de cette base par la montée de la voûte.

4° Pour avoir la surface d'un pan de voûte de cloître en plein cintre, il faut multiplier la largeur ou base de ce pan par la montée de la voûte.

Des voûtes d'arreste en plein cintre.

1° Pour avoir la surface d'une voûte d'arreste en plein cintre sur un plan quarré, il faut prendre la superficie du plan quarré de sa base et y ajouter la septième partie du même quarré.

(Suit un exemple.)

2° Pour avoir la surface d'une lunette de voûte d'arrestes, si cette lunette est en plein cintre, il faut prendre le triangle qui sert de plan à cette lunette et y ajouter la 7e partie de ce triangle.

Des berceaux en plein cintre.

Pour toiser la surface d'un berceau en plein cintre, il

faut prendre la longueur du demi cercle qui fait le cintre et la multiplier par la longueur du berceau, ou bien il faut prendre la surface du plan du berceau et y ajouter les quatre septièmes du même plan.

(Suit un exemple.)

Le dispositif cy dessus ayant esté lu et entendu par la Compagnie, elle l'a approuvé en exhortant M. *Camus* de continuer son travail sur cette matière, tant au sujet des voûtes surbaissées que touchant les voûtes surmontées.

Du lundy 25e Juin 1731.

En continuant de s'entretenir au sujet des voûtes, M. *Camus*, qui continue le travail qu'il a commencé pour establir différens moyens de toiser chaque sorte de voûtes surmontées et surbaissées, raportera à la prochaine assemblée ce qu'il continue de faire là dessus.

Du lundy 2e Juillet 1731[1].

M. *Camus*, continuant de faire raport de son travail au sujet du toisé des voûtes surmontées et surbaissées, la Compagnie s'est entretenue sur cette matière et a invité M. *Camus* à mettre ces pratiques géométriques à la portée des ouvriers.

Du lundy 9e Juillet 1731.

M. *Camus* a fait raport des opérations géométriques, selon la théorie, pour toiser les voûtes surmontées et surbaissées. Et la Compagnie a esté d'avis pour la pratique

1. Ont signé en juillet : De Cotte, Beausire, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vinage, Félibien.

que M. *Lespée* se consilie pour ce sujet avec M. *Camus*, affin que l'Académie détermine ce qui peut estre réglé sur cette matière.

Du lundy 16e Juillet 1731.

M. *Camus* a lu à la Compagnie ce qu'il a rédigé pour le toisé des voûtes surbaissées, en la manière qui s'ensuit :

Un berceau tel qu'il soit étant égal au pourtour du cintre multiplié par la longueur du berceau, pour avoir la surface du berceau surbaissé en ellipse, la Compagnie est convenue de prendre le pourtour du cintre de la manière suivante :

Prenez six fois le diamètre du cintre et dix fois la montée de la voûte et prenez la 7e partie du tout, vous aurez la longueur du cintre assez exacte depuis le plein cintre jusqu'au surbaissé des deux tiers.

Pour avoir la surface du berceau surbaissé, prendre le pourtour du cintre, comme on vient de le dire, et multiplier ce pourtour par la longueur du berceau, et vous aurez la surface du berceau.

(Suit un exemple.)

Du lundy 23e Juillet 1731.

La Compagnie, s'étant entretenue sur le toisé des voûtes en arcs de cloître surbaissé, M. *Camus* a dit à la Compagnie que, suivant ses calculs géométriques, le toisé de cette espèce de voûtes dépendoit du toisé de la surface d'une hyperbole; qu'on pouvoit néanmoins avoir la surface de ces voûtes assez exactement quand elles n'estoient pas surbaissées de plus d'un tiers au dessous du plein cintre. Voilà sa méthode : prenez le tiers de la différence qu'il y a entre le plein cintre et la montée de la voûte, ajoutez ce tiers de différence à la montée de la voûte

surbaissée et multipliez le tout par le pourtour de la voûte, et le produit sera la surface de la voûte de cloître surbaissé.

(Suit un exemple.)

Du lundy 30e Juillet 1731.

Après que l'on a relu le résultat de la conférence précédente, la Compagnie, s'estant tenu à ce qui a esté résolu, est convenue que M. *Camus* continueroit son travail et examineroit une nouvelle proposition faite par M. *Lespée* d'établir un toisé général pour les voûtes surbaissées de toutes sortes de hauteur.

Du lundy 5e jour d'Aoust 1731[1].

M. *Camus*, ayant examiné la proposition de M. *Lespée*, affin de déterminer un toisé général pour toutes voûtes surbaissées, il en a fait son raport et a donné la comparaison de plusieurs méthodes, où il a reconnu que toutes les règles qui sont proposées pour générales se trouvent tantôt au dessus et tantôt au dessous de la règle exacte. Ce que M. *Camus* se propose de démontrer dans une autre conférence.

Du lundy 13e Aoust 1731.

La Compagnie s'est entretenue sur toutes voûtes surbaissées, dans la vue d'establir une règle générale pour les toiser, ce qui a sa difficulté, en sorte que l'Académie, pour convenir unanimement à ce sujet, a attendu à en

1. Ont signé en août : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

délibérer après que chacun aura bien établi toutes ses raisons.

Du lundy 20e Aoust 1731.

MM. *Lespée* et *Camus* ont fait raport et se consiliant sur le toisé de toutes voûtes surbaissées des méthodes les plus faciles pour la pratique, dont ils dresseront un mémoire abrégé propre à estre annexé au registre et à faciliter les moyens d'establir en peu de mots la délibération de l'Académie à leur sujet.

Du lundy 27e Aoust 1731.

Les aspirans aux prix de l'Académie ont commencé à exposer leurs desseins sur ce sujet, et l'Académie a déterminé à leur distribuer les prix à la huitaine.

La Compagnie s'est ensuite entretenue touchant le toisé des voûtes, sur lesquelles elle déterminera des règles pratiques les plus aprochantes du toisé géométrique, sur ce qui a esté agité entre MM. *Lespée* et *Camus*.

Du lundy 3e Septembre 1731[1].

Tous les desseins des aspirans, au nombre de neuf, marqués de ces neuf lettres, A, B, C, D, E, F, G, H, I, ont esté examinez par la Compagnie pour les prix. Le premier prix, remporté par le dessein marqué C, fait par le sieur François Matau, est une médaille d'or qui, d'un costé, représente les portraits du Roy et de la Reyne, avec cette légende : LUD. XV REX CHRISTIANISS. MARIA FR. ET

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Blondel, Boffrand, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vinage, Félibien.

Nav. Regina[1]. Et, au revers, une figure assise, avec cette autre légende : Vota Orbis, et, dans l'exergue : Natales Delphini iv Septembris M DCC XXIX. Le deuxième prix, remporté par le dessein marqué F, fait par le sr Pierre Roussel, est une grande médaille d'argent du portrait du Roy, qui a cette légende : Ludovicus XV Dei. gr. fran. et nav. Rex. Et, au revers, une figure assise représentant la Ville de Paris, avec cette autre légende : felicitas publica et, dans l'exergue, Lutetia. Et le prix par accessit a esté remporté par le dessein marqué G et a esté fait par le sr Pierre Coustillié. Cette médaille représente aussy le portrait du Roy, avec cette légende : Ludovicus XV Rex Christianissimus. Il y a, au revers, une figure assise représentant la France, et un jeune prince, avec cette légende : Novum perennitatis pignus, et, dans l'exergue : Dux Andegavensis natus xxxi augusti M DCC XXX.

Ensuite, l'Académie, ayant examiné avec attention les différentes méthodes proposées par MM. *de Lépée* et *Camus* pour parvenir au toisé des voûtes en arcs de cloistre surbaissez sur un plan carré, a résolu de se servir de la méthode suivante, qu'elle a jugé estre la plus approchante de la précision géométrique et en mesme temps la plus facile à cause de sa simplicité.

Il faut prendre d'abord la superficie du plan et y adjouter le produit d'un des costés du quarré multiplié par la montée de la voûte, puis y ajouter le quarré de la mesme montée. Vous aurez trois nombres auxquels vous ajouterez encore le tiers du second nombre, aussy bien que le tiers du troisiesme nombre. Les cinq nombres ajoutées ensemble vous donneront le toisé de la voûte en arc de cloistre surbaissé sur un plan carré.

(Suit un exemple.)

1. Pour la première médaille, voir *Médailles françaises*, etc., n° 64 du *Catalogue* déjà cité.

La deuxième n'est pas mentionnée au *Catalogue des monnaies*.

Sur la troisième, voir le n° 67 du *Catalogue*.

Ayant esté fait mention dans le résultat du 1er may 1731 de l'avis de trois fontainiers du Roy, et cet avis n'ayant esté (pour estre annexé au registre) délivré que depuis peu par escrit, mesme en temps de vacances, il s'en suit l'enregistrement dudit avis par escrit conforme à l'original.

MM. Denis, Vitry et Chevillard[1]; nous, Rémy Denis, ingénieur du Roy, fontenier de *Versailles;* Jean Vitry, fontenier du Roy à *Marly;* Julien Chevillard, fontenier du Roy à *Meudon,* ayant receu ordre de Monseigneur le duc d'Antin de nous transporter à la manufacture des plombs laminez établie au *faubourg St Antoine* et en faire nostre raport, sommes de l'avis suivant :

Premièrement, la méthode usitée à la manufacture de jetter les tables en bastardeau de mesme largeur que la table nous a paru la meilleure, à cause que les vases et le plomb brûlé se séparent mieux du bon plomb par le moyen du rable, qui rejette dans les lingotières tout le superflu de la table.

2o Le laminage que l'on fait de la table entre deux cylindres rend le plomb d'une épaisseur parfaitement égale, en remplit les pores, l'escroui et le rend de mesme nature que celuy qui est forgé sur table de liais, avec la masse, ce qui rend très propre à faire des réservoirs, bassins, chaîneaux, faîtages, noues, noulets, bavètes, noquets, œil de bœuf, lucarnes, tuyaux de descente et autres ouvrages de mesme espèce, mais, nous croyons, ne pourra se blanchir sans le gaster (*sic*).

3o Nous assurons que les plombs laminez, qui pourront estre tournés en tuyaux, prendront bien la soudure,

1. Rémy Denis peut être le même qui recevait 3,795 l. pour l'entretien des fontaines du petit parc de *Versailles* en 1715; lui ou un fils. Jean Vitry, fils de Thomas, n'était encore en 1715 que garçon fontainier à *Marly;* Julien Chevillard, à la même date, était fontainier en titre à *Meudon.* Voir sur eux les *Comptes des Bâtiments du Roi* et particulièrement la table du t. V.

tant en neuds qu'en long et feront de bons tuyaux; mais, à l'égard des tuyaux de huit pouces et au dessus, nous croyons qu'ils ne peuvent point estre faits avec ce plomb, car ces tuyaux, ayant une épaisseur trop forte, ne se peuvent tourner qu'à chaud, sitôt que la table est coulée en bastardeau.

4° A l'égard des terrasses, elles sont sujettes à tant d'inconvéniens qu'on ne sçauroit prévoir que nous ne sçaurions dire si ce plomb y est propre, sans en avoir fait l'épreuve.

5° Nous croyons que les tables de la manufacture ne seront point exemptes des accidens ordinaires, comme cassures et boursouflures, quoy qu'à tous égards elles nous paroissent meilleures que les tables ordinaires.

6° Nous croyons qu'il est à propos d'envoyer à la manufacture des plombs dégraissez pris dans les magazins du Roy pour en faire des tables, affin de s'assurer si on pourra tousjours avoir des tables aussy parfaites que celles que nous avons examinés à la manufacture.

Fait à Paris, le douze février 1731. Ainsy signé : Denis, Julien Chevillard, Vitry, avec paraphes.

Du lundy 12e Novembre 1731[1].

L'on a relu au retour des vacances ce qui précède la présente conférence, et la Compagnie a confirmé les derniers résultats touchant les voûtes en arcs de cloistre sur les plans carés et surbaissés.

Du lundy 19e Novembre 1731.

La Compagnie a ordonné de mettre entre les mains de

1. Ont signé en novembre : De Cotte, Beausire, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

M. *Camus* le présent registre et le précédent, pour faire conjointement avec M. *de Courtonne* un relevé de tout ce qui a été dit touchant le toisé des voûtes et faire un cayer où toute cette matière soit dans l'ordre dont la Compagnie est convenue. Ce que dessus est convenu à la délibération de ce jour[1].

Du lundy 29e Novembre 1731.

Après la lecture du résultat de la conférence précédente, M. *Camus* a exposé à la Compagnie le commencement de son nouveau raport touchant le toisé des voûtes. L'Académie est d'avis que ce travail soit continué.

Du lundy 3e jour de Décembre 1731[2].

M. *Camus* ayant continué son raport au sujet du toisé des voûtes, la Compagnie est d'avis que M. *Camus* apporte au premier jour les cahiers de ses opérations qu'elle a approuvées.

Du lundy 10e Décembre 1731.

La Compagnie, ayant ouy le raport de M. *Camus* touchant le toisé cy devant mentionné et les discutions à ce sujet, elle est convenue que lorsque l'on peut prendre le pourtour d'une voûte, il faut le multiplier par sa longueur,

1. On lit en marge : « M. *Camus* et M. *Courtonne* ont esté chargez de faire le relevé de tout ce qui a esté dit touchant le toisé des voûtes et d'en faire un cayer en toutes ces matières.
« Ce 4 mars 1738.

« TANEVOT.

« Pour mémoire et s'en informer. »

2. Ont signé en décembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Hardouin, Jossenay, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

ce qui en donnera la superficie; mais lorsqu'on ne peut prendre le pourtour d'une voûte avec un cordeau ou un pied, après avoir examiné géométriquement par aproximation le pourtour que doit avoir une voûte sur son diamètre et sur sa montée, dont les apréciations ne sont pas à la portée des ouvriers et dont les produits varient en différens cas, l'Académie est d'avis, pour se conformer à la portée des ouvriers et pour leur donner une règle générale dans tous les cas, de joindre le diamètre et la hauteur, ce qui donnera le pourtour de la voûte, qu'il faut multiplier par sa longueur, ce qui donnera la superficie de la voûte.

Du lundy 17e Décembre 1731.

Comme la présente conférence est la dernière de cette année, la Compagnie, ayant entendu et confirmé le résultat précédent, a remis à l'année prochaine d'entendre la suite du raport de M. *Camus* et d'en délibérer.

1732.

Du lundy 7e Janvier 1732[1].

La Compagnie, ayant entendu la lecture de ces deux conférences précédentes touchant le toisé des voûtes, elle a engagé M. *Camus* d'apporter à la séance prochaine ce qu'il jugera nécessaire pour s'expliquer à ce sujet.

Du lundy 14e Janvier 1732.

M. *Camus*, ayant fait son raport suivant les résultats des conférences précédentes, la Compagnie est d'avis de ce qui s'ensuit :

Pour avoir le pourtour du cintre d'une voûte surbaissée, quand la montée n'est pas plus petite que la sixième partie du diamètre, on prendra 6 fois le diamètre et 10 fois la montée et l'on prendra la septième partie du total.

(Suit un exemple.)

Le lundy 21e Janvier 1732.

Des berceaux surbaissés.

L'Académie, ayant continué de s'entretenir sur le toisé des berceaux surbaissés et voulant faire attention à la valeur exacte de ces voûtes, a reconnu que :

Lorsque la montée d'un berceau n'est pas plus petite

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vigny, Vinage, Félibien.

que la sixième partie du diamètre, il faut prendre six fois le diamètre et dix fois la montée et prendre la septième partie du total.

(Suit un exemple.)

Il faut pourtant remarquer que l'usage a établi pour le toisé des cintres de berceaux surbaissés de prendre le diamètre avec la montée, quoy que cette règle donne moins qu'il ne faut quand la montée est plus grande que le tiers de diamètre, et qu'elle donne plus qu'il ne faut quand la montée est plus petite que le tiers de diamètre; le plus ou le moins qu'elle donne est si peu de chose par rapport au total de l'ouvrage qu'elle peut être tolérée.

Du lundy 28e Janvier 1732.

Des berceaux surmontés.

Les berceaux surmontés doivent se calculer sur le même principe que les berceaux surbaissés, avec cette différence qu'il faut regarder la montée d'une voûte surmontée comme le demi diamètre d'une voûte surbaissée, et qu'il faut regarder le demi diamètre de la surmontée comme la montée de la voûte surbaissée.

(Suivent deux exemples.)

Du lundy 4e Février 1732[1].

L'Académie, voulant continuer à s'entretenir sur le sujet des voûtes, a arresté ce qui suit :

Pour toiser une voûte en arc de cloître en plein cintre et tronqué parallèlement à son plan, prenez la circonfé-

1. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Desgots, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

rence de la base du tronc de voûte et multipliez ce pourtour par la montée du tronc. Vous aurez la superficie demandée de ce tronc.

Ce que dessus a esté approuvé par l'Académie en ayant entendu la lecture.

Du lundy 11e Février 1732.

La Compagnie a agité plusieurs questions, tant géométriques que de pratique, touchant le toisé des voûtes, et a remis à statuer sur ces questions dans la prochaine assemblée.

Mais, cependant, l'Académie a statué qu'on toiseroit les voûtes en arc de cloître surbaissées sur des plans quarrés par la méthode suivante proposée par M. *Camus*.

Méthode pour toiser les voûtes en arc de cloître surbaissées sur des plans quarrés.

Exemple.

Soit une voûte en arc de cloître surbaissée sur un plan quarré de 14 pieds de diamètre et de 6 pieds de montée :

1° Prenez le quarré de la base ou de 14, sçavoir. 196

2° Ajoutez le diamètre avec la montée 6 et multipliez le tout, 20, par la montée 6, vous aurez . . . 120

3° Prenez le tiers de ce dernier produit, 120, sçavoir. 40

Le total. 356

sera la surface de la voûte demandée.

L'Académie, ayant entendu la lecture de ce que dessus, l'a approuvé.

Du lundy 18e Février 1732.

Pour continuer d'establir ce qui regarde le toisé des voûtes, l'Académie est convenue que M. *Camus* apportera au premier jour ce qu'il aura fait à ce sujet, suivant les idées qui ont été examinées et agitées.

Du lundy 3e jour de Mars 1732[1].

L'Académie, s'estant entretenue sur le toisé d'un panneau ou face quelconque de voûte en arc de cloître, pour avoir le toisé de toutes ces voûtes de quelque figure qu'elles soient, et ayant examiné plusieurs méthodes, a remis à l'assemblée prochaine la résolution qu'elle doit prendre à ce sujet.

Du lundy 10e Mars 1732.

En poursuivant le travail qui a esté marqué cy devant au sujet des voûtes, l'Académie est convenue de la règle suivante : Toiser une face quelconque de voûte en arc de cloître surbaissée, quelque soit le nombre de ses faces.

Ajoutez à la moitié de la voûte les cinq douzièmes de la différence qu'il y a entre la montée de la face et le rayon de cette face et multipliez le tout par la base de la même face, vous aurez la superficie de la face demandée.

On appelle rayon de la face la distance qu'il y a de l'aplomb de la clef à la base de la face.

(Suit un exemple.)

Du lundy 17e Mars 1732.

La Compagnie a continué de s'entretenir de différentes opérations géométriques pour parvenir à déterminer au moins par aproximation une pratique facile et intelligible concernant le toisé des différentes sortes de voûtes.

1. Ont signé en mars : De Cotte, Aubert, Beausire, Benoist, Blondel, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

Du lundy 24e Mars 1732.

La Compagnie est convenue au sujet du toisé des voûtes de ce qui suit :

Trouver la superficie d'une voûte d'arreste en plein cintre sur un plan quarré;

Prenez la superficie de la base du quarré qui sert de plan; ajoutez y la septième partie de ce quarré, le total sera la superficie de voûte demandée.

(Suit un exemple.)

Du lundy 31e Mars 1732.

L'Académie a proposé, pour les prix aux élèves, la composition d'un portail d'église, dont la nef aura sept toises de largeur et les bas costés de trois toises et demie dans œuvre.

Il faudra faire le plan du bout de la nef et le plan du portail avec les élévations et profils de la nef et du portail.

Suite du toisé des voûtes.

La Compagnie, après avoir examiné les élémens dont dépend le toisé de la voûte d'arreste surmontée et surbaissée, est convenue, comme dans les voûtes d'arrestes en plein cintre, que la surface de la voûte de cloître et de la voûte d'arreste vallent ensemble deux berceaux de pareil plan.

Ainsi, la Compagnie étant convenue du toisé des berceaux et du toisé des voûtes de cloître quelconques, la règle pour toiser les voûtes d'arrestes surmontées et surbaissées se déduira du toisé de deux berceaux croisez sur le même plan, en déduisant de ce toisé la surface d'une voûte de cloître sur le même plan. Mais, comme les plans peuvent varier à l'infini, soit par leurs proportions, soit par leurs figures, la Compagnie est convenue

de s'en tenir au toisé d'une lunette quelconque de voûte d'arreste quelconque, suivant les principes dont elle est convenue.

La Compagnie s'assemblera après le dimanche de Quasimodo.

Du lundy 21e jour d'Avril 1732.

Après la lecture du résultat de la conférence du 31 mars dernier, la Compagnie s'est entretenue des voûtes sur le noyau. On appelle ainsy les voûtes en berceau tournantes dans un plan circulaire, ovales ou à pans, lorsqu'elles portent un pilier ou mur rond ovale ou à pans dans le milieu, que les ouvriers appellent noyau. Pour en avoir la superficie, on prend la circonférence ou le pourtour tant des murs que du noyau, on les ajoute ensemble et on prend la moitié, que l'on multiplie par la circonférence du berceau, le produit donnera la mesure requise.

(Suit un exemple.)

Si le plan de cette voûte est un quarré aussy bien que le noyau, ce seroit une voûte quarrée sur le noyau, dont les 4 angles ou diagonales sont moitié en arc de cloître et moitié en voûtes d'arrestes, la pratique est toujours la mesme, c'est à dire il faut adjouter le pourtour des 4 murs au pourtour du noyau quarré, en prendre la moitié, multiplier cette moitié par la circonférence du cintre de la voûte, le produit donnera le toisé de cette voûte.

La Compagnie parlera à la prochaine assemblée des voûtes rampantes sur le noyau.

Du lundy 28e d'Avril 1732[1].

On a relu ce qui a esté résolu dans la dernière assem-

1. Ont signé en avril : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Benoist, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, A. Mollet, Félibien.

blée et réformé ce qui a esté trouvé de défectueux dans les chiffres.

La place vacante par la mort de M. *Mathieu* a esté remplie après avoir esté reçue (?) par Monseigneur le duc Dantin et donnée d'une voix unanime à M. *Beausire*, le fils aîné[1].

Du lundy 5e jour du mois de May 1732[2].

La lecture de la conférence précédante ayant esté faite, M. *Beausire*, le fils aîné, a esté receu par la Compagnie en qualité d'architecte de la seconde classe. On a continué à agiter ce qui regarde les voûtes rampantes sur le noyau, et M. *Camus* s'est chargé d'en faire le résultat.

Du lundy 12e May 1732.

M. *Courtonne* a fait voir à la Compagnie les esquisses faites par les aspirans aux prix de l'Académie. Il y a onze aspirans, sçavoir : Haneuse, Rousset, Louis Jean Laurent, Payen, Mérey, Le Geay, Labadye, Nivelet, Mariaud, Lange et Le Franc, dont l'esquisse est en crayon et en deux feuilles. Et toutes ces esquisses dattées du 4e avril dernier sont contre signées *Courtonne* et luy ont esté remises.

Du lundy 19e May 1732.

La Compagnie ayant entendu le raport de M. *Camus* au sujet du résultat qu'il s'est chargé de rédiger suivant la conférence du 5e de ce mois, est convenu ce qui suit :

Trouver la surface d'un berceau rempant autour d'un

1. Voir sur lui l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en mai : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, A. Mollet, Félibien.

noyau. Le diamètre de la cage étant 24 pieds et celui du noyau 4 pieds, la hauteur de l'étage 12 pieds.

Prenez le diamètre intérieur de la cage, sçavoir	24 pds.
Et le diamètre du noyau	4
La somme de ces diamètres sera	28
Le diamètre moyen sera	14
La circonférence moyenne sera	44
Le quarré de cette circonférence moyenne sera	1,936
La hauteur de l'étage estant 12 pieds, le quarré de cette hauteur sera	144
La somme de ces quarrés sera	2,080 pds.

La racine quarrée de ces 2,080 sera à peu près 45 3/5.

Ces 45 3/5 seront la longueur du rampant moyen de l'étage.

Multipliez ce rampant moyen 45 3/5 par le pourtour du berceau retourné d'équerre sur le rampant moyen, le produit pourra estre pris pour la surface de la voûte demandée[1].

Cet exemple servira de règle pour tous les autres berceaux rampants proposés.

Quoique ce problème dépende de quadrature de l'hyperbole, la règle que l'on donne icy est assez juste et est la plus commode qui puisse estre en usage dans la pratique du toisé.

Du lundy 26e May 1732.

On a relu le résultat de la conférance précédante. Et s'estant entretenue sur le toisé d'une voûte en vis de saint

1. Nous donnons ici le détail du calcul, parce qu'il est nécessaire pour comprendre l'énoncé du problème. Ce sera en même temps un spécimen de ceux que nous avons supprimés. Même observation pour la séance suivante.

Gilles sur un plan circulaire et voûtée en quart de cercle, [l'Académie] est convenue de ce qui suit :

Toiser la voûte d'un escalier en vis saint Gilles à jour sur un plan circulaire et cintrée en quart de cercle.

Nous supposons pour exemple le diamètre de la cage de . . . . 18 pds.

Le diamètre du vuide de 6

La différence du diamètre de la cage au diamètre du vuide sera 12

Les deux tiers de cette différence seront . 8

Ces deux tiers de différence, sçavoir 8 pieds, estant adjoutés au diamètre 6 de la cage, la somme 19

sera le diamètre du rampant moyen.

La circonférence moyenne de ce rampant sera donc 1,936

La hauteur de l'étage estant 12, le quarré de cette hauteur sera 144

La somme de ces quarrés sera . . . . . 2,080 pds.

La racine carrée de ces 2,080 sera 45 pds. 8 po. environ.

Maintenant, il faut multiplier ce rampant moyen, sçavoir 45 pieds 8 pouces, par le pourtour du demi-cintre de la voûte pris d'équerre sur le rampant moyen, et le produit moyen sera valeur de voûte de vis saint Gilles demandée.

Du lundy 9e Juin 1732[1].

Après les festes, la Compagnie a repris la suite de ce qui a esté réglé touchant les voûtes, et l'on s'est entretenu des voûtes d'arrestes surbaissées. A ce sujet, MM. *Courtonne*, *Camus* et *de l'Épée* se sont chargés d'aporter pour le premier jour ce qu'ils auront pensé sur cette matière.

1. Ont signé en juin : De Cotte, Aubert, Benoist, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Hardouin, Jossenay, de La Guêpière, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Vinage, Félibien.

Du lundy 16e Juin 1732.

La lecture du résultat de la conférence du 9e de ce mois a donné lieu à ce qui suit :

La Compagnie est convenue que pour avoir le toisé d'une voûte d'arreste surbaissée sur un plan quarré il falloit prendre le toisé de deux berceaux de même plan et de mesme montée que la voûte d'arreste et qu'il en falloit oster le toisé d'une voûte de cloître aussi de même plan et montée. Mais comme ce sont deux opérations, elle a chargé MM. *de l'Épée* et *Courtonne* et *Camus* de composer ou chercher une règle du toisé tirée des deux principes qu'on vient d'exposer.

Du lundy 23e Juin 1732.

La Compagnie ayant examiné le toisé de la voûte d'arreste sur un plan quarré et surbaissé, et ayant examiné le toisé de la voûte de cloître et du berceau de mesme montée sur pareil plan, elle est convenue de ce qui suit :

Le toisé du berceau surbaissé n'ayant esté trouvé que par approximation, qui peut estre ou plus grande ou plus petite que le toisé exact de la voûte, le toisé de la voûte de cloître surbaissé n'ayant été trouvé que par approximation semblable, le toisé de la voûte d'arreste qui seroit tiré de ces deux méthodes pourroit contenir les deux erreurs tirées des méthodes de la voûte en berceau et de la voûte de cloître. Le tout considéré, la Compagnie, voulant donner une méthode facile et approchée pour le toisé de la voûte d'arreste surbaissée sur un plan quarré, est convenue que pour toiser la surface d'une voûte d'arreste surbaissée sur un plan quarré : 1o il faut prendre le quarré de la base; 2o ajouter à ce quarré la septième partie du produit fait du diamètre de la voûte et du diamètre de la montée; le total sera la surface de la voûte demandée.

(Suit un exemple.)

Du lundy 30e Juin 1732.

Monseigneur le duc d'Antin ayant su que les srs *Joffenais, Le Roux* et *de la Guépière*[1] avoient eu la pluralité des voix par scrutin pour estre présentés à cause de la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort de M. *Desgots*, Monseigneur le duc d'Antin, par sa lettre du 23e juin 1732, adressée à M. *de Cotte*, Directeur de l'Académie, a marqué que M. *de la Guépière* remplissoit la ditte place vacante par le décès de feu M. *Desgots*.

Ensuite l'Académie, à cause de la place vacante dans la seconde classe, a nommé les srs *Aubry, Chevotet* et *Le Goux* pour estre présentés.

Ensuite l'Académie, ayant continué ses conférences sur le toisé des voûtes, est convenue que, pour toiser une voûte d'arreste surbaissée sur un plan quarré long : 1o il faut prendre la superficie du plan de la voûte; 2o il y faut adjouter la septième partie du produit fait de la somme des deux costés du plan par la montée, le total sera la superficie de la voûte demandée.

(Suit un exemple.)

Du lundy 1er jour de Juillet 1732[2].

Monseigneur le duc d'Antin, pour remplir la place de M. *de la Guépière* vacante dans la seconde classe de l'Académie, a fait choix de M. *Chevotet*[3].

Ensuitte la Compagnie, ayant continué les conférences sur le toisé des voûtes, particulièrement sur le toisé d'un onglet de voûte d'arreste sur un plan quelconque, elle a remis sa décision à la prochaine conférence.

1. Voir l'Introduction du présent volume.
2. Ont signé en juillet : De Cotte, Aubert, Benoist, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, de La Guêpière, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, de Vigny, Félibien.
3. Voir l'Introduction du présent volume.

Du lundy 14e Juillet 1732.

La Compagnie, suivant l'arresté de la conférence dernière du 7e de ce mois, est d'avis que pour avoir la superficie d'une seule lunette faisant partie de voûte d'arreste : 1° il faut prendre la superficie du triangle qui sert de plan à la lunette; 2° y joindre la septième partie du produit de la montée par la longueur de la lunette.

Le total sera la superficie de la lunette demandée.

On appelle longueur de la lunette la distance qu'il y a du mur de face de la lunette jusqu'à la clef ou pointe où se termine les arrestes de la lunette.

(Suit un exemple.)

Du lundy 21e Juillet 1732.

On a continué à s'entretenir au sujet du toisé des voûtes, et la Compagnie est convenue de ce qui suit :

Pour trouver le solide d'un sphéroïde soit sphérique, soit elliptique, quelle que soit l'inégalité de ses diamètres, prenez le solide des trois principaux diamètres et faites cette proportion comme 21 est à 11, ainsi le solide de ces trois diamètres est au solide du sphéroïde.

(Suivent trois exemples.)

Du lundy 28e Juillet 1732.

La Compagnie, après s'estre entretenue sur ce qui a été agité cy devant, est convenue de ce qui suit :

Pour toiser le solide d'un segment de sphère, c'est-à-dire d'une calotte solide de la sphère : 1° prenez la surface d'un cercle qui auroit pour rayon la montée de la calote; 2° multipliez par le rayon de la sphère, moins le tiers de la montée de la calote, la surface du cercle qu'on a trouvé, le produit sera le solide demandé du segment.

(Suit un exemple.)

Du 4e Aoust 1732[1].

Après la lecture du résultat de la conférence précédente, on en a fait la comparaison avec la méthode ordinaire.

La méthode ordinaire, pour toiser le solide d'un segment, est de prendre le solide d'un secteur dont le segment est la calote et de retrancher de ce secteur le cône qui a même base que le segment et qui a son sommet au centre de la sphère, mais le calcul suivant cette méthode est beaucoup plus long que celui de la méthode précédente et par la multiplicité des opérations peut causer quelque erreur dans le calcul.

(Suit un exemple.)

Le résultat de cette méthode est conforme à celui de la méthode abrégée dont on est convenu dans la conférence précédente, mais elle est trop longue, ainsi qu'on le voit, il faut donc s'en tenir à la précédente, qui est courte et qui n'est pas moins exacte.

Du lundy 11e Aoust 1732.

La Compagnie, continuant de s'entretenir sur le toisé des solides, est convenue que pour toiser le solide d'un segment de sphéroïde, soit qu'il soit surmonté, soit qu'il soit surbaissé, on suppose le segment circulaire par sa base.

(Suit un exemple.)

Du lundy 18e Aoust 1732.

L'Académie, après s'estre entretenue sur le toisé des voûtes, a proposé le toisé des pendentifs d'un dôme. Elle

1. Ont signé en août : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, de La Guêpière, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Félibien.

a déterminé que ce toisé se pouvoit faire par le seul toisé de la surface de la sphère et celui de ses parties, mais comme le calcul de toutes ces parties seroit très long, elle a remis à la conférence suivante l'examen d'une règle plus courte qui puisse donner le toisé demandé en connoissant le diamètre du dôme, le diamètre des croisées et la hauteur des pendentifs.

Du lundy 26e Aoust 1732.

Comme après la présente assemblée, il n'y en aura plus qu'une autre avant les vacances, l'Académie est convenue :

1o Que les prix pour les élèves seront jugés et distribués lundy prochain premier jour du mois de septembre ;

2o L'Académie, s'étant entretenue sur le toisé des pannaches d'un dôme, est convenue que pour les toiser on prendra la hauteur de la pannache, c'est-à-dire la hauteur qu'il y a depuis le dessus de l'imposte jusqu'au dessous de la corniche qui couronne l'archivolte. L'on en retranchera deux fois la valleur de A. D. et on multipliera le reste par la circonférence intérieure de la base du dôme.

(Suit un exemple.)

Du lundy premier jour de Septembre 1732[1].

L'Académie a examiné les desseins des aspirans aux prix et par voix de scrutin de dix sept partagées à cinq des aspirans, le dessein marqué six ayant sept voix a emporté par la pluralité le 1er prix. C'est une médaille d'or, elle représente d'un costé le portrait du Roy. On lit autour : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISS. Et, au re-

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Blondel, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

vers, il y a deux figures avec cette légende : PAX PROVIDA, et, dans l'exergue : METÆ NOVIS OPERIBUS MUNITÆ M DCC XXXII. Celuy des aspirans qui a fait ce dessein, et auquel ce premier prix a esté délivré, est le sr Jean Le Geay[1].

Pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent, le dessin marqué ayant eu dix voix et qui a esté fait par le sr François Médard de Mercy lui a esté délivré. La médaille représente le portrait du Roy, avec cette légende : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le pont de Compiègne avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM et LOCUPLETATUM et, dans l'exergue : PONTE NOVO ISARA. M DCC XXX.

Et par accessit pour le dessein marqué F., il a esté délivré au sr Pierre Rousset, qui l'a fait, une médaille d'argent semblable par le type et la légende à la médaille d'or.

L'Académie, pour l'intelligence de ce qu'elle a déterminé dans la conférence précédente, a jugé à propos d'y insérer une figure des pannaches de dôme[2].

Ce jour estant le dernier lundy avant la fête de la Vierge, l'Académie prend ses vacances pour ne rentrer que le lundy après la Saint Martin.

Du lundy 17e Novembre 1732[3].

L'Académie, étant rentrée, a fait faire la lecture de ses statuts pour s'y conformer.

1. Voir le *Catalogue des médailles dont les coins sont conservés au Musée monétaire*, n° 70 (à propos des nouvelles fortifications de *Metz*), et n° 68 (à propos du pont de *Compiègne*).
2. Voir aux Appendices du présent volume; le dessin que nous y reproduisons est celui de *Courtonne* et était destiné à la conférence du 24 novembre.
3. Ont signé en novembre : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Vinage, Félibien.

Ensuite l'Académie, ayant examiné la méthode proposée le lundy premier Septembre 1732 pour le toisé des pannaches, a réglé que MM. *Courtonne* et *Camus* iroient examiner la construction et figure des pannaches des principaux dômes[1] afin de rien arrester sur la méthode proposée pour les toiser.

Du lundy 24e Novembre 1732.

L'Académie s'estant entretenue sur le toisé des pannaches, MM. *Courtonne* et *Camus* ont apporté chacun leur méthode.

La méthode de M. *Courtonne* consiste : 1° à prendre la surface d'une voûte sphérique entière dont les pannaches font parties; 2° à retrancher de cette voûte la partie supérieure, c'est à dire la partie qui monteroit au dessus des pannaches. Ce qui restera sera une cinture sphérique qui contiendra les quatre pannaches et les quatre places occupées par les quatre arcs doublaux; 3° à retrancher de cette cinture sphérique les quatre portions occupées par les quatre arcs doublaux. Le reste sera la surface des quatre pannaches.

M. *Courtonne* a apporté une figure avec un exemple de ce toisé qui y est jointe.

La méthode de M. *Camus*, pour toiser ces mesmes pannaches, est : 1° de prendre la différence qu'il y a entre le grand diamètre du plan suivant la diagonale et le petit diamètre du même plan, c'est à dire la différence qu'il y a entre le diamètre C D et le diamètre A B; 2° de retrancher cette différence du rayon de l'extrados de l'archivolte; 3° de multiplier le reste par la circonférence du grand diamètre C D; le produit sera la surface des quatre pannaches.

(Suit un exemple.)

1. Nous n'avons malheureusement pas le récit de cette visite. Il a été question de certains dessins des églises de *Paris* ou de la construction des dômes (*Procès-verbaux*, t. II, p. 51, 52, 175, 179; t. III, p. 133, 301-306).

Du lundy 1er Décembre 1732.

L'Académie, en continuant à s'entretenir sur le toisé, a agité ce qui regarde les différentes sortes de trompes et M. *Courtonne* s'est chargé d'en apporter au premier jour différens desseins.

Du mardy 9e Décembre 1732[1].

M. *Courtonne*, en conséquence du résultat de la conférence précédente, a apporté le dessein d'une trompe dans l'angle droit d'une construction ou de deux murailles. Voicy sa méthode pour toiser cet ouvrage :

Multipliez la circonférence du devant de la trompe qu'il suppose en plein cintre par la moitié d'une ligne tirée du centre du trompillon à cette circonférence et vous aurez la surface de la trompe placée dans l'angle droit.

(Suit un exemple.)

M. *Camus*, pour éviter l'opération de la racine carrée, a proposé la méthode suivante pour avoir le toisé d'une trompe dans un angle droit, dont le devant est plein cintre :

Prenez la moitié du quarré du diamètre du cintre qui fait le devant de la trompe, ajoutez à ce demi-quarré la dixième partie, le total sera la surface de la trompe.

(Suit un exemple.)

Du lundy 14e Décembre 1732.

M. *Courtonne* a proposé de toiser une trompe dans l'angle sur le coin et il a remarqué que cette trompe étoit

1. Ont signé en décembre : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vinage, Félibien.

faite de deux quartiers de cône oblique; la Compagnie, ayant examiné et discuté sa proposition, a jugé à propos d'en remettre la décision à l'assemblée suivante pour donner le tems aux académiciens d'y faire leurs réflexions.

Ce que dessus a été lu à l'Académie.

Du lundy 22e Décembre 1732.

La Compagnie, en conséquence de ce qui a esté agité ces jours cy, est convenue de ce qui suit, sçavoir :

Que la méthode apportée par M. *Camus*, qu'on ne met point icy, sera composée avec le modèle d'une trompe que la Compagnie l'a chargé de faire exécuter pour après les festes.

1733.

Du lundy 12e jour de Janvier 1733[1].

Ce jour, l'Académie, après les festes, a continué à s'entretenir de ce qui avoit esté agité précédemment et l'on est convenu de ce qui suit :

M. *Courtonne*, ayant apporté à l'Académie plusieurs modèles de trompes, sçavoir : d'une trompe A sphérique dans l'angle; d'une trompe B en quart d'arc de cloître, aussi dans l'angle; d'une trompe conique C, aussi dans l'angle, la Compagnie les a examiné et a remarqué que les deux premiers se peuvent et doivent toiser par les méthodes qu'elle a reçues pour toiser les culs de four et les voûtes en arc de cloître. A l'égard de la trompe conique dans l'angle, elle a remarqué que le parment de cette trompe devoit être parabolique pour donner à la plus de grâce; elle a ordonné qu'on en feroit une de cette façon.

M. *Courtonne* a encore apporté une trompe D sous l'angle fait d'un seul pan de voûte de cloître; la méthode reçue par l'Académie pour toiser les arcs de cloître se doit encore appliquer au toisé de celle cy.

L'Académie a ordonné que le présent registre et les trois précédens seroient mis entre les mains de M. *Camus* pour faire le relevé des différentes matières agitées dans l'Académie conjointement avec M. *Courtonne* et M. *de*

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Jossenay, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Félibien.

l'Épée, qui s'assembleront tous trois les lundis à huit heures du matin.

Du lundy 19e Janvier 1733.

L'on a relu ce qui a esté arresté dans la précédente assemblée. La Compagnie s'est entretenue sur les trompes et s'est tenue à ce qu'elle avoit arresté dans la conférence précédente et a ordonné que les quatre trompes marquées A B C D seront conservées dans l'Académie.

Du lundy 26e Janvier 1733.

En continuant ce qui regarde le toisé, l'on est convenu de ce qui suit :

MM. *de l'Épée*, *Courtonne* et *Camus* ont rendu compte du relevé du toisé dont ils étoient chargés ; la Compagnie y a fait ses réflexions et ordonné que ce qui a esté arresté seroit écrit sur les registres pour estre relu dans la prochaine conférence.

Du mardy 3e Février 1733[1].

La Compagnie, ayant ordonné que MM. *de l'Épée*, *Courtonne* et *Camus* feroient un relevé des matières qui concernent le toisé des bâtimens, et ayant fait ses réflexions sur le rapport qu'ils ont commencé, elle est convenue de ce qui suit :

Sur la fouille des terres.

La fouille des terres se toisera en cube, c'est à dire en suivant les trois dimensions de la fouille.

1. Ont signé en février : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Félibien.

Sur les fondations.

I.

Les murs en fondation, tant de face que de refent, murs d'échifs de quelque épaisseur qu'ils puissent être, se doivent toiser en cube depuis le dessous des fondations jusqu'à la hauteur du dessous des assises des rez de chaussée tout vuide déduit. On toisera de même les massifs des perrons et les autres ouvrages semblables.

II.

Si les murs de fondations ont des parements nus de moilon piqué, ces parements seront toisés suivant leurs superficies et comptez en plus valleur.

III.

S'il se rencontre dans les fondations des parties faites en libages, elles seront aussi toisées en cube et comptées en plus valleur, pour la pierre seulement.

IV.

S'il y a des assises ou chaînes de pierres de taille, on les toisera suivant leurs superficies ou à la toise courante, et on les comptera en plus valleurs pour la pierre et la taille seulement.

V.

Lorsqu'il y aura des portes en pierre de taille dans les dits murs, les pieds droits et les fermetures seront comptés en plus valleur pour la pierre et la taille seulement.

VI.

S'il y a des abajours de pierre en fondation, ils seront pareillement comptez en plus valleur pour la pierre et la taille seulement.

VII.

Les pilliers de pierre isolez qui seront dans les caves pour supporter les voûtes se toiseront à la toise courante depuis le dessous de leur première assise au dessus de leurs fondations jusqu'à la naissance des arcs ou voûtes.

A l'égard des noyaux qui sont au dessus de ces pilliers et qui se trouvent entre les reins de voûtes, ils seront toisez en cubes et comptez suivant la matière dont ils seront construits.

VIII.

Les chaînes qui porteront dosseret seront comptez en plus valleur et les dosserets saillants seront toisés à la taille courante et comptez en valleur.

IX.

Pour toiser les marches des descentes des caves, on ajoutera la hauteur des marches avec les girons pris au milieu de la marche et on multipliera le tout par les longueurs des marches.

Du lundy 9e Février 1733.

La Compagnie, ayant examiné le toisé des voûtes des caves, est convenue de ce qui suit :

Des voûtes des caves.

Les voûtes des caves seront toisées et comptez suivant leurs superficies concaves, soit qu'elles soient en pierre de taille, soit qu'elles soient en moilon.

Des voûtes en berceau.

I.

Les berceaux en plein cintre se toiseront en ajoutant leur diamètre avec leur montée et la septième partie de

leur montée et multipliant le tout par la longueur du berceau.

(Suit un exemple.)

A l'égard des reins, ils ne seront pas toisés et seront compris dans le prix des voûtes, et en sera de même dans toutes les autres voûtes tant en moilon qu'en pierre.

Si la voûte est en moilon et qu'il y ait des arcs en pierre de taille, les arcs seront toisés suivant leurs superficies ou à la toise courante et comptés en plus valleur pour la pierre et la taille seulement.

Ce que cy dessus a esté lu et approuvé.

Du lundi 23e Février 1733.

MM. *l'Épée*, *Courtonne* et *Camus* ayant continué la lecture du relevé du toisé, la Compagnie a réglé ce qui suit touchant les voûtes de caves et autres.

II.

Pour toiser la superficie d'un berceau de cave surbaissé, on ajoutera le diamètre avec la montée et on multipliera le tout par la longueur du berceau.

Quoy que cette méthode ne soit point exacte dans la rigueur géométrique elle est pourtant assez juste pour ne point causer d'erreur considérable dans le toisé des voûtes dont nous parlons. Si l'on veut avoir quelque chose de plus juste on toisera le pourtour du cintre et l'on multipliera ce qu'on aura trouvé par la longueur du berceau.

Si le berceau est en moilon et qu'il ait des arcs en pierre de taille, on les toisera en superficie ou à la toise courante et on les comptera en plus valleur pour la pierre et la taille seulement.

Pour toiser la superficie des berceaux surmontés on ajoutera la moitié de leur diamètre avec le double de la montée et l'on multipliera le tout par la longueur du berceau. Cette méthode est la même que la précédente.

S'il y a des arcs en pierre de taille, ils seront comptés comme cy dessus.

Des voûtes en arcs de cloître.

I.

La superficie d'une voûte de cloître en plein cintre se trouvera en doublant la superficie de son plan ou bien en multipliant le pourtour de son plan par la montée.

Si la voûte est en moilon et qu'elle ait des arcs en pierre de taille, ils seront comptés comme dessus, pour la pierre et la taille seulement.

II.

Si la voûte en arc de cloître est surbaissée et sur un plan quarré : 1° ajouter son diamètre avec sa montée et multiplier le tout par la montée; 2° prenez le tiers de ce produit; 3° prenez la superficie du plan de la voûte; la somme de ces trois quantités sera la superficie demandée.

(Suit un exemple.)

Quoy que cette méthode ne soit point exacte à la rigueur, elle est pourtant assez juste pour s'y tenir, attendu que le toisé exact de cette voûte dépend de la quadrature de l'hyperbole.

Si la voûte est en moilon et qu'elle ait des arcs de pierre de taille, ils seront comptés comme dessus.

III.

Si la voûte en arc de cloître sur un plan quarré est surmontée, pour en avoir la superficie :

Prenez le tiers de la différence qu'il y a entre le demi-diamètre de la voûte et sa montée; retranchez ce tiers de la montée et multipliez le reste par le pourtour du plan de la voûte.

(Suit un exemple.)

Si la voûte est en moilon et qu'elle ait des arcs en pierre de taille, on les comptera comme dessus.

La lecture de ce que cy dessus a esté faite et la Compagnie en a aprouvé tout le contenu.

Du lundi 2e Mars 1733[1].

Si la voûte en arc de cloître est sur un plan plus long que large, elle sera composée de deux grands pans et de deux petits. Ces quatre pans peuvent être tous surbaissés ou tous surmontés; deux peuvent être en plein cintre, les deux autres étant surbaissés ou surmontés. Enfin, deux pans peuvent être surbaissés et deux surmontés.

La méthode pour toiser une voûte en arcs de cloître sur un plan plus long que large dépend donc des méthodes de toiser un pan de voûte de cloître; mais avant de donner ces méthodes, il faut expliquer quelques termes dont nous sommes obligés de nous servir.

Définitions[2].

Une voûte en arc de cloître étant sur un plan A, B, C, D, les pans de la voûte ont pour bases les quatre côtés AB, BD, DC, CA de leur plan, comme on peut le voir figure 2.

Dans le plan ASC, qui a pour base le côté AC,

AC est la base ou la longueur du pan ASC,

SE est la montée du pan ASC.

FE s'appelle ou peut s'appeller la saillie de la retombée du pan ASC ou bien le demi diamètre du pan. En sorte que le demi diamètre d'un pan n'est autre chose que la moitié du diamètre du centre suivant lequel le pan est cintré.

Mais FE est la moitié du côté CD.

1. Ont signé en mars : De Cotte, Beausire, Billaudel, Bofrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Félibien.

2. Nous sommes obligé de garder ici des détails qui font partie intégrante de la suite du raisonnement. On trouvera aux appendices les figures qu'on ne peut faire exécuter en ce moment.

Donc, dans une voûte quelconque en arcs de cloître, le pan ASC qui est sur le côté AC a pour demi diamètre la moitié du côté contigu à sa base, c'est à dire que le pan qui est sur le petit côté du plan est cintré sur un diamètre égal au grand costé, et par conséquent le pan qui a pour base un petit costé a pour demi diamètre la moitié du grand côté.

Par la même raison, le pan ASB qui a pour base un grand côté AB du plan étant cintré sur un diamètre HI égal au petit côté AC du même plan, ainsi nous appellerons :

HE le demi diamètre du pan ASB,

AB la longueur ou la base du pan ASB,

Et SE la montée du même pan ASB.

IV.

Pour toiser un pan en plein cintre pris dans une voûte de cloître, multipliez sa base ou longueur par la moitié.

(Suit un exemple.)

V.

Pour toiser un pan surbaissé ASC de voûte de cloître, prenez les cinq douzièmes de la différence qui y a entre la montée SE et le demi diamètre EF de ce pan ASC; ajoutez ces cinq douzièmes à la montée SE et multipliez le tout par la longueur ou base AC de ce pan; le produit sera le superficie du pan ASC qu'on vouloit toiser.

(Suit un exemple.)

VI.

Pour toiser un pan surmonté ASB de voûte en arc de cloître, prenez le tiers de la différence qu'il y a entre la montée SE et le demi diamètre ou la saillie HE de retombée de ce pan, retranchez ce tiers de différence de la montée SE et multipliez le reste par la base en longueur AB du même pan. Le produit sera la superficie du pan ASB.

(Suit un exemple.)

VII.

Pour toiser une voûte de cloître faite sur un plan rectangle plus long que large, on toisera deux pans contigus, c'est à dire un grand pan et un petit pan, et l'on doublera leur somme.

(Suit un exemple.)

La lecture de ce qui précède ayant été faite, la Compagnie l'a approuvée.

Je certifie ce que cy dessus : FÉLIBIEN.

Du lundy 9e Mars 1733.

La Compagnie, en continuant à s'entretenir sur ce qui regarde le toisé, est convenue de ce qui suit :

Des voûtes d'arrestes.

La superficie d'une voûte d'arreste en plein cintre sur un plan quarré se trouvera, en prenant la superficie du plan de la voûte avec la septième partie du plan.

(Suit un exemple.)

Lu : FÉLIBIEN.

Du lundy 16e Mars 1733.

La méthode que nous avons donné pour le toisé de la voûte d'arreste en plein cintre est fondée sur ce qui suit.

La voûte d'arreste est faite de deux berceaux cintrez qui s'interrompent mutuellement, et les parties interrompues dans les deux berceaux font une voûte en arc de cloître de pareils plan et montée que la voûte d'arreste et les berceaux.

On aura donc la voûte d'arreste en toisant deux berceaux qui ont même plan et montée que la voûte d'arreste et retranchant le toisé d'une voûte de cloître de même plan et montée.

II.

Pour avoir la superficie d'une voûte d'arreste surbaissée sur un plan quarré, il faut prendre la superficie du plan de la voûte et y ajouter les deux septièmes du produit fait du diamètre et de la montée.

(Suit un exemple.)

III.

Si la voûte d'arreste est sur un plan rectangle plus long que large, on la toisera ainsy :

1º On prendra la superficie du plan de la voûte;

2º On y ajoutera la septième partie du produit fait de la montée et de la somme de deux côtés contigus. Et ce total sera la superficie de la voûte proposée.

(Suit un exemple.)

La Compagnie est convenue qu'on donnera aux élèves, pour sujet de prix de la présente année, une place publique de 50 toises de diamètre quarrées ou à pans, avec les rues qui y aboutissent. Il leur sera prescrit aussi d'en faire le plan rond, ovale ou quarré long ou quarré un demi long à pans. Les bastimens auront un rez de chaussée, un premier étage et un second. Le tout orné d'architecture et sculpture suivant le génie des aspirans. Il feront des combles ou balustrades suivant ce qui leur conviendra le mieux[1].

Lu et approuvé : Félibien.

Du lundy 23e Mars 1733.

Des culs de four et des dômes.

I.

La superficie d'une voûte sphérique au cul de four en plein cintre est égale à deux fois la superficie du cercle

1. Nous avons déjà noté (ci-dessus, p. 43) cette liberté donnée par exception aux concurrents.

qui lui sert de plan, elle est encore égale à la circonférence de son plan multiplié par sa montée.

(Suit un exemple.)

II.

La superficie d'une voûte sphérique percée d'une ouverture AD circulaire et paralèlle à son plan est égale au produit fait de sa montée AF et de la circonférence de son plan dont BC est diamètre.

(Suit un exemple.)

III.

Si le cul de four en plein cintre est percé d'une ouverture circulaire AD dans les reins, on multipliera la circonférence du plan dont BC est diamètre par une ligne tirée du centre F sur le milieu du diamètre de l'ouverture AD.

(Suit un exemple.)

Du lundy 13e Avril 1733, après les festes[1].

Ce qui suit ayant esté escrit :

IV.

Pour avoir la superficie d'un cul de four surmonté, prenez le tiers de la différence qu'il y a entre le demi diamètre du plan et la montée du cul de four.

Retranchez ce tiers de différence de la montée et multipliez le reste par la circonférence du plan de la voûte ; le produit sera la superficie du cul de four surmonté. Cette méthode est précisément celle que nous avons donnée pour le toisé de la voûte de cloître surmontée sur un plan quarré.

(Suit un exemple.)

1. Ont signé en avril : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Benoist, Boffrand, Camus, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Legrand, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Félibien.

V.

Pour avoir la superficie d'un cul de four surbaissé :

1° Ajoutez le demi diamètre avec la montée et prenez en le quarré ;

2° Prenez deux fois le quarré du demi diamètre ;

3° Prenez la somme de ces deux quantités et ajoutez y sa vingt et unième partie.

Le total sera la superficie du cul de four surbaissé.

(Suit un exemple.)

Ensuite M. *Courtonne* a présenté à la Compagnie les esquisses d'une place de cinquante toises de diamètre, que les élèves ont fait pour concourir au prix qui doit être livré à la Saint Louis. Les noms des élèves qui ont travaillé sont écrits cy après avec les numéros de leurs esquisses :

Le Franc, n° 1. Haneuse, n° 2. Boizard, n° 3. De Mercy, n° 4. Laurant, n° 5. Nivelet, n° 6. Saint André, n° 7. Mariaval, n° 8. Courtonne, n° 9. Roussel, n° 10. Bailleul, n° 11.

Tout ce que dessus a esté lu et approuvé.

Félibien.

Du lundy 20e Avril 1733.

VI.

Pour avoir la superficie d'un cul de four sur un plan ovale ou plutôt elliptique et en plein cintre sur le petit diamètre, prenez le tiers de la différence qu'il y a entre le grand et le petit diamètre du plan, et ayant retranché ce tiers de différence du grand diamètre, multipliez le reste par le pourtour du demi cercle qui est sur le petit diamètre du plan, le produit sera la superficie du cul de four proposé.

(Suit un exemple.)

VII.

Si le cul de four est sur un plan ovale avec une montée quelconque, en sorte que le cul de four soit ou ne soit pas en plein cintre sur le grand ny sur le petit diamètre :

1° Prenez la superficie d'une voûte de cloître de mesme montée que le cul de four et faite sur un plan rectangle dont la longueur soit égale au grand diamètre du plan elliptique suivant la méthode des articles 4, 5, 6, 7 des voûtes de cloître ;

2° Faites cette proportion, comme 14 est à 11, ainsi la superficie de la voûte de cloître que l'on vient de toiser est à la superficie du cul de four proposé ;

Le 4e terme de cette proportion sera la superficie demandée.

(Suit un exemple.)

Du lundy 27e Avril 1733.

Des pannaches des dômes.

Les pannaches d'un dôme seront bien toisées par la méthode suivante, qui a été arrêtée le 24e novembre 1732 où M. *Courtonne* et M. *Camus* ont donné chacun une méthode également bonne pour la justesse quand les pannaches et les doubleaux sont en plein cintre.

M. *Courtonne* a remarqué que les quatre pannaches faisoient partie d'une voûte sphérique tronquée en cinq endroits, premièrement parallèlement à son plan au dessus des pannaches et tronquée ensuite par les quatre arcs doublaux; suivant cette remarque, M. *Courtonne* propose de prendre la superficie d'une voûte sphérique entière dont les pannaches font partie; 2° de retrancher de cette voûte la calote qui monteroit au dessus des pannaches; 3° de retrancher de la cînture restante les quatre parties tronquées par les arcs doubleaux, le reste sera la superficie des quatre pannaches.

Suivant cette méthode qui est exacte, M. *Camus* a proposé la méthode abrégée suivante qui est pareillement exacte :

1° Il faut prendre la différence qu'il y a entre le diamètre CD, pris suivant la diagonale, et le diamètre AB;

2° Il faut retrancher cette différence du demi diamètre de l'extrados de l'archivolte;

3° Enfin, il faut multiplier le reste par la circonférence du cercle qui a la diagonale CD pour diamètre, et le produit est égal à la superficie des quatre pannaches demandées.

Lu et approuvé : FÉLIBIEN.

Du lundy 4e May 1733[1].

(Exemple du toisé des panaches.)

Des Trompes.

I.

La trompe dans un angle droit, lorsqu'elle est en plein cintre par le devant, est la moitié d'un cône droit qui a son sommet au trompillon de sa base dans le plein cintre qui fait le devant de la trompe.

M. *Courtonne* a proposé de multiplier le pourtour du cintre par la moitié de la ligne tirée du cintre au trompillon ou bien la moitié du pourtour du cintre par la longueur de la ligne tirée de la circonférence au trompillon; le produit de cette multiplication sera la surface de la trompe.

(Suit un exemple.)

M. *Camus*, pour éviter l'opération de la racine quarrée, a proposé la méthode suivante pour toiser la même trompe en plein cintre dans l'angle droit :

1. Ont signé en mai : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Camus, Chevotet, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Félibien.

Prenez la moitié du quarré du diamètre du devant de la trompe, ajoutez à ce quarré sa dixième partie, le total sera la surface de la trompe.

Lu et approuvé : Félibien.

Du lundy 11e May 1733.

M. *Courtonne* a fait lecture à l'Académie d'une méthode pour toiser les panaches d'un dôme lorsque les voûtes sont surmontées ou surbaissées. La Compagnie a approuvé cette méthode et l'a chargé de donner à la prochaine assemblée un exemple, lorsque la voûte sphérique sera surmontée ou surbaissée.

Du lundy 18e May 1733.

Dans la dernière assemblée où l'on supposoit que la voûte sphérique estoit en plein ceintre et les arcs doubleaux surmontés de deux pieds, le toisé des quatre pannaches montoit à 102 toises 2/3, mais si l'on supposoit que la grande voûte sphérique fût aussy surmontée de deux pieds, la superficie des quatre pannaches sera encore de 102 toises 2/3, parce que la ligne AB dans les deux cas se trouve à la mesme hauteur, et par conséquent auront la mesme superficie. Les deux méthodes approuvez par l'Académie sont toujours sûres et les mesmes dans ces suppositions, soit que les voûtes soient surmontées ou surbaissées, mais la deuxième de ces méthodes, qui est celle de M. *Camus*, est plus facile et beaucoup plus abrégée, principalement lorsque les voûtes ne sont pas en plein ceintre.

(Suit un exemple.)

Il est donc certain que les deux méthodes approuvées par l'Académie pour toiser les pannaches servent dans tous les cas, observant néanmoins que la méthode de M. *Camus*, tirée de la première, est bien plus abrégée,

surtout lorsque les voûtes sont surmontées ou surbaissées.

Lu et approuvé : Félibien.

Du lundy 1er Juin 1733[1].

L'Académie, continuant de s'entretenir sur le toisé des pannaches, est convenue que la règle générale pour toiser les panaches en plein cintre, soit qu'elles se terminent à l'extrados de l'archivolte, soit qu'elles montent au dessus de cet extrados,

1° On prendra la différence qu'il y a entre le grand et le petit diamètre du plan ;

2° On retranchera cette différence de la hauteur de la pannache, c'est à dire de la hauteur du dessous de l'archivolte, s'il y en a une, ou du dessous de la corniche architravée ou non architravée au dessus du centre de l'archivolte;

3° On multipliera le reste par la circonférence du cercle qui aurait pour diamètre le grand diamètre du plan, et le produit sera le toisé des pannaches.

Lu et approuvé : Félibien.

Du lundy 8e Juin 1733.

(Exemple pour le toisé des panaches.)

Du lundy 14e Juin 1733.

Ce jour, la Compagnie est convenue de ce qui suit, sçavoir : que l'on s'entretiendroit de ce qui a été décidé dans les conférences des 19 et 26 may [1732], au sujet des

1. Ont signé en juin : De Cotte, Beausire, Boffrand, Camus, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Vigny.

voûtes Saint Gilles sur le noyau, des mesmes voûtes vuides par le milieu et qu'on mettroit ce qui a été arresté à la suite du toisé des voûtes.

Lu et approuvé : Félibien.

Du lundy 22e Juin 1733.

La Compagnie s'est entretenue sur le toisé des arrières voussures Saint Antoine et de Marseille[1] et a remis sa décision à la conférence prochaine.

Du mardy 30e Juin 1733.

La Compagnie, à la mort de M. *Félibien*[2], arrivée mardy dernier 23e du présent mois, a prié M. *de Cotte*, premier architecte du Roy, et son directeur, d'en informer Monseigneur le duc d'Antin; sur quoy M. *de Cotte*, de l'avis unanime de l'Académie, a proposé à Monseigneur le sieur *Camus*, professeur de l'Académie, qui faisoit depuis longtemps les fonctions de secrétaire à cause du grand âge de M. *Félibien*. Et Monseigneur le duc d'Antin a fait la réponse suivante en datte du 26 juin 1733 à Compiègne :

« Je reçois, Monsieur, votre lettre, vous sçavez l'amitié et la confiance que j'ai toujours eu pour vous, ainsy je ne raisonne point quand vous proposez un sujet que vous estimez bon. Et je donne de bon cœur à M. *Camus* la place de secrétaire de l'Académie d'architecture, en attendant d'autres occasions de lui faire plaisir. Je vous souhaite de tout mon cœur une bonne santé et je suis, Monsieur, entièrement à vous. *Signé :* le duc Dantin. »

1. Voir ci-dessus.

2. *Félibien* (*Jean-François*) avait succédé à son père en 1695 (juin); il avait, au moment de sa mort, soixante-quinze ans environ. *Camus*, qui lui succéda, avait obtenu en juin 1730 la charge de professeur de géométrie après la démission de Bruand. Ci-dessus, p. 61 (cf., sur Félibien, *Procès-verbaux*, t. II, p. xxx et 305, t. III, p. xxiii).

Ensuite, la Compagnie a continué de s'entretenir sur les arrières voûtes Saint Antoine et de Marseille et a remis sa décision sur ces deux pièces à la conférence prochaine.

Du lundy 6e Juillet 1733[1].

L'Académie s'est entretenue sur le toisé des légers ouvrages et a commencé la lecture d'un mémoire de M. *de l'Épée* à ce sujet et a fait ses réflexions pour décider ce qu'elle aura résolu dans la prochaine assemblée.

Du lundy 13e Juillet 1733.

La Compagnie a comparé l'article 219 de la Coutume avec l'usage présent des légers ouvrages[2]; les académiciens ont promis d'y faire leurs réflexions pour parvenir à faire un usage propre aux constructions modernes.

Du lundy 20e Juillet 1733.

La Compagnie, ayant fait lire les délibérations des lundy 26 juin 1719, a cru y devoir ajouter que les languettes des manteaux et tuyaux de cheminées de plâtre doivent être de trois pouces d'épaisseur, compris le pigeon de plâtre et les enduits, et que les fentons de fer dans lesdites languettes et manteaux doivent être espacés de dix huit pouces à deux pieds de hauteur et qu'ils doivent faire le pourtour desdits tuyaux étant accrochez l'un à l'autre.

Sur la délibération du 3 juillet 1719 que les pintures

1. Ont signé en juillet : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus (devenu secrétaire).
2. Voir t. IV, p. 309.

en briques à l'huile de deux couches sur les tuyaux ou souches de cheminée en plâtre doivent être évaluées au tiers de la valeur d'une toise de languette,

Et lorsque les enduits sont meslés d'ocre sur les ourdis des souches et qu'on tire des joints pour imiter les briques, chaque toise sera évaluée au quart d'une toise de languette.

Sur la délibération du 10 juillet 1719. Aux tuyaux renfoncez dans les murs tant de face que de refend, on doit toiser seulement la languette de face et la partie saillante de la languette de costière entre le nu du mur et le dans œuvre de la languette de face, et qu'on ne doit faire aucune diminution du vuide de la cheminée dans le mur.

Lorsque la languette est saillante d'une partie de son épaisseur hors du mur, elle doit être comptée pour languette pleine; et si elle ne saille point du tout, elle est comptée dans l'épaisseur du mur et ne doit point être toisée.

Sur la délibération du 17 juillet 1719, il ne faut point déduire le vuide du manteau de cheminée.

Du lundy 27e Juillet 1733.

La Compagnie, ayant fait faire la lecture de la délibération du 24 juillet 1719, est d'avis que les jambages ou consoles pour les manteaux de cheminée de cuisine seront toisés en prenant la saillie du bas et du haut et comptant la moitié de la somme pour la largeur du jambage, sans compter de demi faces; que les languettes de plâtre qui ne seront enduites que d'un côté seront comptés pour trois quarts.

Lorsque les jambages des cheminées seront en pierre de taille, la fondation doit être comptée en mur, suivant son épaisseur et sa qualité.

Sur la délibération du 21 aoust 1719 : un plancher ourdé

plein de plâtre et plâtras entre les solives, non enduit par dessus ny par dessous, sera compté au quart, chaque enduit à bois apparent sera compté pour demi quart. Un recouvrement en plafond latté de quatre pouces en quatre pouces crépi et enduit sera compté au tiers.

Du lundy 3e Aoust 1733[1].

Mme de Félibien, veuve de feu M. *de Félibien*, cy devant secrétaire de l'Académie, a remis à M. *Camus*, à présent secrétaire, tous les effets portés dans l'inventaire signé de M. *de Cotte*, président, et de M. *de Cotte*, intendant des bâtimens du Roy, et de M. *Félibien*, secrétaire, qui s'en étoit chargé; moyennant cette remise d'effets entre les mains de M. *Camus*, la ditte dame Félibien en est déchargée. Et M. *Camus* s'en est chargé par un nouvel inventaire des mêmes effets de luy, de M. *de Cotte*, premier architecte et président, et de M. *de Cotte*, intendant.

La Compagnie s'est entretenue sur les différentes parties de légers ouvrages pour parvenir à une évaluation juste desdits ouvrages. M. *de Boffrand* a proposé d'estimer en partie de toisé les ourdis crespis et enduits séparément, pour donner une juste valleur à chaque pièce d'ouvrage.

Du mardy 11e Aoust 1733.

M. *de Boffrand* a lu à l'Académie un mémoire où il détaille le toisé des légers ouvrages; la Compagnie l'a approuvé et a ordonné qu'il seroit enregistré[2].

1. Ont signé en août : De Cotte, Beausire, Beausire fils, Benoist, Billaudel, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Camus.

2. Il n'a pas été conservé.

Le lundy 17e Aoust 1733.

M. *de Boffrand* a rapporté à l'Académie son mémoire sur les légers ouvrages et en a continué la lecture, et l'Académie a fait ses réflexions et ses observations sur tous les articles et ordonné qu'il soit transcrit dans les registres, suivant ce qu'elle a arresté.

Le mercredy 26e Août 1733.

M. *de Boffrand*, ayant achevé la lecture de son mémoire sur le toisé des légers ouvrages et la Compagnie y ayant fait ses remarques et ses observations, a ordonné qu'il soit enregistré comme il suit :

Pour toiser les légers ouvrages.

On a jusqu'à présent l'usage de réduire le total de la massonnerie d'un plancher, d'une cloison, d'un pan de bois et autres légers ouvrages semblables à une valeur qui n'est point dans une proportion précise avec les valleurs des différentes parties qui les composent; quelquefois, il arrive que quelqu'une des parties d'un ouvrage n'est point achevée, ce qui rend l'évaluation de l'ouvrage arbitraire. Pour obvier à cette difficulté et pour établir une juste proportion dans tous les ouvrages dont il est icy question, on a jugé qu'il étoit nécessaire de donner une valeur à chaque partie, en sorte que dans chaque ouvrage, de quelque espèce qu'il soit, on puisse connoître à quel quantité de la toise on le doit réduire.

Pour parvenir à cette réduction, on a divisé la toise superficielle en trente six parties ou pieds quarrés.

(Suivent des exemples.)

L'Académie, ayant examiné les desseins des aspirans aux prix et ayant donné ses suffrages par scrutin de dix

sept voix, partagez à quatre des aspirants, le dessein marqué B ayant eu sept voix a emporté le premier prix. C'est une médaille d'or; elle représente d'un côté le portrait du Roy[1]. On lit autour : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, il y a la déesse des chemins, avec cette légende : VIAE PUBLICAE, dattée M DCC XXXIII. Celui des aspirans qui a emporté et à qui on a délivré ce premier prix est le s^r Jaques Haneuse.

Pour le second prix, le dessein marqué D ayant eu sept voix de dix sept partagées en quatre, le s^r Charles François Bailleul qui l'a fait a emporté une grande médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy, avec cette légende : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS. Et, au revers, le pont de Compiègne, avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM. Et cette exergue : PONTE NOVO ISARAE IMPOSITO M DCC XXX.

Pour l'accessit, qui est une petite médaille d'argent, avec le portrait du Roy autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au verso, plusieurs figures qui représentent le *Repos de mars*, avec cette légende : MARTIS OTIA, et, à l'exergue : ACIES IN CASTRA DISTRIBUTAE M DCC XXXII.

Le dessin marqué G, fait par le s^r Jean-Baptiste Courtonne, ayant eu dix voix de dix sept, on luy a délivré pour accessit la médaille qu'on vient de décrire.

Du lundy 31e Aoust 1733.

La Compagnie, ayant fait de nouvelles observations sur le toisé des légers ouvrages, de M. *de Boffrand*, a remis la continuation de ses remarques à la conférence suivante.

1. *Catal. des médailles*. La première est décrite au n° 73. La seconde a déjà été donnée; cf. ci-dessus, p. 104. La troisième est décrite au n° 72.

Du lundy 7e Septembre 1733[1].

(Rien à la séance.)

Du lundy 16e Novembre 1733[2].

L'Académie, étant assemblée après les vacances, a entendu la lecture des lettres patentes de son établissement et les statuts que Sa Majesté luy a donné pour être exécutés dans ses assemblées.

MM. les professeurs ont présenté à l'Académie les programmes des traitez qu'ils commencent aujourd'huy.

M. *Courtonne*, professeur, dictera et expliquera son traité d'architecture et son traité de perspective; il enseignera les règles et principes pour la distribution tous les lundis après midy, depuis une heure et demie jusqu'à trois et demie.

M. *Camus*, professeur, continuera d'enseigner la géométrie, le toisé et la mécanique, et donnera ses leçons depuis une heure et demie jusqu'à trois heures et demie.

Du lundy 23e Novembre 1733.

M. *Courtonne* a lu à la Compagnie la préface d'un manuscrit intitulé : *Nouveaux essais d'architecture*[3]; il fait sentir dans cette préface en quoy consiste le bon goust, il y expose et fait le démembrement de toutes les connois-

1. Ont signé en septembre : De Cotte, Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Hardouin, A. Mollet, Tanevot, Camus.

2. Ont signé en novembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

3. Ce traité a dû rester manuscrit. On ne signale de *Courtonne* que le *Traité de perspective avec des remarques sur l'architecture*, etc., 1725.

sances et qualités qui doivent se trouver dans un architecte. La Compagnie en a entendu la lecture avec plaisir et a prié M. *Courtonne* de lire son ouvrage entier.

Du premier Décembre 1733[1].

La Compagnie a continué de s'entretenir sur les légers ouvrages et a ordonné d'enregistrer le reste du mémoire de M. *Boffrand*.

Du lundy 7e Décembre 1733.

(Suite du mémoire de *Boffrand*. — Détails de chiffres.)

Du lundy 14e Décembre 1733.

La Compagnie s'est entretenue sur le mémoire de M. *Desgodets*[2] touchant le toisé des moulures et saillies d'architecture et est convenue de l'examiner dans la conférence prochaine.

Du mardy 22e Décembre 1733.

La Compagnie a continué d'examiner les remarques qu'a fait M. *Desgodets* sur le toisé des membres et moulures d'architecture, et cóntinuera de les poursuivre jusqu'à la fin du mémoire. La Compagnie est convenue que chacun auroit une copie de ce qui a esté arresté sur le toisé de la maçonnerie pour y faire ses réflexions et les additions des choses qui pourroient être échappées, afin d'en composer un corps de toisé auquel on puisse s'arrester.

1. Ont signé en décembre : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 213-215.

1734.

Du lundy onze Janvier 1734[1].

L'Académie, étant rassemblée aujourd'huy 11 janvier 1734 après les vacances de Noël, et voulant répondre aux intentions de Monseigneur le duc Dantin, qui a souhaitté que l'Académie royale d'architecture fît part au public de ses différentes recherches sur toutes les matières qui ont rapport à l'architecture, a délibéré sur les moyens les plus convenables pour y parvenir et est convenue qu'il étoit nécessaire de revoir les registres depuis son établissement en 1671, le 10 décembre[2], pour en recueillir toutes les matières qui y ont été traittées et en observant celles qui méritent d'entrer dans le corps de cet ouvrage. Sur lesquels l'Académie nommera deux ou trois commissaires pour recueillir ce qui a été traité dans les délibérations et en faire leur rapport à l'Académie, pour ensuitte en composer un traitté qui puisse entrer dans un recueil général de l'histoire de l'Académie[3], et a remis à la première assemblée pour commencer l'examen du premier volume des anciens registres.

1. Ont signé en janvier : De Cotte, Aubert, Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. La séance d'ouverture n'eut lieu que le 31 décembre.
3. Nous avons déjà signalé que l'Académie s'était plus d'une fois occupée de cette question, sans la suivre (*Procès-verbaux*, t. I, p. LIII-LIV et n.; t. II, p. XLIII, 36-37; t. III, p. 8, 59, 103, 117; t. IV, p. 21, 31-33, 83, 220, et ci-dessus, p. 79. Elle va consacrer de nombreuses séances à cet objet.

Du lundy 18e Janvier 1734.

La Compagnie, ayant examiné les premières conférences de ses registres et ayant trouvé que M. *Blondel* avoit fait pour l'ouverture de l'Académie un discours sur l'excellence de l'architecture[1], M. *Courtonne* ayant proposé à l'Académie une préface qu'il a fait sur le bon goust et sur l'excellence de l'art dont il est question, on est convenu d'examiner le livre de M. *Blondel* et d'entendre l'ouvrage de M. *Courtonne*, pour examiner s'il convient à l'histoire de l'Académie.

Du lundy 25e Janvier 1734.

M. *Gabriel*[2] a lu à l'Académie un discours sur l'excellence de l'architecture qui peut servir de projet et de préface pour l'ouvrage que l'Académie se propose de faire pour répondre aux intentions de Monseigneur le duc Dantin. On a aussi lu le discours qu'a fait M. *Blondel* sur l'excellence de l'architecture et qu'il a prononcé à l'ouverture de l'Académie, le 31 décembre 1671. M. *Gabriel* a remporté son discours pour le mettre au net et a promis de le rapporter pour l'enregistrer.

Du lundy 1er Février 1734[3].

La Compagnie étant assemblée, M. *Gabriel* a rapporté

1. C'est ce discours qu'il a ensuite mis en tête de son *Cours d'architecture* (voir *Procès-verbaux*, t. I, p. VIII, IX, X, XI, XXVI-XXIX, 2, et t. II, p. 360-361, pour le titre et le détail de l'ouvrage.
2. Voir plus loin, p. 135-139.
3. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Lassurance, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Camus.

à l'Académie le mémoire qu'il a fait en forme de préface pour montrer l'excellence de l'architecture et pour indiquer les matières et les sciences qui ont rapport à l'architecture; l'Académie a ordonné qu'il seroit enregistré.

Du lundy 8e Février 1734.

L'Académie étant assemblée a procédé à l'élection de trois sujets, pour remplir la place vacante par le décès de M. *de Laguêpierre*, qui étoit architecte de la première classe. Par le premier scrutin, M. Haubert[1] a eu la pluralité des voix. Par le 2e scrutin, M. Le Roux a eu la pluralité. Par le 3e scrutin, M. de L'Assurance a eu la pluralité.

Ainsi, l'Académie propose à Monseigneur le duc Dantin MM. Haubert, Le Roux et L'Assurence.

Ensuite, la Compagnie a procédé à la nomination de trois sujets externes pour présenter à Monseigneur le duc Dantin, afin de remplir dans la 2e classe la place de celuy qu'il plaira à Mgr le duc Dantin de nommer.

Dans le premier scrutin, M. Buret a eu la pluralité. Dans le second, M. Le Bon a esté nommé à la pluralité. Et dans le 3e scrutin, M. Aubry a eu la pluralité des voix.

Du lundy 15e Février 1734.

MM. de L'Assurance, Le Roux et Haubert ayant été présentés à Mgr le duc Dantin pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Delaguêpierre* Monseigneur le duc Dantin a choisi M. *de L'Assurance.*

Pour remplir la place vacante dans la seconde classe par la promotion de M. de L'Assurance dans la première

1. Le copiste a écrit Haubert. Lire Aubert. Sur Lassurance et sur Deluzy, voir l'Introduction. On remarquera que le duc d'Antin n'a pas suivi l'ordre de l'Académie et a même nommé en seconde classe Deluzy qui n'était pas présenté.

classe, Monseigneur le duc Dantin a nommé M. *de Luzy*.

La Compagnie a entendu la lecture que M. *de Courtonne* a faite d'une préface à des essais d'architecture pour démesler ce qui est de bon goust d'avec ce qui est mauvais. Il y indique les connoissances que doit posséder un architecte.

Ensuite, M. *Gabriel* a proposé que chacun apporte par écrit dans la conférence prochaine une définition du bon goust dans l'architecture.

Du lundy 22e Février 1734.

Préface proposée par M. *Gabriel*[1] et dont l'enregistrement est ordonné cy devant.

Le Roy ayant établi une Académie d'architectes choisis en l'année 1671 pour tenir des conférences tous les lundis de chaque semaine sur toutes les matières concernant leur art qui sont d'une très grande étendue, il n'a encore été fait aucune part au public de leurs réflexions. Sur ces matières, jusqu'à présent on s'est contenté de les transcrire sommairement sur les registres, conférence par conférence.

Monseigneur le duc d'Antin, protecteur de cette Académie, toujours attentif à ce qui peut perfectionner les beaux arts et contribuer à l'utilité de l'État, nous a fait l'honneur d'expliquer ses intentions sur le travail auquel Sa Majesté nous a fait celui de nous commettre et nous a dit qu'il conviendroit, pour rendre notre Compagnie célèbre et augmenter en France la perfection de l'architecture, où elle est déjà montée à un très haut point, de recueillir tous les résultats des choses que nous avons traité et que nous traitterons à l'avenir, pour les rédiger année par année en un corps d'ouvrage, dont il fera l'usage qui conviendra davantage au public.

1. Je pense qu'il s'agit de *Gabriel* père. Cette préface n'a pas été reproduite, à ma connaissance.

Nous avons d'autant mieux senti les effets de cette protection en cette occasion que nous sommes convaincus que ce travail donnera de l'émulation à MM. les académiciens pour approfondir chaque matière relative à l'art de l'architecture, et que le public en tirera une grande utilité.

Pour répondre à de si bonnes intentions et obéir à ses ordres, nous sommes convenus unanimement dans la conférence du 11 janvier 1734 de repasser toutes les matières qui ont été traitées dans nos conférences, depuis l'établissement de l'Académie, et de les suivre en les divisant par chapitres de chaque espèce et en joignant aux anciennes réflexions et délibérations ce que nos lumières et l'expérience que nous avons acquise tant par l'étude des anciens et modernes qui ont excellé que par l'usage que nous avons pratiqué pourra suggérer.

Pour nous former un plan suivi, nous avons jugé qu'il falloit commencer par établir l'excellence de l'architecture, son étendue, sa relation avec les autres arts; désigner ce qui s'appelle communément bon goust et les moyens de se l'acquérir; ensuite traiter les cinq ordres qui ont donné l'origine à toutes les décorations, ainsi que toutes les autres matières qui dépendent de l'art d'architecture et qu'il seroit trop long de nommer par la quantité qui y sont relatives.

L'étendue du travail ne nous rebuttera pas et nous serons trop heureux si par notre application nous pouvons contribuer à former des hommes capables de la soutenir dans sa pureté et avec tous ses avantages et son utilité.

De l'excellence de l'architecture.

L'architecture est un présent de la nature pour suppléer par l'art à embellir et orner la terre que Dieu a donné aux hommes pour habiter et leur procurer en même tems les commoditées et agrémens de la vie. Elle sert à former les villes pour la société et le commerce, à les orner par

des palais somptueux et magnifiques pour les rois et les princes et principaux seigneurs; par des temples pour célébrer le culte que les peuples rendent au Dieu qu'ils adorent; par des places publiques pour la décoration de ces villes et y assembler leurs habitants pour y faire le commerce; par une infinité d'autres édifices publics et monumens pour rendre la justice et à l'usage des différentes nations; et bâtir des maisons pour loger ceux qui habitent avec toutes les commodités et degrés de beauté et de propreté qu'exigent leurs états.

Les ponts pour traverser les rivières et les grands chemins qui font une communication facile d'un endroit à un autre; les digues pour arrester les fleuves les plus rapides, même la mer malgré l'impétuosité de ses flots, et les contenir dans l'espace qu'on leur a prescrit; les canaux et les écluses pour faciliter le transport de toutes sortes de danrées; les différentes manières d'élever les eaux et de les conduire dans des lieux convenables pour l'utilité des villes et l'ornement des jardins; les singulières dispositions qu'on fait prendre à la nature pour décorer ces jardins, ces plans d'arbres de différentes espèces et de formes pour procurer l'ombre avec l'agrément; et ceux qu'on fait servir à orner les campagnes en les rendant utiles; enfin une infinité d'autres choses qu'on ne peut exprimer sont autant de parties qui émanent de l'architecture et y sont relatives[1].

On peut donc dire avec raison que cet art a une prééminence sur tous les autres arts méchaniques, puisqu'il les comprend tous et qu'il faut pour être un excellent architecte, s'il ne les possède pas dans un degré éminent, il en ait au moins assez de connoissances pour ne pas

1. A côté des vérités courantes, on peut signaler la part faite aux ponts, aux canaux, dont l'Académie s'est toujours beaucoup occupée (voir les tables des quatre premiers volumes des *Procès-verbaux*), et celle faite aux jardins, dont elle n'a jamais parlé.

être obligé de dépendre des autres qui pourroient troubler l'économie de son ouvrage.

En effet, comment voudroit on qu'il accordât toutes les parties d'une décoration s'il ne savoit dessiner et composer toutes les manières d'ornements et sujets de figures pour bien juger des proportions? C'est en quoy Michel Ange et le Bernin[1] ont excellé en certains genres d'ouvrages, parce qu'ils étoient architectes et sculpteurs tout ensemble et qu'ils ont seu bien marier l'un avec l'autre.

Il en est de même de la peinture; il est nécessaire qu'il l'entende pour que les compositions des grands morceaux puissent bien s'accorder dans une juste proportion avec les décorations et ornemens qui sont au dessous ou qui les accompagnent d'ailleurs. Il est encore essentiel qu'il dispose des jours et toutes les parties pour faire valloir un tout ensemble.

Comment voudroit on qu'il disposât tout ce qui convient à un édifice, s'il n'entendoit point l'appareil et la coupe des pierres, la manière de les mettre en œuvre pour qu'il fassent l'effet qu'il se propose et procurent en même temps la solidité d'un bâtiment? Comment feroit il la disposition d'une charpente s'il ne connoissoit la force, la qualité et les assemblages des bois qui doivent les composer, pour les exprimer dans les profils qu'il donne à l'ouvrier subalterne qu'il charge de l'exécution aussi bien que de la menuiserie, serrurerie, ferrures et de toutes les autres professions qui ont relation à la fabrique d'un édifice? Il est d'autant plus important qu'il les entende toutes que c'est luy qui les ordonne et qu'il est presque toujours chargé d'y mettre le prix, ce dont il ne pourroit faire l'estimation juste s'il n'étoit pas instruit à fond de la manière de les travailler et des matières de chaque espèce qui peuvent y entrer.

1. Il faut noter ici le témoignage sur Michel-Ange et surtout sur le Bernin, tous deux jusqu'alors fort contestés par les classiques, même Michel-Ange.

Les sciences ne luy sont pas moins utiles et nécessaires, particulièrement les mathématiques et la géométrie, pour lever toutes sortes de plans et de cartes, pour niveller tous les terrains et pour en prendre les hauteurs et pentes, pour mesurer toutes sortes de corps solides et superficies; l'arithmétique à fonds pour les calculs; l'hydraulique pour l'élévation des eaux et la manière de les conduire; les forces mouventes pour faire agir et lever avec facilité toutes sortes de poids et de fardeaux; l'histoire et la fable pour les faire entrer dans les sujets qui conviennent à ses compositions; les coutumes des pays pour se conformer à leurs usages. Il ne doit point ignorer encore la nature et la qualité des métaux dont les différentes espèces servent à ses ouvrages et doit même connoître les influences de l'air et d'autres élémens, pour faire le choix d'une situation heureuse et garantir l'habitation de leur malignité.

Que dirons nous enfin? L'architecte doit avoir à un certain degré une infinité de connoissances qu'il ne peut se dispenser de faire entrer dans la composition et l'exécution de ses projets, et à proprement parler la vie d'un architecte est une étude continuelle de toutes les productions de l'art et de la nature dont la plus grande partie concourre à la belle œconomie de ses opérations.

Ensuite la Compagnie a entendu la lecture de deux mémoires, le premier est de M. *Gabriel;* l'auteur y examine en quoy consiste le bon goust. Le second mémoire est de M. *de Boffrand* qui examine toutes les conditions qui sont nécessaires pour faire un édifice de bon goust et quels sont les maîtres qu'il faut consulter. Son mémoire a pour titre : *Dissertation sur le bon goust.* La lecture n'en est pas encore achevée. On a aussi lu trois définitions sur le bon goust, le premier de M. Le Vaux, le 2e de M. *de la Hire* et le 3e de M. *Desgodets*[1]. Il reste encore un

1. Je n'ai pas trouvé trace de la première; pour les deux autres, voir les *Procès-verbaux*. S'agit-il de Louis Le Vau, † 1670, ou de son frère François, académicien, † 1676, beau-

mémoire de M. Perrault sur la même matière ; on le lira dans les conférences prochaines et l'Académie décidera ensuitte ce à quoy elle pourra s'en tenir.

Du lundy 1er Mars 1734[1].

On a lu dans l'assemblée la dissertation de M. Perrault sur le bon goust ; la Compagnie n'y a rien trouvé qui soit propre à définir ce qui est en question[2]. Il a aussi été lu une dissertation de M. *de Beaussire* sur la même matière ; M. *de Courtonne* a lu à la Compagnie un mémoire pour définir le bon goust et M. *Tannevot* a lu une définition du bon goust en forme de description. L'Académie, après avoir entendu la lecture des mémoires dont nous avons fait mention dans cette conférence et dans les précédentes, a chargé M. *Camus* d'en faire un précis pour le rapporter à l'assemblée prochaine, qui se tiendra le lundy 15 mars.

Du lundy 15e Mars 1734.

La Compagnie étant assemblée, M. *Camus* a lu le précis qu'il a fait des mémoires qui ont été lus sur le bon goust ; l'Académie l'a approuvé et ordonné qu'il seroit

coup moins connu et moins notable que son aîné ? Voir sur eux l'Introduction du t. I.

1. Ont signé en mars : Beausire, Beausire fils, Boffrand, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Camus.

2. L'Académie peut faire allusion ou bien à certaines parties de la traduction de Vitruve par Claude Perrault ou bien à l'*Ordonnance des cinq espèces de colonnes* (voir les titres, *Procès-verbaux*, t. II, p. 362), ces deux ouvrages pleins d'idées sur l'esthétique, mais peu en rapport avec les théories académiques, même au XVIIIe siècle. Sur Claude Perrault, voir le t. I des *Procès-verbaux*, p. XVIII-XXII, et H. L., *L'art français au temps de Louis XIV*, p. 85-88.

enregistré[1]. Ensuite, MM. les académiciens sont convenus de traiter des cinq ordres d'architecture en général[2].

Du lundy 22e Mars 1734.

L'Académie est convenue de donner aux élèves pour sujet du prix qu'on donnera à la Saint Louis un autel principal dans le rond point du chœur d'une église, de sept toises de diamètre, avec une chapelle isolée derrière et les bas côtés tournant autour, les élévations et profils de l'autel du rond point, des bas côtés et de l'autel.

M. *Gabriel* a lu une dissertation sur les ordres d'architecture en général. L'Académie en a différé l'examen dans la conférence prochaine.

Le lundy 29e Mars 1734.

M. *Courtonne* a apporté à l'Académie les esquisses que les élèves ont fait du sujet proposé pour les prix qu'on délivrera à la Saint Louis. Voicy les noms de ceux qui ont travaillé : J. P. Manaval, Louis Jean Laurent, Wattebled, Jean Baptiste Saint André, de Mercy, Hénon, Nivelet, Delafond.

M. *de Luzi* a apporté son brevet d'architecte de la 2e classe, dont voicy l'enregistrement[3].

Aujourd'huy, 18 mars 1734, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traitter le sieur *Augustin de Luzy de Pélissac*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de l'Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la nomination du sieur *Cailletot de l'Assurance* à la première classe, pour par ledit sieur de Pélissac jouir en cette qualité des honneurs,

1. Page suivante.
2. Question bien souvent agitée (*Procès-verbaux*, t. I, p. 25-29, et t. III, p. 120-138).
3. Ci-dessus, p. 135.

droits et prérogatives y attribuez, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sieur *Cailletot de l'Assurance*, et conformément aux statuts, règlemens et lettres patentes du mois de février 1717. Mande et ordonne Sa Majesté au sieur duc Dantin, pair de France, de faire jouir ledit sieur *de Pélissac* pleinement et paisiblement du contenu au présent brevet, que Sa Majesté à pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. Signé : Louis, et plus bas : Phélippeaux.

Vu par nous, duc d'Antin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bâtimens et jardins de Sa Majesté, ars, académies et manufactures royales, le présent brevet, pour jouir de l'effet d'iceluy par le s^r^ *de Luzy de Pélissac*, suivant l'intention du Roy. A Versailles, le 21 mars 1734. *Signé :* le duc d'Antin.

Ensuitte, M. *Tannevot* a lu à l'Académie un mémoire pour définir ce qu'on entend par ordonnance, proportion et convenance, qui sont les trois conditions qui donnent aux ouvrages le tittre de bon goust.

Le lundy 5e Avril 1734[1].

M. *Camus* a rapporté à l'Académie ce qu'il a rédigé sur le bon goust.

Du bon goust.

Le bon goust consiste dans l'harmonie ou l'accord du tout et de ses parties.

L'harmonie qui donne aux ouvrages la qualité d'être de bon goust dépend de trois conditions qui sont l'ordonnance, la proportion et la convenance. Ces trois condi-

1. Ont signé en avril : Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Legrand, de Lespée, A. Mollet, Camus.

tions se peuvent trouver dans le simple comme dans le riche.

L'ordonnance est la distribution des parties tant extérieures qu'intérieures. Elle doit dépendre de la grandeur de l'édifice et de l'usage auquel il est destiné.

La proportion est la règle des mesures convenables qu'il faut donner au tout et aux parties suivant leur usage et leurs places. Elle est presque toujours fondée sur la belle nature dont elle nous fait imiter la sagesse.

La convenance est un assujettissement aux usages établis et reçus. Elle donne des règles pour mettre chaque chose à sa place.

Voilà les trois conditions d'où dépendent la juste harmonie qui donne aux édifices le tittre de bon goust; elles sont inséparables et lorsque la justesse manque dans quelqu'une, l'ouvrage ne peut pas être de bon goust dans toutes ses parties.

On voit parce que nous venons de dire que les édifices de bon goust ne sont pas aisez à produire. Il faut pour saisir ce bon goust faire une étude consommée des ouvrages qui en portent les caractères.

Ensuite, l'Académie ayant délibéré sur l'ordre qu'il faut suivre pour rédiger les mémoires de l'Académie, en sorte que l'on puisse faire un corps d'ouvrage qui puisse être donné au public, l'Académie a décidé qu'il faut commencer par une préface qui sera mise à la tête de cet ouvrage. M. *de Boffrand*[1] s'est chargé de la rédiger. Ensuitte, on parlera de ce qui s'est passé à l'Académie dans son établissement de la première séance du dernier décembre 1671, à laquelle se trouva M. Colbert et dans laquelle M. *Blondel*, alors professeur, prononça un discours sur l'excellence de l'architecture. M. *Gabriel* s'est chargé de le rédiger et d'en retrancher quelques matières qui n'ont point rapport à l'architecture civile. En l'ab-

1. On peut se référer à l'introduction du *Livre d'architecture* de Boffrand.

sence de M. *Gabriel*, l'Académie a prié M. *Hardouin* de revoir son mémoire pour en faire son rapport.

Dans l'assemblée suivante du 7 janvier 1672, il est parlé de ce que c'est que le bon goust en architecture. Et sur ce qui a esté traitté dans ladite assemblée à ce sujet, l'Académie a fait des réflexions et quelques uns ont apporté des mémoires sur cette matière, sur quoy l'Académie a prié M. *Boffrand* d'examiner ces mémoires et d'en faire son rapport.

Du lundy 12e Avril 1734.

M. *de Boffrand* a apporté à l'Académie la préface qu'il s'étoit chargé de rédiger pour être mise à la teste de l'ouvrage que l'Académie se propose de donner au public.

Ensuitte, M. *Hardouin* a lu à l'Académie un mémoire pour servir d'introduction au même ouvrage et y traitte des principes et instructions nécessaires pour former un architecte. Il a promis de le rapporter à l'attention de l'assemblée après y avoir fait les remarques nécessaires.

Du lundy 3e May 1734[1].

L'Académie, étant assemblée après les festes de Pâques pour reprendre ses exercices, elle a entendu la lecture de la lettre de Monseigneur le duc Dantin, qui décide la difficulté mue entre MM. *Mollet*, *de Cotte* et *Boffrand*, pour la préséance, et a ordonné qu'elle seroit enregistrée comme suit[2] :

« Sur la difficultée mue entre MM. *Mollet*, *de Cotte* et

1. Ont signé en mai : Aubert, Beausire, Boffrand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Garnier d'Isle, Hardouin, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Vinage, Camus.

2. Le *de Cotte* cité ici est *de Cotte fils*, *Robert de Cotte* était précisément premier architecte. Il paraît probable que la dif-

Boffrand, au sujet de la préséance à l'Académie d'architecture, en l'absence de MM. le premier architecte et l'architecte ordinaire, j'ai examiné toutes les pièces et registres le plus attentivement qu'il m'a été possible, lesquels ne sont point dans la bonne forme et la netteté où ils devroient estre. Cependant, il paroist par ledit registre que feu M. *Mansard* a mis M. *Mollet* dans la 1re classe des architectes. Ainsi, vu ce qu'il apparoist et par son ancienneté dans ladite Académie, je décide, sous le bon plaisir du Roy, que la préséance appartient à M. *Mollet.*

Fait à Paris, le quatorze avril mil sept cent trente quatre. *Signé :* le duc Dantin.

Le même jour, troisième may mil sept cent trente quatre, M. *Hardouin* a relu à l'assemblée le mémoire qu'il a fait pour servir d'introduction de l'ouvrage que l'Académie se propose de donner au public. Il avoit desjà lu ce mémoire dans la conférence du unze avril 1734. Il l'avoit remporté pour y faire quelques changemens et augmentations. Et c'est après les avoir fait qu'il le rapporte à la Compagnie. L'Académie a ordonné qu'il soit enregistré pour en faire usage dans son lieu.

Du lundy 10e May 1734.

L'Académie étant assemblée, M. *Courtonne* a présenté un manuscrit qui a pour titre : *Nouveaux essais sur le bon goust en architecture*[1], et a demandé des commissaires pour l'examiner et en faire leur rapport à la Compagnie; sur quoy l'Académie a nommé M. *Dorbay* et M. *Le Roux*, qui ont bien voulu se charger d'en faire l'examen.

ficulté se souleva parce que Robert, très âgé, était impotent; il mourut en 1735. On ne trouve plus que trois ou quatre fois sa signature à partir de mars 1734. Quant à Mollet, il semble bien qu'il avait été ajouté après coup à la première classe dans la promotion de 1699. *Procès-verbaux*, t. III, p. 63.

1. Voir ci-dessus, p. 130.

Ensuite, l'Académie est convenue qu'on feroit un tableau de MM. les académiciens de la 1re et 2e classe, suivant leur rang de réception[1].

Du lundy 17e May 1734.

On a lu plusieurs conférences de 1672 et l'on a trouvé au 11 aoust de cette année et aux conférences suivantes une question qui n'est point décidée dans les registres. Il s'agit de déterminer de quelle manière l'on peut mettre des colonnes avec des pilastres sur une même ligne de face ou l'une derrière l'autre[2], sans tomber dans les inconvénients des ressauts des architraves ou diminution des pilastres ou sans rien faire porter à faux. La Compagnie a cru qu'on devoit examiner cette question et examiner les bastimens où l'on trouve des exemples de cette construction.

Du lundy 24e May 1734.

M. *de Cotte* a envoyé à l'Académie une lettre qui lui a été escrite par le chapitre de Saint George de *Chalon sur Saône*[3]; il s'agit dans cette lettre d'ajouter à l'*église de Saint George* un nouveau cœur voûté dont les murs auront cinquante sept pieds de hauteur depuis le rez de chaussée, sur quatre pieds d'époisseur; mais, pour donner à ce cœur l'étendue qui lui est nécessaire, il faut poser une petite portion du chevet du cœur sur un terrain occupé par un ancien mur de la ville et une tour qui

1. On ne le trouve pas au Registre.
2. Question agitée dès le premier jour des séances de l'Académie et sans cesse reprise. *Procès-verbaux*, t. III, p. 103, 117 (avec les renvois aux volumes précédents).
3. *L'église Saint-Georges* a été détruite pendant la Révolution. Elle s'élevait dans la rue actuelle Saint-Georges, adossée en effet à l'ancienne enceinte entre les deux tours Marcilly et Montaigu. Tout cela a disparu.

en dépend. On demande s'il est absolument nécessaire de démolir ces anciens murs jusques à leurs fondements, pour que tous les murs du cœur sans exception soient fondés sur un même terrain ou si, pour éviter cette démolition qui ne sera pas aisée, parce que ces anciens murs ayant esté faits à pierre perdue dans le ciment, ils ont acquis la dureté d'un roc, on peut se contenter de les démolir jusqu'au rez de chaussée et d'élever dessus les anciens fondemens le chevet qui y répond.

La Compagnie, ayant examiné la question proposée, est d'avis que, si le fond de terrain est solide comme un roc et qu'on soit quelques années à élever les fondemens et les murs du cœur pour leur donner le tems de tasser, on peut se contenter de démolir le mur de la ville jusqu'au rez de chaussée et d'élever sur les anciens fondements la partie du chevet qui y répond, pourvu cependant qu'on fasse le reste des fondations nouvelles en bons libages, bien taillés par leurs lits et bien écaris; mais si le fonds n'a pas la solidité du roc, il faut absolument démolir les fondemens du mur de la ville, afin que tout l'édifice soit posé sur un même et égal fondement et que la fondation soit construite au pourtour par arases égales et avec les mêmes matériaux.

Du lundy 31e May 1734.

On a continué la lecture des anciens registres depuis le mois de février 1673 jusqu'au 14 may de la même année. M. *de Boffrand* en a pris des extraits pour en faire usage dans le rapport qu'il doit faire à la Compagnie au sujet des mémoires qu'il s'est chargé de rédiger.

Du lundy 7e Juin 1734[1].

La Compagnie s'est entretenue sur la façon de mettre

1. Ont signé en juin : Aubert, Beausire, Chevotet, de Cotte

des colonnes et des pilastres sur une même ligne droite et d'adosser l'un à l'autre. En examinant cette question, on a trouvé dans le *Panthéon*[1] un exemple où il a des colonnes et des pilastres en ligne droite, mais l'entablement fait un ressaut en passant des colonnes aux pilastres, ce qui fait que rien ne porte à faux.

M. *Tannevot* a rendu compte à la Compagnie de ce qu'il a trouvé dans la visitte qu'il a faite de plusieurs portails, sçavoir des *Quatre nations*, du *Val de Grâce*, de la *Sorbonne* et *Saint Gervais*, où il se trouve des colonnes avec des pilastres; il en a donné les dessins qu'il a fait à l'occasion des questions dont il s'agit, et la Compagnie en a remis l'examen pour la conférence prochaine.

Du 21e Juin 1734.

La Compagnie, après les festes, s'est encore entretenue sur les pilastres pour sçavoir si l'on peut leur donner de la diminution comme aux colonnes et, en conséquence, elle esté d'avis qu'on devoit en toutes occasions éviter la diminution dans les pilastres et se passer plutôt de pilastres que de les diminuer[2].

Du lundy 28e Juin 1734.

On a relu la conférence du 28 mars 1673, où il est question de la meilleure façon de faire les mortiers et d'examiner les différentes quantités de chaux qu'il faut employer avec les différentes espèces de sables. Cette question a été examinée de nouveau et chacun a promis

fils, de Courtonne, Leroux, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. Sur les différents édifices indiqués ici, on peut consulter les tables des noms de lieux des quatre premiers volumes des *Procès-verbaux*.

2. Voir t. IV, p. 13.

de rapporter les remarques qu'il aura fait à cette occasion.

Du lundy 5e Juillet 1734[1].

M. *de Boffrand* a commencé à lire ce qu'il a recueilli des anciens mémoires de l'Académie, à commencer par son établissement, et les décisions qu'on a donné sur les questions qui y ont été proposées. M. *de Boffrand* a fait aussi une récapitulation suivie des différens mémoires que MM. les académiciens ont donné sur l'origine de l'architecture, son utilité, son excellence et le bon goust qui doit y régner. Il continuera sa lecture dans les conférences suivantes.

Du lundy 12e Juillet 1734.

MM. *d'Orbay* et *Le Roux* ont fait à l'Académie le rapport du livre de M. *Courtonne*, intitulé : *Nouveaux essais d'architecture*[2]. Le mémoire, après avoir été lu à la Compagnie, a été remis à M. *Courtonne* pour y conformer son livre.

Du lundy 19e Juillet 1734.

M. *de Boffrand* a lu à l'Académie une dissertation sur le goust en architecture; cet ouvrage a été approuvé par la Compagnie et l'on a jugé qu'il pourroit faire partie des mémoires qu'elle se propose de donner au public.

Du lundy 26e Juillet 1734.

On a lu plusieurs conférences de l'année 1674, où il est

1. Ont signé en juillet : Beausire, Boffrand, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Cf. ci-dessus, p. 145.

question de l'examen de l'opinion de Vitruve[1]. L'Académie est d'avis que chacun apporte par écrit les idées qu'il a de la doctrine de cet auteur.

M. *Tannevot* s'est chargé d'apporter les ordres d'architecture[2], pour les insérer dans les mémoires de l'Académie.

Du lundy 2e Aoust 1734[3].

On a lu plusieurs conférences de l'année 1674, où l'on examine la doctrine de Vitruve; la Compagnie, ayant reconnu que cet examen fait dans des conférences seroit trop long, est convenue qu'on distribueroit aux académiciens les dix livres de cet auteur pour en faire leur rapport. M. *Courtonne* s'est chargé des trois premiers livres; M. *Le Roux* des 4e et 5e; M. *Hardouin* du 6e et 7e; M. *de Vigni* du 8e; M. *Camus* des 9e et 10e.

Du lundy 9e Aoust 1734.

M. *Courtonne* a lu à l'Académie l'extrait qu'il a fait du premier livre de Vitruve; M. *Tannevot* a donné les remarques qu'il a fait sur l'Ordre toscan, dont il donne les différentes proportions des différens architectes anciens et modernes. La Compagnie a excité M. *Courtonne* à continuer l'examen qu'il a entrepris des trois premiers livres de Vitruve, et est convenu que M. *Tanevot* continueroit

1. L'Académie avait commencé en 1672-1673 et recommencé le 18 juin 1674 la lecture de Vitruve (*Procès-verbaux*, t. I, p. 77). Elle la continua jusqu'au 26 août de la même année; elle la reprit encore plus d'une fois (*Procès-verbaux*, t. I, p. 19-21, 77-123; t. II, p. 15-24, 204-227; t. III, p. 283-295; t. IV, p. 36-81).

2. Voir les tomes II, p. 173-181; III, p. 120-141, 236-257, des *Procès-verbaux* et l'Introduction du présent volume.

3. Ont signé en août : Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, de Vigny, Camus.

la lecture de l'Ordre toscan pour décider des proportions qui sont les plus convenables au premier Ordre.

Du lundy 16e Aoust 1734.

M. *Tannevot* a proposé à la Compagnie l'Ordre toscan dont il avoit desjà parlé à l'Académie; comme il a encore plusieurs remarques à faire sur les proportions de cet Ordre, il ne rapportera son ouvrage que d'aujourd'huy en quinze jours pour avoir la décision de la Compagnie.

Du lundy 23e Août 1734.

M. *de Vigni* a fait à l'Académie son rapport du 8e livre de Vitruve dont il avoit été chargé de faire l'examen; la Compagnie l'a entendu avec plaisir et estime que les remarques que M. *de Vigni* a fait pourront trouver leur place dans le recueil qu'elle a entrepris.

Du lundy 30e Aoust 1734.

M. *de Boffrand* a lu à l'Académie un mémoire dans lequel il applique l'*art poétique* d'Horace aux principes d'architecture[1]. La Compagnie l'a entendu avec plaisir. M. *de Boffrand* a remporté son mémoire pour y retravailler et y faire quelques remarques.

Du lundy 6e Septembre 1734[2].

La Compagnie a examiné les desseins des élèves qui

1. Nous avons déjà parlé de ce *Livre d'architecture*, qui ne parut qu'en 1745, et de l'idée étrange de suivre pied à pied les préceptes de l'*Art poétique*, en en déduisant les principes de l'esthétique architecturale. Voir ci-dessus, p. 143, 144, et *Procès-verbaux*, t. IV, p. XXXII, XXXIII.

2. Ont signé en septembre : Beausire, Beausire fils, Chevotet,

ont travaillé pour le prix; et ayant donné son suffrage par scrutin de quinze voix partagez en trois, le dessein marqué A, qui est de Jean Philippe Wattebled, a remporté le premier prix. Ce prix est une médaille d'or[1] qui représente d'un côté le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISS., de l'autre côté représente un Mars qui reçoit les homages du milanez, avec cette légende : MARS ULTOR. Et on lit à l'exergue : INSUBRIA AUSTRIACIS EREPTA.

La Compagnie, ayant pareillement donné son suffrage par scrutin pour donner le 2e prix, le dessein marqué B, qui est de Louis Jean Laurent, a eu huit voix de quinze et a remporté pour le prix une grande médaille d'argent, qui représente d'un côté la figure équestre du Roy et au revers la place de *Bourdeaux*.

La Compagnie a enfin donné son suffrage aussi par scrutin pour décider du dessein qui a approché le plus de ceux qui ont remporté le prix. Et le dessein marqué E a eu toutes les voix. Ce dessein est de Pierre Lafond. Il a gagné une petite médaille d'argent, dont un côté représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS. Et, au revers, on voit le fort de *Keill*, avec cette légende : KELLA RECEPTA.

Ensuitte, M. *Gabriel* a demandé l'avis de l'Académie au sujet d'une contestation arrivée à *Renne*[2] entre le sieur Le

Contant, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. *Catalogue des monnaies*... Les nos 74 et 75 se rapportent aux événements de la guerre de la Succession de Pologne (1733-1735). Le Milanais avait été conquis par Villars à la fin de 1733, Berwick avait pris Kehl en octobre de la même année. La médaille d'argent du second prix n'est pas signalée au Catalogue de la Monnaie.

2. L'Académie avait eu déjà à délibérer sur un mémoire envoyé de Rennes à propos d'une question de mitoyenneté (26 nov. 1725, *Procès-verbaux*, t. IV, p. 313-314). Elle se référa alors aux articles 194-196 de la Coutume de Paris. L'article 194 surtout semble bien s'appliquer au cas présent, fort curieux. Cf. ci-dessus, p. 4.

Gouverneur et le sieur Hardy pour un mur mytoyen. Voicy le fait :

Le sieur Le Gouverneur et Monsieur le comte Château Renault sont convenus que le sieur Le Gouverneur bastiroit entre leurs héritages à ses frais et que le sieur comte de Château Renault ne seroit tenu de payer la moitié du prix du mur qu'au cas qu'il s'en servi.

Le sieur Hardy, ayant cause de M. le comte de Château Renault, a basti des escuries et remises de soixante pieds de long et de vingt sept pieds de large le long dudit mur, et, pour n'être pas dans le cas de payer la moitié, a fait un pan de bois le long du mur en question sans s'y attacher.

Le procès verbal des experts qui ont examiné ce bastiment porte qu'il a été faite une petite murette joignant la fondation du nouveau mur sans vuide, d'environ dix huit pouces d'épaisseur et trois pieds de hauteur, pour porter la sablière du pan de bois adapté au mur; que les poteaux, sablières, sommiers dudit pan de bois et terrasses des entrevoux en mortier de chaux et sable joignent aussi le parement du mur; qu'il a été fait un simple lattis par le côté de l'écurie; seulement qu'il y a un solain au haut de la couverture, en mortier de chaux et ciment appliqué au mur et autres choses semblables.

La Compagnie, ayant approuvé ce rapport de M. *Gabriel*, a décidé qu'attendu l'adossement du pan de bois et de l'édifice contre le mur, le sieur Hardy se servoit du mur et qu'ainsy il estoit obligé de payer la mytoyenneté. L'assemblée a ordonné qu'on donnera à M. *Gabriel* un extrait de sa délibération.

Et a pris ses vacances pour ne rentrer que le 15 novembre, qui est le premier lundy après la Saint Martin.

Du lundy 15e Novembre 1734[1].

L'Académie étant assemblée après les vacances, on a annoncé la mort de M. *Benoist*[2], qui est décédé le 25 octobre dernier.

L'Académie, voulant proposer à M. le duc Dantin trois sujets pour remplir la place de M. *Benoist*, a fait son élection.

Pour le premier scrutin, M. Mollet, le fils, a eu la pluralité. Ceux qui ont été nommez par ce scrutin sont MM. Mollet, Buret, Aubry et Lebon; et de quatorze voix, M. Mollet en a eu dix, M. Buret deux et MM. Aubry et Lebon chacun une.

Par le second scrutin, de quatorze voix M. Burette a eu neuf voix, M. Aubri deux, M. Lebon une, M. l'abbé une et M. Lobreau une. Ainsi, M. Burette a eu la pluralité.

Par le 3e scrutin, de quatorze voix M. Aubry en a eu huit, M. Lebon deux, M. Lobreau denx, M. Boffrand fils une et M. l'abbé une. Ainsi, M. Aubry qui a eu huit voix a la pluralité.

Ensuite, M. *Tannevot* a proposé ce qu'il a fait au sujet de l'Ordre toscan, dont il avoit donné cy devant des mémoires et des desseins.

On est convenu que M. *de l'Épée* et M. *Camus* travailleroient ensemble pour mettre en ordre tout ce qu'on a fait sur les us et coutumes[3] et examiner ce qui pourroit y être ajouté.

Du lundy 22e Novembre 1734.

L'Académie ayant présenté à Monseigneur le duc Dan-

1. Ont signé en novembre : Beausire, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Vinage, Camus.
2. Voir sur lui l'Introduction.
3. T. III, p. 190-191, 202-214, et *passim*, et surtout t. IV, à partir de la p. 84 jusqu'à la fin du volume; t. V, p. 1-12.

tin MM. Mollet fils, Burette et Aubry pour remplir la place vacante dans la seconde classe de l'Académie par la mort de M. *Benoist*, Monseigneur le duc d'Antin a mandé à l'Académie par une lettre écrite à Fontainebleau, le 16 novembre 1734, que le Roy a choisy M. *Mollet* fils pour remplir la place[1].

On a fait la lecture des lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale d'architecture, pour se conformer aux règlemens que Sa Majesté a bien voulu luy donner.

Du lundy 29e Novembre 1734.

La Compagnie, ayant examiné la manière de toiser les bois de charpente, a trouvé qu'il y avoit de l'abus dans l'usage de les toiser; pour réformer ces abus, M. *de l'Épée*, qui avoit été chargé de faire un mémoire à ce sujet, en a rendu compte à l'Académie, qui l'a approuvé et a ordonné qu'il seroit enregistré, en observant que le moyen le plus juste et le plus avantageux pour le public est de toiser les bois suivant leurs longueurs et grosseurs mises en euvre, ainsi qu'il se pratique dans les Bastimens du Roy et dans les fortifications.

M. *de l'Épée* a aussi lu un mémoire qu'il a fait au sujet du toisé des couvertures et de tout ce qui y a rapport; la Compagnie en a remis l'examen à la conférence prochaine.

Du lundi 6e Décembre 1734[2].

M. *de l'Épée* étant absent et n'ayant point envoyé son mémoire sur le toisé des couvertures, la Compagnie n'en

1. Voir sur lui l'Introduction.
2. Ont signé en décembre : Beausire, Blondel, Boffrand, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Camus.

a point fait examen comme elle se l'estoit proposé et s'est entretenue d'autres matières curieuses, au sujet des difficultés qui se trouvent dans la description des cartes chorographiques[1] et des avantages qu'on tiroit des astres pour réformer les opérations qu'on est obligé de faire sur les principaux points de la terre.

Du lundy 13e Décembre 1734.

M. *de l'Épée* a lu dans la conférence du 29 novembre dernier un mémoire sur le toisé des bois de charpente, et la Compagnie a ordonné qu'il seroit enregistré comme il suit :

Sur le toisé de la charpente.

L'Académie, ayant reconnu que dans l'usage de toiser les bois suivant la coutume, il s'estoit glissé de l'erreur par rapport à quelques articles, est d'avis, pour le bien du public et pour éviter toutes contestations, qu'il étoit à propos de toiser les bois suivant leurs longueurs et grosseurs mises en œuvre, ainsi qu'il se pratique dans les Bastimens du Roy.

Mais ce moyen, tout juste qu'il est, pourroit devenir onéreux au charpentier qui auroit fait son marché sur le pied de l'usage, attendu la perte qu'il est obligé de faire sur les bois pour les mettre en œuvre; c'est pourquoy la Compagnie a jugé à propos de régler quelles longueurs on pouvoit passer et compter au charpentier, par rapport aux longueurs dont on est en usage de couper les bois dans les forests.

(Suivent les détails.)

M. *de l'Épée* a lu son mémoire sur le toisé des couvertures et la Compagnie a ordonné qu'il soit enregistré.

1. On ne voit point à quel propos l'Académie s'occupe d'une matière tout à fait étrangère à ses délibérations normales (cf. pourtant t. III, p. 286). Le mot carte chorographique, carte d'un pays, est peu employé.

Du 20e Décembre 1734.

Sur le toisé des couvertures.

On s'est servi jusqu'à présent dans le public d'un usage pour toiser les couvertures, lequel n'est fondé sur aucun principe et qui paroist très désavantageux à ceux qui font bâtir. L'Académie a cru devoir opposer à ce mauvais usage une manière juste et raisonnable de toiser les couvertures.

On ne comptera aucune augmentation pour les solins, tuillées et plâtre, tranchis, arrestiers, faîtages, noues, lucarnes et autres choses pour lesquelles on est en usage d'augmenter, toutes ces choses étant confondues dans la superficie de l'ouvrage.

Si la couverture du dessus des lucarnes, jouées et armatures des poteaux excèdent la superficie du vuide que les lucarnes occupent sur le toit, on comptera l'augmentation au couvreur.

A l'égard des pentes faites en plastre qui se pratiquent entre deux combles sous les chéneaux et autres choses qui ne seront point couvertes d'ardoises ou tuilles, elles seront comptées à la toise superficielle, suivant l'usage des légers ouvrages, à proportion de leur épaisseur.

Ensuite, M. *Mollet, le fils*[1], a présenté son brevet pour l'enregistrer comme il suit :

Aujourd'huy, dix décembre 1734, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Louis François Mollet*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la deuxième classe vacante par le déceds du sr *Benoist*, pour par led. sr Mollet, jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led. sr Benoist, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts et règlemens, clauses et conditions y portées. Mande et ordonne Sa Majesté au

1. Voir l'Introduction.

s^r duc Dantin, pair de France, directeur général des bastimens, arts et manufactures de Sa Majesté, de faire jouir led. sieur Mollet pleinement et paisiblement du contenu au présent brevet, que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller secrétaire d'État et [de] ses commandemens et finances. Signé : Louis, et plus bas : Phélippeaux.

Vu par nous, duc Dantin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, arts, académies et manufactures royales, le présent brevet, pour jouir de l'effet d'iceluy par led. sieur *Mollet fils*, suivant l'intention de Sa Majesté. A Versailles, le douze décembre 1734. Signé : le duc d'Antin.

1735.

Du lundy 10e Janvier 1735[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances de Noël, M. *Gabriel* a lu un projet de travail pour le cours de cette année, lequel projet sera enregistré[2].

Suivant ce projet, l'Académie a nommé MM. *Boffrand*, *d'Orbay* et *Le Roux* pour travailler avec le secrétaire à mettre en règle tout ce qu'elle a fait sur les us et coutumes, afin d'en faire un corps d'ouvrage, le sentiment de MM. les commissaires et secrétaire sera rapporté à l'Académie pour la décision.

Du lundy 17e Janvier 1735.

M. *Gabriel* a lu à l'Académie un mémoire dans lequel il expose par quels motifs la Compagnie s'est déterminée à faire ses réflexions sur les us et coutumes qui concernent les bâtimens. MM. *Boffrand*, *d'Orbay* et *Le Roux*, qui avoient été nommés par la Compagnie avec le secrétaire pour examiner les observations que l'Académie a desjà fait à ce sujet, ont aussi fait un mémoire où ils expliquent les motifs du travail de la Compagnie. Et l'on est convenu qu'on fondroit ces deux mémoires ensemble et pour n'en

1. Ont signé en janvier : Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Boffrand, Contant, de Cotte fils, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.
2. Ne figure pas au registre.

faire qu'un seul, dans lequel on fera une énumération des différentes espèces de servitudes[1].

On a lu ensuitte les cinq premiers articles de la Coutume qui concernent les bastimens, avec les réflexions que l'Académie y a fait et la Compagnie a été d'avis de continuer dans ses conférences la lecture de cet ouvrage.

Du lundy 24e Janvier 1735.

M. *Camus* a lu à l'Académie le mémoire qu'il étoit chargé de faire et composer de celui de M. *Gabriel* et de celui que les commissaires avoient fait pour mettre à la teste des us et coutumes. Ce mémoire sera enregistré.

On est aussi convenu que l'on feroit un article préliminaire des servitudes en général; on y définira ce qu'on entend par servitude, on en distinguera les différentes espèces et l'on indiquera les servitudes sur lesquelles l'Académie entreprend de donner ses observations.

Du lundy 31e Janvier 1735.

On a lu plusieurs articles des us et coutumes, sur lesquels l'Académie a fait ses réflexions. On a aussi lu le rapport que MM. *D'Orbay* et *Le Roux* ont fait du livre de M. *de Courtonne* sur le bon goust dans l'architecture[2]. L'Académie avoit ordonné qu'on remettroit ce rapport à M. *Courtonne* pour s'y conformer. Aujourd'hui, M. *Courtonne* s'y étant conformé, la Compagnie est d'avis qu'on remette le rapport et livre de M. Courtonne aux mêmes commissaires, pour examiner si les corrections ont été faites comme on en étoit convenu et avoir soin que les

1. Cf. t. IV, p. 84-146 et 265-334, pour cette séance et celles qui suivent jusqu'au 6 juin inclus. Rien de tout cela ne se retrouve.

2. Voir ci-dessus, p. 149.

nouvelles observations qu'elle y a faites ce jour seront suivies par l'auteur.

Du lundy 7e Février 1735[1].

On a lu plusieurs articles des observations que l'Académie a fait sur les us et coutumes des bâtimens jusqu'à l'article 194.

Du lundy 14e Février 1735.

On a lu l'article 195 des us et coutumes. L'Académie y a fait ses réflexions et quelques changements qu'elle a ordonné qu'on écriroit en marge, conformément aux autres articles des us et coutumes.

Du lundy 28e Février 1735.

M. *Gabriel* a lu dans l'assemblée un mémoire contenant l'état actuel des bastimens de l'*hôtel de Conti, rue Saint-Dominique*[2], quartier Saint-Germain. Et la Compagnie a donné son avis sur quelques articles et a remis à la prochaine conférence l'examen des autres, pour donner son avis suivant l'état dont elle a entendu la lecture.

1. Ont signé en février : De Cotte, Aubert, Beausire, Beausire fils, Boffrand, de Cotte fils, de Courtonne, Delamotte, Deluzy, Gabriel, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Vinage, Camus.

2. On lit dans la *Description de Paris* de Germain Brice (éd. de 1752, t. IV, p. 50) : « S. A. S. Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé l'a acquis (l'hôtel) en 1732 et y a joint l'hôtel de Broglio et un terrain assez vaste. Cet hôtel est devenu un des plus superbes de ce quartier ». Il avait été construit par Aubry, membre de l'Académie d'architecture en 1737. Il est occupé aujourd'hui par l'hôtel du ministère de la Guerre.

Louise-Élisabeth, fille de Louis III de Bourbon-Condé, née en 1693, avait épousé, en 1713, Louis-Armand de Bourbon-Conti. Sur l'hôtel, voir J.-F. Blondel, *Arch. française*, t. I, p. 239-243.

Du lundy 7e Mars 1735[1].

On a lu depuis l'article 196 des us et coutumes jusqu'à l'article 200; l'Académie a fait un changement dans l'article 198 qu'on a écrit en marge. Dans la prochaine conférence, la Compagnie continuera ses observations sur l'état actuel des bastimens de l'*hôtel de Conti.*

Du lundy 14e Mars 1735.

M. *Gabriel* a proposé à la Compagnie que S. A. S. Mme la princesse de Conti a présenté une requeste à Messieurs des requestes de l'hôtel, tendante à ce que, sans avoir égard au procès verbal des experts, dont la partialité pour les ouvriers est évidente, ils veuillent ordonner que par tel de Messieurs les architectes du Roy qui seront nommés il soit procédé en présence de l'un des Messieurs des requestes de l'hôtel à la réception des ouvrages et dressé procès verbal, tant des malfaçons que des moyens d'y remédier convenablement.

La Compagnie a été d'avis que dans ses statuts il n'y a rien de contraire à ces sortes d'opérations dans des choses graves et de conséquence[2], mais qu'il faut que Messieurs les juges nomment l'Académie d'architecture pour faire cette réception. Et qu'en ce cas l'Académie nommera plusieurs de ses membres pour y procéder, en présence d'un de Messieurs, et faire à la Compagnie le rapport de ce qu'il convient dire sur l'état actuel des lieux de

1. Ont signé en mars : Aubert, Beausire, Beausire fils, Boffrand, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Legrand, A. Mollet, d'Orbay, Tavenot, Camus.

2. La Compagnie avait déjà fait quelques expertises de ce genre et sans demander de mandat à justice. Voir par exemple le t. I, p. 253, 256-258, à propos d'un différend entre le marquis de Bullion et son entrepreneur. Il est vrai que les deux parties avaient sollicité l'arbitrage de l'Académie. Voir aussi ci-dessus, p. 152-153.

l'*hôtel de Conti* et sur les réparations qu'ils y font faire. Et, sur le rapport des commissaires, l'Académie assemblée donnera son avis.

Du lundy 21e Mars 1735.

On a lu les observations que l'Académie a faites sur les us et coutumes depuis l'article 200 jusqu'à l'article 206 exclusivement, et la Compagnie n'a pas jugé à propos d'y rien corriger ny ajouter.

Du lundy 28e Mars 1735.

On a lu les observations que l'Académie a fait sur les us et coutumes, depuis l'article 206 jusques à l'article 209 exclusivement, et l'on est convenu d'achever cette lecture dans les conférences suivantes. Et comme la Coutume n'a point fait d'article exprès pour la construction du mur mitoyen[1], la Compagnie a jugé à propos qu'on feroit un chapitre ou article concernant la fondation, l'époisseur, la nature et la hauteur du mur mitoyen.

Du lundy 18e Avril 1735[2].

La Compagnie est convenue que l'article particulier concernant les murs mitoyens sur place après l'article 187 de la Coutume.

On appellera mur mitoyen tout mur construit pour séparer deux héritages, et son époisseur se prendra moitié sur un terrain moitié sur l'autre.

1. Voir pourtant t. IV, p. 100-108, 112-124, où il est à chaque instant question d'articles de la Coutume relatifs au mur mitoyen. Tout au plus pourrait-on dire que la Coutume et avec elle l'Académie considéraient le mur mitoyen comme construit et non à construire.

2. Ont signé en avril : Aubert, Beausire, Beausire fils, Boffrand, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

Si le mur ne sépare que des cours et jardins, ne servant que de clôture, il suffira d'avoir dix-huit pouces d'épaisseur au dessus de la fondation et deux pieds en fondation, pour qu'il y ait trois pouces d'empâtement de chaque côté.

Si le mur sépare des édifices élevés et appuyés contre iceluy, il doit avoir deux pieds d'épaisseur et deux pieds et demi en fondation pour les mêmes trois pouces d'empâtement de chaque côté.

Le mur qui ne servira que de clôture sera fondé sur un terrain neuf suffisamment ferme pour fonder le mur. Le mur qui portera bastiment sera fondé sur bon et solide fond, à quelque profondeur qu'il se trouve.

Celui qui bastira le premier, adossant bastiment contre le mur mytoyen, le fera de deux pieds et demi d'épaisseur en fondation et de deux pieds au dessus de la fondation, prenant cette épaisseur, moitié sur son terrain, moitié sur celui de son voisin, et si le voisin n'a qu'un jardin ou une cour joignant, il ne sera tenu de rembourser que comme mur de clôture, mais si par la suite il élève bastiment adossé, il sera tenu de rembourser le surplus comme mur de deux pieds.

L'Académie s'est réservé de discuter ce dernier article dans la prochaine conférence.

Du lundy 27e Avril 1735.

La Compagnie est convenue de proposer aux élèves pour le sujet du prix une gallerie avec une chapelle à une extrémité et un salon à l'autre extrémité, le tout sur la longueur de quarante cinq toises, hors d'œuvre; les dedans seront décorés d'ordre d'architecture.

Ensuite l'Académie, ayant examiné l'article qu'elle s'estoit réservé dans la conférence précédente pour le discuter dans celle cy, elle a été d'avis de ce qui suit :

Celui qui bâtira le premier adossant bâtiment contre un mur mitoyen donnera à ce mur l'époisseur qu'il jugera

à propos au dessus de dix huit pouces réglés pour clôture, avec les mêmes empâtemens de chaque côté de l'époisseur qu'il donnera, et si le voisin n'a qu'un jardin ou une cour joignant, il ne sera tenu de rembourser le mur que comme clôture en la hauteur qu'il doit avoir, mais si par la suitte il élève bastiment adossé contre lui, il sera tenu de rembourser la partie qu'il occupera sur le pied de l'époisseur qui aura été donnée au mur jusqu'à deux pieds et non au delà, même la moitié du terrain de la surépoisseur que celui qui a basti le premier aura pris sur lui jusqu'à la concurrence de deux pieds.

Du lundy 2e May 1735[1].

M. *Gabriel* ayant fait quelques réflexions sur les deux conférences précédentes, l'Académie les a discutées. L'avis de l'Académie sera rédigé et enregistré dans la prochaine conférence.

Du lundy 9e May 1735.

La Compagnie, ayant examiné l'article des murs mitoyens, est convenue de ce qui suit :

Tout mur qui sépare deux héritages est réputé mitoyen de droit et son épaisseur doit être pour moitié sur un terrain, moitié sur l'autre.

Le mur mitoyen sur lequel on fait porter des bastiments devroit avoir deux pieds d'époisseur au rez de chaussée et deux pieds et demi d'époisseur en fondation, pour qu'il y ait trois pouces d'empâtement de chaque côté, parce qu'il est plus solide pour porter de grandes élévations et que les poutres et solives d'enchevêtrures ont plus d'as-

1. Ont signé en mai : Aubert, Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, de Vigny, Camus.

siette que sur un mur de dix huit pouces d'époisseur, comme sont les murs mytoyens ordinaires, et aussi parce qu'il y a plus de charge et d'époisseur contre les poutres et solives d'enchevêtrure qui se trouvent derrière les cheminées que l'on peut adosser.

Il seroit aussi convenable que le mur qui ne servira que de clôture entre cours et jardins eût la même époisseur de deux pieds au rez de chaussée pour que, venant à élever dessus un bastiment, il fût capable de le porter, à moins qu'on ne fût convenu qu'il ne servira que de clôture sans pouvoir adosser, auquel cas il suffira de dix huit pouces d'époisseur au rez de chaussée.

Celui qui bastira le premier et fera porter bastiment sur le mur mitoyen lui donnera l'époisseur dont sera convenu entre lui et son voisin, et au moins de dix huit pouces, en prenant cette époisseur moitié sur un terrain, moitié sur l'autre.

Si celui qui bastit le premier a besoin d'un mur plus fort que dix huit pouces par rapport à la plus grande élévation de son bastiment et l'étendue des pièces qui le composent, il sera tenu de prendre la plus forte époisseur sur son terrain, et le voisin, qui ne s'en servira que pour clôture ou adossera de son côté, ne sera tenu de rembourser la moitié du mur que sur le pied de dix huit pouces d'époisseur ou de l'époisseur convenue, prise moitié sur un terrain, moitié sur l'autre.

Celuy qui donnera au mur mytoyen une surépoîsseur pour le fortifier de son côté pourra y encastrer tuyaux de cheminées, pourvu qu'il laisse au mur mytoyen l'époisseur de dix huit pouces ou l'époisseur convenue derrière la cheminée.

Du lundy 16e May 1735.

La Compagnie a été d'avis d'ajouter à l'article des murs mitoyens que nul particulier ne pourra encastrer tuyaux

de cheminée dans l'époisseur du mur mytoyen, qui sera basti moitié sur un terrain, moitié sur celuy du voisin.

On a lu ensuite les remarques de l'Académie sur les us et coutumes jusqu'à l'article 213 exclusivement, et la Compagnie n'a pas jugé à propos de rien changer.

Du lundy 23e May 1735.

M. *Courtonne* a remis à l'Académie les esquisses des desseins d'une gallerie avec chapelle au bout, que les élèves de l'Académie ont fait pour concourir au prix, qui se sont trouvés au nombre de huit, qui sont les sieurs Laurent, Raimond, Lafont, Lindet, Meriaval, Poilvert, Brébion, Nivelez, lesquels remetront leurs desseins mis au net avant les vacances de cette année pour le prix à l'ordinaire.

On a lu les remarques de l'Académie sur les us et coutumes, depuis l'article 213 inclusivement jusques à l'article 217 exclusivement, sur lesquelles la Compagnie a fait des observations sur les articles 215 et 216, et on continuera dans la quinzaine à la première assemblée.

Du lundy 6e Juin 1735[1].

On a lu dans l'assemblée les réflexions de la Compagnie sur les us et coutumes qui concernent les bastimens, depuis l'article 217 jusqu'à la fin. On est convenu de faire une addition à l'article 191 qui concerne les fosses d'aisance, par rapport aux matières qui peuvent s'en échapper. Et on a jugé à propos qu'il estoit mieux de faire un convoye de glaise dans le fond de la fosse et au pourtour

1. Ont signé en juin : Aubert, Beausire, Beausire fils, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

des murs. On a jugé qu'il étoit bon de prendre les mêmes précautions pour les cloaques.

La Compagnie règle le tittre de l'avertissement qu'on mettroit à la teste des réflexions qu'elle a fait sur les us et coutumes et le toisé de la maçonnerie, des bois, des couvertures et des fouilles.

Du lundy 13e Juin 1735.

On a commencé la lecture du toisé dont la Compagnie est convenue, et on en est resté au toisé de la voûte d'arreste[1].

La Compagnie a jugé à propos qu'on ajouteroit que, pour toiser le pourtour d'un berceau surbaissé, on pourra adjouter six fois le diamètre avec dix fois la montée et prendre la septième partie du total. Et que pour avoir le pourtour d'un berceau surmonté, on pourra adjouter cinq fois le diamètre avec douze fois la montée et prendre la septième partie du total.

Du lundy 20e Juin 1735.

On a lu l'article du toisé qui concerne les voûtes d'arreste. La Compagnie a approuvé ce qu'on a mis au net à ce sujet.

Comme on a souvent supposé dans le calcul des voûtes que le prix des reins est confondu dans celui de la voûte, on n'a point donné de méthode pour toiser ces reins. Mais comme il peut arriver des marchés où le prix des reins ne sera pas ainsi confondu, la Compagnie est convenue qu'on feroit un article pour le toisé des reins en particulier dans toutes sortes de voûtes.

1. Le toisé reparaît encore ici et dans les séances suivantes. Cf. t. III, p. 221-225, 269, et surtout t. IV, depuis la p. 146 jusqu'à la fin du volume (*passim*), et le début du présent volume.

Du lundy 27e Juin 1735.

On a continué la lecture du toisé des voûtes. Ensuite la Compagnie a examiné le toisé des reins des berceaux. M. *Camus* a proposé une règle pour toiser le profil de maçonnerie qu'il faut compter pour le remplissage des reins. Cette règle consiste dans ce qui suit :

Multiplier le rayon de l'extrados par le diamètre de l'intrados, moins les onze septièmes du rayon de l'extrados. Ce produit sera le profil de la maçonnerie qu'il faut compter pour le remplissage des reins.

(Suit un exemple.)

La Compagnie examinera cette méthode de plus près dans la conférence prochaine.

Du lundy 4e Juillet 1735[1].

On a lu dans la conférence de ce jour le toisé des reins proposé par M. *Camus*. L'Académie y a fait plusieurs réflexions et en continuera la lecture dans la conférence prochaine.

Du lundy 11e Juillet 1735.

La Compagnie s'est entretenue sur le toisé des reins des voûtes. On est convenu qu'on en feroit le toisé dans les voûtes de neuf pieds, de douze pieds, de quinze pieds, de dix huit pieds, de vingt et un pieds, de vingt quatre pieds, de vingt sept pieds, de trente pieds de diamètre en plein cintre et de dix huit pouces d'époisseur.

La Compagnie a décidé qu'aux voûtes en berceau de moëlon en plein cintre, surmontées et surbaissées, lorsque

1. Ont signé en juillet : Aubert, Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Gabriel, Hardouin, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

les reins seront comptés séparément, on suivra l'usage qui est d'ajouter au toisé de la voûte prise par le dessous de la circonférence le tiers de son produit pour les reins, toute compensation faite, qui seront payés au même prix que la voûte.

Tout ce que nous avons dit ne regarde que les berceaux.

Aux voûtes d'arrestes, la Compagnie a décidé qu'on adjouteroit le quart seulement du produit de la superficie de la voûte.

Aux voûtes de pierre, on a décidé de réduire les reins en cubes, en déduisant sur le produit dudit cube la partie en pierre que la voûte occupe dans le mur par son époisseur, d'autant que le mur a desjà été compté une fois, et, pour réduire ces reins en cubes, seront données différentes méthodes pour les différentes voûtes.

Du lundy 18e juillet 1735.

La Compagnie estant assemblée, M. *Gabriel* a dit à la Compagnie que Monseigneur le duc Dantin souhaittoit qu'on procédât à l'élection de trois sujets de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*[1], premier architecte.

Dans le premier scrutin, M. *Le Roux* a eu la pluralité des voix; il a eu six voix, et MM. *Gabriel* fils et *Aubert* ont eu chacun trois voix.

Dans le second scrutin, M. *Aubert* a eu la pluralité; M. *Aubert* a eu cinq voix, M. *Gabriel* quatre voix. M. *Tanevot* a eu deux voix et M. *Vigni* une voix.

Dans le troisième scrutin, MM. *Gabriel* et *Aubert* ont eu la pluralité par concurrence; ils ont eu chacun quatre voix, M. *Le Roux* a eu trois voix, M. *Tanevos* deux.

1. Nous avons à la page suivante la date exacte de la mort de de Cotte (15 juillet). Il était depuis assez longtemps fort malade. Voir sur lui l'Introduction du tome IV, et ci-dessus, p. 144-145.

Ensuite la Compagnie a procédé à l'élection de trois sujets externes pour remplir la place qui sera vacante dans la seconde classe par la promotion de celui qu'il plaira à Monseigneur le duc Dantin de nommer à la place de M. *de Cotte*, premier architecte, mort le vendredy quinze de ce mois.

Par le premier scrutin, M. Buyret a eu la pluralité des voix, M. Lécuyer a eu trois voix, M. le Bon deux, MM. le Goust et Boffrand chacun une[1].

Par le deuxième scrutin, M. Boffrand fils a eu la pluralité et a eu huit voix, M. Lécuyer deux, M. le Bon deux, M. Simonnet une.

Par le troisième scrutin, M. Lécuyer a eu la pluralité; il a eu quatre voix, MM. le Bon et Aubry chacun trois, et MM. Verneuil, le Goust et Simonnet chacun une voix.

M. *Gabriel* a dit encore que Monseigneur le duc Dantin estant informé que la seconde classe qui doit être composée de vingt architectes n'en avoit que dix huit, il souhaittoit qu'on lui propose trois sujets pour en remplir une, réservant la nomination à l'autre place pour un autre temps.

Par le premier scrutin, MM. Verneuil et le Bon ont eu la pluralité par concurrence, ayant eu chacun quatre voix, MM. Aubry et le Goust chacun trois voix, et Simonnet une voix.

On a procédé à une nouvelle élection pour décider la pluralité entre M. de Verneuil et M. le Bon, et la pluralité a été pour M. de Verneuil.

Dans le deuxième scrutin, M. le Bon a eu la pluralité et a eu cinq voix, MM. Aubry et Boncour chacun trois voix, M. Lécuyer et M. Simonnet chacun une voix.

Dans le troisième scrutin, M. Boncour a eu la pluralité, il a eu cinq voix, M. Aubry quatre voix, M. l'abbé et M. Simonnet chacun une voix et M. Lécuyer a eu encore deux voix.

1. Voir p. 173 et suiv., pour quelques-uns de ces artistes.

Ainsi la Compagnie a été d'avis de proposer à Monseigneur le duc Dantin MM. *le Roux*, *Aubert* et *Gabriel* pour remplir la place vacante dans la première classe.

Elle a aussi été décidé qu'on présenteroit MM. Buyret, Boffrand fils et Lécuyer pour remplir la place qui sera vacante dans la deuxième classe par la promotion de celui qui montera à la première.

Enfin, elle est convenue de proposer MM. Touroud de Verneuil[1], petit fils de feu M. *de Cotte*, et MM. le Bon et Boncour pour remplir une place qui vaque depuis longtemps dans la seconde classe.

Du lundy 26e Juillet 1735.

La Compagnie étant assemblée, M. *Mollet* a fait part à l'Assemblée de sa promotion à la place d'architecte ordinaire du Roy, à laquelle il a esté nommé le 16 de ce mois.

Ensuite, M. *Gabriel* rapporte à l'Académie l'extrait de la conférence dernière dans laquelle il avoit été arresté qu'on présenteroit à Monseigneur le duc Dantin, MM. *le Roux*, *Aubert* et *Gabriel* fils pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*, premier architecte, et Monseigneur le duc Dantin a choisi M. *Gabriel* fils[2] pour occuper cette place.

On avoit aussi proposé MM. Buyret, Boffrand fils et Lécuyer pour remplir la place qui devoit vacqué par la promotion de M. *Gabriel* fils, et Monseigneur le duc Dantin a choisi M. *Lécuyer*, controlleur du parc et étangs de Versailles.

Monseigneur le duc Dantin n'ayant agréé aucuns des trois sujets qui lui avoient été proposés pour remplir l'autre place de la deuxième classe[3], l'Académie a fait une

1. Voir l'Introduction.
2. C'est le célèbre Jacques-Ange Gabriel (1698-1782). Sur lui et sur Lécuyer, voir l'Introduction.
3. On remarquera, à propos de ces élections : 1° que le

nouvelle élection par un scrutin où MM. Simonnet, Buyret et Aubry ont eu la pluralité, le premier ayant eu neuf voix, le second et le troisième chacun sept.

On a beaucoup raisonné sur le toisé des reins des voûtes en plein cintre et on en a remis la discussion à la conférence prochaine, et on est convenu qu'aux voûtes en plein cintre on ne comptera point de reins, à moins que les voûtes n'ayent plus de neuf pieds.

Du lundy 1er Aoust 1735[1].

M. *Lécuyer* qui, sur la présentation de l'Académie, avoit été nommé par Monseigneur le duc Dantin pour remplir une place d'architecte dans la seconde classe, a présenté son brevet pour être enregistré comme il suit :

Aujourd'hui vingt quatre juillet 1735, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Charles l'Écuyer*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du sr *Jacques Ange Gabriel* à la première classe, pour par led. sr Lécuyer jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led. sr Gabriel, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts, règlemens, clauses et conditions y portées.

Mande et ordonne Sa Majesté au sr duc Dantin, pair de France, chevalier de ses ordres, directeur général de ses bastimens, arts et manufactures, de faire jouir led. sr *Lécuyer* pleinement et paisiblement du contenu au pré-

surintendant modifie une fois l'ordre de la présentation; 2° qu'il ne nomme aucun des candidats présentés. Le cas s'était déjà produit, mais tout exceptionnellement.

1. Ont signé en août : Beausire, Boffrand, Chevotet, de Cotte fils, de Courtonne, Deluzy, Gabriel, Lécuyer, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

Désormais, nous supprimons pour Jules-Robert de Cotte le mot : fils.

sent brevet que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé et fait signer par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : Louis, et plus bas, Phélippeaux.

Et, à costé, vu par nous, duc Dantin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, arts, académies et manufactures royales, le présent brevet pour jouir de l'effet d'icelui par le sieur *Lécuyer*, suivant l'intention du Roy. A Petitbourg, le vingt six juillet mil neuf cent trente cinq, signé : le duc d'Antin.

Ensuite, [M.] *Mollet*, qui a été nommé à la place d'architecte ordinaire du Roy, a présenté son brevet pour être pareillement enregistré comme il suit :

(Même brevet exactement.)

L'Académie, ayant présenté à Monseigneur le duc Dantin MM. Simonnet, Aubry et Buyret pour remplir la place vacante dans la seconde classe de l'Académie, et Monseigneur le duc Dantin a nommé M. *Simonnet*[1].

On a encore examiné le toisé des reins des voûtes et la Compagnie a remis sa décision à la conférence prochaine sur le rapport de MM. *Lespée* et *Camus*.

M. *Gabriel, le fils*, qui a été nommé à la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*, premier architecte, a été reçu à l'Académie.

Du lundy 8e Aoust 1735.

L'Académie, après avoir examiné le toisé des reins et reconnu qu'il n'y a point de rapport constant entre le solide des reins et celui de la voûte, est d'avis que l'on toise les reins en cube; pour parvenir à ce toisé on propose l'opération suivante :

1° Multipliez le diamètre dans euvre par sa montée,

1. Voir l'Introduction.

plus l'époisseur de la voûte, c'est à dire par la montée de l'extrados.

2° Toiser la surface du demi cercle de l'extrados et retrancher ce produit du premier, le reste sera le toisé des reins ou plustost la superficie des reins, mais ce toisé suppose qu'on ne compte point à l'entrepreneur les reins en entier, mais seulement la portion des reins qui reste après en avoir déduit les naissances de la voûte, qui sont comprises dans l'époisseur du mur et que l'on a compté à l'entrepreneur comme mur et comme voûte.

En refléchissant sur cette méthode, on découvre une règle générale qui convient non seulement aux voûtes en plein cintre, mais encore aux berceaux surbaissés et surmontés. Voicy la méthode :

1° Ajoutez le diamètre horizontal de la voûte avec le demi diamètre horizontal.

2° Otez onze fois l'époisseur de la voûte.

3° Multipliez le reste par la montée de l'extrados de la voûte et prenez la septième partie du produit, vous aurez la superficie du profil des reins de la voûte diminués des naissances, que l'on a comptées comme voûte et comme mur.

Du mercredy 17e Aoust 1735.

Aujourd'huy 24 juillet 1735, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Jaques Ange Gabriel*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie de l'architecture de la première classe, vacante par le déceds du sr *Robert de Cotte*, pour par led. sr Gabriel jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sr de Cotte, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts, règlemens, clauses et conditions y portées.

Mande et ordonne Sa Majesté au sr duc Dantin, pair de

France, chevalier de ses ordres, directeur général de ses bastimens, arts et manufactures de France, de faire jouir ledit s^r Gabriel pleinement et paisiblement du contenu du présent brevet, que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances, signé : Louis, et plus bas, Phélippeaux.

Et, à costé, vu par nous, duc Dantin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, arts, académies et manufactures royales, le présent brevet, pour jouir de l'effet d'icelui par le s^r *Jaques Ange Gabriel*, suivant l'intention du Roy. A Petitbourg, le 26 juillet mil sept cent trente cinq, le duc d'Antin.

(Suit un exemple pour le toisé des voûtes d'après la méthode indiquée à la précédente séance.)

Du lundy 22e Aoust 1735.

L'Académie a été d'avis qu'on proposeroit encore deux exemples du toisé des reins des berceaux, sçavoir un exemple pour les berceaux surbaissés et un autre pour les surmontés.

(Suivent deux exemples.)

Ensuite, la Compagnie a examiné une méthode que M. *Camus* a proposé pour toiser le solide ou cube des reins des voûtes en arcs de cloître. Voici la méthode :

Méthode générale pour toiser les reins des voûtes en arcs de cloître, quels que soient les plans de ces voûtes et de leurs montées, et pour toiser les reins des culs de four quels qu'ils puissent être.

Toiser le plan de la voûte dans euvre.

Toiser le plan de la voûte qui répond aplomb des naissances de l'extrados de la voûte et prenez les deux tiers de ce produit.

Retranchez les deux tiers de ce plan du plan de la voûte mesurée dans euvre.

Enfin, multipliez le reste par la montée de l'extrados et vous aurez le solide des reins, déduction faite des naissances qui ont été comptées comme mur et comme voûte.

Du lundy 29e Aoust 1735.

La Compagnie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves qui ont composé pour le prix de cette année; et les suffrages ayant été recueillis par le scrutin, le dessein marqué A, qui est du sr Louis Jean Laurent, a eu le premier prix; ce prix est une médaille d'or qui représente le portrait du Roy, avec cette légende : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au verso, un trophée d'armes autour duquel on lit : DE GERMANIS ITERUM. Et, à l'exergue : AD GUASTALLAM XIX SEPTEMBRIS M DCC XXXIV[1].

Le dessein marqué C, qui est du sr Jean Louis Pollevert, a eu le second prix, c'est une médaille d'argent qui, d'un costé, représente une figure équestre du Roy, autour de laquelle on lit : CIVITAS BURDIGAL OPTIMO PRINCIPI, et, au revers, la place de *Bourdeaux*, avec cette légende : PRESIDIUM ET DECUS.

Le dessein marqué G, qui est du sr Laurent Lindet, a eu le 3e prix; c'est une médaille d'argent qui représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS. Et, au revers, deux figures avec cette légende : PROFLIGATI AD PARMAM GERMANI. Et, à l'exergue : XXIX JUNII M DCC XXXIV.

Ensuite, la Compagnie, a jugé à propos de donner quelques exemples pour l'intelligence de la méthode géné-

1. *Catalogue des médailles françaises*, n° 78 (pour la première), n° 76 pour la troisième. La deuxième n'est pas indiquée au *Catalogue*.

rale qu'on a proposé pour le toisé du solide des reins des voûtes en arcs de cloître et des culs de four.

(Suit un exemple.)

Du lundy 5e Septembre 1735[1].

La Compagnie, ayant examiné le toisé des reins d'une voûte d'areste de 30 pieds de diamètre et discuté tous les exemples qui ont été proposés à ce sujet, elle a jugé à propos d'en remettre la décision après les vacances qu'elle prend aujourd'huy.

Du lundy 14e Novembre 1735[2].

La Compagnie étant assemblée aujourd'huy pour la première fois après les vacances, M. *Gabriel* a dit que Mgr le duc Dantin souhaittoit que l'Académie lui présentât trois sujets pour qu'il en nomme un à la place vacante par la mort de M. *Vinage*, architecte de la seconde classe de l'Académie. La Compagnie a fait son élection par scrutin.

Dans le premier scrutin, M. Loriot a eu la pluralité, ayant eu huit voix, M. Verneuil trois voix, M. Buyret cinq voix, M. Mansard trois voix et M. Boncour une voix.

Dans le second scrutin, M. Buyret a eu la pluralité des voix, ayant eu dix voix de vingt et une, M. de Verneuil, petit fils de M. de Cotte, trois voix, M. Mansard trois voix, M. Lobreau deux voix, MM. Beausire, Boncour, Loriot chacun une voix.

Dans le 3e scrutin, M. de Verneuil a eu la pluralité.

1. Ont signé en septembre : Beausire, de Cotte, de Courtonne, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, Tanevot, Camus.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, Chevotet, de Cotte, Contant, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Lécuyer, Legrand, Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

Ainsi la Compagnie propose à Monseigneur le duc d'Antin MM. Loriot, Touroud de Verneuil, petit fils de feu M. de Cotte, premier architecte, et M. Buyret.

Dans le 3e scrutin, M. de Verneuil et M. Mansard avaient eu égalité de voix, mais l'Académie ayant recommancé le scrutin, M. de Verneuil a eu la pluralité, ayant eu quinze voix de vingt et une, et M. Mansard six voix.

Du lundy 21e Novembre 1735.

La Compagnie, suivant les ordres de Monseigneur le duc Dantin, a élu trois sujets pour remplir une place vacante dans la seconde classe.

Dans le premier scrutin, M. Mansard a eu la pluralité.

Dans le second scrutin, M. Lobreau a eu la pluralité.

Enfin, dans le troisième scrutin, c'est M. Beausire qui a eu la pluralité des voix.

Ainsi, la Compagnie a proposé à Monseigneur le duc Dantin MM. Mansard, Lobreau et Beausire pour remplir la seconde place qui vaque dans la seconde classe de l'Académie.

Du lundy 28e Novembre 1735.

M. *Simonnet*, que Monseigneur le duc Dantin avoit nommé pour remplir une place d'architecte dans la seconde classe de l'Académie et qui a été reçu dans la Compagnie le 1er aoust de cette année, a apporté son brevet pour être enregistré comme il suit :

Aujourd'huy, 15 aoust 1735, le Roy estant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Nicolas Simonnet*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe pour par luy jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en jouissent ou doivent jouir les autres architectes de ladite Académie,

conformément aux lettres d'établissement, statuts, règlemens, clauses et conditions y portés.

Mande et ordonne Sa Majesté au s^r duc Dantin, pair de France, chevalier de ses ordres, directeur général des bastimens, arts et manufactures de France, de faire jouir ledit s^r Simonnet pleinement et paisiblement du contenu au présent brevet, que Sa Majesté pour assurance de sa volonté a signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : Louis, et plus bas, Phélippeaux.

Ensuitte est écrit : Vu par nous, duc Dantin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures royales, le présent brevet, pour jouir de l'effet d'icelui par le s^r *Nicolas Simonnet*, suivant l'intention du Roy. A Versailles, le 23e aoust 1735.

Signé : Le duc Dantin.

Sur le compte que M. *Gabriel* et M. *Mollet* ont rendu à Mgr le duc Dantin des nominations que la Compagnie a fait dans ses deux dernières conférences, le Roy a nommé M. *Loriot* pour remplir la première place vacante dans la deuxième classe et M. *Mansard*[1] pour remplir la seconde. Et M. *Gabriel* a retenu la lettre de Mgr le duc Dantin.

Ensuite, l'Académie s'est fait lire les lettres patentes de son établissement et les statuts pour s'y conformer.

Du lundy 5e Décembre 1735[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les

1. Sur Loriot et Mansart (de Lévy), voir l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

plafonds. M. *de Beausire* a proposé de les latter tant plein que vuide, et de les cintrer en jettant le plâtre pur par dessus dans les entrevaux; par ce moyen les plafonds deviennent plus solides à son avis, attendu que les lattes sont noyées dans plâtre et par conséquent les plâtres ne peuvent jamais quitter les lattes. Il propose encore de former les plastres en petits augets dans entrevaux pour qu'ils s'agrafent aux solives; il a fait tous les plafonds du *château d'Ivri*[1] suivant cette construction et assure qu'ils n'ont point lézardé depuis trente cinq ans qu'ils sont construits. L'Académie a examiné cette proposition et n'a encore rien décidé.

Du lundy 12e Décembre 1735.

M. *Loriot*, dont la nomination a été enregistrée le 28 du présent mois, a apporté son brevet dont suit la teneur :

Aujourd'huy, 25e novembre 1735, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traitter le sr *Louis Adam Loriot*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la mort du sr *Vinage*, pour par lui jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sr Vinage, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts, règlemens, clauses et conditions y portés. Mande Sa Majesté au sr duc Dantin, pair de France, chevalier de ses ordres, directeur général de ses bastimens, arts et manufactures de France, de faire jouir ledit sr Loriot pleinement et paisiblement du contenu du présent brevet que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy,

1. Il avait été construit au début du XVIIIe siècle, en 1700 d'après la mention ci-dessus. Il fut occupé entre 1816 et 1821 par Louise-Adelaïde d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe; il l'est aujourd'hui par l'École Pompée, mais très transformé.

conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : Louis, et plus bas, Phélippeaux.

Et, à costé, est écrit : Vu par nous, duc Dantin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, ministre d'État, directeur général des bastimens et jardins de Sa Majesté, le présent brevet pour jouir de l'effet d'ycelui par ledit s^r^ *Louis Adam Loriot*, suivant l'intention de Sa Majesté.

A Versailles, le 28e novembre 1735.

Signé : le duc Dantin.

Ensuite, M. *Mansard*, qui a été nommé par le Roy pour remplir la seconde place vacante dans la deuxième classe et dont la nomination a aussi été enregistrée le 28e du présent mois, a apporté son brevet pour être enregistré comme il suit :

(Même brevet exactement.)

L'Académie, ayant examiné de nouveau la proposition de M. *Beausire* au sujet des plafonds, a été d'avis que cette construction est préférable à la construction ordinaire où les lattes sont jointives dans les parties cintrées, soit dans les berceaux, soit dans les dômes, mais l'Académie a cru qu'on ne devoit point désaprouver la méthode anciennne pour les plafonds ordinaires qui sont droits, pourvu cependant que les lattes ne soient pas exactement jointives et qu'il se trouve entre elles des intervalles assez grands pour que le plastre les puisse griffer et agrafer par le dessus; ces intervalles peuvent être de cinq à six lignes.

Quant au toisé des plafonds construits suivant la proposition de M. *de Beausire*, la Compagnie croit qu'on les doit compter pour mur et quart.

Du lundy 19e Décembre 1735.

La Compagnie, ayant examiné le résultat de la conférence du 13e décembre 1735, où l'on fait l'énumération

des longueurs pour lesquelles on peut passer les différentes pièces de bois suivant l'usage, a été d'avis de ce qui suit[1] :

Tous les bois de charpente seront comptés au charpentier suivant leur longueur et grosseur mises en œuvre.

A l'égard des pièces cintrées, comme elles sont prises dans le gros bois, la Compagnie est d'avis qu'on les toise par équarrissage suivant les grosseurs des bois où elles ont été prises.

Enfin, l'Académie est d'avis que tout usage contraire à cette méthode de toiser les bois est onéreuse et préjudiciable au public.

Il faut remarquer que ce qu'on appelle pièce de bois se réduit à trois pieds cubes ou à une solive de 6 pouces d'équarrissage et de douze pieds de long.

A l'égard des solives qui auront 5 et 7 pouces d'équarrissage, elles seront comptées comme si elles avoient 6 pouces sur 6 pouces d'équarrissage, quoy qu'il y ait un pouce quarré de différence dans le profil ou la coupe de ces deux solives.

La Compagnie se sépare aujourd'huy suivant ses statuts, pour ne rentrer que le premier lundy après les Roys.

1. La Compagnie s'était déjà occupée de la question, ci-dessus, p. 155.

1736.

Du lundy 9e Janvier 1736[1].

M. *Gabriel*, premier architecte, a lu un mémoire à la Compagnie, dans lequel il expose ce qui a été traité l'année précédente à l'Académie et propose un plan de travail pour la présente année 1736. Il donne dans ce mémoire un projet pour traiter les ordres d'architecture.

On a lu à cette occasion les mémoires qui ont été faits autrefois sur l'excellence d'architecture et le bon goust[2], et l'on est convenu de commencer l'exécution de ce projet par un examen de l'origine des ordres d'architecture.

Du lundi 16e Janvier 1736.

On a lu à l'Académie un extrait des registres de l'Académie au sujet des voûtes en arc de cloître surbaissées[3]. Comme les méthodes dont on étoit convenu n'étoient pas propres à toiser ces voûtes quand elles sont sur des plans polygone, on est convenu d'ajouter à l'extrait une

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Delarue, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

2. Toujours la reprise de cette question insoluble. Cf. t. I, p. LVII-LIX, 321; t. II, p. 118-121, 136, 294; t. III, p. 50, 51; t. IV, 9, 10, etc.

3. Cf. t. IV, p. 165, 166 et la note.

méthode générale pour les voûtes surbaissées et pour les pans particuliers de ces voûtes quel que soit la figure du pan de la voûte.

Méthode pour toiser les voûtes en arcs de cloîtres surbaissées, construites sur des plans réguliers, quel que soit le nombre des côtés du plan :

1° Ajouter la montée de la voûte avec le demi diamètre, c'est à dire avec la saillie de la retombée de la clef, et multiplier cette somme par elle même.

2° Diviser le produit quarré de cette multiplication par 6 fois la saillie de la retombée de la clef.

3° Enfin ajoutés au quotient de cette division le tiers de la saillie de la retombée et multipliés par cette somme le pourtour du plan de la voûte. Vous aurez la superficie de la voûte en arc de cloître surbaissée si le plan est régulier.

Du lundy 23e Janvier 1736.

On a lu à la Compagnie plusieurs méthodes pour toiser les voûtes en arc de cloître construites sur des plans irréguliers. Ces méthodes consistent à trouver la superficie de chaque pan en particulier, si le plan de la voûte est tout à fait irrégulier, c'est à dire si tous les pans sont inégaux entre eux. Mais il suffira de trouver la superficie de deux pans contigus au même angle, si la voûte n'est composée que de deux sortes de pans, par exemple si la voûte est construite sur un plan octogone composé de 4 grands côtés égaux entreux et 4 petits côtés aussi égaux entre eux. La Compagnie a approuvé les trois méthodes qu'on a donné pour toiser ces trois espèces de pans, soit en pleine cintre, soit surbaissés, soit surmontés, qui peuvent entrer dans les voûtes construites sur des plans irréguliers.

Du lundi 30e Janvier 1736.

La Compagnie s'est entretenue sur l'origine de l'architecture et à cette occasion a lu ce que Vitruve a écrit sur l'origine des ordres et des parties qui composent les ordres[1].

Du lundy 6e Février 1736[2].

La Compagnie s'est encore entretenue sur l'origine de l'architecture et on a lu à cette occasion ce que M. *Blondel* en a écrit[3].

M. *Courtonne* s'est chargé de réduire ce que les auteurs anciens et modernes ont cru de plus vraisemblable sur l'origine de l'architecture pour en faire son rapport à la Compagnie.

Ensuite, on est convenu de parler de l'ordre dorique et de ses proportions dans la prochaine conférence.

Du lundy 20e Février 1736.

M. *Courtonne* a lu un mémoire au sujet de l'origine de l'architecture, il conclut que si l'on entend par architecture l'art de bastir en général, cette science est aussi ancienne que le monde et doit se rapporter aux enfans d'Adam.

Mais si l'on entend par architecture l'art de bastir avec des proportions agréables et avec des colonnes, on doit rapporter cette science aux Égyptiens, et qu'elle nous est

1. Livres III, IV et V. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 84-118.

2. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

3. *Cours d'architecture*. Préface et discours préliminaire. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, Introduction.

venue par les Romains qui l'avoient reçu des Grecs, lesquels l'avoient apprise des Égyptiens. La Compagnie a jugé que ce mémoire méritoit d'entrer dans l'ouvrage que l'Académie se propose de faire[1].

Du lundy 27e Février 1736.

On a lu à l'Académie un mémoire de M. *Mansard.* Ce mémoire, qui est fait en forme de préface, expose les matières que la Compagnie entreprend de donner au public et les raisons qui le déterminent à ce travail[2].

A cette occasion, il donne une idée de l'origine de l'architecture et de ses progrès; quand à son origine, il convient qu'elle est aussi ancienne que la chûte de l'homme. A l'égard de son progrès, il conte que les Égyptiens sont les premiers peuples où l'architecture a eu une certaine perfection; les Grecs ont reçu cet art des Égyptiens et l'ont perfectionné; ensuite, les Romains, qui ont été les maîtres du monde, l'ont beaucoup enrichi. Enfin, après le barbarisme qui s'est introduit dans l'architecture, les Français l'ont pour ainsi dire ressuscité et l'ont beaucoup perfectionné sous le règne de Louis XIV. Enfin, il fini par un éloge de M. *Mansard*, surintendant des bastimens, et par celui de M. le duc Dantin. L'Académie l'a approuvé et a cru qu'on en pouvait faire usage.

On a lu aussi un manuscrit de M. de *Courtonne* au sujet des ordres, et M. *Camus* a fait aussi un mémoire sur le même sujet et on en a commencé la lecture; l'Académie l'a approuvé pour en faire usage.

1. Je ne l'ai pas trouvé.
2. Ce mémoire ne se trouve pas non plus; d'ailleurs tous ces mémoires, on le voit, se ressemblent. Celui-ci serait intéressant peut-être, à cause de l'éloge de Jules-Hardouin Mansart et du duc d'Antin.

Du lundy 5e mars 1736[1].

On a continué le mémoire que M. *Camus* a proposé pour faire la comparaison des architectures modernes dont nous avons les écrits avec les monumens antiques qui se voyent à *Rome*.

M. *Tannevot* a fait un parallèle de l'ordre toscan suivant Vitruve, Palladio, Vignole, Scamozzi et Serlio[2]. Il a joint un mémoire à ce parallèle pour expliquer les différentes propositions de ces cinq maistres.

La Compagnie les a approuvés pour en faire l'usage qu'il conviendra.

Du lundy 12e Mars 1736.

On a encore examiné le parallèle que M. *Camus* a proposé au sujet de l'ordre toscan. On y a fait quelques réflexions, et M. *Tanevot* est convenu de mettre au net un ordre toscan suivant l'idée de l'Académie.

Du lundy 19e Mars 1736.

M. *Tannevot* a rapporté le net de l'ordre toscan suivant les idées de l'Académie, qui l'a approuvé et l'a trouvé conforme à ses intentions. M. *Tannevot* s'est encore chargé d'une arcade sur les proportions de la colonne, que la Compagnie a approuvée.

Du mardy 10e Avril 1736[3].

L'Académie, estant rentrée après les festes de Pâques,

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubert, Beausire, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Leroux, Loriot, Mansart, A. Mollet, Tanevot, Camus.

2. La Compagnie s'était déjà occupée de faire dessiner des modèles des ordres conformes à ses théories. T. III, p. 120-138.

3. Ont signé en avril : Gabriel, Aubert, Beausire, Chevotet,

M. *Tannevot* a rapporté à l'Académie deux arcades, l'une suivant les proportions de Vignole, l'autre suivant la proportion de la colonne que la Compagnie avoit approuvée dans les conférences précédentes. L'Académie l'a approuvée pour en faire l'usage qui conviendra.

On a donné pour le sujet des prix aux élèves de l'Académie une superbe maison de campagne avec toutes les dépendances, sur un terrein de 150 toises de long ou environ sur cent toises de large, pour être prêts à examiner par l'Académie après la feste de St Louis prochain suivant la coutume.

Du lundy 16e Avril 1736.

L'Académie a revu le dessein des proportions de l'ordre toscan avec colonnes sur piédestaux et une arcade, que M. *Tanevot* a proposé à la dernière conférence[1]. Par un nouvel examen, elle a trouvé l'entablement trop foible et d'une partie et demie moins que le quart. Elle a décidé que l'on y devoit toujours au moins le quart. Quant aux piédestaux, on y peut donner plus ou moins de hauteur, selon que les cas le requiert, et même se servir de simple socle.

Elle approuve la clef des arcades d'un module et demy de haut, et comme cette manière de traiter cet ordre est prise par des anciens architectes, et qu'il y en a eu de traitez par d'habiles architectes modernes, comme à *l'Orangerie de Versailles*, aux décorations de la *Cour des Fontaines* à *Fontainebleau*, au *Palais de Luxembourg* et au *portail du Palais Royal*, la Compagnie est d'avis que

de Cotte, de Courtonne, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Lécuyer, Legrand, Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus (séance du 10 avril). On indique que de Courtonne fit ensuite les fonctions de secrétaire (il les garda en l'absence de Camus qui avait été chargé d'une mission, depuis le 16 avril jusqu'au mois d'août 1737). Cf. l'Introduction du présent volume.

1. Sur les dessins de Tanevot, cf. ci-après, p. 201.

les proportions, profils et décorations en soient levez pour estre rapportez et examiner ce qu'il y aura de bon et ce qui sera à rejetter.

Et, en attendant que ces mesures soient prises, que l'on s'entretienne dans la première conférence sur l'ordre dorique.

Du lundy 23e Avril 1736.

M. *Courtonne* a présenté à l'Académie les esquisses des élèves qui aspirent aux prix, suivant le sujet qui leur a été proposé. Les élèves sont au nombre de huit, sçavoir les srs Marin, Pollevert, Lindet, La Guespière, Brébion, Quillet, Lafond et Dumont.

On a rapporté ensuite les mesures et profils cottés par parties de l'ordre toscan, que M. *Mansart* a traité à l'avant corps de la porte de *l'Orangerie de Versailles* du costé du labirinte. La Compagnie a trouvé que sa proportion générale, depuis le dessous de la base jusqu'au dessus de l'entablement, est plus forte que celle de Vignole de 4 parties 1/6, sçavoir sur la base d'une sixiesme partie, sur la colonne d'une partie et demie et sur l'entablement de deux parties 2/3, et que la saillie de l'entablement est de deux parties moins que Vignole, ce qu'il a rédigé sur plusieurs membres qu'il a trouvé trop foibles ou trop fortes et que cet exemple, qui fait très bien en œuvre, est à peu de choses près semblable à celluy proposé par M. *Tannevot*, qui a esté corrigé et reveu par la Compagnie.

Du lundy 30e Avril 1736.

M. *Courtonne* a rapporté à la Compagnie deux desseins qui luy ont esté adressés par M. *Chevautet*, l'un de l'ordre toscan, avec pilastres ou colonnes couplées par tambour de bossages saillans portées sur un piédestail, et une arcade avec refends régnant aux tambours des colonnes,

lequel a été traitté aux déçorations du *Palais d'Orléans* ou *Luxembourg* par de Brosse[1]. Un autre dessein de l'ordre dorique traitté aussi au *dôme du portail dud. Palais* par le même auteur, avec colonnes aussi faites par tambour portés sur un pied destail et bossages renfermant une arcade dans le milieu avec impostes et archivolles.

La Compagnie a examiné ces desseins sommairement, et comme ils ne sont que par des échelles sans cottes de toutes les parties, qu'il faut prendre avec le compas, ce qui est sujet à errer, la Compagnie, avant que de se déterminer sur les proportions de cet ordre, a souhaitté qu'on en prit touttes les dimensions pour asseoir un discernement plus juste.

La Compagnie a lu ensuite la préface du livre de M. Bosse sur l'architecture antique[2].

Du lundy 7e Mai 1736[3].

La Compagnie a employé la conférence à lire ce que M. *Courtonne* a escrit sur l'ordre dorique dans son *Traité d'architecture*[4], dont elle a trouvé les réflexions bonnes et sûres, qu'il a rapporté les exemples du sr de Brosse et du sr François Mansart, tous deux architectes célèbres, dont l'un a fait le métope à des colonnes accoupleez plus grand que dans les autres parties du *portail de St Gervais;* l'autre a joint et lié les bases, chapiteaux au *portail des R. P. Minimes,* pour rendre le métope quarré et régulier[5].

1. C'est conforme à ce qui se voit au *Luxembourg.*
2. Il s'agit du graveur Abraham Bosse et sans doute des *Manières de dessiner les ordres de l'architecture antique (1659-1664).*
3. Ont signé en mai : Gabriel, Beausire, Beausire fils, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot.
4. Voir ci-dessus, p. 130, 145.
5. C'est l'église des *Minimes de la Place royale*, qui ne fut

M. *Courtonne* a proposé un moyen qui est de donner 17 modules de hauteur à la colonne au lieu de seize, de donner à l'entablement le quart, qui sera quatre modules et trois parties, au lieu de quatre modules, et par la distribution des membres rendre le métope entre les deux colonnes quarré. Et dans sa proposition, la Compagnie a jugé à propos qu'il rédige en dessein sa proposition plus en grand avec toutes les parties cotées, pour l'examiner à la première conférence.

Du lundy 14e May 1736.

M. *Tannevot* ayant rapporté à la Compagnie différents exemples de traiter l'ordre dorique, sur la proportion de 16 modules à la hauteur des colonnes, et de la manière de rendre les métopes quarrés sans sortir des règles de l'entablement au quart, ny faire manger les tailloirs des chapiteaux en rendant les chapiteaux plus camus, et ne leur donnant que cinq parties de saillies au lieu de cinq et demy, ce qui mesme a esté pratiqué par plusieurs auteurs, mesme par quelques uns à quatre parties deux tiers et trois quarts.

La Compagnie a approuvé cette proposition et prié M. *Tannevot* d'en faire un exemple de l'ordre entier réduit dans ses proportions, pour rester à l'Académie et en faire l'usage qu'elle jugera à propos.

Elle ne se rassemblera que le lundy 28e de ce mois à cause des festes de la Pentecôte.

Du lundy 28e May 1736.

M. *Tannevot* a rapporté les desseins qu'il avoit fait sur l'ordre dorique, suivant que la Compagnie en estoit convenu dans la dernière conférence. La Compagnie, après

jamais achevée. Détruite au temps de la Révolution, il n'en reste que quelques pilastres, *rue du Foin* au Marais.

les avoir examiné avec attention, a prié M. *Tannevot* de les remporter pour y faire quelques changemens et rendre les plafonds entre les mutules quarrez en augmentant la saillie de la corniche, ce qui fera l'entretien de la prochaine conférence.

Du lundy 4e Juin 1736[1].

La Compagnie s'est entretenue sur les frontons de l'ordre dorique et sur la manière d'évitter les inégalités qui se trouvent dans les plafonds au sujet des mutules et des ravalements qui se font entre iceux; comme il s'y trouve d'assez grandes difficultez, la Compagnie a prié M. *Tannevot* de recommencer un autre profil pour trouver la manière d'accorder les contradictions qui s'y trouvent.

Du lundy 11e Juin 1736.

M. *Tanevot* a apporté à l'Assemblée le plan du portail de la *grande église des Invalides*[2], dont les colonnes au rez de chaussée sont doriques. La Compagnie a examiné la distribution des trigliphes et des métopes pour en tirer un exemple qu'on puisse suivre, et comme cette matière a beaucoup de difficultez, elle a remis à la prochaine assemblée à en décider.

Du lundy 18e Juin 1736.

M. *Tannevot* a communiqué à la Compagnie plusieurs

1. Ont signé en juin : Gabriel, Beausire, Beausire fils, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Legrand, Mansart, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

2. D'après les indications données, ce doit être non pas un plan, mais une élévation. Il s'agit de la chapelle dite de Saint-Louis désignée couramment sous le nom de *dôme des Invalides* (colonnes doriques), et non pas de l'église des soldats.

desseins sur l'ordre dorique; au sujet des trigliphes et métopes de la frise et du couronement, que l'on fait quelquefois jusques sous les frontons, la Compagnie n'a encore décidé de rien et a tout remis aux assembléez prochaines, à cause des nouvelles difficultez qui se présentent et qu'il est nécessaire d'éclaircir.

Du lundy 2e Juillet 1736[1].

La Compagnie s'est entretenu dans la conférence de lundy dernier 23e juin (?) aussi bien que dans celle d'aujourd'huy de toutes les parties de l'ordre dorique, sur les profils et les remarques proposéez par M. *Tannevot*, ce qu'elle fera jusqu'à ce que toutes les difficultés qui distinguent cet ordre de tous les autres soient parfaitement éclairées et que l'Académie puisse prendre un party qui servira dans la suite de règle pour tous les ouvrages où l'on se servira de cet ordre.

Du lundy 9e Juillet 1736.

La Compagnie s'est encore entretenue sur les desseins et profils proposés à l'Académie par M. *Tannevot* au sujet de l'ordre dorique, où il se rencontre de nouvelles difficultez d'une assez grande conséquence, qui seront l'entretien des conférences suivantes.

Du lundy 16e Juillet 1736.

L'Académie a décidé que, lorsque l'on traitte l'ordre dorique par colonnes seules ou colonnes disposées par intervalles, avec un trigliphe sur le milieu de l'intervalle

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Beausire, Beausire fils, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot.

et deux métopes, on doit se servir de la règle établie par Vignole, qui est de donner huit diamètres à la colonne avec la base et le chapiteau, et à l'entablement les proportions qu'il a données, en rectifiant ce qui ne paraîtra pas convenable dans la distribution des membres.

Que, quand on traite l'ordre avec colonnes accoupléez qui obligeroient à manger les bases et les chapiteaux pour faire la métope et les mutules quarrez, si on observoit la proportion précédente, il faut donner une autre proportion à la colonne et à l'entablement, qui rende toutes les parties régulières suivant cette nouvelle proportion, en les raccommodant en sorte que les chapiteaux et les bases soient séparez.

Pour quoy il seroit nécessaire d'établir deux règles différentes pour ces deux cas et de les rédiger chacune dans la distribution la plus élégante de toutes les parties.

Du lundy 23e Juillet 1736.

M. *Courtonne* a apporté à l'Académie un projet d'ordre dorique sur un plan octogone. Il propose deux manières, dans la première desquelles il a placé dans les pans coupés un demy pilastre plié, ce qui fait que le mutule finit en pointe par le devant, ce qui a esté rejetté par l'Académie comme défectueux. Par la seconde manière, il met des pilastres entiers dans les angles des pans coupez et, par ce moyen, les trigliphes et les mutules sont entiers et dans les règles de l'ordre dorique, ce qui a esté approuvé par l'Académie.

Du lundy 30e Juillet 1736.

Il a esté agité dans la conférence comment un octogone sur un plan quarré pourroit se décorer dans un ordre dorique avec des trigliphes et des mutules dans une distribution régulière. Il a esté décidé qu'il ne falloit point

donner de mesures fixes au quarré de l'octogone, mais, par une étude de la proportion du pilastre ou colonne, régler la division des longs pans de l'octogone et obliger les petits pans à la règle trouvée pour la division des mutules.

Du lundy 6e Aoust 1736[1].

La Compagnie a examiné un plan d'un petit pan d'un octogone sur lequel a esté fait la distribution des mutules et plafonds d'un entablement de l'ordre dorique, ce dessein a esté proposé par M. *Courtonne*, on a remis à la conférence prochaine à en faire l'examen.

Du lundy 13e Aoust 1736.

M. *Tannevot* a présenté à la Compagnie le plan du portail de l'*église du Noviciat des Jésuites*[2], dont les pilastres au rez de chaussée sont d'ordre dorique, avec des mutules dans la corniche de l'entablement, et il a fait remarquer qu'à un endroit où il y a des demi pilastres pliez dans les angles, les plafonds de la corniche deviennent irréguliers, et que le talon de la corniche au dessus du chapiteau du trigliphe n'ayant pas la saillie qu'il doit avoir fait un mauvais effet, estant caché par la saillie du chapiteau du trigliphe; l'Académie en est demeurée d'accord, et M. *Tannevot* doit apporter au premier jour la manière d'éviter ces défauts.

1. Ont signé en août : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Jossenay, Lécuyer, Legrand, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

2. *L'église du Noviciat des Jésuites*, construite par le frère Martellange entre 1630 et 1642, et les bâtiments annexes s'élevaient entre la rue du Pot-de-Fer (à peu près rue Madame), la rue Mézières et la rue Honoré Chevalier. G. Brice (*Description de Paris*, 1752, t. III, p. 433) loue précisément l'ordonnance que condamne l'Académie.

Du lundy 20e Aoust 1736.

La Compagnie a continué de s'entretenir sur le portail du *Noviciat des Jésuites* et est convenue qu'il faut éviter dans une ordonnance dorique de mettre des pilastres pliez dans les angles, n'estant pas possible pour lors de mettre des mutules dans la corniche de l'entablement, mais seulement des denticules. Le dessein que M. *Tannevot* en a fait à la Compagnie en fait connoître le défaut et la manière dont il faudroit se servir pour l'éviter.

Après la fin de la conférence, l'Académie a remis la distribution et le jugement des prix pour les élèves à la rentrée après la St Martin, sans que cette grâce puisse tirer à conséquence pour la suite, la coutume estant de distribuer les prix le lundy qui suit immédiatement la fête de St Louis.

Du lundy 27e Aoust 1736.

La Compagnie s'est encore entretenu sur les plafonds de la corniche de l'entablement de l'ordre dorique lorsqu'on y met des mutules, et a remis à la conférence prochaine ce qu'elle doit décider sur le mesme sujet.

Du lundy 3e Septembre 1736[1].

La Compagnie a encore examiné le plan et élévation du portail de l'*église du Noviciat des Jésuites*, qui est d'ordre dorique au rez de chaussée, et a décidé que lorsque l'on employe à cet ordre des mutules, il n'y faut pas mettre des pilastres pliez dans les angles, comme il y en a; d'autant que le demy mutule, qui est dans l'angle, est tronqué par la saillie des membres du bas de la corniche,

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Beausire, de Cotte, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

que, pour avoir la saillie des autres mutules, il ne peut pas former d'angle comme le trigliphe.

Que, dans un cas où l'on est obligé de faire un pilastre plié[1], il faut que la corniche soit sans mutules, mais avec des denticules, pour éviter ce défaut. La Compagnie a encore condamné la retraite que fait le talon de la corniche sur le trigliphe. Elle trouve encore qu'un trigliphe sur le milieu d'une porte principale, qui fait celuy du portail, ne convient particulièrement à celuy dont il est question dont la partie est trop étroite, et quoy qu'il y ait des exemples, il faut l'éviter autant que l'on peut avec d'autant plus de raison que, si on y met des mutules et que l'on y fasse un fronton, ce seroit un mutule rompu qui se trouveroit dans le milieu. La Compagnie s'est séparé ensuite pour entrer en vacances et ne rentrer qu'après la St Martin.

Du lundy 12e Novembre 1736[2].

La Compagnie, qui s'est rassemblée aujourd'huy après les vacances, a fait lire, suivant la coutume, les règlemens de ladite Académie, faits lors de son établissement, et a ensuite remis le jugement des prix à lundy prochain, parce que la plupart des élèves n'ont pas apporté leurs desseins.

Du lundy 19e Novembre 1736.

La Compagnie, estant assemblée, a examiné les desseins des élèves qui ont composé pour les prix de cette année, et les suffrages ayant esté recueillis par scrutin, le des-

1. Sur les pilastres pliés, voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. 46.
2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, Contant, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Lécuyer, Legrand, Leroux, de Lespée, Loriot, Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot.

sein marqué B, qui est au s[r] Pollevert, a eu le premier prix, qui est une médaille d'or avec le portrait du Roy, avec cette légende autour : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, dans son revers, le Roy présente à Minerve Monseigneur le Dauphin, et autour est escrit : AUGENDAE POPULORUM FELICITATI, et, en exergue : REGIA DELPHINI INSTITUTIO, M D CCXXXVI[1].

Le dessein marqué F, qui est du s[r] Brébion, a remporté le second prix, qui est une médaille d'argent avec le portrait du Roy et cette légende autour : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS. Et, pour le revers, l'honneur et la vertu avec cette légende autour : HONOR ET VIRTUS.

Le dessein marqué G, qui est du s[r] Dumont, a remporté le 3[e] prix, qui est une médaille d'argent, ayant d'un côté le portrait du Roy et, autour : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, le revers est pareil à celuy de la médaille d'or.

Du lundy 26[e] Novembre 1736.

La Compagnie a délibéré sur les matières dont elle devra s'entretenir jusqu'aux vacances prochaines, et elle est convenue de continuer ses réflexions sur les cinq ordres d'architecture. On a lu ensuite une dissertation faite par M. *Courtonne* sur l'ordre dorique, qui doit rester dans les registres de l'Académie pour y avoir recours s'il est nécessaire.

Du lundy 3[e] Décembre 1736[2].

La Compagnie a examiné deux grands profils que M. *Tannevot* a apportez, dont l'un est conforme à l'ordre

1. *Catalogue des médailles...*, n° 81. La médaille décernée à Brébion n'est pas décrite. La troisième est semblable à la première.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

dorique de Vignole et l'autre est tiré d'autres architectes, suivant lequel il a fait une composition de l'ordre dorique avec des colonnes accoupléez, qu'il a laissé à l'Académie pour en faire l'examen. Il a commencé la lecture d'un écrit pour justifier son travail et il la continuera à la séance prochaine pour avoir le sentiment de l'Assemblée.

Du lundy 10e Décembre 1736.

La Compagnie s'est encore entretenue sur la proposition précédente rapportée par M. *Tannevot* et a remis à la conférence prochaine à recueillir les voix et les sentiments de chaque académicien pour en tirer le fruit que l'Académie jugera à propos.

Du lundy 17e Décembre 1736.

La Compagnie a continué ses remarques sur toutes les proportions de l'ordre dorique.

Dans l'assemblée de ce jour a été examiné de nouveau le dessein présenté par le sr *Tannevot*, le 3e de ce mois, représentant un portique d'ordre dorique avec mutules dans la corniche, ainsy que le mémoire instructif des mesures et propositions qu'il a estudiées pour groupper et accoupler sans irrégularité deux colonnes couronnées de l'entablement, sans confondre leurs bazes et chapiteaux, et pour conserver dans cet ordre d'architecture celuy des métopes et triglifes dans la frise et des mutules dans la corniche.

M. *Gabriel*, après avoir lu le mémoire en entier, a recueilly les voix. La Compagnie, reconnaissant les différences qui règnent dans les sentiments, les compositions et les mesures données par les anciens architectes[1],

1. La Compagnie avait déjà dit quelque chose de semblable.

a jugé qu'une exactitude trop scrupuleuse à les copier pouvoit nuire au progrès et à la perfection de l'architecture qui feront toujours sont objet. Que, sans vouloir s'écarter de leurs principes, elle verra néantmoins avec plaisir l'émulation et s'appliquer à de nouvelles études et qu'elle croit devoir son sufrage aux découvertes dont il résulte plus d'élégance et de noblesse dans la composition, plus d'ordre et d'arrangement dans les parties. Son avis est que les proportions données par le dessein de M. *Tanevot* peuvent être utiles et s'exécuter facilement[1].

Voir particulièrement les séances du 10 mai et du 1er juin 1686 (t. II, p. 118-121), et ci-après, p. 205, avec la référence.

1. Sur les dessins de Tanevot, qui existent à la Bibliothèque de l'Institut, N 83 d et N 84 c, in-fol., voir l'Introduction du présent volume. Nous en signalons dès maintenant l'importance exceptionnelle.

1737.

Du lundy 7e Janvier 1737[1].

La Compagnie s'est entretenue sur un nouveau projet en rotonde de l'ordre dorique proposé par M. *Tannevot*, qu'elle se propose d'examiner à fond dans les conférences suivantes.

Du lundy 14e Janvier 1737.

La Compagnie s'est encore entretenue sur les différens plans et élévations que M. *Tannevot* a proposé sur l'ordre dorique et qu'elle continuera jusqu'à ce qu'on ait réglé l'usage qu'on en doit faire.

Du lundy 21e Janvier 1737.

La Compagnie ayant examiné à différentes reprises les nouvelles études du sr *Tanevot* sur l'ordre dorique avec mutules et qui avoient pour objet, suivant l'esprit de l'Académie, de trouver des proportions justes pour acoupler deux colonnes et deux pilastres sur diverses formes de plans[2], elle a reconnu que, pour y parvenir, le

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Contant, de Cotte, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 21, 46, et références. L'Académie a déjà constaté les différences de mesures sui-

premier soin du s[r] *Tanevot* avoit esté de rechercher toutes les mesures que les architectes, tant anciens que modernes, avoient données à cet ordre.

Que, par cet examen, il avoit reconnu que ces mesures différoient beaucoup entre elles et que, d'ailleurs, elles ne pouvoient avoir lieu que sur des plans droits, ny admettre de colonnes acouplées sans confondre ensembles les bazes et chapiteaux, que pour remédier à cet inconvénient et groupper des colonnes et des pilastres, dont les bazes et les chapiteaux fussent libres et détachez, et néanmoins faire couronner ces groupes par l'entablement sans aucune yrégulliarité, il estoit nécessaires d'estudier de nouvelles proportions dans toutes l'estendue de cet ordre.

C'est le fruit du travail dont l'Académie avoit chargé le s[r] *Tanevot*, qui a d'autant mieux répondu à ses veues que les proportions qu'il a mis en évidences par tous les plans, profils et élévations qu'il luy a présentez, sans sortir de l'armonie si désirée dans tout ordre d'architecture, qu'il n'en couste rien à la régularité, que les principes des anciens y sont respectez, et que l'exécution ne sçauroit produire qu'un bon effet; c'est le sentiment de la Compagnie qui a paraphé tous ces desseins et fait déposer dans les armoires de l'Académie.

Du lundy 28[e] Janvier 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur de nouveaux projets sur l'ordre dorique proposé par M. *Tanevot*, qu'elle continuera d'examiner dans les conférences suivantes.

vant les théoriciens différents, *Procès-verbaux*, t. II, p. 119, 120; t. III, p. 50, note. Claude Perrault insistait sur ces divergences pour en tirer argument. H. L. *Quelques idées de Claude Perrault sur l'architecture* (*Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1910, p. 322 et suiv). H. L. *L'art français au temps de Louis XIV*, *passim*.

Du lundy 4e Février 1737[1].

La Compagnie ayant encore travaillé à examiner un morceau d'architecture sur l'ordre dorique avec mutules dans l'entablement, dont l'entablement couronne et fait un avant corps sur deux colomnes groupées, et dont le renfoncement entre les colomnes porte un trigliphe ployé dans les angles rentrans, d'où part la division des métoppes dans la frise, ce qu'elle juge pouvoir ce bien pratiquer en recoupans le haut de l'entablement, afin de conserver l'égalité de la longueur des mutules.

Elle a chargé le sr *Tanevot* de rechercher ce que les anciens architectes ont traitté et produit sur l'ordre ionique, d'en raporter leurs proportions et de les démontrer par des nottes et des desseins qui en puissent donner une idée juste.

Du lundy 11e Février 1737.

Le sr *Tanevot* a présenté les proportions donnez par Barbaro, Viola, Jean Bullant, Vignolle, Paladio, Scamozy, Vitruve et Philibert de Lorme[2] sur l'ordre ionique,

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

2. Nous avons donné au t. II, p. 360-363, les titres complets et les dates des ouvrages de Bullant, de l'Orme, Palladio, Scamozzi et Vignole.

L'ouvrage de Barbaro est sans doute la traduction de Vitruve : *I dieci libri dell' architettura di M. Vitruvio tradotti e commentati da Daniello Barbaro*, 1556, in-8°.

Viola a publié (ou on a publié sous son nom) : *Della architettura di Gioseffe Viola Zanini padovano, pittore et architetto, libri due, ne' quali con nova simmetria e facoltá si mostrano le giuste regole dei cinque ordini...*, 1629.

Pour Vignole, cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 213 et les notes.

On trouvera dans Fréart de Chambray, *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne*, 1650, in-fol., des reproduc-

représentez sur un papier dessigné les uns à costez des autres, avec les cottes de chacuns de ses anciens maîtres sur chacuns de leurs profils, pour avoir lieu de bien connoître les différences que chacuns de ces architectes ont donnés à leurs œuvres. La Compagnie a commancé à examiner les différents sentimens de ces anciens et continuera les scéances prochaines au moyen de parvenire à former un choix qui puisse réussir à faire dans cet ordre une composition dont l'élégence puisse faire un tout d'une belle composition.

Lundy 18e Février 1737.

La Compagnie a continué de s'entretenire sur les fraguements de l'ordre ionique que le sr *Tanevot* a raporté et elle continuera de mesme les scéances qui suiveront.

Du lundy 25e Février 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur différents profils du chapiteau ionique, proposez par M. *Tannevot,* qu'elle examinera dans les conférences suivantes.

Du 11e Mars 1737[1].

La Compagnie, après avoir examiné plusieurs chapiteaux ioniques proposez et dessignez par M. *Tanevot*, est convenue que le sr Tannevot en mettroit un au net pour laranger suivant ce qu'il conviendra[2].

tions de Palladio, Scamozzi, Vignole, Barbaro, Viola, Bullant et de l'Orme pour les différents ordres.

1. Ont signé en mars : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Contant, de Cotte, de Courtonne, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, de Vigny.

2. En marge : approuvé la rature ci-dessus de quatorze mots.

Du lundy 18e Mars 1737.

Lorsque l'Académie veut donner des proportions de l'orde ionique, pour instruire le public et luy donner des règles certaines, il nous paroît nécessaire qu'elle rapporte toutes celles donnéez par l'antique et par les auteurs modernes les plus récens, les formes de ses chapiteaux, des différentes bases et divisions des entablements, pour, ces exemples rapportez, blasmer ce qui sera à rejetter et composer des règles de cet ordre dans les véritables proportions qui doivent être admises et qui seront le sentiment de l'Académie; que, comme en différentes occasions, on s'est servy d'un chapiteau composé de l'ionique à la Scamozzy[1] avec volutes par une face et balustres par une autre, en mettant une astragale et filet au haut du fust de la colonne comme au dorique, séparé par un gorgerin de la baguette et filet du chapiteau, examiner cette proposition pour revoir celuy de cette fasçon qui doit être préféré et en donner les proportions certaines à ceux qui voudront l'employer.

Du mardy 26e Mars 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur les chapiteaux et les autres proportions de l'ordre ionique et continuera dans les séances prochaines.

Du lundy 1er Avril 1737[2].

La Compagnie s'est encore entretenu sur les propor-

1. C'est le chapiteau appelé quelquefois moderne. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 315, 316; t. II, p. 143, 144.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, Contant, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Legrand, Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny.

tions du chapiteau et des autres parties de l'ordre ionique, ce qu'elle doit continuer dans les conférences suivantes.

Du lundy 8e Avril 1737.

L'Académie s'est entretenue sur le sujet qu'on doit donner aux élèves qui doivent travailler aux prix de cette année, et elle a résolu de leur donner pour étude deux desseins d'escalier, l'un pour un hôtel ordinaire, et l'autre pour un palais magnifique, le premier pour monter seize pieds et l'autre vingt et un, ce dernier orné et décoré au plus beau[1].

Ces deux desseins d'escalier seront composez des plans, tant des fondations que du rez de chaussée et du premier étage avec les coupes différentes et profils.

Du 29e Avril 1737.

La Compagnie a examiné les esquisses des élèves de l'Académie au nombre de neuf, qui sont les srs d'Orbay, Quillet, la Guêpière, Saint André, Joseph d'Ahi, Lindet, Brébion, Dumont, Boquet, qui ont rendu les dittes esquisses et que l'Académie a aprouvé pour le prix de cette année, et on a remis à la prochaine assemblée pour examiner le mémoire et le chapiteau de l'ordre ionique, que le sr *le Roux* a porté, dont il doit apporter le dessein en son entier.

Du lundy 6e May 1737[2].

La Compagnie a lu le mémoire donné par M. *Le Roux*

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 205-206; t. II, p. 15-16, 164, 196, 213.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Chevotet, Contant, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot.

sur les proportions de l'ordre ionique, qu'elle a trouvé assez bien diviséez à l'exception de l'entablement qu'il met aux deux neuviesmes de la colonne, qu'elle souhaitteroit estre entre le cinquiesme et le quart dans les dedans, mesme un tiers de partie de plus, c'est à dire 4 modules et une partie pour ne pas faire de trop foibles fractions; dans le dehors ne luy pas donner absolument le quart, mais 4 modules et 4 parties, qui sont deux parties moins que le quart, pour ne les pas traiter dans une proportion si masle que dans le dorique.

Est encore à observer que la prudence de l'architecte, quand il traitte l'ordre entier avec un piédestal du tiers de la colonne, doit tenir son entablement un peu plus masle par rapport à la hauteur entière de l'ordre, qui seroit de 28 modules, que lorsqu'il n'y a qu'un socle de 3 ou 4 modules, car il peut tenir son entablement plus foible par rapport à la totalité.

Elle s'est encore fait relire les précédentes conférences et, comme dans celle du 11e Février 1737, il a esté déterminé d'examiner les proportions de cet ordre ionique donnéez par les anciens architectes et modernes pour en blasmer ou approuver ce qui en paroîtra utile à l'Académie, pour avoir lieu d'en bien connoistre la différence, et que l'on continueroit cet examen de suite, afin de parvenir à en faire un choix qui serve d'exemple au public, ce qui a esté interrompu, la Compagnie est convenue que l'on reprendroit cet examen où il est resté pour en régler une décision déterminée.

Lundy 13e May 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur les proportions qu'il convient de donner pour renfler des colonnes pour leur donner toute la grâce qu'il est possible, et sur la division

des canelures et de leurs costes et elle continue de s'entretenir sur la proportion de l'ordre ionique[1].

Du lundy 20e May 1737.

La Compagnie s'est entretenu sur un mémoire que M. *Courtonne* a présenté sur le renflement des colonnes et les cannelures[2], et elle est convenue qu'on n'en parlera qu'après que l'on aura achevé de parler de l'ordre ionique dans l'ordre cy dessus étably.

Du lundy 27e May 1737.

L'Académie a lu un discours sur l'ordre ionique tiré du *Traité d'architecture* de M. *Courtonne*[3], dans lequel elle a trouvé d'assez bonnes choses dont elle pourra faire usage dans la suite en continuant de traitter de l'ordre ionique.

Du lundy 3e Juin 1737[4].

La Compagnie a repris les deux desseins qui ont été faits et mesurés sur l'ordonnance ionique de la fassade du *Palais des Thuilleries* et du mesme ordre pris au *Portail de l'église des Feuillans*[5], pour en examiner les différentes

1. Cf. ci-dessous, p. 211 et suiv.
2. *Procès-verbaux*, t. III, p. 79.
3. Nous avons déjà dit que nous avons cherché en vain cet ouvrage.
4. Ont signé en juin : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Legrand, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot.
5. C'est le portail central construit par Philibert de l'Orme. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 19; t. IV, p. 181.

Il s'agit du portail des *Feuillants de la rue Saint-Honoré*, qui avait été construit sur les avis et sous le contrôle de l'Académie. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 143-146; t. II, p. 170.

proportions et surtout pour la différence des entablements, ce travail tandant à la précision qu'elle veut ademettre à l'ordre ionique qu'elle étudie à la suitte du toscan et du dorique, quelle a réduits sur des proportions qui luy ont paru les plus convenables.

Du lundy 17e Juin 1737.

Il a été présenté à l'Académie par le sr Marteau les plans des colédors qui règne dans l'épaisseur des murs au pourtour de l'*église de Saint Pierre de Rome*[1]. L'Académie a trouvé cette étude bonne et la exhorté de perfectionner le dessein et d'en rédiger le plan pour être déposé à l'Académie, avec les autres plans qui concernent cette église, ainsi que d'en faire le profil juste sur les même (un blanc).

L'Académie a ensuitte examiné les deux différents profils en grand que M. *Tannevot* a fait pour la composition des deux entablements d'ordre d'yonique, l'un au quart de la colomne et l'autre entre le quart et le cinquième, et une dissertation sur les différentes proportions que les antiques et les modernes ont donné aux proportions de cet entablement; l'Académie s'en est entretenue et, sans rien décider, a remis, après l'examen que chacun en fera pour donner ses réflections à l'Académie, de les examiner dans la prochaine assemblée et en décider.

Du lundy 25e Juin 1737.

La Compagnie a relu la dissertation que M. *Tannevot* a faite sur les différentes proportions données par l'antique et les modernes à l'entablement de l'ordre ionique,

1. Ce doit être le Marteau qui obtint le grand prix de Rome en 1731; mais il n'alla pas à Rome, au moins officiellement, car il n'est pas signalé dans la *Correspondance des directeurs*... Cf. ci-après, p. 236.

et, après avoir examiné les deux profils en grand qu'il en a tracé, l'un entre le quart et le cinquième et l'autre au quart, l'Académie a trouvé que celuy entre le quart et le cinquième s'accordoit mieux avec ceux qui ont le plus approché de la belle proportion de cet ordre, comme Vignol, Scamozi et Palladio[1], tenant des proportions des trois; et pour établir une règle propre à diviser l'architrave, la frise et la corniche, il propose diviser la totalité en 25 parties, dont il donne 7 à l'architrave, 8 à la frise et 10 à la corniche; laquelle réduction a été approuvée par l'Académie, ne blâmant pas ceux qui donneront une plus grande proportion à l'entablement, même jusqu'au quart, ce qui peut se faire à de grands édifices traittés d'une manière plus mâle, et dans ce cas la même division en 25 parties est toujours bonne.

Du mardi 25e Juin mil sept cent trente sept.

Du lundy 1er Juillet 1737[2].

La Compagnie s'est entretenue sur deux élévations de colomnes groupées d'ordre ionique, dont l'une est couronnée d'un entablement, est avec modillons, et l'autre avec denticulles; elle a agisté la position des distances des dits modillons pour l'éloignement des colomnes à groupper; elle a remis à la première assemblée à en confférer une seconde fois.

Du lundy 8e Juillet 1737.

La Compagnie s'étant encore entretenue sur la division de l'entablement de l'ordre ionique proposé par le sr *Tane-*

1. Voir ci-dessus, p. 204.
2. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Chevotet, Contant, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, de Vigny.

vot, qui est de diviser la hauteur entièr de cette entablement en 25 parties égalles, afin d'en donner 7 à l'architrave, 8 à la frise et dix à la corniche, ayant trouvé que les deux profils de cet ordre dessignez en grand deviennent d'une proportion à pouvoir s'exécutter en tous les bastiments où l'on voudra l'employer, ce que l'Académie a approuvé de nouveau comme elle l'a cy devant approuvé dans sa séance du lundy 25e juin dernier.

Du lundy 15e Juillet 1737.

L'Académie s'est entretenue sur la division des entablements de l'ordre ionique ornez de modillons ou de denticulles.

Elle a observé que, pour l'entablement avec modillons, c'est le plan de la corniche avec ses modillons et ses roses divisez régulièrement qui donne l'intervalle d'une colonne, pourquoy à deux colonnes groupées à une encognure il est indispensable que ce soit un vuide ou rose qui se trouve dans le milieu de l'intervalle, comme il est marqué dans le dessein que M. *Tannevot* a raporté, d'autant que si on vouloit mettre un modillon dans le milieu de l'intervalle, on le pourroit en faisant toucher les tailloirs des chapiteaux, mais il s'en suiveroit que les bases se mangeroient. Cette règle établie, elle donne celle de tout le reste de l'édifice, où il est de règle de faire toujours trouver un vuide dans le milieu de chaque intervalle.

A l'égard des denticulles, l'Académie a aprouvée la proposition de M. *Tannevaux* de mettre un plein de denticulles sur l'angle et non une petite pomme de pain, comme il s'est pratiqué en beaucoup d'endroits, parce que cela conserve mieux la forme du profil, que, pour la division des denticulles, il est indiférent que ce soit un plein ou un vuide dans le milieu des intervalles.

La Compagnie a encore observé qu'il peut y avoir une difficulté dans la composition de l'entablement avec modillon à un édifice traitté en pilastres ou un traitté en colonnes, d'autant que le retour de l'entablement tombant sur le nud du pilastre a plus de saillie qu'au retour qui tomberoit sur le nud de la colonne par le haut, à cause de la diminution; sur quoy la Compagnie a prié M. *Tanevot* d'examiner cette observation et d'en raporter une composition dans ce cas.

Du lundy 22e Juillet 1737.

La Compagnie s'est encorre entretenue sur la distribution de l'entablement de l'ordre ionique, sur un dessein projetté par l'Académie, lorsqu'il se trouveroit sur un plan où il y auroit des pilastres au dérierre des colommes, à cause de l'inconvénient de la colomne qui a sa diminution par le haut et que les pilastres n'ont point de diminution par le haut, ce qui occasionneroit un retour dans tout l'entablement, aplomb des angles de tous les pilastres d'angles et de retours.

Le sr *Tanevot* en a présenté un dessein qui fait conoistre la difficulté de l'exécution de l'entablement à cet effet, à cause de l'iréguilliarité des plafonds des rosettes, qui deviennent inégaux de la face de devant à celles des costez, et il raportera d'autres projets pour parvenir à un moyen plus régullier au sujet du dit entablement.

Du lundy 29e Juillet 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur deux différents desseins de la corniche en plan renversé de l'ordre ionique, que le sr *Tanevot* a aporté, composé sur un plan de colomnes couplées avec pilastres dérierre, pour connoistre l'effet des ressault dans l'entablement ou le moyen

de faire régner le mesme entablement sans aucun ressault[1].

Du lundy 1er Aoust 1737[2].

On a raporté à l'Académie trois desseins de M. *Tanevot* en plan d'un entablement ionique à un encoignure de deux colonnes groupées avec deux pilastres dériere, dont celuy de l'angle fait retour avec un autre pilastre groupé comme les colomnes de la face.

Il démontre que, si lon fait porter le nud de l'entablement par la face et par le retour sur le nud de la colonne par le haut, il fait retraite sur le pilastre de la diminution de la colonne, par conséquent que, pour rendre les roses et modillons égaux, cet entablement doit faire resault sur le pilastre de l'angle de la saillie qu'il fait plus que le nud de la colonne par le haut.

Le second que, pour éviter le ressault sur le mesme plan de colonnes et de pilastres, on peut faire porter le nud de l'entablement sur le nud de la colonne par le haut dans la face, et par le retour en saillie sur le tailloir des chapitaux de la colonne et en retraitte sur le pilastre, du retour de ce qu'il convient pour rendre tous les modillons et roses égales, dont il s'ensuit que l'encoignure de l'entablement ne se bornoye pas avec la pointe du tailloir du chapiteau de la colonne ny à son centre.

Le troisième est de partager la diminution de la colonne en deux parties, en faire porter une en saillie sur le tailloir de la colonne par les deux faces et en retraitte sur le nud du pilastre de l'angle, qui ne diminue pas; par ce

1. Cf. ci-dessus, p. 204-209, pour ces deux séances du 29 juillet et du 1er août. Il semble qu'on peut tirer exemple du portique de la chapelle du *collège Mazarin*, bien qu'il soit d'ordre corinthien.

2. Ont signé en août : Gabriel, Aubert, Beausire, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Jossenay, H. Mansart, A. Mollet, Tanevot, Camus.

moyen l'entablement a sa saillie égale dans les deux faces et tous les modillons et roses sont régulliers.

La Compagnie a aprouvé cette dernière méthode, qui paroît la plus convenable à pratiquer, et les trois desseins ont été remis à M. *Courtonne* pour les garder.

Du lundy 10e Aoust 1737.

La Compagnie s'est encore entretenue sur plusieurs remarques nécessaires à faire sur les trois plans d'entablement de l'ordre ioniques présentés par le sr *Tanevot*, et il doit raporter les plans des bases et des chapiteaux l'un sur l'autre pour en marquer les proportions et leur réguilliaritez relativement aux mesmes plans.

Du lundy 19e Aoust 1737.

La Compagnie s'est entretenue sur les plans des basses et des chapiteaux que le sr *Tanevot* a rapporté; elle a remis à la première séance à décider sur les observations qui ont été faites à ce sujet.

Du lundy 26e Aoust 1737.

La Compagnie s'est encore entretenue sur les plans des bases et des chapiteaux que M. *Tannevot* a proposés. Elle a toujours été d'avis que le dessein où l'architrave porte sur le nud des colonnes étoit le plus régulier, malgré le ressaut inévitable dans cette construction. Elle a aussi été d'avis que, si l'on veut éviter le ressaut, la meilleure façon de le faire est de faire saillir l'architrave sur le nud des colonnes par le devant et par les côtés, parce qu'alors les plafonds des rosettes et les modillons deviennent réguliers, et les vuides des plafonds des roses se trouvent vis à vis les vuides qui sont entre les colonnes et les pilastres, suivant le plan numéroté 4e fragment, mais

dans cette construction il faut aussi faire rentrer l'architrave sur les pilastres de ce qu'elle saille sur la colonne.

Le lundy deuxième Septembre 1737[1].

La Compagnie a examiné les desseins que les élèves ont apporté pour concourir aux prix. Le sujet proposé étoit deux escaliers, l'un pour hôtel ordinaire et l'autre pour un palais magnifique, et les voix ayant été prises par le scrutin, le dessein marqué B, qui est de Gabriel Martin Dumont, a mérité le premier prix à la pluralité des voix. Ce 1er prix consiste dans une médaille d'or qui représente le Roy, avec cette inscription : Lud. XV Rex Christianissimus[2], et, au revers, on voit les chemins publics, avec cette légende : Viae Publicae, et, à l'exergue : 1733.

On a ensuite pris les suffrages au scrutin pour le second prix, et le dessein marqué E, qui est de Laurent Lindet, a mérité à la pluralité des voix ce second prix, qui est une grande médaille d'argent où l'on voit le portrait du Roy, avec cette inscription : Ludovicus XV Rex Christianissimus, et, au revers, l'Honneur et la Vertu, avec cette inscription : Honos et Virtus.

Enfin, on a encore pris les suffrages par un 3e scrutin pour un accessit, et le dessein marqué F, qui est de Jean Paul Joseph Datis, a mérité à la pluralité des voix une médaille d'argent où l'on voit le portrait du Roy, avec la même inscription, et, au revers, une Minerve qui conduit un jeune prince au temple de la gloire, avec cette légende : accipe quae peragenda prius.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Hardouin, Jossenay, Lécuyer, Legrand, Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Camus.

2. *Catalogue des médailles de la Monnaie...*, n° 73. La médaille a déjà été donnée en 1733, ci-dessus p. 129. Pour la troisième médaille, voir le *Catalogue*, n° 9. La seconde n'y figure pas.

Du lundy 18e Novembre 1737[1].

L'Académie, étant assemblée après les vacances, a procédé à l'élection de trois sujets pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Hardouin.*

Par le premier scrutin, M. *Le Roux* a eu la pluralité des voix. Par le 2e scrutin, M. *Haubert* a eu la pluralité. Enfin, par le 3e scrutin, M. *Jossenay* a eu la pluralité. Dans le 1er scrutin, M. *Leroux* avoit 8 voix, M. *Jossenay* 5 voix, M. *Aubert* 4 voix, M. *Tannevot* 4 voix. Il y avoit un mauvais billet.

Dans le 2e scrutin, M. *Aubert* avoit 11 voix, M. *Jossenay* 6, M. *Tannevot* 4, M. *Le Roux* 1 voix.

Dans le 3e scrutin, M. *Jossenay* avoit 10 voix, M. *Tannevot* 9 et MM. *D'Isle*, *Mollet*, *Vigni* chacun une voix.

Ensuite, la Compagnie a fait 3 scrutins pour choisir les trois sujets qu'on doit proposer pour remplir la place qui sera vacante dans la 2e classe par la promotion de celui qui montera à la première.

Dans le premier scrutin, M. Guillot Aubri a eu la pluralité, il a eu 12 voix, M. Buyret 3, M. Godot 3, M. Le Goust 2, M. d'Arsilli 1 et M. Bias Aubri 1 voix.

Dans le second scrutin, M. Buyret a eu la pluralité; il y avoit d'abord égalité entre luy et M. Godot, qui avoient chacun 8 voix; M. d'Arsilli avoit 3 voix et MM. l'Assurance, Laubreau et le Goust en avoient chacun une.

Pour décider la pluralité entre MM. Buyret et Godot, on a fait un nouveau scrutin, et M. Buyret a eu 18 voix et M. Godot 4 voix.

Enfin, dans le 3e scrutin, M. Godot a eu la pluralité, il

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Billaudel, Chevotet, Contant, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, de Lassurance, Lécuyer, Leroux, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

a eu 9 voix; MM. Verneuil, d'Arsilli et Laubreau en ont eu chacun 4; M. l'Assurance 3 et MM. (nom passé) et Marteau ont eu chacun une voix.

Les sujets proposés pour remplir la place vacante dans la première classe sont donc MM. *Le Roux*, *Aubert* et *Jossenay*.

Les sujets proposés pour remplir la place qui doit vacquer dans la seconde classe sont MM. Guillot Aubri, Buyret et Godot.

Du lundy 25e Novembre 1737.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté à la Compagnie un morceau d'architecture ionique formant un espèce de portique avec colonnes couplées de chaque côté de l'arcade, et leurs pieds d'estaux, bases et chapiteaux couronnés de l'entablement ionique à modillons avec frontons.

Au bas de ce portique est le plan de la corniche renversée, qui fait voir par l'espace des modillons l'écartement juste des colonnes couplées, qui forment une règle invariable pour la position des colonnes.

Nous renvoyons au mémoire, plans et élévations de M. *Tannevot*[1] pour connoître par les explications et les cottes les proportions et l'arrangement de toutes les parties de ce morceau.

Ce morceau est la suite des études sur l'ordre ionique et M. *Tannevot* doit continuer la même matière dans les assemblées suivantes.

Du lundy 2e Décembre 1737[2].

La Compagnie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier

1. Cf. ci-dessus, p. 201.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubert, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, de Courtonne, Garnier d'Isle, Guillot

architecte et directeur de l'Académie, a lu à l'assemblée une lettre de Monsieur le Controlleur général datée du 24 Novembre 1737, par laquel il donne avis que, sur le compte que M. *Gabriel* lui a rendu des délibérations de l'Académie d'architecture en l'assemblée qui a été tenue le 18 de ce mois pour élire les sujets capables de remplir les deux places vacantes par la mort de M. *Hardouin*, l'une pour monter de la 2e classe à la première dont il étoit, l'autre pour remplacer dans la 2e classe celui qui montera à la première, le Roi a choisi le sr *Le Roux* pour cette première et le sr *Guillot Aubry* pour remplir la seconde. Vous les y ferez recevoir à l'ordinaire. Je suis, monsieur, très parfaitement à vous. *Signé :* Orry[1].

Ensuite, M. *Tannevot* a présenté à la Compagnie un dessein composé de deux ordres l'un sur l'autre; en bas est le dorique, au dessus est l'ionique, formant ensemble une porte de sallon au rés de chaussée et une porte ou croisée de gallerie au premier étage[2].

M. *Tannevot* a composé ce morceau pour voir comment on peut mettre l'entablement à modillons de l'ordre ionique sur l'entablement dorique à modillons, à cause de la différence des divisions de ces deux ordres.

Dans l'ordre ionique de ce morceau, le diamètre du bas de la colonne est égal au diamètre du haut du fust de la colonne dorique qui est dessous, en sorte que le diamètre du haut du fust de la colonne dorique est égal à deux modules de l'ordre ionique, et c'est de ce module que dépend toute la division de l'ordre ionique.

Aubry, Jossenay, Lécuyer, J.-B. Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

1. Sur Le Roux, voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. xxviii. Sur Aubry (connu généralement sous ce nom sans qu'on ajoute Guillot), voir l'Introduction du présent volume. Sur Orry, voir plus loin, p. 222.

2. C'est une application particulière et exceptionnelle de la superposition des ordres. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 172, 178, 304, 320, 321, et ci-après, p. 223.

Suivant cela, M. *Tannevot* a trouvé une juste division de ses modillons entre les centres des deux colonnes de l'arcade, en observant toujours que les modillons tombent sur les solides et les plafonds sur les vuides. M. *Tannevot* a ajouté à ce morceau un fronton, afin de faire voir la régularité de ses modillons.

Le mardi dixième Décembre 1737.

L'Académie étant assemblée, M. *Courtonne* a apporté un dessein pour faire voir la manière de diminuer les colonnes suivant Vitruve, et propose de faire les colonnes cilindriques deppuis le bas du fust jusqu'au tiers de leur hauteur et de les faire diminuer depuis le tiers jusqu'au haut[1]. La Compagnie n'a rien décidé sur cette proposition et se réserve à en parler après qu'elle aura déterminé les meilleures proportions des 5 ordres.

Du lundy 16e Décembre 1737.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a apporté deux desseins pour montrer comment on peut mettre l'entablement ionique à modillons au dessus de l'ordre dorique à mutules, en faisant toujour le diamètre du bas du fust de la colonne ionique égal au diamètre du haut du fust de la colonne dorique, dans le cas des colonnes couplées dans les deux ordres.

M. *Tannevot* suppose toujours que les bases et tailloirs des colonnes doriques ne doivent pas se manger; pour cela M. Tannevot fait son entablement plus fort que le quart d'une quantité qui lui donne ses métopes quarrées. Mais alors l'ordre ionique devient gêné dans la corniche de l'entablement et l'on est obligé de prendre quelque

1. L'Académie s'est très souvent occupée de la diminution des colonnes. *Procès-verbaux*, t. III, p. 78, 80, 258. Vitruve, livre III, ch. II.

licence dans les plafonds des roses qui sont entre les modillons; cette licence dans les plafonds consiste à rendre les modillons assez longs pour la saillie régulière de la corniche, ce qui rend les plafonds des rosettes plus longs que la largeur qu'ils ont entre les modillons; en faisant tomber cette légère licence sur les plafonds, le reste de la corniche devient régulier.

Du lundy 23e Décembre 1737.

La Compagnie a continué de s'entretenir sur la meilleur manière de mettre l'ordre ionique sur le dorique en conservant à ces deux ordres leur régularité, et l'on est convenu de mettre l'ordre corinthien au dessus de ces deux ordres en troisième, pour mieux juger de la proportion des entablemens à modillons et pour connoître si l'exécution en est possible et régulière. M. *Tannevot* s'est chargé de faire les études de cette proposition et de les apporter après les festes.

1738.

Du lundy 13e Janvier 1738[1].

La Compagnie étant assemblée, M. *Le Roux* a demandé l'enregistrement de son brevet d'architecte de la première classe. Voici ce brevet[2] :

Aujourd'huy, dix sept Décembre 1737, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience dans l'art d'architecture du sr *Jean Baptiste Le Roux*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la première classe vacante par le décès du sr *Hardouin*, pour par ledit sr Le Roux jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sr Hardouin, conformément aux lettres

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Beausire, Blondel, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Aubry, Jossenay, Lécuyer, J.-B. Leroux, de Lespée, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Nous donnons le texte de ce brevet, bien que semblable aux autres en ce qui concerne *Le Roux*, parce qu'il y est question pour la première fois d'Orry. Le duc d'Antin était mort le 2 novembre 1736. Orry (Philibert), comte de Vignory, né vers 1689, mort en 1747, maître des requêtes en 1715, intendant de Soissons en 1725, de Perpignan en 1727, de Lille en 1730, contrôleur des finances en mars de la même année, exerça ces fonctions jusqu'en décembre 1745. Directeur général des Bâtiments du roi en mars 1737, il le resta jusqu'en décembre 1745, à la date où il quitta le Contrôle général. Les éditeurs de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France* disent qu'il s'était peu intéressé aux beaux-arts, t. X, p. 884. C'est cependant sous sa direction que fut acquis le *palais Mancini*.

patentes d'établissement, statuts, réglemens, clauses et conditions y portées. Mande et ordonne Sa Majesté au s[r] Orri, conseiller d'État et ordinaire au Conseil royal, controlleur général des Finances, directeur général de ses bastimens, arts et manufactures de France, de faire jouir ledit s[r] le Roux pleinement et paisiblement du contenu au présent brevet, que Sa Majesté, pour assurance de sa volonté, a signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : Louis, et plus bas, Phélippeaux.

Ensuite on lit pour attache. — Veu par nous, Orri, conseiller d'État et ordinaire au Conseil royal, controlleur général des Finances, directeur général des bastimens et jardins du Roy, arts, académies et manufactures royales, le présent brevet, pour jouir de l'effet d'iceluy par ledit s[r] *Le Roux* suivant l'intention de Sa Majesté. A Versailles, le vingt six Décembre mil sept cent trente sept.

Signé : Orri.

L'Académie s'est entretenue, comme dans les assemblées précédentes, sur la meilleure manière de coupler les colonnes dans l'ordre dorique et de mettre dessus les deux autres ordres, sçavoir l'ionique et le corinthien, en couplant pareillement les colonnes[1] et mettant des mutules avec les triglifes dans le dorique et des modillons dans les deux autres. Quoy que dans les meilleurs morceaux de l'antiquité les modillons ne soient point toujours à plomb sur les milieux des colonnes et que les plafonds ne soient pas toujours quarrés entre les modillons, on demande si une plus grande régularité dans les plafonds des modillons et dans la place des modillons est préférable au profil agréable des corniches où les modillons ne sont pas absolument réguliers.

M. *Tannevot* a donné ces trois ordres les uns sur les

1. Voir ci-dessus, p. 219.

autres avec plus de régularité dans les modillons et dans leurs intervalles, mais les plafonds des roses ne sont pas parfaitement quarrés lorsque l'on fait les cham[p]s égaux autour des roses; au contraire, les plafonds renfoncés des roses deviendront quarrés en donnant plus de largeur au chams de devant et de derrière qu'aux chams des côtés.

Du lundy 20e Janvier 1738.

M. *Tanevot* a proposé à la Compagnie trois fragmens de l'entablement dorique pour être exécutés dans le cas où la face d'un bastiment a des colonnes au devant et des pilastres au derrière adhérant au mur de face, et qui n'a que des pilastres simples au mur de face de retour.

Dans le premier fragment, M. *Tanevot* fait rouler l'entablement en le rentrant circulairement à l'angle du bastiment pour éviter ressaut à l'entablement au droit du pilastre, qui est plus large que le haut de la colonne.

Dans le second fragment, l'entablement fait ressaut en saillie sur l'angle du pilastre et se perd dans le pan coupé, rentrant par couronnement sous face; le reste de l'entament d'après le pan coupé n'a plus d'irrégularité.

Dans le 3e fragment, l'entablement passe en retraite sur la saillie du pilastre et continue jusque dans l'angle du pilastre ployé rentrant et jusque dans l'onglet de l'angle rentrant du même pilastre; le reste de l'entablement n'a aucune irrégularité.

L'Académie a été d'avis que ces trois fragments seront gardés et annexés au registre de l'Académie et les a approuvés pour les cas à l'occasion desquels ils ont été composés[1].

Du lundy 27e Janvier 1738.

M. *Tanevot* a lu un mémoire à l'Académie dans lequel

1. Ces dessins ne se trouvent pas dans le registre.

il fait voir que l'entablement de l'ordre ionique peut se diviser en vingt cinq parties égales dans sa hauteur, que, de ces 25 parties égales, il y en a 7 pour l'architrave, 8 pour la frise et 10 pour la corniche.

Il fait aussi voir que l'entablement dorique a la même étendue de 25 parties dans sa hauteur, de façon que l'architrave en a 6, la frise 10 et la corniche 9. Cette division a cela de particulier que chacune des parties en vaut deux du module divisé en 12. Il résulte encore de cette division de l'entablement qu'en couplant les colonnes on y trouve des métopes quarrés, sans faire manger les bases ny les chapiteaux, pourvu que l'on mette 33 parties du module ou 2 modules 3/4 entre les axes des colonnes couplées.

Dans l'ordre corinthien on trouve encore qu'en divisant l'entablement corinthien en 25 parties, l'architrave en a 7, la frise 8 et la corniche 10, mais ces parties aussi bien que celle de l'entablement ionique ne sont point celles du module divisé en 12, mais celles de l'entablement divisé en 25 parties.

Du lundy 3e Février 1738[1].

M. *Tanevot* a apporté à l'Académie une étude de l'entablement corinthien avec modillons et denticules.

Dans cette étude, M. *Tanevot* observe : 1° de mettre un denticule à l'angle saillant au lieu d'un vuide rempli d'une pomme de pin ; 2° de là, il fait une division des denticules telle qu'il se trouve toujours un sur le milieu de la colonne et sous chaque modillon ; 3° suivant ces divisions, il se trouve entre les axes de deux colonnes un intervalle de

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Aubry (c'est Guillot Aubry), Beausire, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Jossenay, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

44 parties; 4° M. Tannevot observe encore de mettre un plafond de rose entre les deux colonnes qu'il veut grouper.

Ensuite, la Compagnie a proposé d'examiner comment on peut traitter la corniche de l'entablement dans le cas où les tailloirs des colonnes groupées se toucheroient et, dans cette disposition des colonnes, en observant de mettre des modillons sur leurs milieux, on peut placer une rose entre les colonnes ou, si l'on est obligé, d'y mettre un modillon.

Du lundy 10e Février 1738.

M. *de Vigni* a rapporté à l'Académie un dessein de l'entablement corinthien dans lequel il grouppe deux colonnes en faisant toucher leurs tailloirs. L'entablement a sa hauteur égale au quart de la colonne, la corniche a presque deux modules de hauteur et sa saillie est plus grande que sa hauteur d'environ un dixième de module. Enfin, l'architrave et la frise ont chacune un module et demi.

Dans ce dessein que M. *Vigni* propose pour faire voir que l'on peut grouper les colonnes corinthiennes en faisant toucher les tailloirs, les plafonds des roses sont quarrés, les modillons portent sur les milieux des colonnes et il se trouve un modillon entre les colonnes.

M. *Tannevot* a aussi rapporté deux desseins de l'entablement corinthien et la Compagnie se propose de les examiner dans l'assemblée suivante, qui se tiendra le premier mardy de caresme, 18e de ce mois.

Du mardy 25e Février 1738.

La Compagnie, ayant examiné les différentes méthodes de coupler deux colonnes corinthienes en faisant toucher les tailloirs de leurs chapiteaux, a remarqué sur les desseins de M. *Tanevot* et de M. *de Vigni* que l'entablement devient nécessairement égal au quart de la hauteur de la

colonne, lorsque l'on veut rendre les modillons réguliers et les roses quarrées et faire tomber un modillon sur l'entredeux des colonnes. Elle a aussi remarqué, d'après M. *Mansart*, que l'on peut faire toucher les tailloirs des mêmes colonnes et faire l'entablement égal au cinquième de la colonne, lorsque l'on mettra une rose au dessus de l'entre deux des colonnes; mais, si l'on veut dans cette méthode rendre les plafonds des roses quarrés, on sera obligé comme M. *Mansard* de racourcir les modillons sous le plafond du larmier, ainsi que Scamozzi l'avait fait avant lui[1]. La Compagnie a été d'avis que ces deux méthodes se pouvoient suivre dans l'accouplement des colonnes corinthiennes dont on fait toucher les tailloirs.

Du lundy 3e Mars 1738[2].

La Compagnie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, a proposé de déterminer lorsqu'un ordre d'architecture avec colonne a une encoignure avec pilastre derrière, la colonne diminuant et le pilastre montant aplomb, comment se peut faire le retour de l'entablement qui porteroit par la face sur le haut de la colonne, et dans le retour, s'il porte sur le haut de la colonne, il se trouvera en retraite sur le pilastre de ce qu'apporteroit la diminution.

L'Académie, ayant examiné cette proposition, a été d'avis que, pour éviter tout ressaut, il faudroit diviser la

1. La séance annoncée pour le 18 février (page précédente) ne figure pas au procès-verbal.

Je ne vois pas de quoi il est question ici, à propos de Mansart. Quant au détail relatif à Scamozzi, je l'ai en vain cherché dans le livre VI de *L'architecture* (Traité des ordres). Sur la question des colonnes couplées, cf. p. 237, note 1.

2. Ont signé en mars : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Delarue, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

diminution du module de la colonne en trois parties égales, diminuer le diamètre du pilastre d'une de ces parties de chaque côté, faire porter l'entablement en saillie d'une partie sur le nud de la colonne, et en retraite d'une partie sur le nud du pilastre diminué; mais, pour que l'entablement soit régulier et ses divisions justes, il faut donner la même saillie d'une partie à la face de devant de la colonne.

Du lundi 10e Mars 1738.

La Compagnie s'est encore entretenue sur ce qu'il falloit faire pour éviter les ressauts lorsqu'il y a une colonne à l'angle de la face d'un bastiment et un pilastre derrière[1].

L'Académie a toujours été d'avis qu'il falloit que les pilastres fussent à plomb et de même diamètre en haut et en bas, mais que, pour éviter le ressaut ou un trop grand porte à faux de l'entablement sur la colonne, ou enfin une retraite désagréable sur le pilastre, on pouvoit partager en trois parties égales la diminution du rayon de la colonne et premièrement faire le diamètre du pilastre plus petit d'un tiers de chaque côté, secondement faire saillir l'entablement d'un tiers sur le nud de la colonne, 3o enfin, faire rentrer d'un tiers l'entablement sur le nud du pilastre, comme on l'avoit décidé dans l'assemblée précédente.

Du lundi 17e Mars 1738.

L'Académie s'est entretenue sur les proportions d'un ordre entier ionique, et M. *Tanevot* s'est chargé de rapporter cet ordre entier debout sur les études particulières que l'Académie a approuvé, afin qu'on puisse voir les rapports de toutes les parties de cet ordre et les déterminer.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 15, n. 1 (*Quatre-Nations*); t. III, p. 103 (*id.*), 117, et n. 1; t. IV, p. 13.

Ensuite, on a proposé à Messieurs les académiciens de penser quel sujet on donneroit aux élèves pour le prix de cette année pour le fixer dans l'assemblée suivante.

Du lundi 24e Mars 1738.

L'Académie estant assemblée, on est convenu de donner aux élèves, pour le sujet du prix de cette année, l'entrée ou plustost une porte servant d'entrée à une grande ville, entourée d'un fossé de 20 toises de largeur, avec un pont pour traverser le fossé, et dans la ville une rue qui réponde à la magnificence de l'entrée.

Ensuite, on a examiné quatre exemples des proportions de l'ordre ionique donnés par les cinq architectes qui ont eu le plus de réputation, Vitruve, Palladio, Scamozzi, de Vignole et Philibert de Lorme[1].

Vitruve donne à la colonne ionique dix sept modules deux tiers et le cinquième de cette hauteur à l'entablement.

Palladio donne 18 modules à la colonne, y compris la base et le chapiteau, et le cinquième à son entablement.

Vignole donne 18 modules à sa colonne et le quart de cette hauteur à son entablement.

Après les exemples de ces architectes, on a encore rapporté un exemple de Philibert de Lorme, qu'il a exécuté à la *façade des Thuilleries*[2], où les colonnes ioniques ont 18 modules et demi, et l'entablement a 2 parties de moins que le milieu entre le quart et le cinquième.

La Compagnie, après avoir examiné toutes ces différentes proportions dans la composition de l'ordre ionique, est d'avis qu'on ne doit jamais donner moins que 18 modules à la colonne de cet ordre pour conserver une proportion

1. Voir ci-dessus, p. 209.
2. Voir Philibert de l'Orme, *Architecture*, fol. 148, 155, 242. — Du Cerceau, *Les plus excellens bastiments de France*, t. I. *Procès-verbaux*, t. III, p. 191.

entre l'ordre dorique et le corinthien; que, cependant, dans les cas où l'on veut donner plus de légèreté, on peut lui donner 18 modules et demi et non au delà.

Que dans les dedans la proportion de l'entablement est bonne au cinquième, les membres se rapprochant plus de la vue, et que dans les faces extérieures le mieux seroit de le mettre entre le quart et le cinquième; et comme cela ne détermine que la proportion générale, M. *Tanevot* a été prié de continuer le travail de toutes les parties pour les examiner dans les conférences suivantes.

Du lundi 14e Avril 1738[1].

Les élèves qui ont travaillé au sujet proposé pour le prix de cette année et qui ont donné leurs esquisses signées du proffesseur et du secrétaire sont MM. d'Orbay, Bourdet, Potain, Saint André, Lancret, Hénon, Camus, Jossier, Moreau, Bénard, Harmant, Brébion, d'Atis, Lindet, Courtonne.

L'Académie, ayant examiné ensuite les proportions établies dans la conférence précédente, a cru n'y devoir rien changer. Et M. *Tannevot* s'est chargé de rapporter dans la conférence suivante les proportions en grand de l'ancien ordre ionique.

Du lundy 21e Avril 1738.

Sur la question que M. *Courtonne* a proposé, sçavoir si quand des ordres d'architecture sont plús exaucés que d'autres, on doit donner aux colonnes plus élevées moins de diminution qu'aux plus basses, proportionnellement à leur élévation, la Compagnie a été d'avis qu'il ne falloit

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Courtonne, Deluzy, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

point faire de différence par rapport à la diminution entre un ordre plus élevé et le même ordre moins élevé.

Du lundy 28e Avril 1738.

La Compagnie s'est entretenue sur les proportions de l'ancien ordre ionique[1] et elle n'a rien voulu décider jusqu'à ce que M. *Tanevot* ayt apporté en grand les proportions dont on est convenu pour cet ordre.

Du lundy 5e May 1738[2].

On s'est entretenu sur la diminution des colonnes, à l'occasion d'un mémoire que M. *Courtonne* a lu, dans lequel il essaie de démontrer que les architectes qui ont le mieux écrit sur l'architecture non seulement n'ont point donné de préceptes pour augmenter le diamètre des colonnes au tiers de leur hauteur, mais encore ont dit positivement qu'on les devoit faire cilindriques, depuis le bas jusqu'au tiers, et les faire ensuite diminuer depuis le tiers jusqu'au haut[3]. L'Académie n'a rien voulu décider sur cet article et a remis la décision de la diminution des colonnes après qu'elle aura déterminé les proportions des parties des ordres.

Du lundi 12e May 1738.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a proposé de toiser la longueur d'un anse de pannier fait de 3 arcs de

1. Ce doit être l'ordre ionique considéré comme classique, par opposition à celui qu'essaya Scamozzi dans le chapiteau. Cf. ci-dessus, p. 206.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Courtonne, Deluzy, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Camus.

3. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 205, 206; t. II, p. 15, 16, 164, 196; t. III, p. 78, 383, 384; t. IV, p. 66.

cercle chacun de 60 degrés. Et il a déterminé cette longueur de cette anse par la méthode suivante[1] :

Il faut ajouter ensemble 18 fois le diamètre et 30 fois la montée et diviser la somme par 21. Cette méthode est extrêmement précise, quoyque fondé sur le rapport du diamètre à la circonférence comme de 7 à 22, et en prenant 26/15 pour la racine quarré de 3.

Du lundi 19e May 1738.

L'Académie s'est entretenue sur la proportion des pieds destaux des ordres d'architecture et est convenue que le tiers de la hauteur de la colonne de l'ordre corinthien et composite, compris base et chapiteau, étoit d'une belle proportion, M. *le Roux* s'est chargé d'apporter les desseins où seront marquez les proportions des autres ordres.

Du lundi 2e Juin 1738[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté le dessein d'un ordre ionique avec deux colonnes accouplées sur la même distance que les colonnes couplées de l'ordre dorique laissent entre leurs axes. Il suit de cette composition que la distance entre les axes des colonnes de l'ordre dorique est de 33 parties de leur module, et que la distance entre les axes de l'ordre ionique est de 39 parties et demi du module ionique. C'est sur cette division que M. *Tanevot* a étudié la division des denticules dans la corniche, pour avoir un denticule sur l'angle au lieu de pomme de pin et pour avoir en même tems un denticule à plomb sur le milieu de chaque colonne.

1. Pour ce cas de toisé et ceux qui suivent, cf. ci-dessus, p. 176, 177, 184, 185.

2. Ont signé en juin : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Chevotet, de Cotte, Deluzy, de Courtonne, Legrand, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

Du lundi 9e Juin 1738.

L'Académie s'est entretenue sur le toisé d'un berceau ou anse de pannier tracé sur trois centres, dont chacun est le centre d'un arc de soixante degrés, et elle s'en est tenue à la règle donnée dans la conférence du 12e May, en abrégeant cette méthode, c'est à dire que pour avoir le pourtour du cintre d'un anse de pannier tracé par trois centres, il faut prendre six fois le diamètre et dix fois la montée, les ajouter ensemble et prendre le septième de la somme. (Suit un exemple.)

Du lundy 16e Juin 1738.

L'Académie, étant assemblée, a examiné de nouveau la règle énoncée dans la conférence précédente, et l'ayant trouvé bonne pour tous les anses de pannier qui sont faits par trois centres et qui sont composés de trois arcs de cercle de 60° chacun, elle est convenue qu'on devoit l'appliquer au toisé des voûtes de berceau surmontées, qui sont pareillement composées et décrites par trois centres. Mais, pour lors, il faudra ajouter cinq fois le diamètre et douze fois la montée et prendre la septième partie de la totalité. (Suit un exemple.)

Ensuite, la Compagnie, ayant consulté et comparé les différents auteurs qui ont traité de l'ordre ionique et remarqué que les profils de leurs entablements sont très différens, elle est convenue qu'on étudiera un entablement composé de belles parties sans s'arrester au sentiment d'aucun auteur particulier.

Du lundi 23e Juin 1738.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté un profil de la corniche de l'entablement ionique avec denticules, qu'il a étudié pour des colonnes groupées à

plomb sur les colonnes doriques, en s'assujettissant aux distances des centres des colonnes. Dans cette corniche, M. *Tannevot* n'a suivi aucun des auteurs qui ont traitté cet ordre, mais il a cherché à la composer des moulures qui font le meilleur effet et qui font un tout plus régulier et de meilleur goût. Comme ce travail est fait pour un ordre composé de colonnes, il reste à faire une pareil étude pour un ordre ionique composé de pilastres. Et M. *Tanevot* s'est encore chargé de le composer avec denticules.

Du lundi 30e Juin 1738.

La Compagnie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté un profil de l'entablement ionique avec denticules qu'il a étudié pour des pilastres groupés à plomb sur des colonnes ou pilastres doriques, en s'asujettissant aux distances des axes des colonnes grouppées doriques, laquelle distance est de trente trois parties dans l'ordre dorique et qui devient de 39 parties du module ionique dans l'ordre ionique posé au dessus du dorique. C'est ce dessein que M. *Tanevot* avoit promis dans la conférence précédente.

Du lundi 7e Juillet 1738[1].

La Compagnie étant assemblée, M. Marteau a présenté à l'Académie le plan du premier corridor et celui du second corridor de *Saint Pierre de Rome*[2], avec une coupe

1. Ont signé en juillet : Aubert, Beausire, Beausire fils, Chevotet, de Courtonne, Deluzy, Legrand, de Lespée, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Voir ci-dessus, p. 210. — Je n'ai pas trouvé les dessins ni le texte de Marteau. Mais on peut consulter : Letarouilly, *Le Vatican et la basilique de Saint-Pierre de Rome*, 1 vol., pl. in-fol., 1882. Il donne des plans et des coupes de l'intérieur de l'église, pl. VI, IX, X, XII. On verra surtout Costaguti, *Architettura della basilica di San Pietro in Vaticano*, in-fol., 1684, trop peu employé peut-être (plans et coupes plus détaillés que partout ailleurs; indication de corridors tournant

du dôme et de la croix de cette église. Il a joint à ces desseins un mémoire dans lequel il enseigne la façon dont ce bastiment est construit, il fait l'histoire abrégée de ce bastiment, en disant quels ont été les différens fondateurs qui se sont succédés.

L'Académie a accepté avec plaisir ce présent de M. Marteau, qui fait voir l'exactitude dont il est capable dans d'autres choses, puisqu'il est parvenu à donner correctement les mesures de toutes les parties d'un si grand édifice.

Du lundi 14e Juillet 1738.

La Compagnie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté un dessein dont il est parlé dans la conférence du 30e Juin, dans lequel il a représenté deux pilastres ioniques couplés couronnés de l'entablement entier, suivant l'étude dont l'Académie est convenue pour les proportions générales et particulières des profils. Sur ce dessein, M. *Tanevot* a marqué la division des denticules de manière qu'il s'en trouve toujours un sur le milieu de chaque pilastre, et que leur division revient justement à la distance de trente neuf parties et demi d'un milieu à l'autre des pilastres, qui peuvent être placés à plomb sur deux pilastres d'ordre dorique, dont la distance a été déterminée d'un milieu à l'autre de trente trois parties du module dorique; il faut encore remarquer que la division de M. *Tannevot* donne un denticule sur l'angle au lieu d'une pomme de pin, comme on en trouve l'exemple dans Vitruve et dans des morceaux de M. François Mansard.

Du lundi 21e Juillet 1738.

La Compagnie étant assemblée, on s'est entretenu sur

autour de l'édifice). L'Académie avait reçu, de d'Aviler en 1680 (*Procès-verbaux*, t. I, p. 300), de Desgodetz en 1708 (*Ibid.*, t. III, p. 300), des plans et des coupes avec mesures.

les proportions de l'ordre dorique et de l'ordre ionique et, après avoir discuté les différens sentimens des auteurs qui ont écrit sur ces ordres, on a jugé à propos de s'en tenir à ce que l'Académie a déterminé sur ces deux ordres.

On a parlé ensuite des pieds destaux des différens ordres et de leurs proportions. Comme la Compagnie n'a pas jugé à propos de mettre la même proportion entre les pieds d'estaux et les colonnes des différens ordres, on est convenu qu'on traitteroit premièrement des pieds d'estaux de l'ordre toscan et de parler ensuite de ceux des autres ordres, et M. *Courtonne* a promis de rapporter quelque étude de cette matière.

Du lundi 28e Juillet 1738.

La Compagnie étant assemblée, M. *Tannevot* a présenté une étude d'un ordre ionique composé de pilastres couplés à plomb sur les axes de colonnes doriques pareillement groupées. Et il a fait remarquer que les divisions des denticules revenoient de quatre en quatre aux milieux des modillons de la corniche du même ordre à modillons, et il a toujours observé de mettre un denticule à l'angle de la corniche et un sur chaque axe des colonnes, avec un vuide sur le milieu des intervalles des pilastres. Le dessein de cette étude de pilastres est collé sur un autre dessein de colonnes couplées de même ordre, afin de faire voir la possibilité d'exécuter l'ordre ionique avec modillons ou denticules, soit qu'il soit composé de colonnes, soit qu'il le soit de pilastres.

Du lundi 4e Aoust 1738[1].

La Compagnie étant assemblée, M. *Tannevot* a pré-

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Gabriel

senté un profil et un plan de la corniche de l'ordre yonique pour estre placé sur deux pilastres groupés aplomb sur deux pilastres doriques au dessous, pour faire connoître la distance des modillons parraport à l'interval des deux axes des pilastres doriques, ce qui démontre que, le modillon joignant l'angle en retour de ladite corniche, ledit modillon ne peut venir juste à l'angle du retour, comme il arrive au dessus d'une colonne, à cause que le pilastre ne diminue pas le haut comme la colonne.

Du lundi 11e Aoust 1738.

La Compagnie étant assemblée, M. *Tanevot* a donné l'étude qu'il a fait sur les trois ordres grecs composés de pilastres accouplés, en mettant les trois ordres les uns sur les autres[1]. Cette composition renferme quelque difficulté quand on veut s'assujettir, ainsi qu'on en est convenu, à mettre un modillon sur le milieu de chaque pilastre. Car, pour lors, le dernier modillon ne se trouve pas précisément terminé à l'angle, en sorte que le plafond de la rose du coin ne se trouve pas quarré et que l'angle suivant des faces des modillons entre en retour d'équerre dans le plafond de cette rose, ce que l'on ne peut éviter dans le cas proposé.

La Compagnie est convenue de distribuer les prix aux élèves le mardi vingt six de ce mois, lendemain de la Saint Louis.

Du lundi 18e Aoust 1738.

La Compagnie étant assemblée, on a discuté la matière

fils, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

1. Sur la superposition et le couplement des pilastres ou des colonnes, on peut voir dans les *Procès-verbaux* le t. III, p. 172, 178 (avec les références).

de la conférence précédente et a trouvé qu'il y auroit un vice considérable à ne pas faire quarrée la rose à l'angle du profil de l'entablement de l'ordre; ce que M. *Gabriel* ayant représenté à la Compagnie auroit proposé qu'il seroit mieux d'aider à cet inconvénient en partageant la différence du pilastre qui monte à plomb à la diminution qui doit être donnée à la colonne par le haut, dans la largeur des deux derniers modillons et de la dernière rose, et aydant au profil de la corniche, laquelle différence, accordée avec industrie, ne choqueroit pas tant que la rose inégale qui se trouveroit à l'angle du retour.

Du mardi 26e Aoust 1738.

L'Académie étant assemblée, les élèves ayant apporté les desseins qu'ils ont faits pour concourir aux prix de cette année, la Compagnie les a examinés, et comme ces desseins sont aux nombres de quinze et en trop grand nombre pour être mûrement examinés dans le tems d'une conférence, on a remis le choix des pièces qui mérittent les prix et les accessits à la conférence suivante, qui se tiendra lundy prochain premier septembre.

Du lundi 1er Septembre 1738[1].

La Compagnie étant assemblée, on a examiné les desseins des prix, et comme la plus grande partie des élèves qui ont travaillé ne se sont pas renfermés dans le sujet proposé par l'Académie et qu'ils ont fait des arcs de triomphe au lieu de porte de ville qu'on leur avoit donné à faire pour une grande ville, la Compagnie a été d'avis, sans avoir égard aux représentations des élèves qui se

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, Loriot, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, d'Orbay, Tanevot, Camus.

sont renfermés dans le sujet proposé, de faire recomposer tous les élèves[1] pour une porte de ville entourée d'un fossé de 20 toises de largeur avec un pont pour le traverser, déclarant la Compagnie qu'elle ne recevra pas les desseins d'arcs de triomphe qui seront proposés.

L'édifice de la porte aura entre dix huit et vingt deux toises de face, tout compris, sur une échelle de deux pouces pour toise. Les élèves seront reçus à apporter leurs desseins le second lundi après la Saint Martin, jour auquel l'Académie distribuera les prix à ceux qui auront le mieux réussi.

Du lundi 17e Novembre 1738[2].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, les professeurs ont présenté les programmes des leçons qu'ils devront donner pendant le cours de cette année académique qui commence à la Saint Martin.

M. *Courtonne*, architecte du Roy et professeur pour l'architecture, continuera son traité d'architecture sur le bon goust, qu'il dictera et expliquera par figures, en y joignant les sentimens et manières des plus fameux architectes modernes, et principalement pour ce qui regarde la construction et la solidité. Il continuera pareillement d'expliquer son *Traité de perspective*, tous les lundis depuis une heure et demi de relevée jusqu'à trois heures et demi[3].

M. *Camus*, professeur pour les mathématiques, donnera

1. Cette décision paraît assez singulière et contraire aux règlements normaux.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, de Courtonne, Deluzy, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

3. C'est le *Traité de perspective* publié en 1725, que nous avons déjà signalé. Le titre exact est : *Traité de la perspective pratique avec des remarques sur l'architecture...*, 1 vol. in-8°.

tous les mercredis, depuis une heure et demi jusqu'à trois, des leçons de statique, dans lesquels il expliquera les forces des machines et les différens usages qu'on en peut faire.

Ensuite, la Compagnie a examiné les desseins des élèves qui les ont apportés aujourd'huy, quoy qu'on soit convenu de ne donner les prix que le second lundi après la Saint Martin. Les élèves dont les desseins concourent pour les prix de cette année, sont MM. Potin, d'Athis, Lencret, Courtonne, Hénon, Camus, Bénard, Lindet, d'Orbay, Saint André, Bourdet, Jossier, Armand, Brébion. Ainsi l'Académie distribuera les prix lundi prochain, suivant ce qui avoit desjà été arresté dans l'assemblée du premier Septembre 1738.

Du lundi 24e Novembre 1738.

L'Académie étant assemblée, Messieurs les académiciens ont examiné les desseins et après avoir donné leur avis par le scrutin de 23 voix.

Le dessein marqué A, qui est du sr Nicolas Potin, a eu treize voix pour le premier prix, qui consiste dans une médaille d'or, dont un côté est un portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et dont le revers représente l'union de la Lorraine à la France, avec cette légende : MINERVA PACIFERA, et, au dessous, à l'exergue, on lit : LOTHARING. ET BAR REGNO ADDITA. Ce prix a été délivré[1].

De vingt quatre voix qui ont été données pour le second prix, le sr François Nicolas Lancret a eu la pluralité. Ce prix, qui lui a été délivré, consiste dans une

1. Voir le *Catalogue des médailles*, n° 82. La *Lorraine* et le *duché de Bar* venaient d'être donnés à Stanislas Leczinski avec reversibilité à la France par le traité de Vienne (1738), qui terminait la guerre dite de la Succession de Pologne. La seconde médaille n'est pas indiquée au *Catalogue*.

grande médaille d'argent, qui est le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV FRANC. ET NAVAR. REX. Le revers représente la ville de Paris, avec cette légende : FELICITAS PUBLICA, et, à l'exergue, est écrit : LUTETIA.

Le dessein du sr Lancret étoit marqué C.

Et pour l'accessit, qui consiste dans une petite médaille d'argent semblable à la médaille d'or, le dessein marqué D, qui est du sr Jean Baptiste Courtonne, a eu la pluralité, et la petite médaille lui a été délivrée.

Du lundi 1er Décembre 1738[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu les statuts de l'Académie suivant l'usage ordinaire, pour s'y conformer suivant l'intention de Sa Majesté. Mais, comme cette lecture a fait faire quelques réflexions et principalement sur l'article quatrième, qui défend aux architectes de la première classe d'exercer les fonctions d'entrepreneurs, ni autres emplois dans les bastimens dérogeant à la qualité d'architectes du Roy, et qui deffend aussi aux entrepreneurs et maistres maçons et autres personnes se mêlant de bastimens de prendre la qualité d'architectes du Roy, on est convenu d'examiner cet article pour en connoître l'étendue et la véritable interprétation, ce qu'il est impossible de faire dans cette conférence[2].

On est ensuite convenu, pour se conformer au quarantième article, que les professeurs et les académiciens

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Beausire, Beausire fils, Blondel, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, de Courtonne, Deluzy, Gabriel fils, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Le procès-verbal reproduit exactement les termes essentiels de l'article cité; voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. 337. Quant à la défense aux entrepreneurs, etc., de prendre la qualité d'architecte du roi, elle avait été faite dès le 7 mars 1676, *Procès-verbaux*, t. I, p. 109, et n. 2.

nommeroient dans le courant du présent mois, ou plus précisément avant les vacances de Noël, les jeunes gens qu'ils veullent prendre pour leurs élèves et pour prendre les leçons des professeurs. Et que, si quelques jeunes architectes se présentoient sans avoir la qualité d'élèves pour concourir aux prix, ils ne seroient reçus ny à composer ni à concourir pour les prix qui se donnent à la fin de l'année académique à ceux qui ont le mieux réussi sur le sujet proposé. Et si quelques architectes de l'Académie ne nommoient point d'élèves avant la dernière assemblée avant Noël, ils n'en pourront point nommer dans le reste du cours de l'année académique pour le concours aux prix[1].

Du mardi 9e Décembre 1738.

L'Académie étant assemblée, on a remis en délibération les articles 4 et 5 des statuts, sur lesquels on a desjà fait quelques réflexions dans la conférence précédente, pour sçavoir si les architectes auxquels on auroit conféré des places d'architectes du Roy dans l'Académie pourroient conserver les charges d'experts bourgeois ou d'experts architectes pour le public, ou en achepter pour s'en revêtir depuis leur nomination à l'Académie[2]; a été d'avis que la qualité d'expert étoit contraire aux règlemens renfermés dans les articles 4 et 5, par lesquels il est deffendu

1. L'article 40 (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 346) dit que le professeur (d'architecture) choisira six élèves, les académiciens de la première classe chacun un et de même ceux de la seconde classe. Mais la date indiquée était celle des vacances et non de Noël. L'article 41 détermine les conditions à remplir pour devenir élève (*Id.*, ibid.).

2. Sur les jurés-experts ou bourgeois, voir Delamarre, *Traité de la police*, t. IV, p. 62, 63; Bullet, *Architecture pratique*, p. 411, et Desgodetz, *Des lois des bâtiments*, éd. Goupy, p. 409. L'Académie réclama contre l'édit de 1690. — Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 38, et la n. 2, p. 85, p. 265, 269-270.

à tous entrepreneurs, maistres maçons et autres personnes, se meslant de bastimens, de prendre le titre d'architectes du Roy, excepté les architectes de seconde classe, qui pourront entreprendre pour les bastimens du Roy seulement; qu'ainsi tous ceux des architectes qui seroient revêtus de pareilles charges seroient obligés d'opter, d'abdiquer leurs charges d'experts ou de renoncer à la place et qualité d'architectes du Roy.

Ensuite, l'Académie, pour se conformer au quinzième articles de ses statuts, a choisi pour objet de ses conférences pendant cette année de continuer son travail pour la perfection des ordres d'architecture qu'elle a commencé dans l'année précédente.

Enfin, la lecture des statuts a été entièrement faite et l'Académie a été d'avis de s'y conformer dans toute leur étendue.

Du lundi 15e Décembre 1738.

L'usage de la Compagnie étant en rentrant au commencement de chaque année de choisir et décider l'objet qu'on se propose pour faire le sujet des conférences pendant le cours de l'année, celui de l'année précédente ayant été l'étude des ordres d'architecture qui a été poussée jusqu'à l'ordre ionique, la Compagnie a délibéré pour le sujet des conférences de cette année et a décidé que l'étude des ordres sera continuée, en repassant l'ordre ionique dans toutes les circonstances, suivant les nottes et remarques que M. *Tannevot* a présenté à l'Académie; que cet ordre sera examiné de conférences en conférences pour être données des décisions sur chacune de ses parties.

Quoy que l'étude des ordres doivent faire le sujet principal des conférences, elle n'empêchera cependant pas qu'on ne puisse vacquer à d'autres questions qui seront présentées par les membres de l'Académie ou envoyées

par les personnes étrangères qui demanderont des décisions[1].

Du lundi 22e Décembre 1738.

L'Académie étant assemblée, on a discuté la proportion de l'entablement avec la colonne et l'on est convenu, comme dans la conférence du 24e Mars 1738, de ne donner à la colonne ionique jamais moins que dix huit modules et de se tenir à cette mesure autant qu'on le pourra; on pourra néanmoins donner jusqu'à dix huit modules et demi à la colonne, lorsqu'on voudra donner plus de légèreté à l'ordre ionique.

A l'égard de l'entablement, on est convenu, comme on a fait dans la conférence du 24e Mars, de lui donner entre le quart et le cinquième de la hauteur de la colonne, sçavoir le cinquième dans les dedans et entre le quart et le cinquième dans les dehors. Et de ne lui donner jamais moins que le cinquième ni jamais plus que le quart.

Pour les pieds destaux, on a été d'avis de ne leur jamais donner moins que cinq modules et jamais plus de six de hauteur.

1. Nous avons déjà observé que dès l'origine l'Académie avait donné des consultations de ce genre, prévues d'ailleurs lors de sa création et visées dans l'article 14 des statuts de 1717. Voir les Introductions des t. I, II, III, IV.

1739.

Du lundi 12e Janvier 1739[1].

Le pied d'estal ayant été établi dans la conférence précédente de cinq modules et cinq modules et demi, mais jamais plus haut que six modules, l'Académie a été d'avis de donner les proportions suivantes aux pieds d'estaux qui auront la proportion moyenne de cinq modules et demi, sçavoir un module et demi à la base compris ses moulures, trois modules cinq parties au corps du pied d'estal et sept parties à sa corniche; que lorsque le pied destal aura moins que cinq modules et demi, par exemple cinq modules, toutes les parties doivent diminuer dans la même proportion. Enfin, lorsque le pied d'estal s'élèvera jusqu'à six modules, on pourra lui ajouter au dessous de la corniche une frise et un attragale, de manière que le corps quarré reste à trois modules cinq parties, comme quand le pied destal a cinq modules et demi de haut.

Du lundi 19e Janvier 1739.

L'Académie étant assemblée, on a discuté la base de la colonne ionique suivant les différentes proportions données par Vitruve, Palladio et Scamozzi[2]. M. *Tannevot* a

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.
2. Voir ci-dessus, p. 229.

apporté un dessein de cette base qu'il fait attique comme Palladio et Scamozzi, mais l'Académie, ne l'ayant point encore examiné, n'en a point encore fixé les proportions, qui feront le sujet de la conférence suivante.

Du lundi 26e Janvier 1739.

M. *Tannevot* a présenté à la Compagnie quatre sortes de chapiteaux ioniques, scavoir le chapiteau antique avec balustres, le chapiteau à quatre volutes en caulécoles avec un astragale au dessus. Enfin un chapiteau avec des testes de bélier pour servir dans certaines occasions[1]. L'Académie les a examinés et chacun y fera ses réflexions pour en décider les proportions les plus convenables dans la conférence prochaine.

Ensuite la Compagnie, après avoir examiné les différentes bases qu'on a employé pour les colonnes de l'ordre ionique, a décidé que la base attique étoit la plus belle et la plus convenable pour cet ordre. Les différents membres de cette base ayant été discutés, on a prié M. *Tannevot* de vouloir bien le dessiner dans ses proportions, pour que la Compagnie puisse décider la forme et le rapport des membres de cette base.

Du lundi 3e Février 1739[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Académie, a dit que Monsieur le controlleur général a nommé le sr *Jossenai*, architecte

1. Il avait pu en trouver des exemples dans les recueils d'antiquités ou dans des monuments de la Renaissance. Il y en a au *Château de Versailles*. Cf. Tanevot N 84e pl. 7.

2. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

de la seconde classe, pour remplir la place de professeur d'architecture vacante par la mort de M. *Courtonne*[1].

M. *Tannevot* a rapporté à la Compagnie la base attique, suivant les mesures dont on étoit convenu. Cette base, ayant été examinée de nouveau, on y a fait quelques observations, et on a jugé à propos d'y faire quelques changemens dans les mesures pour tâcher de la rendre plus gratieuse. M. *Tanevot* s'est encore chargé de la rapporter comme l'Académie l'a souhaitté.

La nomination de M. *Jossenai* a la place de professeur d'architecture mettant M. Jossenai dans la première classe et la place qu'il occupoit dans la seconde classe devenant vacante, la Compagnie est convenue que, le 16e du présent mois, on procéderoit à l'élection de trois sujets externes pour être présentés à Monsieur le controlleur général, afin qu'il lui plaise en choisir un pour remplir la place que M. Jossenai laisse dans la seconde classe.

La Compagnie a prié M. *Gabriel* de remercier Monsieur le controlleur général du choix qu'il a fait de M. *Jossenai*.

Du lundi 16e Février 1739.

L'Académie étant assemblée, on a procédé à l'élection de trois sujets pour remplir la place vacante dans la seconde classe, parce que M. *Jossenai* a été choisi par Monsieur le controlleur général pour remplir la place de professeur qu'occupoit feu M. *Courtonne*.

Dans le premier scrutin, M. de Verneuil a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. Godeau a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. le Bon a eu la pluralité.

1. Voir l'Introduction. Courtonne avait encore signé en décembre. Sur Jossenay, voir également l'Introduction du présent volume.

Dans tous ces scrutins, MM. de l'Espée, Beausire, Boncour ont eu plusieurs voix, mais ils n'ont point eu la pluralité.

Du lundi 23e Février 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot*, qui s'étoit chargé de dessiner la base attique suivant les proportions dont l'Académie étoit convenue et d'y faire les changemens qu'on avoit jugé nécessaires pour la rendre plus gratieuse, a rapporté le dessein de cette base. Et l'Académie l'a approuvée et l'a trouvée telle qu'elle l'avoit souhaittée. Le dessein de M. *Tannevot* est coté tant pour la hauteur des moulures que pour leur saillie, et ce dessein restera annexé au registre.

Du lundi 2e Mars 1739[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Académie, a dit qu'il avoit présenté à Monsieur le controlleur général MM. de Verneuil, Godeau et le Bon, afin qu'il lui plut en choisir un pour remplir la place que M. *Jossenai* occupoit dans la seconde classe, et que Monsieur le controlleur général avoit déclaré que le Roy avoit choisi M. *Godeau*[2], qui est un des trois que l'Académie avoit choisi et nommé dans sa délibération du lundi 16e Février de cette année.

Ensuite, M. *Tannevot* a rapporté un dessein du chapiteau ionique, suivant les mesures énoncées dans le texte de Vitruve[3]. En considérant ce dessein, on découvre qu'il

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

3. L. III, ch. III. Et ci-dessous, Vignole, *Regola delli cinque ordini d'architettura*. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 93.

y a des défauts et même quelque contrariété dans le texte. Cette contrariété consiste en ce que Vitruve donne à la hauteur du chapiteau le tiers du diamètre du bas de la colonne, et suivant les mesures détaillées le chapiteau se trouve plus bas d'une demi partie suivant la division de Vitruve.

Du lundi 9e Mars 1739.

L'Académie étant assemblée, on a fait la comparaison du chapiteau de Vitruve avec celui de Vignole. Vitruve, après avoir fait le quarré de son tailloir égal au diamètre du bas de la colonne, en y ajoutant une dix huitième partie, donne son tailloir et ses parties pour les mesures de son chapiteau. Vignole, au contraire, prend toutes ses mesures sur son module divisé en dix huit parties.

Suivant le texte de Vitruve, le côté du tailloir est de 38 parties du module divisé en 18 parties. Suivant Vignole, le côté du tailloir est de 40 parties du module aussi divisé en 18. Comme tous ces auteurs n'ont parlé des chapiteaux que relativement aux colonnes et qu'ils n'ont jamais mis de pilastres derrière les colonnes, les tailloirs de leurs chapiteaux et principalement celui de Vitruve deviennent trop courts pour les pilastres qui accompagneroient les colonnes, c'est pourquoi la Compagnie a cru qu'on devoit faire les études du chapiteau ionique pour les colonnes accompagnées de pilastres, pour découvrir la meilleure proportion qu'on peut donner à ce chapiteau et à ses parties.

Du lundi 16e Mars 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a rapporté à l'Académie une étude du chapiteau ionique pour une colonne accompagnée d'un pilastre. Comme la colonne a de la diminution et que le pilastre n'en a point, le tail-

loir du chapiteau du pilastre demande naturellement plus de saillie que le tailloir du chapiteau de la colonne, et (que) les tailloirs de ces deux chapiteaux doivent avoir la saillie pour éviter les ressauts.

L'étude que M. *Tannevot* a présenté lui a coûté beaucoup de peine, mais comme il n'est pas naturel de commencer l'examen par les chapiteaux les plus composés avant d'avoir examiné et étudié les proportions des chapiteaux des colonnes simples ou sans accompagnement de pilastre[1], l'Académie a été d'avis de déterminer d'abord la meilleure manière de faire un chapiteau de colonne, suivant les proportions les plus agréables, ensuitte de faire un chapiteau pour une décoration de pilastre et enfin d'étudier un chapiteau pour une colonne accompagnée d'un pilastre.

Ensuite, l'Académie a nommé M. *Le Roux* et M. *Godot* pour examiner un livre d'architecture du sr Sansovino, Vénitien, qui a demandé à l'Académie son avis sur l'ouvrage de ce livre[2].

L'Académie, qui prend aujourd'hui ses vacances de la quinzaine de Pasques, ne rentrera que le mardi après la Quasimodo, à cause de la fête de la Vierge qui est remise au lundi.

Du lundi 7e Avril 1739[3].

La Compagnie étant assemblée a examiné trois desseins de chapiteaux ioniques antiques pour des colonnes

1. On peut consulter ici plus particulièrement les dessins de *Tanevot* signalés ci-dessus et dans l'Introduction de ce volume.

2. Qu'est-ce que ce Sansovino, homonyme du célèbre architecte et sculpteur Jacopo Sansovino (Tatti), né en 1479, mort en 1570? Il reparaîtra plus loin dans les procès-verbaux de l'Académie. Nous verrons à ce moment s'il y a quelque chose à dire sur lui et sur ses œuvres.

3. Ont signé en avril : Gabriel, Aubert, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

d'un pied de diamètre, dont M. *Tanevot* a fait les études sur ceux de Vitruve et de Vignole. Le premier de ces desseins est selon Vignole, le second est conforme aux mesures données par Vitruve[1], lesquelles ont été vérifiées sur le texte de cet auteur. Le troisième est un chapiteau composé de ceux de ces deux auteurs, suivant les remarques que l'Académie a fait de ce qu'il y a de meilleur dans leurs chapiteaux.

La Compagnie, ayant examiné ce chapiteau, l'a approuvé et a trouvé toutes ses proportions convenables et conformes aux décisions dont on étoit convenu. Ce chapiteau de forme antique sera donc regardé comme un bon model de chapiteau ionique antique qui mérite d'être suivi. Comme ce chapiteau contient ce qu'il y a de plus beau dans celui de Vitruve et celui de Vignole, la Compagnie a été d'avis d'annexer les chapiteaux de ces deux auteurs à celui qu'elle approuve, avec les observations que M. *Tanevot* a mis en marges, afin d'y avoir recours dans les assemblées suivantes, où elle se propose d'examiner la manière la plus convenable de composer les chapiteaux de colonnes, quand ils sont conjoints à des chapiteaux de pilastres derrière.

M. *Tannevot*, ayant fait remarquer à l'Académie que les cannelures des colonnes ioniques sont trop petites et leurs cotes maigres quand on en met vingt quatre dans la circonférence de la colonne, [elle] a jugé que cette remarque méritoit d'être examinée, ce qu'elle se propose de faire dans la suite des proportions de l'ordre ionique.

Du lundi 13e Avril 1739.

L'Académie étant assemblée, a examiné la remarque que M. *Tanevot* a fait faire sur le nombre des canelures des colonnes ioniques.

Vignole et Vitruve ont mis vingt quatre canelures dans

1. Cf. p. 249 et Tanevot, ND83, dessin paraphé, pl. 49.

la circonférence de la colonne ionique, mais les côtes deviennent un peu trop maigres et les canelures trop petites. Et comme pour rendre la colonne bien régulière il est nécessaire que les oves répondent chacun à une canelure, les oves du chapiteau paroissent trop petits et trop serrés.

Pour remédier à tous ces inconvénients, la Compagnie a été d'avis de ne mettre que vingt canelures dans la circonférence de la colonne et de donner à chaque coste les deux septièmes parties de la largeur de la canelure et, pour mieux faire entendre cette proportion, on propose de diviser d'abord la circonférence de la colonne en vingt parties égales pour les vingt canelures et les vingt costes. Ensuite, de diviser chacune de ces parties en neuf pour en donner sept à la canelure et deux à la coste, de manière que toutes les mesures sont prises sur la circonférence de la colonne.

A l'égard du centre de la canelure, l'Académie a été d'avis de le prendre au dehors de la circonférence de la colonne, de manière que la canelure ne sera pas tout à fait un demi cercle et que l'angle de la coste soit droit.

Enfin, pour ne rien laisser à désirer sur les canelures et les costes qui les séparent, on a été d'avis de faire diminuer les canelures et leurs costes dans la même proportion que la colonne diminuera, de manière que, si la colonne est plus étroite d'un sixième au haut qu'au bas, les canelures seront aussi d'une sixième partie plus étroite en haut de colonne qu'au bas. Pour déterminer le centre de la canelure, on tirera sur l'épure deux tangentes, une de chaque côté de la canelure, et le point de rencontre de ces deux tangentes sera le centre de la canelure qui, par cette construction, aura des côtes dont les arrestes seront des angles droits.

Comme nous sommes au tems que l'Académie a coutume de donner aux élèves un sujet pour les prix de cette année qui seront délivrés à la Saint Louis, on prie Mes-

sieurs les académiciens de penser aux sujets qui conviennent le mieux à proposer pour connoître la capacité des élèves et leur donner de l'émulation et, dans la conférence suivante, qui se tiendra lundi vingt de ce mois, on décidera le sujet qu'on leur donnera.

Du lundi 20e Avril 1739.

La Compagnie étant assemblée, on a relu les deux résultats des conférences précédentes, dans lesquels on a déterminé quelques proportions du chapiteau ionique antique. On n'a pas jugé à propos d'y rien changer. On a remarqué les chapiteaux colonnes sur lesquels on a travaillé jusqu'à présent avoient des volutes telles qu'elles peuvent s'ajuster avec des chapiteaux pilastres. M. *Tanevot* s'est chargé de rapporter l'étude d'un chapiteau colonne, sans avoir aucun égard aux pilastres, avec lesquels il ne pourra jamais s'ajuster.

Du lundi 27e Avril 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenai* a présenté son brevet de professeur d'architecture, voici les termes du brevet :

Aujourd'hui, trois Mars 1739, le Roy étant à Versailles, bien informé de l'expérience et capacité du sr *Denis Jossenai*, architecte de la seconde classe de son Académie d'architecture, Sa Majesté l'a nommé et choisi pour remplir la place de professeur de la dite Académie, vacante par le décès du sr *Courtonne*, pour par lui jouir en la dite qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués et de six cens livres d'appointemens attachés à la dite place, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sr Courtonne, conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts et règlements, clauses et conditions y portées.

Mande et ordonne Sa Majesté au s[r] Orri (Suivent les formules habituelles).

Signé par Orry, le onze mars mil sept cent trente neuf.

Ensuite, l'Académie, ayant fait quelques réflexions sur la conférence du septième avril de cette année, où elle a approuvé les mesures d'un chapiteau antique que tous les académiciens ont signé, a cru que ce chapiteau pouvoit encore être perfectionné, et M. *Tanevot*, sur les idées de la Compagnie, a apporté un dessein du même chapiteau avec des proportions un peu différentes, et l'Académie l'a trouvé plus convenable et plus parfait[1].

Les proportions générales de chapiteau sont telles que la distance entre les centres des ieux des volutes est égale au diamètre du bas du fust de la colonne, les d. yeux sont placés à la hauteur juste de l'astragale, comme dans le chapiteau de Vitruve, enfin les ieux ont un diamètre égal à l'astragale. La hauteur du chapiteau, depuis le dessus de l'astragale de la colonne jusqu'au dessus du tailloir, est égale aux trois quarts d'un module.

Le module étant divisé en 12 parties, le tailloir a 2 parties 1/2, la plate bande 3 parties de hauteur, les oves trois parties et demi de hauteur; enfin, la hauteur entière de la volute est de douze parties et demi ou d'un module et une demi partie. Et la largeur de chaque volute est de 10 parties 7 minutes, la partie étant divisée en 12.

Le plan quarré du tailloir est de deux modules 3 parties 3/4. Les longueurs des ballustres entre les faces de ses volutes est de 2 modules.

Ce chapiteau a été approuvé pour les colonnes, les pilastres et les colonnes derrière lesquelles on met des pilastres.

Les yeux des volutes sont placés de manière que le dessus de l'œil est à la hauteur du dessus de la baguette de l'astragale de la colonne, et le dessous de l'œil est à la hauteur du dessous de la baguette du même astragale.

1. Nous renvoyons encore aux dessins de Tanevot.

Du lundi 4e May 1739[1].

L'Académie, pour connoître la capacité des élèves et leur donner de l'émulation, propose, pour le sujet du prix de cette année, une écurie pour un prince souverain sur un plan de dix milles toises quarrées, par exemple de cent toises sur 100 toises, séparé du château.

Les écuries seront capables de contenir sept à huit cents chevaux; il y aura un manège couvert, un autre découvert, vingt cinq à trente remises, des magasins, garde meubles, fontaines et abreuvoirs.

Il y aura une chapelle et tous les bastimens nécessaires pour loger le grand écuyer, les autres écuyers, les pages et leurs suites, les maréchaux, les épronniers, les scelliers, les pourvoyeurs pour les ateliers et les forges[2].

Les élèves feront les plans, élévations et profils de ce projet et le décoreront d'une manière convenable à la dignité du prince et à la destination du lieu.

L'Académie, pour donner plus de tems aux élèves, ne délivrera les prix qu'après la Saint Martin. Ainsi les élèves n'apporteront leurs desseins que le premier lundi après la Saint Martin.

Du lundi 11e Mai 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenay* a exposé les desseins des élèves pour que l'on juge sur les exquisses ceux qui mérittent de travailler leurs desseins au net pour concourir au prix. Tous ces desseins ayant été examinés, on a jugé que les élèves qui avoient mieux réussi

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Chevotet, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. C'est un des projets les plus considérables proposés par l'Académie pour les concours. C'est pourquoi elle indiqua un délai exceptionnel. Le sujet fait penser aux *Écuries de Chantilly*.

dans leurs esquisses et qui pourroient travailler pour les prix étoient les srs Armand, d'Orbay, Avanda, Gabbiot, Joffier, Hénon, Jardin, Gourdain, Cordier, Nicolas Lancret, Le Camus, Brébion.

On a aussi jugé à propos de faire observer aux élèves que les manèges doivent être des carrés longs quand ils sont couverts, qu'il ne faut point de colonnes ni de dômes dans les décorations, mais il leur sera permis de mettre des pilastres. Les élèves observeront encore de ne mettre aux bastiments qu'un rez de chaussée avec un étage quarré, au dessus duquel sera le comble, dans lequel ils pourront faire des logemens. Ils observeront encore de ne point mettre de corps saillant dans les manèges couverts.

Du lundi 25e Mai 1739.

L'Académie s'étant rassemblée après les vacances de la Pentecoste, M. *Tanevot*, qui s'étoit donné la peine de faire toutes études du chapiteau ionique antique suivant les idées proposées par l'Académie, et l'Académie ayant été contente du dernier chapiteau ionique que M. *Tanevot* lui a apporté et l'ayant approuvé, on a jugé à propos de passer à l'examen du même chapitteau, traité à la manière de Scamozzi[1], et M. *Tannevot* a proposé deux desseins de ce chapiteau.

Le premier dessein représente le chapiteau de Scamozzi suivant les mesures de cet auteur; le second dessein représente un chapiteau dans le même goust, mais plus élégant que celui de Scamozzi, dont les volutes ont paru trop pesantes et trop simples. Les volutes du chapiteau que propose M. *Tanevot* sont plus évidées et jouent mieux, tant dans leur plan que dans leur élévation. M. *Tanevot* se propose d'en rapporter un troisième des-

1. Cf. ci-dessus, p. 206, 251, et Tanevot, t. I, pl. 49; dessin paraphé par l'Académie.

sein où seront toutes les mesures cottées pour en décider les proportions les plus convenables.

Du lundi premier Juin 1739[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur plusieurs objets d'architecture et en particulier sur deux colonnes engagées l'une dans l'autre sur l'angle saillant d'un avant corps, de manière que l'une de ces colonnes fait arrière corps. L'Académie, après avoir examiné cette décoration, a été unanimement d'avis que des colonnes ainsi disposées doivent faire un mauvais effet.

Du lundi huitième Juin 1739.

L'Académie étant assemblée a continué de s'entretenir sur les colonnes engagez; elle désaprouve celles qui ne forme qu'un arrière corps, mais elle est d'avis qu'elles peuvent estre exécutez, lorsqu'elles se trouveront dans un angle et que chacunes d'elles est relative à une autre, tant de face qu'en retour, ainsy qu'il est exécutez dans la grande cour du *Louvre*[2].

Du lundi 15e Juin 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a fait voir à la Compagnie un chapiteau ionique moderne ou à la manière Scamozzi[3]. Dans ce dessein sont cottées toutes les mesures que M. *Tannevot* avoit promises dans la conférence du 25e May dernier. L'Académie n'a encore rien

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Beausire, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Nous avons déjà vu ce cas cité, *Procès-verbaux*, t. III, p. 153, 316, 346.
3. Cf. ci-dessus, p. 256.

décidé sur ce chapiteau, mais, pour décider les meilleures proportions de ce chapiteau, toute la Compagnie est convenue qu'il falloit en faire un model.

Du lundi 22e Juin 1739.

La Compagnie étant assemblée, on a parlé des proportions du chapiteau ionique moderne, mais on a pu rien décider sur la grandeur la plus convenable de ses parties. En général, on a remarqué que le tailloir étoit trop haut et que les volutes du chapiteau de la colonne s'accorderoient mal avec celle du chapiteau du pilastre, mais, pour mieux décider cet accord, un model a paru nécessaire, d'après un dessein fait suivant les idées de l'Académie.

Du mardi 30e Juin 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a demandé que son brevet d'architecte du Roy fut enregistré. Voici la teneur du brevet :

Aujourd'hui, 17e Juin 1739, le Roy étant à Compiègne, étant bien informé de la capacité du sr *Pierre Godot*, architecte, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du sr *Jossenai* à la place du professeur de la ditte Académie (Suivent les formules habituelles).

Compiègne, le 28e Juin 1739. *Signé :* ORRI.

Ensuitte, la Compagnie s'est entretenue sur les us et coutumes et principalement sur les murs mitoyens qui, faute de règlement à leur sujet, sont le plus souvent trop faibles, causent des procès entre les voisins qui, par un intérest mal entendu, veulent toujours avoir des murs mitoyens qui ne soient pas plus épais que les anciens et ne laissent pas d'élever leur bastiment à des hauteurs

beaucoup plus grandes que les anciennes. M. *Godot* a offert de faire un mémoire à ce sujet[1].

Du lundi 6e Juillet 1739[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a fait voir à la Compagnie deux desseins de chapiteaux ioniques à la manière de Scamozzi, rédigé dans des mesures et proportions différentes en plusieurs parties qui peuvent lui donner un goust plus mâle et plus convenable à l'entablement.

La Compagnie, pour arrester les proportions justes d'un chapiteau ionique fait à l'antique, soit à la manière de Scamozzi, a été d'avis de faire des models de l'un et de l'autre. Ces models restant disposés à l'Académie, on sera en état d'en connoistre les proportions les plus convenables de leurs parties et de les décider.

On a prié M. *Tannevot* de prendre le soin de diriger ces models et de les faire faire par un sculpteur habil qui suive les intentions et le goust de l'Académie.

Du lundi 13e Juillet 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a apporté un dessein des bases pour les colonnes corinthiennes. Ce dessein renferme les bases que Vitruve, Palladio, Scamozzi et Vignole ont donné à cet ordre; ces quatre desseins étaient nécessaires pour la comparaison des bases corinthiennes et faire un choix de ce qu'il y a de meilleur pour en composer une dans les proportions les plus agréables.

1. Voir ci-dessus, p. 152-153, le cas très curieux signalé à *Rennes*.

2. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Beausire, Chevotet, de Cotte, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 20e Juillet 1739.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a rapporté les bases dont il est parlé dans la conférence précédente; il a ajouté encore trois autres bases et se propose d'en donner encore deux, afin que, par la comparaison de toutes ces bases, on puisse en choisir une de bon goust, dont les proportions soient les plus belles pour l'ordre corinthien.

Les trois bases que M. *Tannevot* a ajouté à celles dont il avoit donné les desseins dans la conférence précédente sont la base du *Panthéon* et deux profils de base qu'il propose pour le même ordre corinthien. Ces profils, que M. Tannevot a proposé, ont paru beaux et l'Académie se propose de décider et choisir celle qui lui paraistra la plus belle, lorsque M. *Tannevot* aura rapporté les deux autres qu'il a promises.

Du lundi 27e Juillet 1739.

L'Académie ayant souvent discuté dans les conférences précédentes les proportions de l'ordre ionique et des différentes parties qui le composent, on a été d'avis que M. *Tannevot* rapporteroit tous les desseins qu'on avoit examiné à ce sujet et qu'on feroit un relevé de tout ce que la Compagnie a décidé, afin de donner une dernière décision sur toutes les parties que la Compagnie n'a peut être pas encore approuvé.

Ensuite, M. *Tanevot* a rapporté un dessein qui contient plusieurs bases de colonnes corinthiennes, sçavoir celles de Vitruve, Palladio, Scamozzi, Vignole, avec la base du *Panthéon* et celle de la *chapelle de Versailles*[1]. A toutes ces bases, M. *Tanevot* en ajoute deux qu'il propose à l'Académie.

1. Tout cela se trouve en effet dans les dessins de Tanevot (*Chapelle de Versailles*, t. I, fol. 64).

Du lundi 3e Aoust 1739[1].

La Compagnie étant assemblée, on a examiné tous les desseins et études qu'on a fait à l'Académie pour la composition de l'ordre ionique. Comme tous ces desseins renferment un grand détail de cet ordre, on a jugé à propos d'en remettre le choix et la décision au tems que l'on rassemblera tout ce qui a été dit dans les conférences de l'Académie sur les différens ordres, pour déterminer sur chaque ordre toutes les règles que l'on doit observer et en composer un traité qui puisse être util au public.

Du mardi 11e Aoust 1739.

La Compagnie estant assemblée, on s'est entretenu de toutes les parties qui compose l'ordre ionique et, pour en faire une dernière décision, M. *Tanevot* s'est engagé d'en raporter un dessein en entier, suivant le relevez des présédantes conférances que M. Le Camus luy remettra.

Du lundi 17e Aoust 1739.

La Compagnie estant assemblée, M. *Tanevot* a raporté quatre différantes collonnes, avec leurs entablements et pieds d'esteaux, sçavoir l'une du *Panthéon*, une de Palladio, une autre de Scamozzi et une de Vignole[2]; il se propose d'en raporter encore plusieurs autres pour donner lieu à l'Académie de déterminer une proportion convenable à la beauté de l'ordre corinthien dans toutes ses parties.

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Chevotet, Contant, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Cf. ci-dessus, p. 229, et Tanevot, t. I, fol. 72 (pour le 31 août).

Du lundy 31e Aoust 1739.

La Compagnie étant assemblé, M. *Tanevot* a raportez, comme il avoit promis dans la dernière conférance, deux colonnes corinthiène, avec leurs bazes, chapiteaux et entablements, toutes deux de M. Mansard, dont l'une exécuté dans la *chapelle du Roy à Versailles* et l'autre dans le *dosme de l'église des Invalides*, avec toutes leurs mesures et proportion costée, et qu'il a jointe avec les quatre qu'il avoit déjà raporté. La Compagnie a jugé à propos d'y joindre encore celle du *péristil du Louvre* avant de rien déterminer.

Du lundi 7e Septembre 1739[1].

L'Académie étant assemblée, on a décidé que les élèves qui ont travaillé pour concourir aux prix apporteroient leurs desseins et les exposeroient dans la salle de l'Académie, le premier jour d'assemblée après la Saint Martin. Ces desseins resteront ainsi exposés jusqu'au premier mardi de l'Avent, jour auquel les prix seront délivrés. Ceux des élèves qui n'apporteront pas leurs desseins le seize Novembre ne seront pas reçus à les présenter dans la suitte, et il n'y aura que ceux qui les auront présentés le 16 qui pourront prétendre aux prix, qu'on délivrera le mardi premier décembre.

Du lundy 16e Novembre 1739[2].

L'Académie étant rassemblée aujourd'hui, le sr François Avanda a représenté à l'Académie qu'une maladie

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubert, Aubry, de Cotte, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Camus.
2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, de Cotte, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

considérable l'a empêché de pouvoir mettre entièrement au net l'esquisse qu'il a faite pour concourrir aux prix de cette année. Comme le plan est entièrement fini au crayon et que les élévations sont extrêmement avancées à l'encre, la Compagnie a cru qu'il n'y avoit point d'inconvénient de donner au sr Avanda les huit jours qu'il demande pour finir l'esquisse qui doit concourrir avec les autres, à condition qu'il rapportera son esquisse d'aujourd'hui en huit, pour être exposée avec les autres dans la salle de l'Académie.

Les esquisses mises au net et qui ont été apportées par les élèves ont été examinées par la Compagnie qui, pour se conformer à sa délibération du 7e Septembre, continuera lundi prochain le même examen pour ne délivrer les prix que le mardi premier Décembre de cette année.

Du lundi 23e Novembre 1739.

L'Académie estant assemblée, on a fait lecture des lettres patentes d'établissement de l'Académie et statuts qui doivent y être suivis par les académiciens.

Ensuite, on a continué l'examen des desseins que les élèves ont composés pour concourrir aux prix qui doivent être distribués le mardi premier trimestre.

Du mardi premier Décembre 1739[1].

L'Académie étant assemblée a examiné les desseins des élèves qui ont concouru pour les prix dont on a donné le sujet, le 4e May de cette année, et Messieurs les architectes ayant donné leur avis dans 3 scrutins.

Le dessein marqué G, composé par le sr Jean Pierre

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

d'Orbay, a remporté le premier prix, qui consiste dans une médaille d'or qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUD. XV REX CHRISTIANISS. Et, au revers, la figure et les attributs de la paix, avec cette légende : PAX INITA CUM GERMANIS. Et, à l'exergue, M DCC XXXVIII[1].

Le dessein marqué F, composé par le sieur Maximilien Brébion, a remporté le 2e prix, qui est une grande médaille d'argent, sur un côté de laquelle on voit la figure équestre du Roy, avec cette inscription ou dédicace : CIVITAS BURDIGAL. OPTIMO PRINCIPI. Et, à l'exergue, M DCC XXXIII. Et, à revers, la place de Bourdeaux, avec cette légende : PRAESIDIUM ET DECUS.

Le dessein marqué A, composé par le sr Louis Denis Le Camus, a remporté le troisième prix, qui consiste dans une petite médaille d'argent, avec la même figure et revers que celle du premier prix.

Ces trois prix ont été délivrées aux élèves cy nommés qui ont été jugés les avoir mérités. Dans les conférences suivantes, l'Académie reprendra ses travaux ordinaires et continuera le travail qu'elle a commencé sur les ordres.

Du lundy septième Décembre 1739.

L'Académie estant assemblé, a esté remis sur le bureau les études consernant l'ordre corinthien pour en faire la comparaison des différents auteurs, tant anciens que modernes, et il a esté arresté que l'on raporteroit à la première séance les proportions de la colonne du *péristil du Louvre*[2] pour la joindre en paralel avec les autres et pour en examiner les proportions, comme aussy le

1. Voir le *Catalogue des médailles*, p. 230. Il s'agit du traité de Vienne, signé le 18 novembre 1738. La seconde médaille a été déjà signalée, ci-dessus, p. 177; la troisième répète la première.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 279, et Tanevot, t. I, fol. 72.

model en plastre du chapiteau ionique entique avec le chapiteau pilastre derrière pour en voir l'effet.

Du lundi 14e Décembre 1739.

L'Académie étant assemblée a examiné le model d'un chapiteau ionique antique qu'on étoit convenu de faire faire dans la conférence du 6 juillet. La Compagnie a cru ne rien devoir décider sur ce model avant de voir le model du chapiteau ionique moderne, qu'on est aussi convenu de faire exécuter dans la même conférence du 6 juillet. Ce chapiteau ionique moderne, que nous devons aux études de Scamozzi, doit aussi avoir un pilastre derrière avec son chapiteau pour en examiner les proportion et l'effet.

Du mardi 22e Décembre 1739.

L'Académie étant assemblée, on a discuté les proportions du chapiteau ionique, tant pour les colonnes que pour les pilastres, et l'on est convenu en général que le tailloir du chapiteau ancien suivant Vignole est trop petit et demande à devenir plus grand par son plan quarré, pour avoir le moyen de donner aux oves des proportions convenables et empêcher qu'elles ne saillent plus que les volutes,cet aggrandissement du tailloir est nécessaire pour les pilastres et pour les colonnes lorsqu'elles ont des pilastres derrière.

1740.

Du lundi 11e Janvier 1740[1].

L'Académie étant assemblée après les vacances ordinaires qu'elle prend depuis la veille de Noël jusqu'aux Rois, on s'est encore entretenu sur la manière de faire un chapiteau pilastre suivant l'ordre ionique antique. On a vu celui que M. *Tannevot* a proposé il y a quelque tems, et on l'a comparé avec celui que Philibert de Lorme a fait exécuter aux *Thuilleries*[2]. On a remis la décision de ce chapiteau à la première assemblée.

Du lundi 18e Janvier 1740.

L'Académie étant assemblée a fait plusieurs réflexions sur les chapiteaux de la colonne et du pilastre ionique ancien. Elle a fait modeler ces deux chapiteaux et a fait réformer plusieurs parties pour les rendre plus agréables et mieux proportionnés. L'Académie n'a pourtant encore rien décidé sur les véritables proportions que doivent avoir ces deux chapiteaux et, pour les mieux arrester, elle est convenue qu'on acheveroit de modeler ces deux chapiteaux et qu'on les mouleroit et répareroit pour mettre l'un devant l'autre, afin qu'on puisse juger des proportions de ces deux chapiteaux.

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Cf. ci-dessus, p. 206, n. 1, p. 231, n. 1, et, pour les *Tuileries*, p. 229, n. 2.

Du lundi 25e Janvier 1740.

L'Académie étant assemblée a encore examiné les proportions du chapiteau ionique antique, tant pour la colonne que pour le pilastre qu'on pourra mettre derrière. Ces chapiteaux sont presque entièrement modelés suivant les réflexions de l'Académie, et l'on est convenu que quand ils seront montés, on donnera leur description par les proportions qu'on a jugé les plus convenables, ce qu'il n'est pas possible de faire à présent.

Du lundi 1er Février 1740[1].

L'Académie étant assemblée on a examiné le chapiteau ionique ancien de la colonne ou du pilastre qui doit être derrière. Comme ce chapiteau n'est pas encore entièrement modelé suivant le goust et les mesures données par l'Académie et qu'il pourra s'écouler encore quelque temps avant que l'Académie soit contente, on est convenu qu'on liroit dans la conférence prochaine et les suivantes les cayers qu'on a relevé sur les registres au sujet du toisé de la maçonnerie.

Du lundi 8e Février 1740.

L'Académie étant assemblée et les chapiteaux ioniques antiques dont la Compagnie est convenue n'étant point encore moullés, on a lu le premier cayer du toisé qu'on a relevé sur les registres, la Compagnie y fera ses réflexions qu'elle rapportera dans la prochaine conférence[2].

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Aubry, Blondel, Chevotet, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Cf. sur la question encore une fois reprise l'Introduction du présent volume, les t. IV et V *passim* et la n. 1 de la p. 168 du présent volume.

Du lundi 15e Février 1740.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du toisé qu'on a relevé des registres et on continuera cette lecture pour voir ce qui peut y manquer aux cayers, qui pourront faire un traité lorsque le toisé sera complet.

Du lundi 22e Février 1740.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers du toisé et l'on a été d'avis d'ajouter un ou deux problèmes de plus sur la construction de l'anse de pannier; dans la conférence suivante, l'Académie jugera de la bonté de la méthode qu'on proposera pour cet effet.

Du lundi 7e Mars 1740[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les différentes manières de tracer l'anse de panier. Et l'on est convenu que, quand l'anse de panier n'est pas d'une grande étendue et que son diamètre et sa montée sont déterminés, on peut le décrire en portant la montée sur le diamètre, en commençant par l'extrémité du diamètre et en divisant l'intervalle compris entre le centre et le point où l'on a porté la montée en 3 parties égales et, portant une de ces parties depuis le même point vers l'extrémité du diamètre, le point où tombera cette partie sera le centre d'un des deux petits arcs qui composent avec le grand un anse de panier.

Lorsque les anses de panier ont une grande étendue, on peut diviser la différence du demi diamètre et de la montée en 8 parties égales, pour en prendre 3. On aura

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

encore l'anse de panier en divisant en 11 parties la différence du demi diamètre et de la montée, et en prenant 4 parties.

Au reste, toutes ces méthodes ne font pas passer exactement l'anse de panier par le point donné pour la montée, mais la différence est si petite que dans les anses de panier de peu d'étendue on ne trouve point d'erreur sensible.

Du lundi 14e Mars 1740.

La Compagnie étant assemblée, M. *Gabriel* a lu un mémoire au sujet d'un réservoir placé près du *pont du Rhône*[1] et destiné à recevoir l'eau des machines hydraulique du sr Petitot, et basti depuis trois ans. Comme ce réservoir ne s'est pas trouvé assez fort et assez bien construit pour soutenir l'effort de l'eau, M. *Gabriel* a fait dans son mémoire un projet d'une nouvelle invention de ce réservoir, où il suprime les terres massives et construit un réservoir de charpente garni de tables de plomb, qui a été approuvé de toute la Compagnie.

Du lundi 21e Mars 1740.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers. On a vérifié une construction particulière d'anse de panier et la manière de décrire une parabole pour faire le devant des trompes sur le coin, semblable à celle qui est construite au coin de *l'hôtel de Lamoignon*, *rue pavée au marais*[2], et l'on est convenu d'en faire un model de trois pieds en quarré.

1. Un plan de Lyon, daté de 1773, indique un réservoir en aval du pont du Rhône. Nous n'avons pas le mémoire de Gabriel, mais il est question des machines hydrauliques dans des traités spéciaux. Voir dans le *Dictionnaire des sciences* l'article *Bassin*. Cf. *Papiers de Cotte*, nos 373-377.

2. C'est celle que l'on voit au coin des *rues Pavée et des*

Du lundi 28e Mars 1740.

L'Académie étant assemblée, on a lu les cayers du toisé et on a vérifié les calculs des exemples qui y sont sur la sphère. Dans les conférences suivantes, on continuera la lecture des mêmes cayers et on en vérifiera les calculs.

Du lundi 4e Avril 1740[1].

L'Académie étant assemblée, M. *de la Rue* a fait voir à la Compagnie le model des cintres qu'il a fait pour *le pont de Gien*[2], qu'il construit actuellement. Ce cintre a paru entendu et fait avec beaucoup de solidité. M. *de la Rue* a fait aussi voir le model d'une machine pour arracher les pilots. Cette machine a paru très puissante et facile à manœuvrer et la Compagnie a jugé qu'elle pouvoit être utile dans le cas où il faut absolument arracher les pieux.

Ensuite, la Compagnie a fait faire la lecture de quelques cayers du toisé, dont elle a vérifié le calcul.

L'Académie prend aujourd'hui ses vacances de Pâques pour ne rentrer que le lendemain de la Quasimodo.

Du lundi 25e Avril 1740.

L'Académie étant assemblée, on a lu la suite des cayers du toisé, qu'on a relevé des registres. Dans les conférences suivantes, on continuera la même lecture pour en vérifier les calculs.

Francs-Bourgeois, mais l'appareillage a disparu sous des couches de peinture.

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Delarue, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, Loriot, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. On n'indique à Gien qu'un pont construit, dit-on, à la fin du xvie siècle.

Du lundi 2e Mai 1740[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers du toisé dont a parlé. Ensuite, on a mis en délibération quel sujet on donneroit aux élèves pour les prix de cette année. Et la Compagnie, d'une voix unanime, est convenue qu'on ne parleroit du sujet des prix que dans une assemblée extraordinaire indiquée d'aujourd'hui en quinze jours, le matin à dix heures, et que les élèves travailleroient à leur esquisse, aussitôt après l'assemblée, sur le sujet qu'on leur proposeroit sur le champ.

Du lundi 9e Mai 1740.

L'Académie étant assemblée, on a vérifié quelques articles du toisé, principalement au sujet de la superficie et du solide de la sphère et de ses parties. Et l'Académie est convenue qu'on ajouteroit une méthode pour trouver le rayon d'une sphère dont on connoit deux cordes parallèles et l'interval compté entre ces deux cordes. Dans la prochaine assemblée, on enregistrera cette méthode dont l'Académie a vu et vérifié un exemple.

Du lundi 16e Mai 1740.

L'Académie étant assemblée, on est convenu de proposer aux élèves pour le sujet des prix de cette année l'idée d'un plan général de jardins pour accompagner un château, sur un terrain de trois cents toises de largeur, sur quatre cents toises de profondeur[2].

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt de ce sujet et des développements donnés par l'Académie. L'idée générale

Le château sera placé à un bout, précédé de sa cour, de son avant cour et accompagnemens, en masse seulement pour les bastiments. Ce château aura trente toises de face.

Le terrain dans la longueur aura une pente de soixante pieds. Le premier tiers de la pente sera de vingt quatre pieds depuis le sol du château. Le second tiers sera de vingt pieds plus basse à son extrémité inférieure que la première partie. Enfin, le 3e tiers aura son extrémité inférieure de seize pieds plus basse que la seconde partie et elle aboutira à une plaine ou prairie. Ces trois parties de pentes qui font ensemble 60 pieds, depuis la teste de l'avant cour jusqu'à la plaine d'en bas, peut être imaginée dans le milieu d'un espèce de vallon, dont les deux coteaux feront en traverse deux pentes peu sensibles vers le milieu, ce qui peut donner lieu à des terrasses et a une variété de dispositions.

On peut se figurer encore des eaux venant d'étangs supérieurs, que l'on peut ramasser dans des réservoirs pour faire des fontaines et des pièces d'eau, même un canal de toutes les décharges en travers dans le bout du parc ou en face.

Tous les élèves prendront pour leur échelle deux lignes par toise.

Du lundi 23e Mai 1740.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenay* a fait voir à l'Académie les desseins esquissés que les élèves ont fait pour concourir aux prix de cette année; ceux qui ont travaillé pour leurs prix sont les srs Jardin, élève de M. *Mollet*[1]; Blondeau, élève de M. *Beausire* fils; Brébion, élève

paraît bien conforme à la tradition encôre existante vers 1740. Cf. ci-dessous, p. 275.

1. C'est la première fois que l'Académie ajoute aux noms des élèves qui concourent ceux de leurs professeurs.

de M. *Mollet;* le Camus et de Dreux, tous deux élèves de M. *Gabriel*, et les s^rs Genon, Babin, Bourdet, Cordier, tous quatre élèves de M. *Jossenai.*

Toutes les esquisses sont signées par M. *Jossenai,* le 16e du présent mois, jour auquel toutes ces esquisses ont été faites, et ont été signées aujourd'hui par le secrétaire pour en certifier le visa de l'Académie. Ces neuf élèves seront les seuls qui pourront concourir aux prix de cette année et la Compagnie a été d'avis de n'en recevoir aucun autre pour concourir avec eux.

Du lundi 30e Mai 1740.

L'Académie étant asssemblée, on a lu ce qui concerne le toisé du solide de la sphère et de ses parties, on en a vérifié les calculs qui se sont trouvés justes. Dans la prochaine conférence, on lira le toisé de la superficie et du solide de l'ellipse.

Du lundi 13e Juin 1740[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du rapport du toisé, qu'on a relevé des registres, afin d'en vérifier les calculs. On en est resté au toisé de l'anse de panier et on continuera cette lecture dans les conférences prochaines, jusqu'à ce que les chapitaux que la Compagnie fait modeler soient achevés.

Du lundi 20e Juin 1740.

L'Académie étant assemblée, on a achevé la lecture des prolégomènes des cayers qu'on a relevé des registres au sujet du toisé, on en a vérifié les calculs qui se sont

1. Ont signé en juin : Aubert, Beausire, Chevotet, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

trouvés justes. Dans la prochaine conférence, on continuera la lecture des mêmes cayers et l'on vérifiera les calculs des toisés, des terres, des fondations et des voûtes, et on s'entretiendra sur le même sujet jusqu'à ce que les chapiteaux que l'Académie a ordonnés soient finis de modeler et de mouler.

Du lundi 27e Juin 1740.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers qu'on a relevé des registres. Le sujet qu'on a lu a été le toisé des murs en fondation et celuy de la fouille des terres. Dans la prochaine conférence, on continuera la même lecture, si on a point de matière plus intéressante pour s'entretenir.

Du lundi 4e Juillet 1740[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a lu un mémoire sur le chapiteau antique ionique; ce mémoire est accompagné de desseins relatifs au mémoire. Les desseins des chapiteaux en représente le plan de tous les profils, avec des lignes renvoyées pour en faire connoître les proportions, avec les mesures de toutes les parties. Ces desseins sont faits d'après le chapiteau antique que l'Académie a fait modeler et mouler, avec plusieurs additions et changements qu'elle a jugé devoir faire sur le chapiteau antique, pour le rendre plus agréable. Enfin, le mémoire de M. *Tanevot* explique les desseins qui l'accompagnent.

L'Académie a jugé que ce mémoire étoit bon et devoit

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Chevotet, Deluzy, Godot, Jossenay, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

être annexé au registre et conservé pour en faire usage, lorsqu'on fera le relevé de toutes les conférences où l'on a parlé des chapiteaux et des autres parties des ordres d'architecture. M. *Tanevot* a joint à ses desseins la base de la colonne avec l'entablement, en sorte que l'on a l'ordre complet ionique antique, changé suivant les vues de l'Académie[1].

Du lundi 11e Juillet 1740.

L'Académie étant assemblée, on a lu quelques articles du toisé sur les murs de fondation et les murs de caves. Et l'on est convenu de ne point compter de demi faces dans le toisé que pour la taille seulement. Et l'on a fait des corrections sur ce relevé suivant cette délibération.

Ensuite, la Compagnie a accordé aux élèves du tems jusqu'à la Saint Martin, pour mettre au net les desseins de leur esquisse. L'Académie a cru devoir leur donner un peu de temps de plus en considération de la nature d'ouvrage qu'on leur a proposé et auquel ils ne sont pas accoutumés[2].

Du lundi 18e Juillet 1740.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture du toisé des murs des caves, des chaînes, dosserets et arcs de voûtes, on a fait quelques corrections sur les cayers au sujet du toisé de la pierre qui se trouve comprise dans la maçonnerie, et l'on a été d'avis de compter les pierres séparément pour leur pierre, leur taille et la main d'œuvre, en déduisant le prix de la maçonnerie dont la pierre occupe la place[3].

1. Il faut voir sur ce point les dessins de Tanevot, que nous avons signalés (*passim*).
2. Ceci correspond bien à ce que nous avions dit à la page 271.
3. Cf. ci-dessus, p. 267.

Du mardy 26e Juillet 1740.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers du toisé sur les murs en fondation, les voûtes en berceau, soit en plein cintre, soit surbaissées, soit surmontées. L'article des murs de caves qui ont des paremente nus de moilons piqués a souffert quelque difficulté, et l'Académie n'a point décidé si le moilon piqué seroit compté en plus vallue ou s'il seroit compris dans le prix du mur. Dans la prochaine assemblée, on examinera cet article.

Du lundi premier Aoust 1740[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné de nouveau l'article des murs qui ont des paremens nus de moilon piqué. Et l'on est convenu qu'il ne falloit point compter ces paremens séparément, mais qu'il les falloit confondre dans le prix du mur. Et qu'il falloit mettre le prix au mur, suivant sa nature et celle du moilon piqué.

Du lundi huitième Aoust.

L'Académie étant assemblée, Monsieur le prévost des marchands a envoyé de sa part et de celle de Messieurs les échevins vingt trois plans de la ville de Paris reliés en veau[2], pour MM. *Mollet*, *Boffrand*, *de Cotte de Fontainebleau*, *de l'Assurance*, *Le Roux*, *Jossenay*, *Aubert*, *Tanevot*, *de Vigni*, *de la Rue*, *d'Ille*, *Legrand*, *Blondel*, *Contant*, *de l'Épée*, *Billaudel*, *de Luzi*, *Mollet fils*, *l'Écuyer*,

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Hardouin, Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. C'est le fameux plan de Bretez, dit souvent plan Turgot, exécuté en effet entre 1734 et 1739 par les soins de Michel-Étienne Turgot, alors prévôt des marchands de Paris.

Simonnet, Loriot, Hardouin Mansard, Guillot Aubri. Et MM. Mollet, de Cotte de Fontainebleau, Le Roux, Jossenai ont été députés chargés par l'Académie d'aller remercier Monsieur le prévost des marchands et le bureau de la ville.

Du lundi 21e Aoust 1740.

L'Académie étant assemblée, MM. *Le Roux* et *Gaudeau* qui avoient été nommés par la Compagnie pour examiner un livre de desseins d'architecture intitulé : *Abrégé pratique des cinq modes d'architecture par M. Sansovin, Vénitien*[1], en ayant fait leur rapport à l'Académie et la Compagnie, ayant examiné le livre même que les commissaires lui ont représenté, est d'avis que tous ces desseins, dont six représentent les cinq ordres d'architecture avec leurs parties, sçavoir les colonnes, leurs bases et chapiteaux et les entablemens, suivant les proportions qu'il a plu à M. Sansovin leur donner, les autres desseins représentant des portes de ville, des arcs de triomphe et différentes églises, par plans, élévations, profils et coupes, sont dessinés et lavés avec assés de goust.

Au reste, elle ne croit pas devoir donner un avis détaillé sur tous ces desseins, estimant que, dans les compositions qu'ils renferment, il y a peu de chose qui puisse servir de règle et procurer des instructions au public sur l'art d'architecture.

Du lundy 29e Aoust 1740.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a raporté le dessein d'un chapiteau corinthien pour une colonne et un chapiteau pilastre[2], pour conoistre la hauteur qu'il convient donner au chapiteau de la colonne pour favoriser le

1. Voir plus loin, p. 299.
2. Voir la page suivante.

chapiteau pilastre, qui devient trop court suivant la proportion des anciens, ce qui l'a obligez de donner deux modules et demy de hauteur à ce chapiteau du dessus de l'astragal de la colonne jusque compris le tailloir, avec les plans des dits chapiteaux, le tout bien cotté, ce que la Compagnie examinera dans les conférences suivantes.

Du lundi 5e Septembre 1740[1].

L'Académie étant assemblée, on a discuté les mesures que M. *Tanevot* a proposé pour le chapiteau de la colonne corinthienne et du chapiteau du pilastre du même ordre, quand il n'est point accompagné de colonne. Et pour ces deux chapiteaux, quand l'un est accompagné de l'autre, l'Académie n'a rien voulu décider sur ces proportions, qu'on ait pris les mesures du chapiteau colonne et du chapiteau pilastre, qui sont à la colonade de la façade du *Louvre*[2]. M. *Tannevot* s'est chargé de prendre toutes ces mesures pendant les vacances dans lesquelles nous entrons aujourd'hui après l'assemblée, pour ne rentrer que le lundi après la Saint Martin.

Du lundy 14e Novembre 1740[3].

L'Académie étant assemblée, Messieurs les académiciens ont examiné les desseins que les élèves ont fait sur le sujet que l'Académie leur a proposé pour concourir aux

1. Ont signé en septembre : Beausire, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. La figure est dans Tanevot, 83 D, pl. 72.

3. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Delamotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, de Lassurance, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

prix de cette année. Et pour que cet examen soit mieux pesé, l'Académie est convenue de ne donner les prix que d'aujourd'hui en huit jours aux élèves qui ont les mieux réussi.

Ensuite, pour se conformer aux statuts, on a fait la lecture des lettres patentes qui contiennent les règlemens qui doivent être observés dans les assemblées de l'Académie.

Ensuite, l'Académie a résolu pour ses études de cette année de continuer les ordres d'architecture qu'elle a desjà traitté et dont elle a donné les mesures dans ses conférences. Et de finir les toisés, qui sont extrêmement avancés, pour en faire un corps qui puisse être útil au public.

On est convenu de continuer les extraits commencés des conférences de l'Académie depuis son établissement, M. de Beausire le plus jeune[1], qui y a desjà travaillé avec le secrétaire, s'offre d'en continuer le travail.

Du lundy 21e Novembre 1740.

L'Académie étant assemblée, on a examiné une seconde fois les desseins et compositions des élèves pour les prix de 1740. Ensuite, on a procédé au choix des pièces qui ont le mieux réussi dans 3 scrutins pour les 3 prix.

Dans le premier scrutin, le sr Maximilien Brébion a eu la pluralité pour le premier prix. Ce prix est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUD. XV REX CHRISTIANISS. Et, au revers, la République de Genèves, dont les troubles sont apaisés par la France, avec cette légende : RESPUBLICA GENEVENSIS PACIFICATA, et, à l'exergue : 1738[2].

1. Voir ci-après, p. 291.

2. Sur la première médaille, voir le *Catalogue des monnaies*, etc., p. 231 (où il faut lire Genève et non Gênes). — La

Dans le second scrutin, le dessein de Pierre François Cordier a eu la pluralité pour le second prix. Ce prix est une grande médaille d'argent, qui représente la figure équestre de Louis XV, avec cette inscription : CIVITAS BURDIGALA OPTIMO PRINCIPI. Et, au revers, la place de Bordeaux, avec cette inscription : PRESIDIUM ET DECUS. A l'exergue : 1733.

Dans le 3e scrutin, le dessein de Louis de Dreux de la Chastre a eu la pluralité pour le 3e prix, qu'on appel accessit. Ce prix consiste dans une médaille d'argent semblable à celle d'or du premier prix.

Du lundi 28e Novembre 1740.

L'Académie étant assemblée, M. Gabriel a présenté à l'Académie une lettre de Monsieur le Controlleur général, par laquelle il mande à l'Académie que le sr *Beausire*, architecte de la première classe, lui ayant donné sa démission de la place qu'il occupe dans la première classe[1], son intention est que les académiciens fassent une élection de trois sujets de la seconde classe par trois scrutins différens et fassent une seconde élection de trois architectes étrangers capables et de réputation, aussi par trois scrutins, pour remplir dans la seconde classe la place de celui qui aura été choisi pour monter à la première classe,

ville de Genève ne cessa guère au XVIIIe siècle d'être agitée par les luttes entre la bourgeoisie et l'aristocratie, qui dominait au Petit et au Grand Conseil. De 1734 à 1738, les troubles allèrent jusqu'à la guerre dans les rues. L'intervention en commun de la France, de Berne et de Zurich y mit fin, pour un temps seulement, en diminuant les pouvoirs de la noblesse. Ces mesures paraissaient acceptées par les deux partis. Les troubles reprirent en 1767 et plus tard.

Sur la seconde médaille, voir ci-dessus, p. 264.

1. On n'a pas la date exacte de la naissance de Jean Beausire. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, Introduction, p. XXVI-XXVII. — C'est le premier exemple d'honorariat que nous ayons.

afin qu'il puisse choisir deux sujets pour remplir dans la place de la première classe et celle de la seconde.

M. le Controlleur général mande aussi à la Compagnie que le sieur *Beausire père*, en se démettant de sa place, demande à être admis dans la Compagnie comme vétéran, quand il aura la force d'y venir, et qu'il lui accorde cette permission et qualité, en considération de ses talents et grands services. La lettre est du vingt quatre novembre, signée : Orri.

L'Académie, pour se conformer aux ordres de M. le Contrôleur général, a commencé à élire pour la première classe trois sujets par trois scrutins différents.

Dans le premier scrutin, M. *Aubert* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *Tanevot* a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. *d'Isle* a eu la pluralité des voix.

Ensuite l'Académie, pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de l'un des trois qui sont nommés pour monter à la première, a élu trois sujets étrangers, aussi par trois scrutins.

Dans le premier scrutin, M. Beausire fils a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin, M. de Verneuil a eu la pluralité.

Enfin, dans le 3e scrutin, M. de l'Épée a eu la pluralité.

Ainsi, l'Académie propose MM. *Aubert*, *Tanevot* et *d'Ille* pour remplir la place de M. *de Beausire père*, et elle propose MM. Beausire fils, de Verneuil, et de l'Épée pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe.

L'Académie a déclaré qu'elle recevoit avec plaisir M. *de Beausire père* comme vétéran, et a été d'avis qu'il auroit voix délibérative dans la Compagnie, comme membre de l'Académie, et a prié M. *Gabriel* de le lui annoncer et lui témoigner le plaisir avec lequel l'Académie le reçoit.

Du lundi 5e Décembre 1740[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte et directeur, a lu à l'Académie deux lettres de M. Orri, directeur général des bastimens du Roy, qui nomme M. *Aubert* pour remplir la place de M. *Beausire père*, qui est vétéran, et qui nomme M. *de Beausire fils cadet* pour remplir la place vacante dans la seconde classe par la promotion de M. Aubert dans la première. Voici la copie de ces deux lettres, dattées à Paris, le 2e décembre 1740.

Première lettre : M. le cardinal de Fleury a veu avec plaisir, Monsieur, que l'Académie d'architecture, dans le choix qu'elle a eu à faire de sujets propres à remplacer M. *de Beausire*, architecte de la première classe, a jeté les yeux sur ceux qui en étoient les plus dignes. En effet, tout le monde est obligé de convenir que MM. *Aubert* et *Tanevot* sont tous deux d'un mérite distingué et méritoient également les suffrages de l'Académie; aussi son Éminence a-t-elle cru qu'il convenoit de suivre ce que l'Académie elle-même avoit indiqué et que le plus grand nombre des voix s'étant réuni dans le premier scrutin en faveur de M. *Aubert*, il étoit juste de le nommer aujourd'huy à la place qui est vacante, ne doutant point que dans la première occasion les suffrages ne se réunissent en faveur de M. *Tanevot*. Monsieur le cardinal m'a chargé de vous marquer que ce choix lui feroit plaisir, afin que vous fissiez part de ses intentions à l'Académie. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous. Signé : ORRY[2].

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, Beausire cadet, Billaudel, Blondel, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. On notera dans cette lettre le fait de l'intervention du cardinal Fleury († 1743), alors tout puissant. Elle s'exerçait indirectement, on le voit, en faveur de Tanevot. Il est certain que les services de ce dernier à l'Académie semblaient lui donner plus de titres qu'à Aubert. Voir plus loin, p. 306.

Seconde lettre, aussi du 2e décembre 1740. Le sr *Aubert* ayant été choisi, Monsieur, pour remplir la place vacante à la première classe par la démission de M. *Beausire le père*, le Roy a fait choix du sr *Hiérome Beausire, son second fils*, qui a eu la pluralité des suffrages, pour remplir la place vacante dans la seconde classe; vous l'y ferez recevoir à l'ordinaire. Je suis, Monsieur, parfaitement à vous. Signé : ORRY.

Ensuite de la lecture de cette lettre, M. *Jérôme de Beausire* a été reçu à l'Académie.

Du lundi 12e Décembre 1740.

L'Académie étant assemblée, on a relu l'article de la conférence du premier aoust dernier consernant les paremens des moilons piqués aux murs de maçonerie, dans laquelle il est dit qu'ils ne seroient pas comptez et qu'il faloit les confondre dans le prix du mur et y mettre un prix suivant sa nature et celle du parement piqué.

L'Académie a jugé à propos d'examiner cet article par rapport aux estimations différentes que cela pourroit causer, et qu'elle seroit agitté encor dans la première conférance.

Du lundi 19e Décembre 1740.

L'Académie étant assemblée, on a examiné de nouveau la matière de la conférence précédente et l'on est convenu de ne rien décider que dans la conférence suivante, et plusieurs académiciens se sont chargés de mettre par écrit les différens sentimens de l'Académie et de les ballancer pour en faire une pratique aisée, juste et aisée à suivre.

Ensuite, on a lu un article du toisé des voûtes en arc de cloistre, que l'Académie a approuvé. L'Académie prend ses vacances aujourd'hui pour ne rentrer que le lundi 9e janvier.

1741.

Du 9e Janvier 1741[1].

L'Académie étant assemblée, on a agité de nouveau l'article des moelons piqués dont il avoit été parlé dans les conférences précédentes, et l'on est convenu que les paremens de moelons piqués en murs de foible épaisseur depuis 15 pouces jusqu'à 21 pouces sont très vicieux, les moelons que l'on employe au sortir des carrières n'ayant que sept à huit pouces de queue, ne pouvant faire aucunes liaisons avec le milieu du mur. Dans les murs de deux pieds et demi et au dessus, le milieu ayant un corps qui se peut lier avec les paremens faits en moelons piqués, ces moelons piqués sont bons.

Dans les murs qui ont plus de deux pieds d'épaisseur, où le moelon piqué peut être employé, si les murs sont en fondation, on les toisera en cube à un prix qui sera établi suivant la nature du moelon ; si les paremens sont au dessus des fondations, on les toisera à toises superficielles et on les comptera en plus valeur. Et au cas qu'il y ait des prix pour des murs enduits, les enduits seront diminués, et la plus valleur du moelon piqué sera comptée à la place des enduits.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, J. Beausire (c'est Jérôme-B., fils cadet), Billaudel, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Delamotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, d'Orbay, Simonnet, Tanevot, Camus.

Du lundi 16e Janvier 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* ayant envoyé à l'Académie un mémoire de scuplteur pour les chapiteaux que l'Académie a fait modeler et mouler, ce mémoire a été remis à M. *Gabriel*.

Ensuite, M. *Aubry*, architecte de la seconde classe, a présenté son brevet pour être enregistré. Voici la copie de ce brevet[1] :

Aujourd'hui, dix sept décembre mil sept cent trente sept, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience dans l'art d'architecture du sieur *Aubry*, Sa Majesté l'a retenue et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du sr *Le Roux* à la première classe, pour par ledit sieur Aubry, jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués. (Suite selon la formule habituelle.)

Ensuite, on a lu l'article du toisé de l'Académie sur le toisé des voûtes en berceau surbaissées.

Du lundi 23e Janvier 1741.

L'Académie étant assemblée, on a vérifié l'article du toisé des voûtes en berceau surmonté décrits de trois centres et faits de trois arcs de 60 degrés suivant la méthode ordinaire. Le calcul en a été fait de toutes les parties les unes après les autres, et s'est trouvé conforme à la règle du toisé donné dans les cayers de l'Académie[2].

1. Voir l'Introduction du présent volume.

2. Pour le toisé des différentes espèces de voûtes (séances de janvier à juin 1741), voir ci-dessus, p. 38-51, 79-109, 112-124, 168-177, 184-233.

Du lundi 31e Janvier 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, a consulté l'Académie sur un mémoire qui lui a été renvoyé au sujet d'un pont de batteaux qu'on propose pour *Moulins*[1]. L'auteur de ce mémoire, après avoir parlé des chutes des deux ponts de pierres et de celle du pont de bois qu'on avoit fait auparavant, conclud à l'impossibilité de construire à Moulins un pont de *pierre* et même d'un pont de bois; et comme un pont sur l'*Allié* construit à *Moulins* est nécessaire pour le commerce et la communication des provinces que l'Allié sépare, il propose un pont de batteaux.

Pour construire ce pont, il est d'avis de le faire au dessous des piles du pont le plus bas qui est tombé. Pour y parvenir, il propose de raser les piles jusqu'au dessous des basses eaux, et de faire dans les milieux des restes de ces piles des trous de 2 pieds 1/2 de diamètre, pour y incastrer jusqu'à 8 pieds de profondeur de grosses pièces rondes de bois qui s'éléveroient quatre ou cinq pieds au dessus de ces piles rasées. Ces pieux serviroient à arrêter les batteaux par le moyen de tirans de bois qu'on y accrocheroit. Pour laisser un passage libre à la navigation, l'auteur propose un pont levis établi à une extrémité du pont sur deux batteaux qui laisseront entre eux un passage de dix huit pieds de large; ces deux batteaux, ayant besoin d'estre plus fermes que les autres, l'auteur propose de les établir entre des pieux qui les tiendroient par les avant becs et arrières becs. Aux deux extrémitez

1. Il a déjà été question à plusieurs reprises de ponts construits, — et détruits, — à *Moulins*, en 1685, 1689, 1691, 1704, 1708 (*Procès-verbaux*, t. II, p. 94-96, 103, 224; t. III, p. 199-200, 266, 309). — Cabinet des Estampes, Va 6. Sur les questions relatives aux ponts de bateaux, on peut consulter Gautier, *Traité des ponts-et-chaussées* (cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 240, 241), et Bélidor, *Architecture hydraulique*, 1739. Le pont actuel a été construit par l'ingénieur Régemortes en 1758-1763.

du pont, il y auroit comme à *Rouen*[1] une pièce de pont à charnière qui seroit liée avec le reste du pont pour l'entrée et la sortie du pont, afin que le passage fust libre dans les différentes hauteurs de la rivière.

A l'égard du pont levis de ce pont, l'auteur propose trois façons de le lever : 1° il propose un pont levis d'une seule pièce qu'on lévera par des leviers, comme on élève le partere de la Comédie quand on veut le mettre au niveau du théâtre; 2° il propose un pont levis ordinaire de deux pièces qu'on lévera comme les autres; 3° il propose encore le premier pont d'une seule pièce, mais avec une autre façon de le lever en se servant de moufles combinés avec un cric. Voici le précis des idées que l'auteur propose dans son mémoire, que M. *Gabriel* a apporté à l'Académie.

M. *Gabriel* a encore fait la lecture d'un mémoire qui contient une objection faite contre ce pont, avec la réponse de l'auteur. L'objection est que la rivière d'*Allié* devient souvent si basse qu'il n'y a qu'un simple ruisseau où l'eau coule. Dans ce cas, la plus grande part des batteaux seront échoués à différentes hauteurs, tandis que quelques uns seront à flot, ces batteaux n'étant plus de niveau, comme ils le sont quant ils sont tous à flot, le pont se désassemblera et ne donnera plus de passage sûr. L'auteur répond à cette objection que, quand les piles seront abbatues, la rivières nettoyera son lit emportant les atterrissements et ne permettra pas qu'il s'en fasse d'autres. L'Académie a trouvé en générale l'objection plus forte que la réponse, et sur ce point est d'avis qu'un pont de batteaux n'est sûr que quand il doit être toujours à flot et c'est sur quoy on ne peut pas compter dans la rivière de l'*Allié*.

La seconde objection qu'on peut faire, c'est que l'au-

1. Ci-dessus, p. 7, et n. 2, p. 8. — Description dans l'*Encyclopédie*, t. XIII, p. 49, avec figures.

Pour le parterre de la Comédie, voir Blondel, *Archit. française*, t. II, liv. III, ch. IV.

teur dit qu'on ne peut point compter sur des pallées pour soutenir un pont de bois, et cependant il propose de mettre les deux batteaux de son pont levis entre des pieux pour les empêcher de se déranger.

La 3e objection, c'est que les tirans des batteaux devenant de plus obliques en plus obliques, à mesure que les eaux augmenteront, ces batteaux se dérangeront, tandis que les deux qui sont destinés pour le pont levis ne se dérangeront pas, le pont souffrira donc par ce dérangement et sera sujet à se désassembler.

Du lundi 6e Février 1741[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers du toisé et l'on a vérifié les calculs de l'article des voûtes en arc de cloître en plein cintre et surbaissées sur des plans quarrés. Ce calcul s'est trouvé le même en le faisant suivant les différentes méthodes proposées dans les cayers.

Du lundi 20e Février 1741.

L'Académie étant assemblée, on a lu l'article des cayers du toisé au sujet des voûtes en arc de cloître surmontées. On a lu aussi les toisé des pans séparés des mêmes voûtes en arc de cloître, soit que ces pans soient en plein cintre, soit qu'ils soient surbaissés, soit qu'ils soient surmontés. On en a vérifié le calcul. Ces toisés des trois espèces de pans conduisent au toisé des voûtes en arc de cloître construites sur des plans irréguliers dont les côtés peuvent être inégaux.

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, Beausire fils, J. Beausire, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 27e Février 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Aubert* a présenté son brevet d'architecte de la première classe pour être enregistré comme il suit :

Aujourd'hui, quatre janvier mil sept cent quarante et un, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter le sr *Jean Aubert*, controlleur de ses bastiments et architecte de la seconde classe de son Académie d'architecture établie au Louvre à Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de lad. Académie de la première classe, vacante par la démission du sr *Beausire père*, pour par ledit sr Aubert jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suite selon la formule habituelle).

Ensuite, on a lu quelques articles du toisé de voûtes en arc de cloître construites sur des plans irréguliers. Quoique les méthodes qu'on a proposées puissent convenir à des voûtes extrêmement irrégulières, et si irrégulieres qu'elles en pourroient être disgracieuses, l'Académie n'entend point approuver ces voûtes, mais elle a cru que le toisé en étoit nécessaire pour celles qui seroient construites et dont on ne peut avoir le toisé qu'en mesurant et toisant chaque pan en particulier.

Du lundi 6e Mars 1741[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers et l'on a vérifié le calcul des voûtes d'arreste sur toutes sortes de plans, savoir sur des plans quarrés et sur des plans plus longs que larges. On a aussi vérifié le

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Beausire fils, J. Beausire, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

calcul des voûtes en plein cintre et l'on en a vérifié le calcul, qui s'est trouvé juste.

Du lundi 13e Mars 1741.

L'Académie étant assemblée, on a lu l'article des cayers qui donne le toisé des culs de four surbaissés, on a commencé à en examiner le calcul et les règles sur lesquelles ce calcul est fondé, et comme cet examen s'est trouvé long et de grande discussion, on a cru qu'il n'étoit guère possible de le faire dans une conférence. M. *de l'Épée* et M. *Camus* se sont chargés d'examiner cette règle et de toutes les parties de la règle pour avoir le développement de la voûte.

Du lundi 20e Mars 1741.

L'Académie étant assemblée, on a développé toutes les parties d'une voûte en cul de four surbaissée sur un plan rond, on a calculé toutes les parties de cette voûte pour en avoir la valleur. Comme le calcul géométrique est extrêmement long et qu'il pourroit s'être glissé quelque erreur dans le calcul, on est convenu qu'il falloit le vérifier avant de rien décider sur les règles simples qu'il faut employer pour avoir la superficie de cette espèce de voûte.

Du lundi 10e Avril 1741[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, a lu un procès verbal sur l'état présent de la *Bourse de Nantes*[2]. Ce bastiment, qui a été commencé en 1720, a

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Beausire fils, J. Beausire, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

2. On trouve au Cabinet des Estampes, Va 88, une élévation

tassé de près de trois pieds du côté de la rivière, le mur qui est du même côté et celui de refend surplombent de onze pouces, et le tassement continue toujour. M. Abeille, qui a fait ce procès-verbal, propose, pour remédier à la continuation du mal, de supprimer les voûtes et les murs de refend, qui sont dans les hauts, pour diminuer la charge. Par là, il prétend que les fondemens soulagés ne tasseront plus et que le bastiment restera dans l'état où il est. La Compagnie ne croit pas en général ce remède suffisant, mais faute de connoître parfaitement l'état des choses, elle a jugé à propos de donner son avis.

Ensuite, on est convenu de s'assembler lundi prochain, 17 de ce mois, à dix heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet de prix de cette année.

Du lundi 17e Avril 1741.

L'Académie étant assemblée extraordinairement à dix heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet du prix de cette année, M. *Beausire le fils*[1] a demandé que son brevet d'architecte de la seconde classe soit enregistré comme il suit :

Aujourd'hui, quatre janvier mil sept cent quarante et un, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traiter le

et un plan de la *Bourse de Nantes*, représentant la vieille Bourse avec projet d'adjonction d'un pavillon moderne et d'une place pour une statue du roi Louis XIV. Signé : Marot. Un autre projet, « pour le cas où le roi voudrait faire jeter bas la Bourse », comporte un édifice entièrement nouveau, surmonté bien singulièrement d'une sorte d'obélisque. Ce peut être celui de 1720. La Bourse s'élevait sur la rive droite, en face de l'extrémité avale de l'île Feydeau. La Bourse moderne (par Crucy) occupe le même emplacement.

Nous avons déjà rencontré un Abeille, architecte et ingénieur, qui, en 1726, collaborait avec Gabriel V au projet d'un *canal de la Loire à la Seine et à la Saône* (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 316). Celui-ci peut être le fils, qui faisait alors d'importants travaux à *Rennes*.

1. C'est Jérôme Beausire, fils cadet du vieux Beausire.

s^r *de Beausire*, fils de l'un de ses architectes de la première classe de l'Académie d'architecture établie au Louvre à Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de lad. Académie de la seconde classe, à la place du s^r *Aubert*, qui a passé à la 1re classe, pour par led. s^r de Beausire jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suite selon la formule habituelle).

L'Académie propose aux élèves pour le sujet du prix de cette année un cœur de quarante deux pieds de largeur pour une église cathédrale.

Les élèves feront le plan de tout le cœur sans bas côtés et en feront la coupe sur la longueur, pour faire voir la chaire épiscopale, les stales et les lambris au dessus. Ils feront aussi la coupe du cœur sur la largeur, pour faire voir le rond point, l'autel et la décoration du fond.

Ceux qui composeront pour le prix seront tenus de faire leur échelle de trois pouces pour toise et de présenter leurs desseins à l'Académie, le lundi 28 aoust, pour être examinés. Ceux qui les apporteront après ce tems ne seront point reçus pour concourir aux prix.

Du lundi 24e Avril 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenai* a présenté les esquisses que les élèves ont fait pour concourir aux prix. Ces esquisses, qui sont signées par M. *Jossenai*, le 17e de ce mois, ont été signées aujourd'hui par le secrétaire pour la Compagnie. Les élèves qui ont composé sont les s^rs Louis de Dreux de la Chastre, Pierre Morot, Bourdet, petit fils de M. *Beausire*, Louis Denis le Camus, Claude Hermand, Gabriel Turgy, Pierre Cordier, François Nicolas Lancret, Nicolas Jardin, François Avanda. M. Jossenai rendra les esquisses à ces dix élèves pour les suivre dans les desseins qu'ils feront au net.

M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie un dessin de l'ordonnance entière du *Péristyle du Louvre*[1], pour servir au parallel des ordres tant anciens que modernes, afin de composer les études qui peuvent entrer dans un traitté d'architecture de bon goust. Comme M. *Tanevot* a desjà fait voir à l'Académie un grand nombre de desseins étudiés sur l'ordre corinthien, celui du Péristyle qui est du même ordre étoit absolument nécessaire pour en faire la comparaison avec les autres.

Du mardi 2e Mai 1741[2].

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup parlé de la qualité des différentes pierres propres à bastir, sur la dureté qu'elles aquierrent par le tems et sur les deffauts qui leur viennent par les hivers, lorsqu'elles y sont exposées au sortir de la carrière[3]. Cette matière demanderoit un examen physique détaillé et l'on pourroit peut être parvenir à connoître à l'inspection ce que deviendra une espèce de pierre, lorsqu'elle sera employée au sortir de la carrière.

Du lundi 8e Mai 1741.

L'Académie étant assemblée, on a encore parlé sur les différentes qualités des pierres, sur la manière d'en faire le choix. Comme les carrières qui sont dans des mauvais cantons contiennent quelquefois une certaine quantité de bonne pierre et que cette bonne pierre doit être choi-

1. Cf. ci-dessus, p. 278, et Tanevot, 83 D, pl. 72.
2. Ont signé en mai : Gabriel, Aubert, J. Beausire, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, J.-B. Leroux, A. Mollet, Mollet, Simonnet, Camus.
3. Voir les procès-verbaux de la visite des monuments de Paris et des environs en 1678, *Procès-verbaux*, t. I, p. 168-249, 324-335 (appendice), et ci-dessus, p. 19-24.

sie pour être employée, on auroit besoin d'avoir une manière de la reconnoître pour n'être point exposés et trompés par les cariers, mais l'Académie n'a point reconnu d'autre moyen sûr que le tems, et ce moyen n'étant pas suffisant surtout à présent où l'on employe le moilon et la pierre au sortir des carrières, l'Académie n'a encore rien statué et décidé sur ce point.

Du lundi 15e Mai 1741.

L'Académie étant assemblée, on a remis sur le Bureau les questions sur l'ordre dorique; toutes ces questions se trouvant dispersées dans les registres, on est convenu qu'on les rassembleroit et qu'on en feroit un relevé pour mettre l'Académie en état de décider sur tous les articles qu'on a agités sur l'ordre dorique et en faire un cayer auquel on pourra avoir aisément recours[1].

Du lundi 29e Mai 1741.

L'Académie étant asssemblée, on a lu les cayers du toisé au sujet des voûtes en cul de four surmonté. Le toisé de cette espèce de voûte dépend de la quadrature d'une portion du cercle, qui a pour rayon la montée de la voûte. Cette portion de cercle est un demi segment, qui a pour flèche la différence qu'il y a entre la montée de la voûte et le rayon de la base de la même voûte.

Du lundi 5e Juin 1741[2].

L'Académie étant assemblée, on a vérifié la règle qui est dans les cayers pour le toisé des voûtes en cul de four

1. Ci-dessus, p. 191-204, et séances suivantes.
2. Ont signé en juin : Gabriel, Aubert, Aubry, J. Beausire, Billaudel, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Godot, Jossenay, Le-

surmonté, sur des flancs circulaires; quoique ce toisé dépende de la quadrature d'une portion indéfinie de cercle et que le calcul en devienne extrêmement difficile, à cause de la quadrature de la portion du cercle qui entre dans l'opération, on peut se servir d'une règle qui approchera assés du vray dans la pratique.

Voici la règle : Prenez le tiers de la différence qu'il y a entre la montée de la voûte et le demi diamètre de la base et, ce tiers de différence étant retranché de la montée, multiplier le reste par la différence de la base, le produit sera la surface de la voûte.

Du lundi 12e Juin 1741.

L'Académie étant assemblée, on a discuté les proportions de l'ordre dorique; ce nouvel examen a été occasionné par deux mesures différentes qui se trouvent sur deux desseins du même ordre. Dans l'un, la colonne est cottée 16 modules 8 parties et l'entablement est égal au quart de la hauteur de la colonne; dans l'autre dessein, l'entablement est cottée 4 modules 2 parties et la hauteur entière du pilastre est cottée 18 modules 1/2[1].

Ainsi, dans ce dessein, la hauteur de l'entablement est justement moyenne entre le quart et le cinquième de la hauteur du pilastre, car dans ce second dessein ce sont des pilastres et non des colonnes. L'Académie, n'ayant point eu de raison pour donner 18 modules 1/2 aux pilastres de l'ordre dorique, a jugé à propos de reformer la cotte 18 modules 1/2 du pilastre et de mettre en la place 16 modules 8 parties comme à la colonne, n'ayant jamais prétendu donner aux pilastres doriques une si grande hauteur que 18 modules 1/2.

grand, J.-B. Leroux, Mollet, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. Dessin de Tanevot.

Du lundi 19e Juin 1741.

L'Académie étant assemblée, on a fait quelques réflexions sur la corniche de l'ordre dorique. Comme ces réflexions demandent un examen plus long que celui qu'on peut faire dans une conférence, on a remis à la prochaine assemblée à donner une décision.

M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie un parallel de l'ordre dorique suivant Vignole, qui ne donne qu'un module et demi à la frise, et suivant ce qui a été décidé à l'Académie, dans laquelle on est convenu de donner un module huit parties ou 20 parties à la frise. Ce parallel est fait sur très grande échelle, le module ayant un pied dans le dessein.

Du lundi 26e Juin 1741.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les proportions des chapiteaux pilastres de l'ordre dorique. Lorsque les pilastres sont accouplés, si l'on veut que les métopes soient quarrées et que l'on donne vingt parties de hauteur à la frise et 13 parties de large aux triglifes, on ne trouve que trente trois parties entre les milieux des pilastres et, comme les deux demi pilastres en occupent 3/4, il ne reste que neuf parties pour les saillies des deux chapiteaux. Ainsi chaque chapiteau ne peut avoir que 4 parties 1/2 de saillie, et pour peu qu'on mette d'intervalle entre les chapiteaux et qu'on ne les écarte que d'une demi partie, la saillie de chaque chapiteau pilastre ne sera que de quatre parties et un quart.

Ce chapiteau a paru en général trop peu saillant, mais suivant les proportions de l'ordre on voit qu'on ne peut pas les faire saillir davantage sans changer quelque chose dans les autres proportions.

Du lundi 3e Juillet 1741[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué l'examen du chapiteau dorique, et M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie un dessein dans lequel il a étudié de nouveau les proportions de ce chapiteau pour la colonne et pour le pilastre dorique.

Dans ce dessein, M. *Tanevot* représente deux colonnes groupées avec des pilastres derrière. Comme les colonnes diminuent d'un sixième de leur diamètre par les hauts de leurs fûts, l'on peut donner trente parties de face au tailloir des chapiteaux, et le chapiteau ou son tailloir saillira de cinq parties sur le nud du haut de la colonne. Mais comme le pilastre n'a aucune diminution et qu'il monte à plomb et que son tailloir ne peut être plus grand que le plan de sa base, qui est de deux modules 8 parties et demi, ce tailloir ne peut avoir que quatre parties et un quart de saillie sur le nud du pilastre.

Comme les 33 parties qu'on a déterminées pour l'intervalle des axes des colonnes quand on les grouppe rendent les métopes quarrées dans la frise, en donnant à la frise 20 parties de hauteur et 13 parties de large au triglife, les milieux des triglifes tombent à plomb sur les milieux des colonnes et le tout devient régulier. L'Académie a approuvé toutes ces proportions, lorsque des colonnes sont grouppées avec des pilastres derrière, et a trouvé que cela se peut pratiquer, quoy que les chapiteaux des pilastres soient plus camus que ceux de la colonne, dans le cas de pilastres grouppés derrière des colonnes.

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, J. Beausire, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de l'Espée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

Du lundy 10e Juillet 1741.

L'Académie étant assemblée, on a continué l'examen sur l'ordre dorique, au sujet des colonnes groupées et pilastres derrière. Après s'être fait représenter le plan du *portail des Invalides*[1], elle a reconnu que les bases des pilastres ont moins de diamètre que celles des colonnes, ce qui dénotte que le pilastre derrière est diminué de largeur et que les chapiteaux ont la même saillie que ceux des colonnes, ce qui en rend les tailloirs plus larges et leur fait un petit corps à leur jonction par derrière.

Du lundi 17e Juillet 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté à l'Académie un dessein, suivant les mesures approuvées par l'Académie, pour deux pilastres doriques grouppés dans une encognure. Dans ce dessein, qui a été signé par l'Académie, les pilastres ont 17 modules de haut, y compris leurs bases et leurs chapiteaux. L'architrave a un module de haut, la frise a un module trois quart et une demi partie, les triglifes ont un module et une partie ou 13 parties de large, les métopes sont quarrées. L'intervalle des axes des colonnes est de 34 parties et demi. La saillie des chapiteaux est de 5 parties comme celle de la base, enfin la corniche a un module et demi de haut. Le dessein sera conservé à l'Académie signé de M. *Gabriel*, premier architecte, *Mollet*, *Aubert*, *Le Roux*, *Jossenai*, *Tanevot*, *Beausire* et *Camus*[2].

Du lundy 24e Juillet 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier

1. Voir ci-dessus, p. 193.
2. Plusieurs dessins de Tanevot portent en effet la signature des membres de l'Académie.

architecte et directeur de l'Académie, a présenté à la Compagnie un livre de plusieurs plans, profils et élévations dessinés et lavés à la main par M. Desansovino, pour la composition et distribution d'un palais papal, que les seigneurs sénateurs bolonois désirent de faire édifier près de la ville de *Boulogne en Italie*[1], lieu de la naissance de Sa Sainteté, sur les desseins dud. s^r Sansovino, architecte vénitien, adressé à la Compagnie par épître dédicatoire, laquelle a déterminée de les faire examiner par MM. *Le Roux* et *Godot* pour, sur les rapports qu'ils en feront dans une assemblée, aviser à ce qu'il y aura à répondre à l'auteur.

Du mardi 1er Aoust 1741[2].

La feste de saint Germain arrivée hier qui devoit être un jour d'Académie a empêché la Compagnie de s'assembler le lundi, jour accoustumé[3] : ainsi aujourd'hui mardi doit être suivant les statuts le jour de la conférence. M. *Jossenai*, ayant donné sa leçon aux élèves de l'Académie, est venu dans la salle de l'assemblée et s'est entretenu avec M. *Camus* sur une méthode de toiser les culs de four surbaissés, non que cette méthode doive servir dans la pratique, mais affin qu'on lui puisse comparer les méthodes pratiques qu'on peut proposer et qu'on connoisse de combien chaque méthode approche du vrai.

1. Il s'agit de Benoît XIV (Lambertini), né en 1675, à Bologne; il avait été archevêque de la ville depuis 1731 jusqu'à son élection papale en 1740. Il mourut en 1758. Voir plus loin, p. 303.

2. Ont signé en août : Gabriel, Aubert, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Chevotet, Deluzy, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

3. C'est saint Germain d'Auxerre (380-448). L'église *Saint-Germain-l'Auxerrois* était la paroisse de l'Académie, logée au *Louvre*.

Du lundi 7e Aoust 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, ayant fait la lecture d'un mémoire du sr Baile, dans lequel on propose de faire des boëtes de fer fondu propres à être mises dans les âtres des cheminées pour échauffer les chambres, a nommé[1] MM. *Godot*, *Hiérome Beausire* et *Camus* pour examiner le mémoire et ce qu'on y propose, pour en rendre compte à l'Académie.

Ensuite, on a discuté les proportions de l'ordre dorique et M. *Tanevot* s'est chargé de faire une étude de cet ordre sur les proportions suivantes : la colonne aura 17 modules de haut y compris la base du chapiteau, et l'entablement aura le quart de la colonne ou 4 modules 1/4, sçavoir l'architrave un module, la frise un module 3/4 et la corniche 1 module et demi. La distance entre les axes des colonnes, sera de deux modules 10 parties.

Du lundi 14e Aoust 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté à l'Académie un dessein des études qu'il a faites sur l'ordre dorique, suivant les mesures dont l'Académie est convenue.

Ce dessein renferme deux colonnes grouppées avec l'entablement et un pied d'estal commun aux deux colonnes. Voici les mesures que M. *Tanevot* a donné à cet ordre. Les colonnes ont 17 modules de haut, y compris leurs bases et leurs chapiteaux, l'architrave a un module, la frise un module neuf parties 1/2, la corniche a un module et demi. L'intervalle entre les axes des deux colonnes grouppées est de trente quatre parties et demi. Les métopes sont quarrées et ont par conséquent 21 parties et demi de large, et les triglifes ont 13 parties de large,

1. Voir ci-après, p. 304.

la saillie de la corniche est de deux modules une partie. M. Tanevot a réduit à un module trois quarts le diamètre de haut de la colonne, et il se trouve 3 parties 1/2 entre les tailloirs des chapiteaux.

M. *Tanevot* a fait aussi une étude des pilastres doriques grouppés suivant les mêmes mesures. L'entablement a précisément les mêmes mesures que celui des colonnes, et la distance est encore la même entre les milieux des pilastres, mais les pilastres n'étant point diminués, on n'a qu'une demi partie entre les tailloirs des pilastres, comme entre les socs de leurs bases. La Compagnie a paru contente de ces études et croit qu'un ordre fait suivant ces mesures sera dans de bonnes proportions.

Du lundi 21e Aoust 1741.

L'Académie étant assemblée, on a examiné un projet pour un palais que la ville de *Boulogne*[1] veut construire pour le pape dans une place située à trois milles de la ville, et ce tant pour son propre honneur que pour donner à Sa Sainteté des preuves de sa reconnaissance. Les desseins de ce projet sont dessinés dans un livre que le sr Sansovino, architecte, auteur du projet envoye et dédie à l'Académie et à M. *Gabriel*, premier architecte, comme directeur de l'Académie. L'Académie ayant parcouru le livre a cru que les desseins qui y sont contenus méritoient un plus grand examen que celui qu'on peut faire dans une conférence.

Du lundi 28e Aoust 1741.

L'Académie étant assemblée, les élèves ont exposé dans

1. Cf. ci-dessus, p. 299, et ci-après, p. 303. Je n'ai rien trouvé ni sur le Sansovino du XVIIIe siècle, ni sur le monument projeté aux environs de *Bologne*. Le livre dont il est question ici ne se rencontre pas au Cabinet des Estampes.

l'Académie les plans et élévations du cœur de cathédrale qu'on leur a proposé de composer pour concourir aux prix de cette année. Les élèves qui ont apporté leurs desseins sont les srs Cordier, dont le dessein est marqué A; le sr Jardin, dont le dessein est marqué B; le sr Armand, dont le dessein est marqué C; le sr Lancret, dont le dessein est marqué D; le sr Avanda, dont le dessein est marqué E; le sr de Turgis, dont le dessein est marqué F; le sr Bourdet, dont le dessein est marqué G.

Comme ces sept élèves sont les seuls qui ayent apporté leurs desseins pour se conformer à ce que l'Académie a décidé que les desseins seront apportés à l'Académie, le 28e aoust, et que ceux qui ne les apporteront pas ce jour là ne concoureront point pour les prix, l'Académie ayant examiné tous les desseins est convenue qu'on n'en receveroit point d'autres pour concourir et que les prix seront adjugés d'aujourd'hui en huit.

Du lundi 4e Septembre 1741[1].

On a examiné les desseins qui ont concouru pour les prix, et les suffrages ayant été donnés par scrutin, le dessein cotté B, fait par le sr Nicolas Jardin, a eu la pluralité des voix pour le premier prix. Et l'Académie est convenue qu'on ne lui délivreroit la médaille que lorsqu'il auroit achevé la coupe de son cœur dans toute sa hauteur sur sa largeur.

Ensuite, les suffrages ayant été donnés par le scrutin pour le second prix, la pluralité a été pour le dessein cotté C, fait par le sr Claude Herment.

Enfin, les suffrages ayant été donnés pour le troisième prix, par le scrutin, le dessein cotté G, fait par le sr Robert Bourdet, a eu la pluralité des voix.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Gabriel fils, Godot, Jossenay, Legrand, J.-B. Leroux, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Camus.

Le sujet du prix est le plan d'un cœur d'église cathédrale, avec une coupe sur la longueur et une autre sur la largeur et il a été proposé le 17e avril de cette année.

M. Sansovino, architecte vénitien, ayant envoyé un livre de sa composition contenant le projet d'un palais pour Sa Sainteté, dont il est parlé dans la conférence du vingt et un aoust de cette année, MM. *Le Roux* et *Godot*, qui avoient été nommés commissaires pour en faire leur rapport à l'Académie, en ayant rendu compte à la Compagnie, M. *Gabriel*, auquel ce livre est dédié, et la Compagnie, à laquelle ce livre est aussi dédié, a cru devoir mettre en délibération si l'on accorderoit au sr Sansovino la qualité d'architecte associé correspondant de l'Académie qu'il désire, et les suffrages ayant été pris par scrutin cette qualité lui a été accordée unanimement[1].

Je soussigné Nicolas Jardin reconnoit que M. *Camus*, secrétaire de l'Académie, m'a remis la médaille d'or attribué pour premier prix au dessein marqué B, que j'ai composé pour concourir aux prix de cette année. Cette médaille d'or représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : Lud. XV Rex christianiss. et, au revers, la France médiatrice pour la paix conclue entre l'Allemagne et la Russie, d'une part, et la Porte ottomane, avec cette inscription : Virtutis et justitiae fama. Et, à l'exergue, on lit : German. et Russ. pax cum ottoman. conciliata, M D CCXXXIX[2].

Fait à Paris, le 14e octobre 1741. N. Jardin.

Je soussigné Claude Hermand reconnoit que M. *Camus* m'a remis la grande médaille d'argent attribuée pour

1. C'est la première nomination de ce genre faite par l'Académie. Rien dans les statuts de 1717 ne prévoyait le fait. Voir plus loin, p. 315.

2. Traité de Belgrade, signé en 1739 par l'intervention de la France et de son ambassadeur à Constantinople, M. de Villeneuve. Il était tout à l'avantage de la Turquie, alors soutenue par la France. — *Catalogue des monnaies*, p. 88. Et pour la seconde médaille, *Ibid.*, p. 255-256.

second prix au dessein marqué G, que j'ai composé. Cette médaille représente le portrait du Roy avec cette inscription : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, une figure avec cette légende : RHEDONAE INCENSAE ANNO 1720, RESTAURATAE ANNO 1731, et, à l'exergue, M D CCXXXII.

Fait à Paris, le 30e novembre 1741. Armand.

Du lundi 4e Novembre 1741[1].

L'Académie a examiné de nouveau les proportions de l'ordre dorique dont il est parlé dans la conférence précédente; ces proportions lui ayant paru bonnes, elle les a approuvées.

Ensuite, MM. *Godot, Beausire le jeune, Le Camus* ont rendu compte à l'Académie des caisses que le sr Bayle a proposé pour mettre dans les cheminées, afin de procurer une chaleur douce aux appartements. Voicy le raport qu'ils en ont fait.

Ces caisses sont séparées intérieurement par des languettes qui forment des voûtes, dont une extrémité communique par une conduite avec l'air extérieur, et dont l'autre extrémité s'ouvre dans la chambre.

Une de ces caisses est destinée à servir d'âtre et l'autre à servir de contreven. Voicy l'usage de ces caisses :

Le feu fera pomper l'air de la chambre par la cheminée; l'air extérieur entrera par les conduites dont on vient de parler pour remplacer l'air pompé par la cheminée; et comme cet air s'échauffera en passant par ces conduites, la chambre en recevra une chaleur douce qu'on se propose de luy procurer.

M. Gauger a déjà proposé des caisses semblables dans

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Delamotte, Deluzy, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, de Vigny, Camus.

son livre de la *mécanique du feu*[1], avec cette différence qu'il propose de les faire en cuivre ou en tôle et que le sieur Bayle propose de faire en fer fondu, dont il a fait voir le modèle en bois.

Les mêmes commissaires croyent que ces espèces de caisses peuvent être offertes au public, en ce que par leurs moyens on pourra échauffer une chambre avec peu de feu.

Du lundi 13e Novembre 1741.

L'Académie assemblée s'étant fait représenter la délibération du cinq décembre 1740, lors de la réception de M. *Aubert*, avec lequel M. *Tanevot* avoit été nommé par l'Académie en concurrence, et ayant fait la lecture de la lettre qui y est insérée, a renouvellé en faveur de M. *Tannevot* ses suffrages unanimement, qu'elle lui avoit donné lors de l'élection de M. *Aubert*, pour remplir la place qui vaque à présent dans la première classe de l'Académie par le deuil de M. *Aubert*[2].

Ensuite, l'Académie ayant donné par scrutin son suffrage pour remplir la place vacante dans la seconde classe par la promotion de M. Tanevot à la première classe, M. Le Bon, qui a été élève de l'Académie et qui a été envoyé à Rome, où il a fait des études d'architecture, a eu la pluralité des voix dans le premier scrutin[3].

Dans le second scrutin, M. de la Motte et M. de Dreux

1. L'ouvrage de Gauger, signalé par l'Académie, avait paru en 1713 : *La mécanique du feu ou l'art d'en augmenter les effets et d'en diminuer la dépense*, contenant le traité de nouvelles cheminées qui échauffent plus que les cheminées ordinaires..., in-8°. Il est souvent cité.

2. Cf. ci-dessus, p. 281-282, et page suivante.

3. Lebon (Pierre-Étienne) avait eu le grand prix en 1725. Il resta à Rome de 1728 à 1731. Le directeur de l'Académie de France lui reprochait d'être présomptueux. *Correspondance des directeurs*, etc., t. VIII, p. 263-274.

ayant eu tous deux la pluralité à égalité de voix et ayant eu chacun six voix, on a fait un troisième scrutin pour sçavoir celui qui auroit la pluralité dans le 2e scrutin, et M. de Dreux a eu dans ce scrutin la pluralité.

Dans le troisième scrutin, M. de la Motte et M. Jousse (?) ayant eu la pluralité, on a tiré entre eux par un autre scrutin et M. de la Motte a eu la pluralité.

Les trois sujets que l'Académie propose à M. le Controlleur général pour remplir la place qui est vacante dans la seconde classe dans l'Académie sont donc MM. Lebon, de Dreux et de la Motte.

M. Camus m'a remis la petite médaille d'argent que l'Académie accorde au 3e prix. A Paris, le 20e novembre 1741 (en marge).

Du lundi 20e Novembre 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Académie, a communiqué à l'assemblée une lettre de M. le Contrôleur général, au sujet des élections qui ont été faites dans la conférence précédente. Voici la copie de la lettre, écrite de *Berci*, le 16e novembre 1741, à M. *Gabriel :*

Sur le compte que vous m'avez rendu, Monsieur, de la délibération de l'Académie d'architecture, en l'assemblée qui a été tenue le 13 de ce mois pour la place vacante dans la première classe de l'Académie par la mort du sr *Aubert*, pour laquelle il n'étoit point question de procéder à une élection, mais seulement de réunir les suffrages en faveur du sr *Tanevot*, qui avoit l'égalité dans le tems de l'élection du sr *Aubert*, et sur ce que vous m'avés marqué que cette réunion s'étoit faite unanimement en faveur du sr *Tanevot*, le Roy l'a confirmée, et Sa Majesté a fait choix de lui pour remplacer le sr Aubert dans la première classe[1].

1. Cf. ci-dessus, p. 281.

Sa Majesté a pareillement fait choix pour remplir la place vacante dans la seconde classe du sieur *Le Bon*, qui s'est trouvé un des trois sujets élus par l'Académie pour remplacer celui de la seconde classe qui monteroit à la première. Vous les y ferez recevoir, je vous prie, à l'ordinaire. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous. *Signé :* ORRY.

Du lundi 27e Novembre 1741.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a apporté un profil en grand de l'ordre dorique pour des colonnes et des pilastres de dix sept modules de hauteur, y compris bases et chapiteaux, et remarque qu'il faut donner un module trois quarts de diamètre aux colonnes par le haut, pour qu'elles ayent l'œil mâle qui leur convient pour soutenir l'entablement, lequel devient un peu plus fort à proportion de la hauteur donnée aux colonnes. L'entablement proposé par M. Tanevot a quatre modules deux parties et demie de hauteur; ainsi il a une demi partie de moins que le quart de la hauteur de la colonne. Les métopes quarrées ont vingt et une parties et demi, les triglifes treize, ce qui fait trente quatre parties et demi entre les arcs et les colonnes grouppées ou les pilastres grouppés, ces pilastres ayant entre eux la même distance que les colonnes.

M. *Tanevot* prétend qu'il y a un avantage à ne diminuer les colonnes que d'une partie et demi de chaque côté, et que cela aide aux pilastres qui sont derrière les colonnes et à la position de l'architrave, pour l'avance qu'on peut lui donner en saillie plus que le nud de la colonne.

Du lundi 11e Décembre 1741[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté à

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire,

l'Académie son brevet d'architecte de la première classe pour être enregistré. Voici la coppie du brevet :

Aujourd'hui, trois décembre mil sept cent quarante et un, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traitter le s[r] *Tannevot*, architecte de la deuxième classe de l'Académie royale d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et le retient en la place de l'un des architectes de la dite Académie de la première classe, vacante par la mort du s[r] *Aubert*, pour par lui jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suite selon la formule habituelle).

L'Académie, ayant repassé quelques études sur l'ordre dorique, a commencé à discuter l'ordre corinthien et continuera à s'entretenir sur cette matière dans les conférences suivantes.

Du lundi 18e Décembre 1741.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les proportions de l'ordre corinthien du *Panthéon*[1], tant du dehors que du dedans. La Compagnie a cru devoir examiner les principaux ouvrages faits suivant cet ordre avant de se déterminer à donner des proportions qui puissent rendre cet ordre plus élégant.

Contant, de Cotte, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, Loriot, A. Mollet, Simonnet, Tanevot, Camus.

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 112, 113, 131; t. II, p. 181, 248, 267, 268, 281, 282; t. III, p. 8, 59, 114-116, 244, 332; t. IV, p. 31, avec renvois à Desgodetz.

1742.

Du lundi 8e Janvier 1742[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Bon* a présenté son brevet d'architecte du Roy de la seconde classe pour être enregistré. Voici la teneur du brevet.

Aujourd'hui, 3 décembre 1741, le Roy étant à Versailles, voulant favorablement traitter le sr *Le Bon* architecte, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la deuxième classe, vacante par la promotion du sr *Tanevot* à la première classe de lad. Académie, pour par lui y faire les fonctions ordinaires et accoutumées, et jouir des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suit la formule habituelle).

Ensuite, M. *de Beausire, le jeune*, a fait voir à l'Académie les mesures du premier ordre de la *cour du Louvre*[2], près l'Académie françoise; il a coté toutes les mesures de cet ordre, qui est corinthien, sur un brouillon pour le mettre au net dans la suitte.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Chevotet, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, A. Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. L'Académie française siégeait au rez-de-chaussée dans les salles qui sont aujourd'hui celles de la sculpture française moderne (salles Coyzevox, Puget, Coustou). Le premier ordre est celui du rez-de-chaussée et, dans cette partie, il appartient aux constructions de Lemercier, mais exactement sur les modèles de Lescot.

Ensuite, M. *Tanevot* a lu un mémoire qu'il a fait au sujet des mesures prises par M. *de Beausire le jeune*. Dans ce mémoire, M. *Tanevot* remarque que l'architecte a donné au bas du fust des colonnes du second ordre une partie de plus que n'en a le diamètre du haut des colonnes du premier ordre. Comme l'Académie a souhaitté un plus grand nombre de mesures au sujet de ces deux ordres, M. *de Beausire* s'est chargé de les prendre lorsque le temps le permettra.

Du lundi 15e Janvier 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a relu le mémoire dont il est parlé dans la conférence précédente; il y fait encore voir que l'intention de l'architecte du *Louvre* a été de donner au diamètre du bas du second ordre une partie de plus qu'au diamètre du haut du premier ordre. M. *Tanevot* finit son mémoire par une règle qu'il propose pour trouver le diamètre des colonnes du second ordre par la mesure des colonnes du premier. Voici sa règle.

On ajoutera le diamètre du bas de la colonne du premier ordre avec le diamètre du haut de la même colonne, et l'on prendra la moitié de la somme pour le diamètre du fust de la colonne du second ordre.

Du mardy 23e Janvier 1742.

L'Académie étant assemblée, on a lu les cayers du toisé au sujet des culs de four en plein ceintre, soit que ces culs de four soient pleins, soit qu'il soient percés d'une ouverture circulaire surmontée d'une lanterne. On a vérifié les calculs de ces différents articles et l'on a demandé une méthode pour toiser des culs de fours percés d'ouvertures ovales qu'on peut faire dans les côtés des culs de four pour des lunettes[1].

1. Ci-dessus, p. 290, 295.

Du lundi 29e Janvier 1742.

LAcadémie étant assemblée, on a délibéré au sujet des termes peu mesurés de M. *de Vigni* contre M. *de Beausire le jeune*, et lecture ayant été faite de deux lettres de M. *de Vigni* à M. le Controlleur général, l'une du 15 de ce mois, l'autre du 25 du même mois, et de la réponse de M. le Controlleur général, qui trouve très convenable que M. *de Vigni* fasse à l'Académie et à M. *de Beausire* les satisfactions convenables qui lui ont été conseillées[1], l'avis unanime de la Compagnie a été que M. *de Vigni* seroit tenu de faire à l'Académie et dans l'Académie assemblée une satisfaction convenable à l'Académie et à M. *de Beausire*, si mieux n'aime M. *de Vigni* donner à l'Académie ou à M. le Controlleur général sa démission, l'Académie lui donnant pour tout délai jusqu'à la première assemblée qui se tiendra le lundi douzième février de cette année.

Du lundi 12e Février 1742[2].

L'Académie étant assemblée, M. *de Vigny* est entré et a dit : Messieurs, je n'ai jamais pensé que j'offenserais une Compagnie aussi illustre que la vôtre, quand je parlai à M. *de Beausire* au sujet des dessins qu'il me montra. Mais je m'en rapporte à vos lumières qui exigent de moy que je vous en fasse mes excuses. A cet effet, je suis venu vous les faire et à M. *de Beausire*, et vous prie de m'accorder

1. Cf. *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, années 1894 et 1898. De Vigny était très combatif, pis peut-être; il eut plusieurs fois des querelles ou avec ses confrères ou avec d'autres. Il dut donner sa démission en 1758, à la suite d'une affaire à l'Académie, où son rôle paraît vilain. Nous le retrouverons à cette date.

2. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, de Dreux, Delamotte, Deluzy, Gabriel fils, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, de Lassurance, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, H. Mansart, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus

votre amitié et que ce qui s'est passé soit également effacé de votre mémoire et de la mienne.

Du lundi 19e Février 1742.

L'Académie étant assemblée, on a procédé à l'élection de trois sujets de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Mollet*[1], architecte ordinaire, et les voix ayant été prises par le scrutin,

M. *d'Ille* a eu la pluralité des voix dans le premier scrutin.

M. *Le Grand* a eu la pluralité dans le second scrutin.

M. *Billaudel* a eu la pluralité dans le troisième scrutin.

Ainsi, l'Académie propose MM. d'Ille, Le Grand et Billaudel pour remplir la place vacante dans la première classe.

Ensuite, on a procédé à l'élection de trois sujets externes pour remplir dans la seconde classe la place qui y vacquera par la promotion de celui qui montera à la première classe, et les voix ayant été prises par le scrutin.

M. de la Motte a eu la pluralité des voix dans le premier scrutin.

M. de l'Épée a eu la pluralité dans le second scrutin.

M. de Dreux a eu la pluralité dans le troisième scrutin.

Ainsi les trois sujets que l'Académie propose pour la seconde classe sont MM. de la Motte, de l'Espée et de Dreux.

Du lundi 26e Février 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, a montré et lu à l'assemblée une lettre de M. le Contrôleur général, dattée à Paris le 21 février 1742. Voici la teneur de cette lettre :

Sur le compte que vous m'avez rendu, monsieur, des

1. Sur Mollet, voir l'introduction du t. IV. p. xxv.

délibérations de l'Académie d'architecture en l'assemblée qui a été tenue le 19 de ce mois, pour élire les sujets capables de remplir les places vacantes par la mort de M. *Mollet*, l'une pour monter de la seconde classe à la première dont il étoit, l'autre pour remplacer dans la seconde classe celui qui montera à la première, le Roy a choisi le s^r *d'Isle* pour remplir la première, et le s^r *Le Dreux* pour la seconde; vous les y ferés recevoir à l'ordinaire. Je suis, monsieur, très parfaitement à vous. Signé : ORY. Cette lettre est, comme on le voit, adressée à M. *Gabriel*, premier architecte.

Ensuite, M. *Tanevot* a rapporté à l'Académie un dessein de trois ordres d'architecture posés l'un sur l'autre, pour donner lieu à la Compagnie d'examiner si les proportions des diamètres donnés à chaque colonne peuvent être convenables. Voici ce que propose M. *Tanevot*[1].

Pour avoir le diamètre des colonnes du second ordre, on ajoutera ensemble le diamètre du bas de la colonne du premier ordre et celui du haut du même premier ordre et l'on prendra la moitié de la somme pour le diamètre du bas de la colonne du second ordre. Ainsi le diamètre du bas de la colonne du premier ordre étant de 24, et celui du haut de la même colonne étant de 21, la somme de ces deux diamètres fera 45, dont la moitié 22 1/2 sera le diamètre du bas des colonnes du second ordre.

Pour avoir le diamètre du bas des colonnes du troisième ordre, on prendra de même le diamètre du bas et du haut d'une colonne du 2e ordre et, l'ayant ajouté ensemble, on prendra la moitié de leur somme pour le diamètre du bas de la colonne du troisième ordre.

Si l'on compare ensemble les diamètres du bas des colonnes de ces trois ordres, on trouvera que ces diamètres seront 24, 22 1/2 et 21 1/12, en supposant, comme l'Académie en est convenue, que les colonnes ne diminueront que d'un huitième.

1. Sur les ordres superposés, voir t. III, p. 172, 173 (avec les références).

Du lundi 5e Mars 1742[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a rapporté à l'Académie une lettre et un mémoire du sieur Blondel, architecte, se disant approuvé de l'Académie, dans lequel le sr Blondel marque qu'il a dessein d'établir une école publique d'architecture et de prendre des externes et pensionnaires pour leur enseigner tout ce qui concerne cet art. Dans la lettre, il demande à M. de Marville, lieutenant général de police, de faire imprimer ce mémoire et le faire afficher dans Paris; sur quoi M. de Marville, ayant écrit à M. *Gabriel*, premier architecte et en cette qualité directeur de l'Académie, pour sçavoir s'il pouvoit accorder cette permission, et que son avis seroit sa loy[2].

M. *Gabriel* a fait réponse à M. le lieutenant général de police que des écoles publiques d'architecture étoient contre l'intention qu'on avoit eu en érigeant l'Académie et contre ses statuts, l'Académie étant la véritable et bonne école pour l'instruction de ceux qui veullent embrasser cet art le Roy y ayant établi deux professeurs; que le sr Blondel et tous autres initiés dans l'architecture ont la liberté d'avoir des élèves sous eux pour les instruire,

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Boffrand, Chevotet, de Cotte, de Dreux, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

2. Il s'agit non pas de Blondel (Jean-François), académicien, dont la signature figure de temps en temps aux procès-verbaux, mais de Jacques-François Blondel, auteur de la célèbre *Architecture française (1752-1768)*, peut-être fils de Jean-François. Les historiens disent presque tous que l'école dont il est question ici fut ouverte en 1740 et même quelques-uns en 1739. Courajod en parle assez longuement dans *L'École royale des élèves protégés* (1874), p. LXVII-LXXIX. Il en donne les programmes et renvoie d'ailleurs au *Cours d'architecture* de Blondel, t. V. — Blondel dit bien qu'il commença ses cours en 1743, après avoir obtenu l'autorisation de l'Académie. Celle-ci en effet se déjugea (voir ci-après, p. 343). Les statuts de 1717 ne prévoyaient pas le cas visé ici. — Feydeau de Marville fut lieutenant général de police de 1740 à 1747.

comme Messieurs les académiciens en ont pour former des sujets capables.

Après lecture faite du mémoire du s^r Blondel et de sa lettre et de la lettre de M. *Gabriel*, que l'Académie a approuvé, la Compagnie a été d'avis que l'affiche d'école publique est contraire à l'établissement de l'Académie royale d'architecture, dans laquelle le Roy a pourvu à l'utilité des leçons publiques pour lesquelles le s^r Blondel se propose.

Du lundi 12e Mars 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a apporté un dessein des trois entablemens des trois ordres de colonnes dorique, ionique et corinthien, mis les uns sur les autres; ces trois entablemens sont vus par dessous pour faire connoître les divisions et proportions des mutules, modillons, plafonds et denticules, lesquelles proportions sont relatives à la distance des axes des colonnes couplées dans les trois ordres, qui a été déterminée de 34 parties et demi dans le dorique qui est placé au rez de chaussée. M. *Tanevot* s'est engagé à rapporter en grand les profils de ces mêmes entablemens pour qu'on en connoisse plus précisément les proportions.

Ensuite, l'Académie a prié M. *de Boffrand* de vouloir bien examiner les cayers du toisé; ces cayers lui ont été remis pour en rendre compte à la Compagnie.

Du mardi 3e Avril 1742[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Courtonne* a apporté une lettre de M. Sansovino[2], architecte vénitien, adressé

1. Ont signé en avril : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte, de Dreux, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. Voir ci-dessus, p. 303.

On remarquera, conformément à notre observation, que

à l'Académie. Cette lettre est un remerciement qu'il fait à l'Académie au sujet de la délibération de l'Académie du 4e septembre 1741, qui lui accorde la qualité d'architecte associé étranger correspondant de l'Académie. Comme cette délibération n'a point encore été approuvée par M. le Controlleur général, l'Académie a cru qu'il étoit à propos d'attendre le retour de Fontainebleau pour consommer le sujet de cette délibération.

Du lundy 9e Avril 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté un plan et profil en grand de l'ordre ionique, placé sur deux colonnes grouppées sur l'ordre dorique et, pour développer le plan des modillons et les plafonds des roses, les difficultés qui se trouvent dans ces études demandent plusieurs projets qui puissent faire connoître les positions qui deviendront les plus régulières[1]. On continuera les différentes études convenables pour y parvenir en faisant les mêmes remarques sur l'ordre corinthien placé sur lesdites deux colonnes ioniques.

M. *de Boffrand* a remis à l'Académie le manuscrit qui traite de la géométrie et du toisé, auquel M. *Le Camus* ajoutera les décisions sur quelques articles du toisé qui n'ont pas été traités dans led. manuscrit.

Du lundi 16e Avril 1742.

M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie un dessein en grand de l'entablement de l'ordre ionique; avec un plan pour montrer la distribution des modillons, des roses et des denticules en dessous. Ce dessein est différent de celui dont il est parlé dans la conférence précédente. La Com-

l'Académie avait besoin très particulièrement de l'approbation du contrôleur général.

1. Pour toutes ces études des ordres, nous rappelons que nous renvoyons aux dessins de Tanevot; voir ci-dessus, p. 295, 298, et l'Introduction du présent volume.

pagnie y a fait plusieurs observations et M. *Tanevot* a promis de s'y conformer dans les corrections qu'il doit faire à son dessein.

M. *Tanevot* a rapporté à l'Académie le *Livre des antiquités de Rome*, de M. *Des Godets*, et le *Parallel*, de M. de Chambray[1].

Du lundi 23e Avril 1742.

L'Académie étant assemblée, on est convenu qu'on proposeroit aux élèves de l'Académie pour le sujet du prix la façade d'un hôtel de ville de quarante toises justes de longueur. Tous les desseins au net seront sur une échelle de un pouce et demi par toise. Ils ajouteront le plan de la façade seulement.

Du lundy 30e Avril 1742.

On s'est entretenu sur le calcul des pannaches et, après toutes les opérations vérifiées, on a trouvé que pour les toiser lorsqu'elles sont en pointe à leur naissance, on peut ajouter le diamètre de l'extrados de l'archivolte avec sa montée et retrancher de cette somme le grand diamètre diagonal de la grande coupole et multiplier ensuite par ce reste la circonférence de la grande coupole, et le produit sera la superficie des quatre pannaches[2].

(Suit un exemple.)

Du lundi 7e May 1742[3].

On a revu le calcul précédent dont la méthode a été

1. Il s'agit des *Edifices de Rome dessinés et mesurés très exactement (1682)*, que nous avons signalés à plusieurs reprises (t. IV, Introduction, p. XVIII-XIX) et du *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne (1650)*.

2. Ci-dessus, p. 120-123.

3. Ont signé en mai : Aubry, Beausire, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte, de Cotte de Fontainebleau, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

approuvée. Et l'on a reconnu qu'on pouvoit l'abbréger et trouver la superficie des quatre pannaches par une simple multiplication, sçavoir en multipliant le quarré du grand diamètre diagonal par 19 et divisant le produit par 100, ce qui se fait en retranchant deux figures.

Du lundi 21e May 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Dreux* a présenté son brevet d'architecte de la 2e classe pour l'enregistrer. Voici la copie de ce brevet :

Aujourd'huy, quatorze mars mil sept cent quarante deux, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité dans l'art d'architecture du sr *Philippe Le Dreux*, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la deuxième classe, vacante par la promotion du sr *d'Ille* à celle de la première classe de lad. Académie, pour par led. sr Le Dreux jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués. (Suit la formule habituelle).

Ensuite, on a procédé à l'élection de trois académiciens de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la première, par la mort de M. *Gabriel*[1], premier architecte. Les suffrages ayant été pris par le scrutin,

Dans le premier scrutin, M. *de Vigni* a eu toutes les voix.

Dans le second scrutin, M. *Le Grand* a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. *Blondel* a eu la pluralité des voix.

Du lundy 28e May 1742.

L'Académie étant assemblée, a esté présenté le brevet

1. Gabriel (V.) était mort le 23 avril à Fontainebleau. Nous avons dit quelques mots sur lui, mais très insuffisants, dans l'Introduction du t. IV, p. xxxi.

d'architecte ordinaire du Roy de M. *Gabriel*[1] pour l'enregistrer. Voicy la copie de ce brevet :

Aujourd'huy, douze février mil sept cent quarante deux, le Roy estant à Versailles, désirant remplir la charge ordinaire vacante par le décès du s^r *Mollet*, Sa Majesté a fait choix du s^r *Gabriel*, architecte de la première classe de son Académie d'architecture, contrôleur des bastimens de Sa Majesté. Elle s'est d'autant plus facilement déterminée à luy accorder cette distinction que Sa Majesté a reconnu en luy tous les talents et les autres qualités qu'exige cet employ. Sa Majesté veut pouvoir d'ailleurs faire connoître d'une manière plus sensible au s^r *Gabriel*, son père, premier architecte et chevalier de l'ordre de Sa Majesté, la satisfaction qu'elle ressent de son zèle invariable pour son service. A ces causes, Sa Majesté a retenu et retient led. s^r *Gabriel* à la charge de son architecte ordinaire, pour par luy en jouir aux appointemens, honneurs, prérogatives, prééminences et autres privilèges attribués audit employ, tels et semblables qu'en a jouy ou dû jouir led. s^r *Mollet*. Mande Sa Majesté au s^r Orry, directeur général de ses bâtiments, arts et manufactures de France, de faire jouir led. s^r *Gabriel* pleinement et paisiblement de l'effet du contenu au présent brevet, que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contre signer par moy, conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. Signé : Louis, et plus bas : Phélyppeaux.

Ensuite, M. *de Cotte*[2], contrôleur des bâtimens du Roy au département de Fontainebleau, a présenté son brevet d'architecte ordinaire du Roy pour l'enregistrer. Voicy la copie de ce brevet :

Aujourd'huy, quatre may mil sept cent quarante deux, le

1. Voir ci-après, p. 321. Ce brevet du 12 février fut annulé par celui du 8 mai, lorsque Jacques-Ange Gabriel devint premier architecte et directeur de l'Académie après la mort de son père.

2. Ce de Cotte (Louis), frère de Robert, était en effet archi

Roy estant à Fontainebleau, voulant donner au s^r *de Cotte*, architecte de la première classe de son Académie d'architecture, des marques de la satisfaction qu'elle a de ses longs services, elle l'a retenu et retient dans la charge de son architecte ordinaire, vacante par la promotion du s^r *Gabriel* à celle de premier architecte, pour par led. s^r *de Cotte* en jouir aux apointemens, honneurs, prérogatives, prééminences et autres privilèges attribués audit employ, tels et semblables qu'en a jouy ou dû jouir led. s^r Gabriel; mande Sa Majesté au s^r Orry. (Suit la formule habituelle.)

Ensuite, M. *d'Isle* a présenté son brevet d'architecte de la première classe pour l'enregistrer. Voicy la copie de ce brevet :

Aujourd'huy, quatorze mars mil sept cent quarante deux, le Roy estant à Versailles, bien informé de l'expérience et capacité du s^r *Garnier d'Isle*, architecte de la deuxième classe de l'Académie royalle d'architecture establie au Louvre de Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de la première classe de laditte Académie, vaccante par le déceds du s^r *Mollet*, pour par led. s^r *d'Isle* jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suit la formule habituelle).

Et après la lecture faitte des enregistremens des brevets cy dessus, l'Académie s'est entretenue d'un projet d'arrangement de distribution de travail, dont sera fait mention à l'assemblée suivante.

Du lundi 4e Juin 1742 [1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier archi-

tecte et contrôleur des Bâtiments de Fontainebleau depuis 1705. Je ne connais aucune œuvre de lui.

1. Ont signé en juin : Gabriel fils (devenu premier architecte), Aubry, Beausire, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot,

tecte, a demandé que son brevet de premier architecte fût enregistré. Voici la copie de ce brevet :

Aujourd'hui, huit mai mil sept cent quarante deux, le Roy étant à Fontainebleau, Sa Majesté, satisfaite des bons et fidels services que lui a rendus le s[r] *Ange Jacques Gabriel*, architecte de la première classe de son Académie d'architecture établie au Louvre à Paris, ancien controlleur général de ses bastimens et son architecte ordinaire, dans les différentes places qu'il a exercées, et Sa Majesté connoissant d'ailleurs ses talents et sa capacité et désirant lui donner de nouvelles marques de sa bienveillance, l'a nommé et retenu pour remplir et exercer la charge de premier architecte de ses bastimens, vacante par le déceds du s[r] *Gabriel*, son père, pour par led. s[r] *Gabriel fils* servir Sa Majesté en lad. qualité, et jouir des honneurs, prérogatives, prééminences et autres avantages y appartenant, et des gages et appointemens qui seront réglés par Sa Majesté[1], laquelle mande et ordonne à tous ses officiers qu'il appartiendra de reconnoître led. s[r] Gabriel en lad. qualité, en vertu du présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'État et de ses commandement et finances. Signé : Louis, et plus bas : Phélippeaux.

Ensuite on est convenu de ce qui suit.

Pour avancer l'ouvrage que l'Académie s'est proposé de donner au public des mémoires de l'Académie d'architecture, à l'instar des autres Académies royales, elle est convenu que, sur les différentes matières qui doivent entrer dans ses mémoires, elle nommeroit un commissaire pour

Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, de Vigny, Camus.

Nota. — Nous supprimerons désormais le mot fils pour Gabriel (Jacques-Ange).

1. Sur Jacques-Ange Gabriel, on peut consulter De Fels, *Gabriel (Jacques-Ange), 1698-1782.* 1912.

rédiger chacune des différentes matières contenues dans les registres de l'Académie[1].

Sçavoir : 1° Ce qui a été délibéré dans les premières assemblées dans le commencement de son établissement sur l'excellence et les proportions de l'architecture, et a chargé M. de *Boffrand* d'y travailler.

2° De faire un traitté particulier de toutes les proportions des ordres d'architecture, dont elle a chargé M. *Tanevot.*

3° L'explication et le commentaire sur les us et coutumes de Paris en ce qui concerne les bastimens, dont cy devant elle a chargé M. *de Boffrand* et qui en a remis le commentaire à l'Académie.

4° La géométrie par rapport à la longueur à la superficie et au solide de tous les corps, dont elle a chargé M. *Camus.*

5° La manière de toiser tous les ouvrages qui entrent dans la construction des bastimens, dont elle a chargé M. *de l'Épée.*

6° Ce qui concerne la solidité des bastimens et la construction de tous les ouvrages qui entre dans la composition et les qualités des matériaux, dont elle a chargé M. *Jossenay.*

7° De graver les planches qu'il sera nécessaire de graver pour servir à l'éclaircissement de chaque matière, dont elle a chargé M. *Blondel.*

Du lundi 11e Juin 1742.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. le Controlleur général, adressée à M. *Gabriel*, au sujet de la place à remplir dans la première classe. En voici la coppie :

A Bourbonne, le 5 juin 1742, sur le compte que vous

1. Je ne vois pas quelle suite fut donnée à ces décisions. Je ne crois pas que ces cahiers, s'ils furent faits, aient été conservés.

m'avés rendu, monsieur, de la délibération de l'Académie d'architecture, en l'assemblée qui a été tenue le 21 du mois dernier, pour élire un sujet capable de remplir la place vacante par la mort de M. *Gabriel*, premier architecte du Roy dans la première classe, dont il étoit, le Roy a choisi le s^r *de Vigny*[1], architecte de la seconde classe, vous l'y ferés recevoir à l'ordinaire. Je suis, monsieur, très parfaitement à vous. Signé : ORRY.

Cette lettre à M. *le Dreux*, à qui M. *Gabriel* a demandé qu'on la remit pour la lui rendre.

Ensuite, on a examiné une méthode pour toiser toutes sortes de pannaches en plein cintre, soit qu'elles se terminent en pointe, soit qu'elles soient terminées autrement et soit que l'extrados de l'archivolte des arcades monte jusqu'à la naissance de la corniche, soit qu'il y ait un intervalle sphérique entre cet extrados et la corniche. Voici la méthode[2] :

1° On prendra la distance comprise entre deux arcades opposées.

2° On lui ajoutera la hauteur du cercle qui termine le haut des pannaches au dessus de leur naissance, c'est à dire la hauteur à plomb des pannaches.

3° De cette somme on retranchera le diamètre diagonal du plan des pannaches, c'est à dire le diamètre du cul de four où sont prises les pannaches.

4° Enfin on multipliera le reste par la circonférence du plan du cul de four.

Et le produit sera la superficie des quatre pannaches, c'est à dire la superficie de tout ce qui reste, après en avoir retranché tout ce qui est dans les archivoltes des arcades et le cercle qui tronque le haut du cul de four.

On remarquera que les 4 archivoltes des arcades ne sont point comprises dans ce toisé.

1. Voir ci-dessus, p. 311.
2. Ci-dessus, p. 317, 318 (*id.* pour les séances du 25 juin et du 16 juillet).

Du lundi 18e Juin 1742.

L'Académie étant assemblée, on a fait un exemple de toisé des pannaches en plein cintre prises dans un cul de four de 30 pieds de diamètre.

(Suivent les calculs).

Du lundi 25e Juin 1742.

L'Académie étant assemblée, on a procédé à l'élection de trois sujets pour remplir une des places vacantes dans la seconde classe de l'Académie, et les voix ayant été prises par le scrutin.

M. Carteau a eu la pluralité dans le premier scrutin.

M. Buirret a eu la pluralité dans le second scrutin.

M. Bosery a eu la pluralité dans le troisième scrutin.

Ainsi, l'Académie propose MM. Carteau, Buirret et Bosery pour remplir la place d'architecte de la seconde classe.

Ensuite, on s'est entretenu sur le toisé d'un cul de four surbaissé et l'on a examiné une règle qui approche assés de la vérité pour convenir à la pratique. Voici la méthode :

On ajoutera le demi diamètre du cul de four avec surmontée et l'on quarrera cette somme; on ajoutera à cette somme deux fois le quart du demi diamètre. Enfin, on multipliera le tout par 22 et on divisera le produit par 21, ou bien on multipliera la somme par 104 et l'on tranchera les deux derniers chiffres.

On a calculé plusieurs culs de four surbaissés par cette méthode et on les a aussi par une méthode géométrique, où l'on a employé la quadrature de l'hyperbole, d'où ce calcul dépend, et l'on a trouvé que la différence estoit trop peu considérable pour y faire attention; ainsi la méthode approchée a été reçue comme convenable dans la pratique.

Du lundi 2e Juillet 1742[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. le Contrôleur général écrite à M. *Gabriel*. En voici la copie :

Sur le compte que vous m'avez rendu, monsieur, de la délibération faite par l'Académie d'architecture dans l'assemblée qui a été tenue le 25 de ce mois, pour élire un sujet capable de remplir la place qui est vacante dans la seconde classe de cette Académie, le Roy a choisi le sr *Carteau* dans le nombre des trois sujets qu'elle a présenté. Vous le ferés, je vous prie, recevoir à l'ordinaire; je suis, monsieur, très parfaitement à vous. Signé : Orry. La lettre est écrite à Versailles, le 27 juin de cette année.

Ensuite, l'on a fait l'élection de 3 sujets pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *d'Orbay*[2], et les voix ayant été prises par le scrutin.

M. *Le Grand* a eu la pluralité dans le premier scrutin.

M. *Blondel* a eu la pluralité dans le 2e scrutin,

MM. *Contant* et *Carteau*, ayant tous deux égalité de voix dans le troisième scrutin, on a fait un quatrième scrutin entre MM. *Contant* et *Carteau*, et dans ce quatrième scrutin M. *Contant* a eu la pluralité des voix.

Du lundi 9e Juillet 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lire à l'Académie une lettre de M. le Controlleur général, dont voici la coppie :

Sur le compte que j'ai rendu au Roy, Monsieur, de la délibération qui à été prise par l'Académie d'architecture dans l'assemblée qui a été tenue avant hier, à l'effet d'élire

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lécuyer, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

un sujet propre à remplacer le s[r] *d'Orbay*, Sa Majesté, instruite de la capacité et des talens du s[r] *Carteau*, architecte de la seconde classe, l'a choisi et nommé pour remplir la place d'architecte vacante dans la première classe par la mort du s[r] d'Orbay. Vous le férés, je vous prie, recevoir à l'ordinaire. Je suis, Monsieur, trés parfaitement à vous. Signé : Orry.

La lettre est écrite à M. Gabriel, premier architecte, à Versailles, le 4 juillet 1742.

A l'occasion du toisé des pannaches, dont il est question dans les assemblées du 11 juin et du 18 juin de cette année, on a jugé à propos de mettre ici une application de la règle abbrégée enregistrée le 11 juin.

(Suivent les calculs.)

Du lundi 16e Juillet 1742.

L'Académie étant assemblée, on a vérifié le calcul du toisé des pannaches des dômes[1]. On a comparé la méthode abrégée, dont il est parlé dans la conférence précédente, avec le toisé du cul de four et celui de la calote tronquée et celui des quatre vuides causés par les 4 arcades, et le résultat du calcul a été précisément le même. Aussi la Compagnie est convenue qu'on inscriroit dans les cayers la méthode abrégée, mais qu'on y inscriroit aussi le toisé des mêmes pannaches par le toisé du cul de four, celui de la calotte tronquée par le couronnement et celui des 4 vuides causés par les 4 arcades.

Du lundi 23e Juillet 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a lu un mémoire dans lequel il propose des proportions pour mettre les quatre ordres les uns sur les autres[2]. Dans ce

1. Ci-dessus, p. 323.
2. Ci-dessus, p. 220-224, 237.

mémoire, M. Cartaud propose de faire toutes les colonnes de même hauteur et, supposant cette hauteur commune des colonnes de 28 pieds, les diamètres inférieurs des quatre ordres se trouvent de : 4 pieds, 3 pieds 6 pouces, 3 pieds 1 pouce 4 lignes, 2 pieds 9 pouces 7 lignes. Et les diamètres supérieurs de : 3 pieds 5 pouces 1 ligne 5/7, 3 pieds, 2 pieds 8 pouces, 2 pieds 5 pouces 3 lignes, pour les 4 ordres : toscan, dorique, ionique, corinthien.

Aujourd'hui, M. *Cartaud* a diminué toutes les colonnes d'un septième.

La Compagnie a prié M. Cartaud de vouloir bien faire un dessein de ces quatre ordres ainsi, les uns sur les autres, pour mieux juger des proportions et de l'effet que l'égalité des colonnes peut faire dans le tout.

Ensuite, on a proposé comme une question à examiner de changer quelque chose dans les proportions de l'ordre dorique et de l'ionique pour rendre la proportion de ces deux ordres plus relative.

Du lundi 30e Juillet 1742.

L'Académie étant assemblée, M. Cartaud a lu un mémoire sur les proportions des arches et des piles d'un pont[1]. Pour parvenir à ces proportions, M. *Cartaud* observe qu'on ne peut guère donner aux piles plus d'un quart de diamètre des arches, ni moins d'un cinquième, parce qu'en faisant les épaisseurs des piles plus fortes, on diminueroit trop le passage des eaux et, en les faisant plus foibles, on les met hors d'état de soutenir les arches.

En suivant ce principe, M. *Cartaud* divise l'arche du milieu en 40 parties dans sa largeur, lesquelles parties serviront de modules pour la distribution des piles et des autres arches, en telle progression qu'il sera convenable, supposant que les arches diminuent dans quelle progression l'on voudra en approchant du rivage. Il ajoute

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 237-239.

ensemble les nombres de parties, qu'on a fixé pour ces largeurs des arches et les épaisseurs des piles, et le total étant divisé par le nombre des toises et pieds qui doivent être entre les deux culées, il connoist la valeur de son module, est en état de cotter son plan et son élévation.

M. *Tanevot* a apporté à l'Académie un système des ordres d'architecture mis les uns sur les autres[1]; l'Académie l'a prié de mettre ces desseins au net et d'y faire les observations dont il est convenu avec la Compagnie.

Du lundi 6e Aoust 1742[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté le plan renversé de la corniche corinthienne sur un retour d'angle, pour faire voir que, sans s'arrester à la sujettion d'accoupler deux colonnes de cet ordre sur deux colonnes doriques grouppées avec des modillons quarrés, on peut tracer le plafond des ordres ionique et corinthien avec assés de justesse pour faire quarrés les plafonds des roses, et donner une proportion gracieuse aux modillons et même aux denticules, en plaçant un denticule sur l'angle pour conserver le profil de la corniche, qui se trouve toujours interrompu lorsqu'on met une pomme de pin sur l'angle.

Du lundi 13e Aoust 1742.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les proportions les plus convenables du chapiteau corinthien, lorsqu'on met un pilastre derrière, et l'on est convenu qu'il étoit à propos, dans ce cas, de donner deux modules et demi et deux parties à la hauteur du chapiteau, parce que

1. Ci-dessus, p. 326.

2. Ont signé en août : Aubry, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny, Camus.

le chapiteau pilastre deviendroit trop bas, si on lui donnoit moins de hauteur; on prend ici, pour la hauteur du chapiteau, la hauteur depuis le dessus de l'astragale jusqu'au dessus du tailloir du chapiteau.

A l'égard de la saillie du tailloir du chapiteau, on fera de quatre modules la diagonale qui passera par les milieux de ses deux cornes opposées et les points milieux des cornes de ce tailloir tomberont à plomb des angles de la plinthe de la base, et chaque côté du quarré de la plinthe de la base aura deux modules et demi et trois parties et 2/5 ou, si l'on veut avoir une proportion plus exacte, la diagonale de la plinthe aura quatre modules.

Du lundi 20e Aoust 1742.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de la manœuvre et des machines dont M. *Gobert* s'est servi pour relever le *Tage*, vaisseau échoué à *Vigo* depuis quarante ans[1]. A ce sujet on a parlé des différentes manières dont les plongeurs travaillent au fond de l'eau, spécialement de la cloche angloise, où les plongeurs peuvent prendre l'air malgré la profondeur où ils se trouvent sous l'eau.

On s'est entretenu ensuite du toisé des voûtes sur le noyau et des vis saint Gilles; comme toutes ces voûtes dépendent de calculs logarithmiques, M. *Camus* a dit qu'il seroit à propos de mettre dans le toisé un table des loga-

1. Il s'agit de l'affaire de Vigo, en Portugal (23 octobre 1702). Les Anglo-Hollandais forcèrent l'entrée du port où l'amiral Château-Renault avait abrité des galions dont le chargement était estimé à quarante millions. Il brûla la plupart des vaisseaux, quelques-uns furent coulés.

On trouvera dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1742, p. 135-140 (Histoire), les détails de l'opération accomplie par « M. Goubert, ancien officier de marine ». Avant lui, elle avait déjà été tentée sans succès, avec un travail de plus de trente ans. Il commença ses travaux en 1738 et, le 6 février 1742, le navire fut amené sur le rivage, mais il ne contenait rien que quinze à seize pièces de canon et de la ferraille.

rithmes, dont le module fust l'unité, afin qu'on put les employer aisément aux calculs où ils sont nécessaires.

Du lundi 27e Aoust 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a fait voir à l'Académie le plan et partie de l'élévation d'un ordre dorique avec des colonnes grouppées, pour faire voir les inconvéniens qui arrivent lorsque l'on veut que la métope qui se trouve entre deux colonnes grouppées soit quarrée; il rendra compte de ces difficultés dans la suite.

M. *de Boffrand* a demandé à l'Académie de faire examiner par un ou plusieurs commissaires un mémoire qu'il a fait au sujet de la fonte de la figure équestre de Louis XIV, érigée dans la *place de Vendôme* ce mémoire est accompagné de tous les plans, profils et élévations, de tous les états de la figure et de son moule, des fourneaux de recuit et de fonte[1].

Il a fait aussi voir à l'Académie plusieurs desseins et projets de palais pour avoir son avis.

L'Académie a nommé M. *Cartaud* pour lui rendre compte de tous les ouvrages.

Du lundi 3e Septembre 1742[2].

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves, et les suffrages ayant été pris par le scrutin.

Le dessein marqué H, qui est du sr Claude Armand, a eu la pluralité pour le premier prix, qui est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS. Le revers représente la France médiatrice pour la paix entre les

1. Ci-après, p. 348.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

Russes et les Turcs, avec cette légende : Virtutis et Justitiae fama. Et, à l'exergue, on lit : German. et Russ. pax cum ottoman conciliata. M DCCXXXIX[1].

Le dessein marqué G, qui est du s[r] Camus, a eu la pluralité des voix pour le second prix. Ce prix est une grande médaille d'argent qui a été délivrée au s[r] Camus. C'est une grande médaille d'argent qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : Ludovicus XV Rex Christianissimus, et, au revers, la ville de Rennes, avec cette légende : Rhedonae incensae anno 1720 restauratae anno 1731. A l'exergue : 1732.

Le dessein marqué A, qui est du s[r] Bourdet, a eu la pluralité des voix pour le troisième prix, qui est une petite médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy avec cette inscription : Lud. XV Rex Christianiss. et, au revers, la France qui êppaise les troubles de la ville de Genève, avec cette légende : Respublica genevensis pacata. Et, à l'exergue : M D CC XXXVIII.

M. *Cartaud* avoit été nommé par l'Académie pour lui rendre compte d'un mémoire extrêmement détaillé de M. de Boffrand au sujet du model et de la fonte de la figure équestre du Roy Louis XIV, érigée sur la *place de Vendosme*, avec toutes les situations du model et du moule, soit dans le recuit, soit dans sa construction, avec les plans et élévations des fourneaux de recuit et de fonte. Et aussi de plusieurs desseins de palais que M. *de Boffrand* a composés. M. *Cartaud* a dit que le mémoire détaillé de la figure équestre estoit extrêmement curieux et ne pouvoit qu'être très util au public et principalement lorsqu'il s'agit de faire de grandes fontes.

A l'égard des desseins des palais, M. *Cartaud* a dit que tous ces desseins méritoient l'approbation de l'Académie et d'être donnés au public[2].

1. Médailles déjà données. Ci-dessus, p. 279 et 303.

2. Les dessins dont il est question ici font peut-être partie du *Livre d'architecture*. Nous en avons reproduit un au t. IV, p. 4.

Du lundi 12e Novembre 1742[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances, on a lu les statuts ou lettres patentes d'établissement. Ensuite, M. *Cartaud* a présenté ses brevets pour être enregistrés. En voici la coppie :

Aujourd'hui, vingt quatre aoust mil sept cent quarante deux, le Roy étant à Versailles, bien informé du talent et de l'expérience que le sr *Jean Sylvain Cartaud* a acquis dans l'art d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de son Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la promotion du sr *de Vigny* à la première classe, pour par le sr *Cartaud* jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suit la formule habituelle).

Le second brevet de M. *Cartaud* est conçu en ces termes :

Aujourd'huy, douze septembre mil sept cent quarante deux, le Roy étant à Versailles, bien informé des talens, capacité et expériences dans l'art d'architecture du sr *Jean Silvain Cartaud*, l'un des architectes de la seconde classe de l'Académie royale d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de la première classe de ladite Académie, vacante par le décès du sr *d'Orbay*, pour par lui jouir en cette qualité des honneurs, droits et prérogatives y attribués (Suit la formule habituelle).

Ces deux brevets ont l'attache de M. Orry, controlleur général des bastimens du Roy, le premier du 26 aoust 1742, le 2e du 17 septembre de la même année.

Ensuite, M. *Jossenay* a lu un mémoire sur les construc-

1. Ont signé en novembre : Gabriel, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Tanevot, de Vigny, Camus.

tions, dans lequel il expose les qualités des différens matériaux qui entrent dans les bastimens; l'Académie le prie d'y faire quelques additions et observations.

Du lundi 19e Novembre 1742.

L'Académie étant assemblée, on a discuté différens avis sur les épaisseurs de voûtes et sur celles de leurs culées et pieds droits. M. *Camus* s'est chargé de calculer la poussée d'une voûte en plein cintre de 60 pieds de diamètre, ayant des clavaux de cinq pieds de queue. On a jugé à propos d'en faire la comparaison de la composition des clavaux avec la compression des assises d'un mur droit[1]. Et plusieurs de MM. les académiciens se sont chargés de faire la même recherche.

Du lundi 26e Novembre 1742.

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup parlé sur la poussée des voûtes et sur les épaisseurs des pieds droits, et l'on a proposé de faire le calcul de ces deux choses pour une voûte en plein cintre de dix toises de diamètre, ayant cinq pieds de queue à sa clef. Dans la prochaine assemblée, on apportera ce calcul et on le discutera par rapport à la pratique.

Du lundi 3e Décembre 1742[2].

L'Académie étant assemblée, on a examiné un projet sur les épaisseurs des voûtes et celle des piles et pieds droits proposé dans la dernière assemblée; ce projet n'étant pas encore complet, on en parlera dans la prochaine assem-

1. Ci-dessous, p. 339.
2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny, Camus.

blée, pour donner le temps de rendre ce projet plus complet.

Du lundi 10e Décembre 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a fait voir à l'Académie ce qu'il a fait au sujet des ordres d'architecture et, comme il y a trop de morceaux pour être examinés dans les assemblées ordinaires, on est convenu qu'on nommeroit des commissaires pour les examiner et en rendre compte à la Compagnie.

M. *Camus* a rapporté ce qu'il a fait au sujet des épaisseurs de piles et des culées des ponts, mais comme il a demandé du tems pour vérifier ses calculs, on a jugé à propos de n'en faire mention dans les registres que dans la conférence prochaine.

Du lundi 17e Décembre 1742.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté à l'Académie plusieurs études d'architecture, pour commencer à mettre en ordre tout ce qui a été fait pour faire un livre d'architecture suivant les principes de l'Académie. La Compagnie a revu dans cette assemblée le morceau qui contient les cinq ordres avec leurs mesures proportionnelles et a nommé M. *Blondel* et M. *Godot* pour en faire le rapport à l'assemblée.

M. *Camus* a aussi rapporté ce qu'il a fait au sujet des épaisseurs des piles et des culées des ponts. L'Académie a ordonné que la figure et les principes dont a parlé M. *Camus* seroient enregistrés; mais comme cet enregistrement seroit long à cause de la figure, on est convenu que M. *Camus* l'enregistreroit dans le cours de la semaine, pour qu'on put le signer dans la conférence prochaine.

Du lundi 24e Décembre 1742.

L'Académie étant assemblée, on a encore discuté les propositions qui ont été faites sur les épaisseurs des piles et des culées des ponts[1].

On est convenu de prendre pour la partie qui pousse l'espace EFGAB, mais avant de rien déterminer sur la poussée, il faut remarquer que l'extrados FB est la courbe qu'aurait l'extrados de la voûte si toutes ces parties étoient en équilibre. Pour déterminer tous les points de cet extrados, on fera sur chaque point l'opération que nous allons indiquer pour le point F, ayant décrit par l'extrados de la clef l'arc BM, concentrique à l'intrados, et ayant tiré la tangente AN :

On prendra la hauteur GI, que l'on portera de A ou L; ensuite on prendra la longueur de CN pour la hauteur OF, où se doit terminer le joint GF.

Pour déterminer l'extrémité d'un autre point quelconque TS, on prendra SV, qu'on portera de A en X, et la ligne XN sera la hauteur du point T, au dessus du rayon horizontal OC. On trouvera de même les extrémités des autres joints.

Suivant cette construction, si l'on fait le diamètre de la voûte de 12 toises et la longueur de la queue de la clef de 5 pieds, on trouvera que l'épaisseur de la pile sera de 10 pieds ou d'un sixième de diamètre de l'arche, comme on le verra dans la conférence suivante où on développera les principes de la poussée.

1. Voir l'Avant-propos.

1743.

Du lundi 7e Janvier 1743[1].

La Compagnie étant assemblée, M. *Tanevot* a lu à l'Académie un mémoire pour expliquer sept planches qui peuvent commencer un livre des ordres d'architecture[2].

La première planche représente les cinq ordres d'architecture, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite, avec leurs proportions générales. La seconde planche représente les proportions de l'ordre toscan, avec une base, un pied destal, un chapiteau et un entablement; dans la même planche, on voit la comparaison de cet ordre avec la colonne trajane. La 3e planche représente le détail en grand de l'ordre toscan. La 4e planche représente une colonade ou péryptère toscan pour faire voir la proportion des colonnes avec les entre colonnes. La 5e planche fait voir des portiques avec l'ordre toscan entier. Enfin la 6e planche représente un ordre dorique sur un ordre toscan avec des colonnes grouppées dans ces deux ordres, pour faire voir les proportions relatives de ces deux ordres. La 7e planche représente une porte d'ordre toscan sans pied d'estal et non fermée par le haut.

Du lundi 14e Janvier 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a relu le

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Cf. l'Introduction.

mémoire qu'il avoit donné dans la conférence précédente pour y éclaircir quelques difficultés qu'on avoit eu au sujet des autorités des auteurs qu'ils a cités. La Compagnie a cru que ce mémoire devoit être remis à des commissions pour l'examiner à teste reposée et en faire leur rapport à l'Académie.

Du lundi 21e Janvier 1743.

M. *Tanevot* a continué la lecture d'un mémoire, au sujet de l'ordre toscan, qu'il avoit commencé dans les assemblées précédentes. L'Académie jugeant que cet ouvrage est d'assez grande conséquence pour estre discuté et examiné avec soin, elle a nommé deux commissaires, M. *Blondel* et M. *Godot* pour lui en rendre compte. M. *Tanevot* doit remettre incessamment entre leurs mains le premier cayer avec les planches.

Du lundi 28e Janvier 1743.

L'on a discuté de nouveau la proposition qui a été faite au sujet des piles et des culées des ponts[1]. Et l'on est convenu qu'on n'écriroit rien de décisif sur cette matière qu'on ait examiné ce qui a été dit par les différens auteurs à ce sujet. On a aussi beaucoup parlé sur le toisé des voûtes et l'on a remarqué que le toisé des voûtes en cul de four surbaissé dépendoient de la quadrature de l'hyperbole, à laquelle on peut aisément parvenir par le moyen des logarithmes[2].

Du lundi 4e Février 1743[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 227, 228, 237-239. Cf. Bélidor, *Architecture hydraulique*, t. IV, p. 441-455 (publié en 1753).
2. Cf. ci-dessus, p. 324.
3. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel,

l'Académie deux nouvelles planches pour le livre d'architecture dont il a été question dans les conférences précédentes. Comme il avoit desjà donné 7 planches, dès le 7 janvier de cette année, pour être examinées par les commissaires MM. *Blondel* et *Godeau*, qui ont été chargés de cet examen pour en rendre compte à la Compagnie, se sont encore chargés de ces deux nouvelles planches, qui sont ainsi que les 7 autres au sujet de l'ordre toscan. La première des 9 planches représente les 5 ordres d'architecture et les 8 autres composent un cayer de tout ce qui à rapport à l'ordre toscan.

M. *de la Rue* a fait voir à l'Académie trois machines établies sur des batteaux pour le service des ponts et des pilots (qu'il y faut) battre ou qu'il faut arracher[1].

La première est un double échaffaut mobile sur des tourrillons pour faire des réparations sous des arches de pont. La mobilité de ces échaffaus fait qu'on peut les élever depuis la naissance des arches jusqu'à la clef.

La seconde machine est un équipage de tout ce qui est nécessaire pour arracher des pieux d'un fond couvert d'une grande hauteur d'eau; il est composé d'un puissant treuil sur lequel s'enveloppe le cordage qui saisit le pieu; il y a un second treuil qui sert à forcer l'abbatage des leviers du premier treuil; enfin on y voit une sonnette, dont les jumelles qui servent de guides peuvent s'élever ou s'incliner à mesure que le batteau panche, afin que la sonnette tombe toujours à plomb.

La 3e machine est pour le même usage, c'est à dire pour accrocher les pieux d'un endroit où il n'y a point d'eau et où une sonnette ordinaire ne peut pas être mis en usage;

Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Delarue, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. Ces machines ne furent pas soumises à l'Académie des sciences (voir à la table des matières l'article *Machines*). On peut comparer sur la question Gautier, *Traité des ponts* (cité ci-dessus), ou Bélidor, *Architecture hydraulique*, t. III, p. 107-122 (publié en 1750).

dans cette machine, il y a un marteau au lieu de sonnette, et le marteau étant porté par un chassis mobile peut être élevé et abaissé de manière qu'il batte toujours à plomb.

M. *de l'Épée* ayant fini la partie du toisé dont il avoit eté chargé, la Compagnie a chargé MM. *Aubry* et *Godot* pour l'examiner et lui en rendre compte.

Du lundi 11e Février 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a commencé un mémoire sur les centres de gravité des figures qui peuvent entrer dans les voûtes, pour en venir à l'explication de la poussée des voûtes et à la recherche des pieds droits et des culées des voûtes et des ponts. L'Académie a ordonné que ce mémoire seroit enregistré à fur et à mesure qu'il seroit lu dans la conférence prochaine; on écrira ce qui a été lu dans celle cy.

Du lundi 18e Février 1743.

L'Académie étant assemblée, on a convenu qu'il estoit à propos d'enregistrer les propositions que M. Camus a proposées à l'Académie dans la conférence dernière au sujet des centres de gravité[1].

Du lundi 4e Mars 1743[2].

L'Académie s'étant assemblée, M. *Camus* a lu un

1. Camus expose les moyens de trouver le centre de gravité d'un parallélogramme, d'un triangle, d'un quadrilatère, etc. Ce sont des théorèmes assez élémentaires, semble-t-il, et sans grand intérêt. Mais ce qui nous décide surtout à les supprimer, au moins pour le moment, c'est l'impossibilité d'y joindre les figures indispensables pour suivre le texte. Cf. l'Avertissement.

2. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny, Camus.

mémoire sur les centres de gravité et sur les poussées des voûtes et les épaisseurs des piles et culées qui doivent les soutenir. Comme ce mémoire est trop long pour être écrit pendant une conférence de l'Académie, on est convenu que ce mémoire seroit enregistré dans le courant de la semaine pour être signé dans la conférence prochaine.

Du lundi 11e Mars 1743.

L'Académie étant assemblée, on a revu les deux propositions suivantes, au sujet de la poussée des voûtes circulaires dont les extrados sont horizontaux et de l'épaisseur qu'il convient de donner aux piles et aux culées pour soutenir ces voûtes.

Du lundi 11e Mars 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a lu un mémoire et fait voir une étude de l'entablement dorique, avec denticules sans mutules, qui est le dorique le plus simple. Pour l'étude des denticules, il a fait deux entablements différens, l'un pour des colonnes couplées et l'autre pour des pilastres couplés. L'éloignement des axes des colonnes ou des milieux des pilastres est de 34 parties, dont 12 font le module.

M. *Camus* a fait voir à l'Académie un mémoire sur la poussée des voûtes surbaissées et sur les épaisseurs des piles et des culées. Ce mémoire sera enregistré dans la conférence qui suit[1].

Du lundi 18e Mars 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté à l'Académie une étude au sujet de la colonne dorique, tant sur pilastres que sur colonnes groupés. Cette étude fait le parallèle de ces deux corniches.

1. Cf. ci-dessus, p. 355.

Lorsque l'ordre est composé de pilastres groupés, on divisera en dix l'intervale d'un axe à l'autre et une de ces parties sera la hauteur des denticules, et chacun des points de division sera le milieu d'un denticule. Divisant ensuite en 3 également chacune des parties de la première division, on prendra deux parties pour la largeur de chaque denticule et une partie pour l'interval entre deux denticules. Enfin, on prendra la distance entre les milieux de deux denticules voisins et on la portera cinq fois au delà du milieu du dernier pilastre, et le cinquième point sera le milieu du dernier denticule, en sorte que, portant encore au delà la moitié de l'épaisseur d'un denticule, on aura au juste la saillie de la bande des denticules.

Si l'ordre est composé de colonnes groupées, on partagera en onze l'intervalle compris entre les milieux de deux colonnes groupées et chaque point de division sera le milieu d'un denticule. Divisant chacune de ces parties en 3, on prendra deux de ces nouvelles parties pour l'épaisseur de chaque denticule et une partie pour l'intervalle entre deux denticules. Enfin, prenant l'interval entre les milieux de deux denticules voisins et le portant cinq fois au delà du milieu du dernier pilastre, on aura le milieu du dernier denticule, en sorte que si l'on porte au delà une moitié d'épaisseur de denticule, on aura la saillie de la bande des denticules, tant pour le devant de corniche que pour le retour.

Le dessein que M. *Tanevot* a présenté reproduit toutes les mesures et les divisions des denticules dans le sistème des pilastres groupés et dans celui des colonnes groupées, le tout pour l'ordre dorique.

Du mardi 26e Mars 1743.

L'Académie étant assemblée, MM. *Aubry* et *Godot* ont lu un cayer sur le toisé des légers ouvrages avec leurs observations et additions au mémoire de M. *de l'Épée* sur

ce même sujet. La Compagnie les a priés de continuer ce travail qu'elle a approuvé.

Du lundi premier Avril 1743[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a lu à l'Académie la démonstration de l'opération qu'il faut faire pour trouver la verticale qui passe par le centre de gravité d'une demi voûte. L'Académie a été d'avis que tout ce qui concerne le traité des voûtes seroit mis au net en cayers avant d'être enregistré, afin que le tout fût dans un meilleur ordre.

Du lundi 22e Avril 1743.

L'Académie étant assemblée, on s'est beaucoup entretenu sur le toisé du développement d'un anse de pannier et sur sa construction, lorsqu'il est composé de trois arcs de 60 degrés chacun[2].

Du lundy 6e Mai 1743[3].

L'Académie étant assemblée, et M. *Gabriel* ayant fait lecture à la Compagnie d'un mémoire de M. Jacques François Blondel, pour obtenir l'agrément de former une école d'architecture à Paris, et d'une lettre de Monsieur le lieutenant général de police, qui demande l'avis de l'Académie, avant de permettre au sr Blondel d'annoncer son école au public par des affiches, la Compagnie a été d'avis

1. Ont signé en avril : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Cf. ci-dessus, p. 268.

3. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Tanevot, de Vigny, Camus.

que l'école du s[r] Blondel seroit utile au public et à l'avancement des jeunes gens qui veulent s'appliquer à l'architecture[1].

Ensuite, on a délibéré sur le sujet qu'on doit proposer aux élèves pour le prix de cette année, et l'on est convenu unanimement de leur proposer une chapelle avec un porche et une sacristie. Le plan de la chapelle sera rond et de vingt toises de diamètre hors euvre, ou ovale de 27 toises de long au grand diamètre, sur vingt toises au petit diamètre aussi hors euvre; les élèves feront le plan, l'élévation et la coupe de la chapelle qu'on leur propose; ils pourront, s'ils le veulent, mettre le porche et la sacristie en saillie hors le plan rond ou ovale; l'échelle des desseins sera de 1 pouce et demi pour toise et tous les élèves seront obligés de s'assujettir à cette échelle de un pouce et demi pour toise.

L'Académie a été aussi d'avis que le secrétaire envoyeroit à Monsieur le lieutenant général de police un extrait de l'article qui regarde l'école d'architecture que propose M. Blondel, et d'en délivrer un aussi au s[r] Blondel.

Du lundy 13[e] May 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenay* a fait voir les esquisses des élèves qui ont composé pour concourir aux prix de cette année. Ceux de ces desseins qui ont été admis pour faire des desseins qui puissent concourir ayant été visés par les professeurs et le secrétaire, sont enregistrés comme il suit : 1° le s[r] François Avanda, ancien élève de M. *Chevotet;* 2° le s[r] Camus, ancien élève de l'Académie, nommé par feu M. *Gabriel*, premier architecte; 3° le s[r] Pierre Moreau, ancien élève de M. *Boffrand;* 4° le s[r] Cordier, ancien élève de M. *Jossenay;* 5° le s[r] Devaux, actuellement élève de M. *Beausire le jeune;*

1. L'Académie se déjugeait, voir ci-dessus, p. 314. Jacques-François Blondel fut admis à l'Académie en 1756.

5° le s^r^ Bourdet, élève de feu M. *Beausire père*[1]; 7° le s^r^ Brébion, actuellement élève de M. *Mollet;* 8° le s^r^ Duhamel, actuellement élève de M. *Legrand;* 9° le s^r^ Lélu, élève de M. *d'Isle* actuellement; 10° le s^r^ Sinfray, élève de M. *Jossenay;* 11° le s^r^ Turgis, actuellement élève de M. *Tanevot.*

Ces onze élèves sont les seuls qui ont fait des esquisses approuvées par l'Académie, et la Compagnie les a reçues pour les mettre au net afin de concourir aux prix.

Tous ces desseins, quand ils seront mis au net, seront apportés à l'Académie le lundi dix neuf aoust, pour être jugés par l'Académie, et ceux qui ne les apporteront pas ce jour là ne seront pas reçus pour concourir avec ceux qui les auront présenté le jour marqué.

Du lundi 20e May 1743.

L'Académie étant assemblée, MM. *Aubry* et *Godot* ont lu un mémoire au sujet du toisé des différentes espèces de planchers et de leurs parties; ils font voir les proportions et les détails des différens ouvrages qui entrent dans chaque espèce de plancher. Ces détails donnent non seulement une estimation juste de la totalité des planchers qu'ils examinent, mais encore celle des différentes parties de maçonnerie et de latis dont ils peuvent être composés[2]. Ce travail ayant été approuvé par l'Académie pour les plafonds des planchers creux seulement, elle a chargé MM. *Aubry* et *Godot* de faire le même détail pour les autres espèces de planchers, en gardant les mêmes proportions qu'ils ont donné pour les planchers creux.

MM. *Godot* et *Aubry* s'estant trouvé en état de satisfaire la Compagnie sur le champ au sujet des autres planchers dont on leur a demandé le détail, ils en ont fait aussi leur rapport que l'Académie a approuvé.

1. Voir ci-dessus, p. 280.
2. Ci-dessus, p. 127-131 pour cette séance et pour celle du 17 juin.

Du lundi 27e May 1743.

L'Académie étant assemblée MM. *Aubry* et *Godot* ont rapporté les différentes manières de toiser les cloisons et la Compagnie a approuvé leur travail sur cette matière.

Du lundy 10e Juin 1743[1].

L'Académie étant assemblée s'est entretenue sur différents articles de toisez de légers ouvrages, et a remis à l'assemblée prochaine pour en décider.

Du lundy 17e Juin 1743.

L'Académie étant assemblée, MM. *Aubry* et *Godot* ont continué la lecture de ce qu'ils ont fait au sujet des légers ouvrages et particulièrement au sujet des carelages, aires sur les voûtes et scellement des lambourdes, suivant leurs différentes hauteurs, soient qu'elles soient sur des aires, soient qu'elles soient clouées sur des solives, soit qu'elles soient posées sur un lattis jointif cloué sur les solives. L'Académie, ayant approuvé tout ce que MM. *Aubry* et *Godot* ont fait sur cette matière, a jugé à propos que les articles décidés ne seroient enregistrés qu'après que tous les articles du toisé des légers ouvrages l'auroient été.

Du mardi 25e Juin 1743.

L'Académie étant assemblée, on a proposé la manière la plus convenable de faire une chapelle de la Vierge dans une église d'architecture gothique[2]. Et l'avis du plus

1. Ont signé en juin : Aubry, Boffrand, Cartaud, Chevotte, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, J.-B. Leroux, de Lespée, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. C'est un détail intéressant et qui montre une fois de plus que les architectes ne proscrivaient pas le gothique autant qu'on l'a prétendu. La question vaut d'être reprise dans son ensemble.

grand nombre a été que, si la chapelle est liée à l'architecture gothique, il convient mieux de faire la chapelle d'une architecture gothique, mais si la chapelle proposée ne désunit rien dans le reste de l'architecture de l'église, on peut faire la chapelle suivant les règles de l'architecture grecque et romaine.

Du lundi 1er Juillet 1743[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé des lucarnes par rapport à la maçonnerie qui y entre et l'on a fait la comparaison de l'ancienne méthode de toiser avec une nouvelle proposée par M. *Godot;* ensuite on a parlé du toisé des corniches, tant pour les entablements que pour les dedans des appartements. Comme toutes ces méthodes de toisés comprennent différens cas, qui ont tous besoin d'un examen particulier, l'Académie a jugé à propos de différer sa décision jusqu'à la conférence prochaine.

Du lundi 8e Juillet 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie des planches de l'ordre dorique, contenant l'ordre entier depuis le pied d'estal jusqu'à l'entablement inclusivement, et des portiques de même ordre sans pied d'estal. La Compagnie a approuvé toutes les proportions que M. *Tanevot* a donné à toutes les parties de cet ordre.

Du lundi 15e Juillet 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot*, à qui M. *Beau-*

Nous indiquons seulement : Boffrand, *Livre d'architecture*, p. 7, et J.-F. Blondel, *Architecture française*, t. I, p. 14, 15.

1. Ont signé en juillet : Gabriel, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jos-

sire le jeune a communiqué dix feuilles contenant chacune six colonnes de l'ordre corinthien qu'il a extraites et rassemblées de différens auteurs et monumens, tant anciens que modernes, pour avoir son avis sur ce recueil, en a fait son rapport à l'assemblée qui, après avoir vu tous ces desseins, a dit que M. *Beausire* étoit très louable des peines qu'il a prises de mettre sous les ieux le parallel de l'ordre corinthien suivant les différens auteurs, afin qu'on en puisse faire la comparaison; et elle a ajouté qu'il seroit à souhaitter que M. *Beausire* eût cité les auteurs dont il a tiré les extraits, et que les autorités sur lesquels est fondé son ouvrage soient assez sûrs et reconnues pour mériter la confience des architectes.

Du lundi 22e Juillet 1743.

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup discuté les propositions de l'ordre toscan, et M. *Blondel*[1] ayant apporté à l'Académie 5 desseins de cet ordre, tous relativement aux proportions dont on a parlé dans les conférences des assemblées, pour consulter la Compagnie et voir si ces desseins étoient en état d'être gravés, la Compagnie a approuvé ces desseins et a été d'avis qu'on ne les graveroit point avant que tous les ordres et la composition qu'on en peut faire fussent arrestés dans l'Académie.

Du lundi 29e Juillet 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a continué la lecture du toisé des légers ouvrages. La Compagnie a approuvé et a jugé à propos d'en remettre l'enregistrement après la lecture de l'ouvrage entier.

senay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. C'est l'académicien Jean-François, admis en 1728, et non Jacques-François Blondel. Ci-dessus, p. 314.

Du lundi 5e Août 1743[1].

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup parlé sur les proportions des ordres d'architecture posés les uns sur les autres[2] et, comme il y a eu des sentimens différens au sujet de cette proportion, on a remis à en conférer dans les assemblées suivantes, lorsque l'on aura consulté les morceaux d'architecture les plus approuvés où les différens ordres sont les uns sur les autres.

Du lundi 12e Août 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a présenté un exemplaire d'un livre qu'il a fait et qui a pour titre : *Description de ce qui a été pratiqué pour fondre en bronze d'un seul jet la statue équestre de Louis 14, élevée par la ville de Paris dans la place de Louis le Grand en mil six cent quatre vingt dix neuf, ouvrage latin et françois enrichi de planches en taille douce*[3]. Ce livre, qui avoit été approuvé par l'Académie, a été reçu avec plaisir par la Compagnie.

On a beaucoup discuté la proportion la plus convenable qu'on doit donner aux colonnes des ordres qu'on met les uns sur les autres et on a encore rien décidé sur cette meilleur proportion.

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, de Lassurance, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, H. Mansart, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Question toujours agitée. Cf. ci-dessus, p. 313, et *Procès-verbaux*, t. I, p. 115; t. III, p. 61, 178. — Le Blondel dont il est question ci-après est le premier Blondel (François), le constructeur de la *Porte Saint-Denis*.

3. C'est l'ouvrage de Boffrand, joint presque toujours à son *Livre d'architecture*.

Du lundi 19e Aoust 1743.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre de M. *Loriot*, qui envoye à la Compagnie deux desseins, dans lesquels il propose des proportions pour les hauteurs des ordres d'architecture mis les uns sur les autres. Ensuite, on s'est entretenu au sujet de ces proportions et, comme les avis n'ont pas été maintenus, on a résolu de compulser encore les anciens mémoires de l'Académie pour voir comment les anciens architectes ont pensé sur cette matière (13 avril 1676).

Du lundi 26e Aoust 1743.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves, qui avoient été exposés depuis le 19 de ce mois, et les suffrages ayant été pris par le scrutin,

Le dessein marqué G, qui est du sr Pierre Moreau, a eu la pluralité des voix dans le premier scrutin pour le premier prix.

Pour le second scrutin, le dessein marqué E, qui est du sr Cordier, a eu la pluralité des voix pour le second prix.

Enfin, dans le troisième scrutin, le dessein marqué C, qui est du sr Brébion, a eu la pluralité des voix pour le troisième prix.

Ensuite, on a fait la lecture de deux chapitres du cours d'architecture de M. *Blondel*, où il traite des proportions qu'on doit donner aux hauteurs des ordres qu'on met les uns sur les autres; on a aussi lu la conférence de l'Académie du 13 avril 1676 où il est question des mêmes proportions à l'occasion de ce que dit Vitruve sur la même matière; enfin, M. *Boffrand* a lu un mémoire sur les mêmes proportions. Et M. *Luzi* a envoyé un mémoire pour concourir à la décision de l'Académie au sujet des proportions des ordres. Dans la conférence suivante, on lira ce dernier mémoire.

Du lundi 2e Septembre 1743[1].

L'Académie étant assemblée, on a délivré les médailles aux élèves dont les desseins ont été jugés dignes des prix.

Le premier prix, qui a été délivré au sr Pierre Moreau, est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, une Minerve qui d'une main présente une branche d'olivier et de l'autre main éteint le flambeau de la guerre sur un monceau d'armes, avec cette devise : PAX INITA CUM GERMANIS, et, à l'exergue : M D CCXXXVIII.

Le second prix, qui a été délivré au sr Pierre François Cordier, est une grande médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, une figure qui représente la ville de Rennes, avec cette inscription : RHEDONAE INCENSAE ANNO 1720. RESTAURATAE ANNO 1731, et, à l'exergue : M D CCXXXII.

Le troisième prix, qui a été adjugé et délivré au sr François Brébion, comme accessit, est une médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, la France qui présente des branches d'olivier à l'Allemagne et à la Turquie, avec cette devise : VIRTUTIS ET JUSTITIAE FAMA, et, à l'exergue : GERMAN. ET RUSS. PAX CUM OTTOMAN. CONCILIATA. M D CCXXXIX[2].

(M. de Boffrand a emporté le premier registre de l'Académie et la raporté le 15 juin 1744).

Du lundi 18e Novembre 1743[3].

L'Académie s'étant assemblée, on a lu les statuts et

1. Ont signé en septembre : Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, de Vigny.
2. Toutes ces médailles ont déja été données. Ci-dessus, p. 264, 303, 304.
3. Ont signé en novembre : Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud,

lettres patentes données par le Roy pour son renouvellement en février 1717.

Ensuite, M. *de Boffrand* a lu un mémoire au sujet de l'ouvrage que l'Académie se propose de donner au public et dont l'Académie l'a chargé.

Du lundi 25e Novembre 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a lu à la Compagnie un mémoire dans lequel il expose tout ce que l'Académie a dit sur le bon goust en architecture dans les assemblées de 1671[1]. Il y a ajouté plusieurs réflexions qui ont paru utiles et donnent une idée plus nette du bon goust et de la perfection qu'on doit se proposer dans l'architecture.

Du lundi 2e Décembre 1743[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Boffrand* a lu un mémoire sur le bon goust, dans lequel il expose les véritables caractères du bon goust dans l'architecture et fait voir les causes de sa décadence et les moyens de le conserver. Ce mémoire a été extrêmement bien reçu par la Compagnie.

Du mardi 10e Décembre 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a lu un mémoire dans lequel il applique *l'art poétique* d'Horace

de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. Discours d'inauguration de Blondel (reproduit dans l'Introduction de son cours d'architecture) et discussions à l'Académie dans les séances de janvier 1672. La question ne fut traitée que brièvement et superficiellement, *Procès-verbaux*, Introduction, p. LVII, LVIII et 1-6.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

aux règles générales d'architecture. Cet ouvrage a paru excellent et très bien écrit et a été entièrement approuvé par l'Académie[1].

M. *Loriot* a envoyé à l'Académie un mémoire qu'il tient de M. Le Sachès au sujet de la description de l'anse de panier[2]. La Compagnie examinera cette construction dans la conférence suivante.

Du lundi 16e Décembre 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie deux desseins dans lesquels il a étudié l'établissement des trois ordres dorique, ionique et corinthien les uns sur les autres; ces deux desseins font un parallèle des mêmes ordres dans deux proportions différentes. Comme ces deux études demandent du tems et un examen à teste reposée, M. *Tanevot* et M. *Le Roux* doivent s'assembler chez M. *de Boffrand* pour discuter et examiner ces deux différentes études et en faire leur rapport à l'Académie d'aujourd'huy en huit.

Du lundy 23e Décembre 1743.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie l'ordre toscan mis au net suivant les remarques et les vues des conférences précédentes. On a composé cet ordre sur les desseins du même ordre exécutés à *l'Orangerie de Versailles*, vis à vis le *Labyrinthe*[3], et on a remis à la conférence prochaine la délibération sur cet ordre avec les apostilles que les commissaires de l'Académie y ont faites.

1. Nous avons déjà signalé cet ouvrage et l'étrange idée de Boffrand.
2. Ce peut-être le Le Saché qui, en 1735, travailla à *Rennes* sous la direction de Gabriel.
3. Ci-dessus, p. ooo.

TABLE DES NOMS DE LIEUX[1]

1. Nous ne donnons pas de lexique des termes techniques, parce que presque tous ceux qui se rencontrent dans ce volume ont déjà été signalés dans les t. I-IV.

TABLE DES MATIÈRES

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 00579 3218

